COURS D'ÉTUDE POUR L'INSTRUCTION DU PRINCE DE PARME, ...







COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSRUCTION

DU PRINCE DE PARME.

TOME HUITIEME.

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME,

AUJOURD'HUI

S. A. R. L'INFANT

D. FERDINAND,

DUC DE PARME, PLAISANCE, GUASTALLE, &c. &c. &c.

Par M. l'Abbé de CONDILLAC, *de l'Académie Françoise & de celles de Berlin, de Parme & de Lyon; ancien Précepteur de S. A. R.*

TOME HUITIEME.



GENÈVE,

Chez DUVILLARD Fils & NOUFFER, Imprimeurs-Libraires.

M. DCC. LXXX.



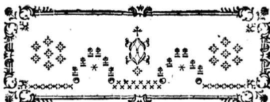
INTRODUCTION
A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE.

SECONDE PARTIE.

Je commence, Monſeigneur, l'hiſtoire moderne à la chûte de l'empire d'Occident, parce que c'eſt à cette révolution que de nouvelles nations s'établiſſent, ou s'affermiſſent dans leurs premiers établiſſemens. Cette époque eſt un tems de confuſion, & l'ordre ne renaîtra qu'après une longue ſuite de déſordres de toute eſpece. Pour ſaiſir l'eſprit de ces révolutions, il eſt néceſſaire d'obſerver les barbares, d'où les nations modernes tirent leur origine : mais auparavant nous obſerverons le gouvernement de l'égliſe, parce que la religion aura déſormais une grande

influence. Donnée aux hommes pour assurer leur bonheur, cette religion sainte devoit éclairer les esprits & adoucir les mœurs, & elle fera en effet l'un & l'autre. Cependant l'ignorance & la barbarie seront encore, pendant des siecles, les fléaux des peuples.





HISTOIRE MODERNE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'état de l'Eglise dans le quatrieme & dans le cinquieme siecles.

L'ÉGLISE brillante par elle-même dans le tems de persécution, parut avec un nouvel éclat, lorsqu'elle fut protégée par les empereurs. C'est alors que les loix & la religion n'ayant qu'un même esprit, la puissance civile & la puissance ecclésiastique n'eurent aussi qu'une même fin. Les Chrétiens eurent des temples magnifiques, ornés de vases d'or & d'argent. Les cérémonies se firent avec pompe. On solemnisa les dimanches, les fêtes de noël, de pâque & de pente-

côte ; & on célébra encore les fètes des martyrs, dans les lieux où étoient leurs tombeaux, ou dans ceux où ils avoient été martyrisés.

Jusqu'alors les églises particulieres s'étoient gouvernées par usage & par tradition ; & les obstacles qui les séparoient n'avoient pas permis que la discipline fût partout la même dans tous les points. Mais au quatrieme siecle, le gouvernement prit une forme, on fit des réglemens généraux suivant les circonstances, & il y eut plus d'uniformité dans la discipline.

Comme il n'y a point de gouvernement sans subordination, il en fallut établir une entre les églises. Elle se régla naturellement sur la forme de l'empire. Chaque province civile devint une province écclésiastique ; & l'évêque de la métropole civile fut considéré comme le premier de la province. Chargé de veiller sur les évêques qui lui étoient subordonnés, il acquit plusieurs prérogatives. Il convoquoit les conciles provinciaux, il y présidoit ; l'ordination d'un nouvel évèque ne pouvoit se faire sans lui : mais tous ceux de la province avoient droit de s'y trouver. Il falloit qu'ils y eussent été appellés, qu'il y en eût au moins deux, que ceux qui étoient absens n'y missent point d'opposition, ou qu'au moins le plus grand nombre y donnât son consentement. Quant au choix du nouvel évèque, il appartenoit d'ordinaire au clergé & au peuple de l'église vacante. Dans le cas où le métropolitain n'avoit pas pu se trouver à l'ordination, il falloit qu'il confirmât tout ce qui avoit été fait.

Il y avoit encore au dessus des métropolitains

des évêques, dont la jurifdiction s'étendoit fur plufieurs; & cela s'établit à l'imitation de l'ordre civil, où plufieurs provinces formoient un diocefe fous le gouvernement d'un chef. Quelques-uns prirent même le titre d'exarque, parce que c'eft ainfi que les Grecs nommoient le magiftrat, auquel toutes les provinces d'un diocefe reffortiffoient. L'Afie, proprement dite, avoit pour exarque l'évêque d'Ephefe, la Cappadoce celui de Céfarée, & la Thrace celui d'Héraclée.

L'évêque de Carthage, fans prendre aucun titre, avoit beaucoup d'autorité fur toutes les provinces d'Afrique. Mais les trois premiers étoient ceux de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche; parce que ces villes étoient depuis longtems les principales de l'empire, & celui de Rome avoit la primauté fur tous. On leur a donné les titres de patriarche ou de primat.

Les patriarches étoient donc des évêques, qui embraffoient, ainfi que les exarques, plufieurs provinces dans leur jurifdiction. Les premiers ont été ceux de Rome, d'Alexandrie, & d'Antioche; mais dans la fuite, l'évêque de Jérufalem, qui d'abord avoit été fubordonné à celui de Céfarée comme à fon métropolitain, s'arrogea peu à peu des droits fur les provinces de la Paleftine, & après avoir effuyé bien des contradictions, il jouit enfin des privileges des patriarches.

L'évêque de Byfance dépendoit d'abord de celui d'Héraclée; mais auffitôt que cette ville fut le fiege de l'empire, elle devint la rivale de Rome, & l'évêque de Conftantinople fut

bientôt ſe ſouſtraire à ſon métropolitain. Dès le tems de Conſtantin, il lui enleva tous ſes droits, & il ſe fit reconnoître lui-même pour l'exarque de toute la Thrace. Cela lui fut d'autant plus facile, que Conſtantinople ſe trouvant alors la capitale de cette province dans l'ordre civil, il parut naturel qu'elle le fût encore dans l'ordre eccléſiaſtique ; & que par conſéquent, ſon évêque eût des privileges au deſſus de tous les autres. C'eſt le plan de ſubordination qui s'étoit établi parmi tous les évêques de l'empire.

Dans les commencemens, la juriſdiction de ce ſiege ſe bornoit à la Thrace ; mais ceux qui l'occuperent, eurent ſouvent l'ambition de l'étendre au delà. Ils ne pouvoient manquer de trouver des circonſtances favorables. La protection que leur accordoient les empereurs levoit bien des difficultés ; le crédit dont ils jouiſſoient faiſoit une loi de les ménager, & on étoit ſouvent dans la néceſſité d'avoir recours à eux. Dans cette poſition, leurs prétentions devenoient des titres qu'on n'oſoit leur diſputer, ou qu'on leur diſputoit inutilement. L'intrigue les faiſoit naître, la faveur auprès du prince les défendoit, & quelquefois encore le mérite perſonnel d'un évêque auquel on ne craignoit pas de ſe ſoumettre.

Nous voyons, par exemple, que du tems d'Arcadius, les évêques de l'Aſie & du Pont, ayant des diſſentions, & voulant remédier aux déſordres qui s'étoient introduits, s'adreſſerent à St. Jean Chriſoſtome, qui occupoit alors le ſiege de Conſtantinople, avec toute la conſidéra-

tion que lui donnoient son éloquence & sa piété. Venez, lui disoient-ils, régler notre église troublée par les Ariens, par l'avarice des évêques, & par la cupidité de ces loups ravissans, qui achetent le sacerdoce & les évêques. St. Jean Chrisostome se rendit à leurs instances, passa en Asie, assembla un concile, déposa plusieurs évêques, & en mit d'autres en leur place.

Il ne fit rien en cela qui ne fût dans l'ordre. A la vérité, comme évêque de Constantinople, il n'avoit aucun droit sur l'Asie ni sur le Pont; mais il ne pouvoit pas refuser de se transporter comme arbitre dans ces provinces, & d'y user de l'autorité qu'on lui donnoit, Cependant cette démarche, sans prétention de sa part, servit de prétexte à l'ambition de ses successeurs. Ils firent des tentatives, ils les soutinrent; ils obtinrent de l'empereur une loi qui défendoit d'ordonner, dans l'Asie, ou dans le Pont, aucun évêque; sans avoir eu leur consentement; enfin le concile de Chalcédoine, tenu en 451, leur ayant confirmé du moins une partie des droits dont l'usage les avoit déja mis en possession, ils furent reconnus pour patriarches de l'Asie, du Pont & de la Thrace.

L'évêque de Constantinople avoit encore le second rang d'honneur. Cette distinction, qui lui avoit été accordée en 383 par le concile de Constantinople, lui fut confirmée par celui de Chalcédoine. Les peres, assemblés dans ces conciles, jugerent qu'ainsi que la primauté appartenoit au pape, parce qu'il étoit l'évêque de l'ancienne Rome, la premiere ville de l'empire, le second rang devoit appartenir à l'évêque de Cons-

tantinople, puis qu'il ſiégeoit dans la nouvelle Rome, la ſeconde ville de l'empire.

Il eſt important, Monſeigneur, de bien remarquer comment ſe ſont établis ces rangs & ces juriſdictions, ſi vous voulez pouvoir rendre raiſon des révolutions qui arriveront dans l'égliſe. Or, ce qui eſt arrivé à Conſtantinople, vous fait voir que certains ſieges ont d'abord obtenu des privileges par l'uſage, & qu'enſuite ils ſe le ſont fait confirmer par des conciles. Mais ce qui s'introduit par l'uſage, eſt néceſſairement ſujet au changement, parce que l'uſage change lui-même. Il faut donc s'attendre que quelques évèques ſe feront de nouvelles prétentions, qu'elles leur ſeront conteſtées, & qu'il en naîtra, par conſéquent bien des diſputes. D'un côté, l'ambition du patriarche de Conſtantinople ne ſera pas ſatisfaite des privileges qui lui ſont accordés; & pouvant empiéter il empiétera encore: d'un autre côté, les évèques qui perdront de leurs droits, ou qui ſeront jaloux de l'autorité qu'il acquiert, refuſeront leur conſentement aux conceſſions qui lui ont été faites par les conciles mêmes. Les papes, par exemple, n'ont jamais voulu reconnoître ni ſon ſecond rang parmi les évèques, ni ſa juriſdiction ſur l'Aſie & ſur le Pont; & ils ont jugé que les décrets des conciles de Conſtantinople & de Chalcédoine ſur ce ſujet, étoient contraires aux canons & aux loix écclésiaſtiques. Mais malgré ces oppoſitions, ce patriarche a joui, avec l'aveu de tout l'Orient, des privileges qui lui ont été attribués; parce que les ordres des empereurs ſont venus à l'appui des déciſions des conciles. Son ambition ne

ſe bornera même pas à ce qu'il a obtenu: il entreprendra encore dans la ſuite: il aura aſſez de crédit pour faire ajouter à ſon patriarchat, l'Illyrie, l'Épire, l'Achaïe, la Macédoine & la Bulgarie. Les papes feront continuellement de nouvelles oppoſitions; & ces conteſtations feront enfin l'origine d'un ſchiſme, qui ſéparera pour toujours l'égliſe d'Orient de celle d'Occident.

Cependant les papes, en reprochant des uſurpations à l'évêque de Conſtantinople, feront eux-mêmes d'autres uſurpations. L'évêque de Rome, comme patriarche, n'avoit de juriſdiction que ſur les égliſes ſuburbicaires, c'eſt-à-dire, ſur quelques provinces d'Italie ſoumiſes à ſon ſiege. Dans la ſuite il entreprendra ſur de nouvelles provinces, & il oſera même attenter juſques ſur les ſouverains.

La premiere ſource de ces déſordres vient de ce que, dans les trois premiers ſiecles, le gouvernement de l'égliſe n'a pas pu s'établir ſur des regles aſſez fixes L'impuiſſance où l'on étoit d'aſſembler des conciles généraux, ne permettoit pas de déterminer avec préciſion les droits de chaque évêque; & on a été dans la néceſſité de ſouffrir qu'il s'introduiſit des uſages, qui, variant ſuivant les circonſtances, ne pouvoient être ni uniformes, ni permanens. Il ſemble que ſous Conſtantin, on auroit pu remédier ces abus: mais quand le gouvernement a pris une certaine marche, il n'eſt pas toujours facile de la changer; il eſt même rare qu'on y penſe. On ſe contenta de mettre entre les évêques une ſubordination à-peu-près ſemblable à celle qui étoit entre les magiſtrats des provinces

de l'empire. Cette forme étoit déjà trop compliquée, & elle avoit encore un autre défaut : car les parties du gouvernement eccléſiaſtique ne furent pas ſubordonnées avec la même exactitude que les parties du gouvernement civil. Pour ſe conformer entiérement au plan de Conſtantin, il auroit fallu un chef dans l'empire ; quatre patriarches comme quatre préfets ; autant d'exarques que de dioceſes, & autant de métropolitains que de provinces. A la vérité, le pape étoit en poſſeſſion de la primauté qu'il a reçue de Jeſus-Chriſt, comme étant ſucceſſeur de S. Pierre ; & cette primauté lui donnoit de grandes prérogatives, pour maintenir la foi dans l'égliſe, & pour faire obſerver les ſaints canons. Mais les évèques ne penſoient pas qu'il eût ſur eux la même autorité, que l'empereur ſur les magiſtrats civils. Sa juriſdiction étoit uniquement attachée au titre de patriarche ; & il n'en avoit que ſur les égliſes ſuburbicaires. Dans les Gaules, en Eſpagne & en Afrique, les métropolitains ne connoiſſoient point de ſupérieurs, qui euſſent des droits ſur leurs égliſes ; & dans les autres provinces de l'empire, pluſieurs étoient encore dans la même indépendance. Ce gouvernement étant l'ouvrage des circonſtances, il ne faut pas s'étonner s'il a des défauts, & s'il eſt quelquefois troublé par des diſſentions. Les conciles feront le remede à ces abus : ils régleront les droits ſuivant le beſoin des conjonctures ; & au milieu des déſordres, ils conſerveront la foi dans toute ſa pureté.

Si le ſiege de l'empire eût toujours été fixé à Rome, l'autorité du pape, mieux déterminée & plus généralement reconnue, n'eût jamais été con-

teftée. Mais la feconde capitale fondée par Conftantin, éleva pour ainfi dire, autel contre autel; & la rivalité, qui divifera les deux premiers évèques de l'églife, fera la fource de bien des maux.

D'autres caufes contribueront encore à produire de nouveaux défordres: ce fera l'ignorance, qui confondant la puiffance fpirituelle & la puiffance temporelle, autorifera les entreprifes des papes: ce feront des évêques, qui voulant fe fouftraire à leurs fouverains, fe mettront fous la protection du fiege de Rome: enfin ce feront les fouverains eux-mêmes, qui ne cherchant qu'un prétexte pour envahir, reconnoîtront que le pape a droit de difpofer des couronnes.

J'ai cru devoir vous prévenir fur toutes ces chofes, afin que vous puiffiez faifir plus facilement les caufes des révolutions dont j'ai à vous parler. J'y trouverai auffi un avantage pour moi-même: car je pourrai paffer plus rapidement fur ces révolutions.

La fubordination n'eft pas la feule chofe à confidérer dans un gouvernement: il faudroit encore remarquer les ufages qui s'introduifent, & les réglemens qui fe font, fuivant les circonftances. Mais tant de détails n'entrent pas dans mon plan; il me fuffira des vues générales; qui préparent l'intelligence de l'hiftoire.

Un évêque ne jugeoit de rien fans avoir confulté fon clergé: c'eft dans des conciles provinciaux, qui fe tenoient d'ordinaire deux fois l'année, qu'on terminoit les différens qui naiffoient dans les provinces. Bientôt ceux qui fe crurent léfés, eurent recours au premier évêque du dio-

cefe & à fon fynode. Ces appels eurent leurs abus. Comme toutes les églifes d'un même diocefe, n'avoient pas toujours les mêmes ufages, ils donnoient lieu à des jugemens contradictoires. Ils femoient la jaloufie & la divifion parmi les évêques, & ils autorifoient les prétentions des plus puiffans. Le pape, par exemple, prétendit qu'on pouvoit appeller à lui des jugemens portés par les autres églifes; & il tenta de les affujettir toutes aux ufages de la fienne. Mais celles d'Orient & plufieurs d'Occident maintinrent l'autorité de leurs fynodes provinciaux.

Tous les évêques fe croyoient juges en matiere de foi: cependant s'il furvenoit quelque nouvelle queftion, on confultoit ceux des grands fieges, & fur-tout, celui de Rome, dont l'avis a toujours été d'un grand poids à caufe de fa primauté. Mais le concile général étoit confidéré comme le fouverain juge. L'excommunication & la pénitence publique étoient les peines qu'on infligeoit, & l'ufage à cet égard, étoit le même que dans les fiecles précédens.

L'églife ne négligea rien pour maintenir la difcipline; elle fit les loix les plus fages: mais les paffions brifent quelquefois les freins les plus facrés. Les translations des évêques étoient communes en Orient, & ils alloient volontiers à la cour; quoique ce fuffent des chofes févérement défendues. Je ne parle pas des autres abus, parce que s'ils étoient plus grands, ils étoient auffi plus rares. La plus grande différence qu'on remarque dans la difcipline entre l'églife d'Orient & celle d'Occident, c'eft que dans la premiere, les évê-

ques, les prêtres & les diacres n'étoient pas obligés au célibat.

Les agapes ou festins de charité s'abolirent dans la plupart des églises. Les catéchumenes & les pénitens étoient exclus du saint sacrifice. Les fideles y assistoient souvent : ils communioient presque à chaque fois. Les laïques recevoient encore l'eucharistie dans leurs mains : mais la coutume de l'emporter chez soi étoit devenue plus rare. On la consommoit à jeun dans l'église. Les processions commencerent à s'introduire. En un mot, les pratiques qui s'observoient, étoient pour le fond les mêmes qu'aujourd'hui.

Il n'en est pas de la doctrine comme de la discipline. Elle ne peut varier, mais elle peut être plus ou moins développée. C'est pourquoi l'église a éclairci tous les articles sur lesquels les hérétiques ont voulu répandre des nuages. Tel est, dans le quatrieme siecle, le mystere de la trinité, & dans le cinquieme, celui de l'incarnation.

Il n'est pas nécessaire de m'arrêter sur les désordres qui ont troublé l'église ; vous avez vu les maux que les hérésies ont produits en Orient où elles sont nées, & dont elle se sont en quelque sorte partagé les provinces. L'état de l'église, à la fin du cinquieme siecle, étoit encore plus déplorable en Occident, puisqu'elle étoit en proie à des barbares idolâtres ou Ariens. Les Vandales & les Visigots ont fait les plus grandes persécutions aux catholiques.

C'est au commencement du quatrieme siecle, que les communautés religieuses, après avoir peuplé les déserts de l'Egypte, se répandirent dans l'Orient ; & c'est vers la fin, qu'elles passe-

rent en Occident, où elles se multiplierent dans le cours du cinquieme. On voit qu'elles s'établissoient déja dans les villes : il y en avoit à Alexandrie, à Jérusalem, à Antioche, à Constantinople, à Marseille, &c. Les moines ne tarderent donc pas d'oublier l'esprit de leurs institutions. Aussi fallut-il quelquefois faire des loix, pour les faire rentrer dans leur devoir.

Le Christianisme étoit peu florissant chez les nations barbares, pendant le quatrieme & le cinquieme siecle. Quoiqu'il y eût pénétré auparavant, il ne s'y étoit pas répandu aussi facilement que dans l'empire romain, & il y avoit peu d'églises considérables. Les Goths ne quitterent l'idolâtrie, que pour se faire Ariens; & les Perses persécuterent presque toujours la religion chrétienne. Vous jugez par-là que dans les églises, qui étoient hors de l'empire, le gouvernement ecclésiastique ne pouvoit pas avoir de forme certaine.



CHAPITRE II.

Des barbares qui ont envahi l'empire d'Occident.

Il falloit que les irruptions des barbares eussent un terme. Depuis long-tems, détruits sans interruption par le fer des Romains, ils se détruisoient tous les jours par leurs propres armes, & ils s'étoient enfin répandus en Illyrie, en Italie, dans les Gaules, en Angleterre, en Espagne & en Affrique. Ils peuploient ces provinces: une partie des Romains y avoit été exterminée, l'autre assujettie, & le Nord étoit épuisé. Bien des causes contribuoient à dévaster ces contrées, les guerres qui ne cessoient point, l'ignorance & le mépris des barbares pour l'agriculture, la ruine des arts & du commerce, les cruelles persécutions qu'on faisoit aux catholiques, enfin tous les vices d'un gouvernement monstrueux.

En commençant l'étude de l'histoire, nous avons vu toute l'Europe couverte de peuples barbares; mais ces peuples avoient des vertus, la pauvreté les garantissoit au moins de bien des vices. Plus jaloux de conserver leur liberté; qu'ambitieux de commander à leurs voisins, ils cherchoient moins à conquérir, qu'à se défendre contre les citoyens trop puissans, & ils formoient de petites cités, où l'amour de la patrie n'étoit que l'amour même de la liberté. Nous les avons vus occupés à se donner des loix, ne re-

connoître pour bon gouvernement, que celui où tous les citoyens sont libres. Les Romains seuls par une suite des circonstances, ont allié l'amour de la liberté & l'ambition des conquêtes, deux choses toujours plus difficiles à concilier à mesure que l'empire s'étendoit davantage.

Comme les idées ne s'acquierent que par l'expérience, ces peuples n'imaginoient pas de jeter les fondemens d'un vaste empire, lorsqu'ils ne formoient encore que de petites cités: mais ils songeoient à se garantir contre les tyrans, parce qu'ils avoient éprouvé les effets de la tyrannie. Voilà quelles ont été leurs vues dans les différentes formes de gouvernement, qu'ils ont adoptées.

Dans la suite, quelques-unes de ces cités ont entrepris d'étendre leur domination, parce que des succès leur apprenoient qu'elles pouvoient faire des conquêtes. Mais leur gouvernement n'y étoit pas propre, & leur ambition leur a fait perdre leur liberté, ou même a été la cause de leur ruine.

Tant qu'elles ont peu de besoins, elles ont aussi plus de vertus. Un même esprit anime tous les citoyens: les grands hommes se renouvellent sans cesse. Les qualités que la république perd dans l'un, elle les retrouve dans un autre: elle s'éleve de génération en génération, & en quelque sorte par une suite de prodiges: mais elle tombe lorsqu'elle est parvenue au luxe, le dernier période de sa grandeur.

Si vous considérez que des barbares, qui viennent d'envahir l'empire d'Occident, sont arrivés tout-à-coup où les anciens peuples ne sont arrivés que

que par degrés ; vous jugerez que leur domination ne sera que passagere. En effet, sans avoir jamais eu aucune idée de gouvernement, ils ont tout-à-coup les vices des peuples conquérans & la mollesse des peuples conquis.

Les François & les Anglois sont les seuls qui se soutiendront ; les François, parce qu'ils se sont établis les derniers, les Anglois, parce que leur situation les mettoit plus à l'abri de nouvelles invasions.

A peine ces nouveaux peuples commencent à s'établir qu'ils ont déja tous les vices des nations policées, & ils conservent encore tous ceux de la barbarie. Leur amour pour la liberté, sans regle, sans objet, n'est qu'un vrai brigandage ; & nous trouverons à peine parmi eux quelques traces de vertus.

Ils croient pouvoir conserver leurs états ; parce que ce ne sont que les parties d'un plus grand empire. Mais ces états sont encore trop grands pour eux ; car s'ils les ont conquis, ils n'ont pas appris à les gouverner, & par conséquent, à les conserver.

Ils perdent leur courage, sans perdre leur férocité, parce qu'ils s'amollissent dans le luxe sans adoucir leurs mœurs. Mais quoiqu'ils veuillent vivre dans le luxe, ils n'en savent pas entretenir les sources : ils ruinent au contraire, l'agriculture, les arts & le commerce. Ils n'ont plus d'expédiens que dans de nouvelles impositions : ils accablent leurs sujets, & ils les précipitent dans la misere, pour s'y précipiter bientôt eux-mêmes.

Alors l'état est composé de deux nations ennemies ; & les vainqueurs odieux aux vaincus, ont

tout à craindre au dedans & au dehors. Pour prévenir les révoltes, ils abattent les murs des villes qui pourroient servir de dépense au peuple opprimé; ne comprenant pas d'ailleurs à quoi servent ces murs, parce qu'ils ne savent ni défendre des places, ni former des sieges. Mais leur pays reste ouvert à l'ennemi étranger: cependant ils ne se sont point conservé de retraites, & ils ne sont plus que de mauvais soldats.

Ils étoient puissans, tant qu'ils ne s'étoient point encore fixés: car alors sobres, accoutumés à la fatigue & courageux, ils tomboient avec tout le poids de leurs forces réunies. Actuellement elles sont tout à la fois énervées & divisées. Dispersés dans le pays qu'ils ont conquis, ils ne peuvent plus marcher tous ensemble: il faut d'ailleurs qu'ils se partagent encore, afin que les uns tiennent les sujets dans l'obéissance, tandis que les autres défendent les frontieres. Enfin ils s'énervent à mesure qu'ils prennent le luxe & les mœurs des nations vaincues.

Les Germains, comme vous l'avez vu, ne connoissoient d'autre métier que celui des armes: ils croyoient qu'il faut laisser aux lâches le soin de cultiver la terre, & que la guerre est, pour des hommes braves, le seul moyen de subsister. Dans ce prejugé, ils pensoient que la force seule leur donnoit des droits, sur tout ce qu'il pouvoient enlever à leurs voisins. Ils ne s'engageoient par des traités, que lorsqu'ils étoient les plus foibles; & ils se croyoient libres de tout engagement, lorsqu'ils avoient repris leurs forces premieres. Sans loix, ils se conduisoient d'après les coutumes que la férocité leur dictoit. En un mot,

ils n'avoient aucune idée du droit des gens; & ils seront longtems sans pouvoir s'en former, parce que les premieres habitudes seront longtems un obstacle aux progrès de la raison. La force donnera droit à tout: les traités seront continuellement violés; & l'histoire ne sera plus qu'un tissu d'injustices, de trahisons & de crimes monstrueux.

Représentons-nous ces barbares au moment qu'ils viennent de se rendre maitres d'une province. Ce ne sont pas encore des citoyens, ce ne sont que des brigands. Toujours assemblés, toujours armés, chacun veut avoir part à l'autorité. Leur gouvernement est une démocratie, où germe une infinité de dissentions. Ils n'obéissent à un chef, qu'autant qu'ils sentent le besoin d'être conduits par son courage & par ses lumieres: mais s'ils cessent de sentir ce besoin, le gouvernement ne sera bientôt qu'une vraie anarchie.

Vous pouvez donc prévoir, qu'ils seront tout-à-fait le jouet des circonstances. Ils se conduiront sans regles, sans principes. Ainsi les états qu'ils fondent seront bientôt détruits; ou ils passeront par mille formes, toutes plus vicieuses les unes que les autres, avant de s'asseoir sur une base bien assurée.

Ce fut sans doute, un terrible moment, que celui où de pareils vainqueurs s'emparerent des biens des vaincus: mais enfin ils ne pouvoient pas tout prendre; & lorsque chacun se fut saisi de ce qui étoit à sa bienséance, ils commencerent à jouir, & les vaincus respirerent. Le sort de ceux-ci fut même plus doux que sous les empereurs: car les barbares ne connoissant pas l'usage de payer les magistrats, ils ne connurent pas

d'abord le besoin de mettre des impôts. Ils permirent au moins de jouir de ce qu'ils laissoient; & leurs sujets se trouverent heureux de n'être plus exposés aux vexations des officiers de l'empire. Ils n'avoient d'autre obligation que de faire la guerre à leurs dépens, quand ils étoient commandés; & encore avoient-ils leur part au butin.

Avec cet usage, il n'étoit pas possible de soutenir des guerres longues, où l'on n'avance que de proche en proche : mais les barbares n'étoient pas dans ce cas. Si les uns étoient ignorans dans l'attaque des places, les autres ne l'étoient pas moins dans la défense; d'ailleurs les fortifications des villes étoient ruinées, & une seule bataille ouvroit tout un pays. Les guerres se renouvelloient sans cesse, & se terminoient promptement.

Leur domination ne se contint pas long-tems dans les bornes que je viens de marquer. S'ils traiterent d'abord leurs sujets avec quelque sorte de douceur, ce ne fut ni par politique ni par humanité. Il étoit naturel que chacun donnât ses soins à se bien affermir dans les usurpations qu'il avoit faites, avant de songer à faire de nouvelles usurpations. Voulant donc jouir eux-mêmes de ce qu'ils possédoient, ils furent forcés de laisser aux autres la jouissance de ce qu'ils ne leur avoient pas enlevé. Ce fut un tems de calme.

Mais lorsqu'ils se crurent affermis dans leurs possessions, & que s'étant accoutumés au luxe, ils ne les trouverent plus suffisantes à leurs besoins; ils regarderent alors tout ce qui étoit à leur bienséance, comme des choses qu'ils pou-

voient prendre encore. Vainqueurs, ils ne connoissoient que le droit des armes, & croyant faire grace aux vaincus, lorsqu'ils leur laissoient la vie, ils jugeoient que tous les biens étoient à eux. Ils devoient donc enfin avoir recours aux impositions, & les accumuler : & comment ne l'auroient-ils pas fait, lorsqu'ils apprenoient qu'on en avoit payé aux empereurs? Ainsi les peuples étoient foulés par toutes sortes de voies, & parce qu'on leur enlevoit leurs biens, & parce qu'on les surchargeoit d'impôts, & parce que, dans le désordre qui régnoit, les pertes ne pouvoient se réparer ni par l'agriculture, ni par l'industrie, ni par le commerce.

La religion fut encore le prétexte de bien des vexations. Les barbares Ariens se crurent tout permis contre les catholiques. Combien de maux ne devoient pas produire les persécutions de ces ames féroces, qui sous le masque d'un faux zele, cachoient leur avarice; & qui, dans leur ignorance, méritoient à peine le nom de Chrétiens, ou même ne le méritoient pas? Car peut-on penser que les Goths sussent pourquoi ils étoient Ariens.

Tel étoit en général le sort des peuples conquis: celui des conquérans n'étoit pas meilleur. Toutes ces nations barbares, toujours armées, se poussent, se chassent, se détruisent. C'est une fermentation qui produit continuellement de nouvelles révolutions, & les peuples disparoissent les uns après les autres.

Les Hérules régnoient en Italie, les Ostrogots en Illirie, les Vandales en Afrique, les Sueves & les Visigots en Espagne, les mêmes Visigots, les

Bourguignons & les François dans les Gaules, & les Anglois dans la grande Brétagne. En un mot, toutes ces provinces étoient aux barbares, à l'exception de quelques places en Espagne, & d'un petit état que Siagrius, fils d'Egidius, s'étoit formé dans les Gaules, & dont Soissons étoit la capitale.

Les Hérules, qui habitoient depuis long-tems l'Italie, ne peuvent éviter de s'amollir, depuis qu'ils s'en sont rendus maîtres. Les Vandales jouissoient de leurs conquêtes, & négligeoient l'art militaire, ne jugeant pas avoir dans la suite rien à craindre de la part des empereurs d'Orient. Nous savons peu de chose des Sueves: Mais on ne peut pas douter, qu'établis depuis plus d'un demi siecle en Espagne, ils ne fussent déjà corrompus par la mollesse. Les Visigots ne composerent qu'un même peuple avec les vaincus, & les deux nations se firent des loix communes, tirées du code théodosien & de leurs usages; mais ces loix devoient être bien imparfaites: d'ailleurs par cette confusion, les barbares ne pouvoient manquer de prendre les mœurs des Gaulois, & de perdre peu-à-peu leur premiere valeur. Les Bourguignons étoient dans le même cas, parce qu'ils avoient tenu la même conduite

Plus tous ces peuples s'étoient établis facilement, plus ils se croyoient affermis, & moins ils prenoient de mesures contre l'avenir. Cependant ils laissoient derriere eux des ennemis puissans. Ce sont les François; qui étant passés les derniers dans les Gaules, n'avoient pas eu le tems de s'amollir, & qui en auroient difficile-

ment trouvé les moyens parce que le pays étoit entiérement ruiné.

Quant aux Anglois, la mer les défendoit ; ils habitoient un pays pauvre ; & ils avoient dans le nord de l'île, des ennemis assez redoutables pour entretenir leur courage, mais trop foibles pour les subjuguer.

D'après ces considérations générales, il vous est aisé de prévoir, quels sont de tous ces peuples ceux qui doivent se maintenir dans leurs conquêtes, où même en faire de nouvelles. D'autres causes qu'on ne peut pas prévoir, & que nous remarquerons dans le tems, contribueront encore aux progrès des uns & à la décadence des autres. Cependant vous jugez bien que je n'entreprendrai pas de vous parler de toutes leurs guerres.

CHAPITRE III.

L'empire grec sous Zénon.

L'EMPIRE des Grecs, c'est ainsi que je nommerai désormais l'empire d'Orient, ne subsistoit encore, que parce que les conquêtes que les barbares avoient faites, étoient plus que suffisantes pour eux. Ennemis les uns des autres, ils se détruisoient mutuellement ; & ils avoient trop de peine à s'établir, pour pouvoir former de nouvelles entreprises. Toute la politique des empe-

reurs étoit d'entretenir ces divisions; politique qui demandoit peu d'art, parce que les barbares étoient naturellement divisés.

D'ailleurs l'empire étoit dans la plus grande foiblesse. Déchiré par une multitude de sectes, que les variations du gouvernement fortifioient tour-à-tour, il étoit exposé à des révolutions continuelles. On ne savoit plus quels titres donnoient des droits au trône: on y parvenoit par les femmes, par le peuple, par le sénat, par les armées; par les prêtres, par les moines.

Comme les prêtres entreprenoient de se mêler des affaires civiles, les empereurs, sous prétexte de protéger l'église, vouloient aussi décider des choses qui concernent la foi. Ainsi la puissance impériale & la puissance sacerdotale se confondoient: on ne savoit plus à qui obéir ni à qui croire. „ Les princes dans ces tems-là, dit M. de Burigny, prenoient beaucoup plus de part aux affaires ecclésiastiques, qu'ils n'en prennent maintenant. Ceux à qui les usages de ces siecles reculés ne sont pas connus, sont extrêmement surpris, lorsqu'on leur dit que les empereurs publioient des confessions de foi, prononçoient des anathèmes, ordonnoient des excommunications, menaçoient les évêques de déposition, déclaroient déchus de l'épiscopat ceux qui avoient été élus au préjudice des ordonnances impériales, régloient la forme dont les prieres se devoient faire dans l'église, les degrés de jurisdiction dans les causes criminelles des clercs, & établissoient des fêtes de leur propre autorité. C'est cependant ce que faisoit Justinien avec l'applaudissement de l'église, & l'approbation des papes, qui

ont parlé de ses loix, comme servant de regles dans l'église romaine. „

Cet usage peut être un reste des prérogatives, dont les empereurs jouissoient en qualité de pontifes, lorsqu'ils étoient encore payens. Quoiqu'après leur conversion, ils n'aient pas pensé que le sacerdoce fût encore un attribut de l'empire, ils se sont néanmoins souvent conduits, comme s'ils avoient encore été pontifes. C'est que l'exemple est d'ordinaire l'unique regle des princes; & que sans réfléchir sur la différence des circonstances, ils font ce qu'ils savent que leurs prédécesseurs ont fait. Les papes, sans doute, n'approuvoient Justinien, que parce qu'il n'ordonnoit rien qui ne fût conforme aux canons: mais reconnoître en lui une autorité dont il n'abusoit pas, c'étoit lui accorder un droit dont il pouvoit abuser. On voit par-là que l'ignorance qui avoit brouillé toutes les idées sur la succession à l'empire, avoit répandu d'égales ténébres sur les droits du sacerdoce. On se fût fait des idées plus nettes, si l'on fût remonté à la nature des deux puissances: mais on ne jugeoit de l'un & de l'autre que par l'usage; & l'usage cependant ne pouvoit être qu'une source d'usurpations & d'abus. En effet, que deviendra la religion, si le souverain, presque toujours jouet des passions de ceux qui l'entourent, se croit juge en matiere de foi? Que deviendra-t-elle, sur-tout, chez un peuple, qui agite tous les jours de nouvelles questions, & qui les traite avec les mêmes subtilités, qu'il traitoit autrefois les questions philosophiques? Nous verrons les empereurs, abymés dans des disputes théologiques, oublier en-

tiérement l'état qu'ils ont à gouverner. Cependant l'empire sera détruit, & l'église perdra toutes les provinces de l'Orient.

Zénon régnoit, c'est-à-dire, la mauvaise foi, le parjure, la bigoterie, l'avarice & la cruauté. Constantinople fut bientôt le théatre d'une guerre civile.

Marcien, fils d'Anthemius empereur d'Occident, avoit comme Zénon, épousé une fille de Léon, & il prétendoit que l'empire lui appartenoit, parce que sa femme étoit née depuis que Léon avoit été fait empereur. Il fut défait, ordonné prêtre, & relégué dans un monastere.

Les Goths pillerent la Thrace; ils se montrerent jusques sous les portes de Constantinople, & cette guerre fut une occasion à Zénon de montrer sa lâcheté, en achetant la paix; & sa perfidie, en manquant à ses engagemens.

C'étoit Illus, qui avoit défait Marcien. Zénon, qui lui devoit trop pour ne pas le craindre, entreprit de le perdre. Mais ce général ayant échappé à ses assassins, se souleva & se joignit à Léonce, qui fut proclamé Auguste par l'armée de Syrie.

Vérine, veuve de Léon, & belle-mere de Zénon, avoit été reléguée en Cilicie. Elle se joignit aux rebelles, & déclara par une lettre adressée aux gouverneurs de Syrie & d'Egypte, que l'empire lui appartenant, elle l'ôtoit à Zénon, & le donnoit à Léonce. Les peuples de ces provinces se soumirent, soit parce qu'ils n'en savoient pas assez pour juger des droits que cette femme s'arrogeoit, soit parce que Zénon leur étoit odieux.

Cependant l'armée de l'empereur marcha con-

tre les rebelles. Théodoric, qui avoit été en otage à Constantinople, étoit un des généraux qui la commandoit; & il eut la principale part à la défaite d'Illus & de Léonce, dont on envoya les têtes à Zénon.

Théodoric ayant découvert à son retour que Zénon ne songeoit qu'à le perdre, se retira dans ses états d'Illyrie; & après avoir défait les Bulgares, il ravagea la Thrace jusqu'aux portes de Constantinople, & se proposa de mettre le siege devant cette place. Les Bulgares étoient un peuple, qui après avoir habité le pays qu'arrose le Volga, étoit venu s'établir au nord du Danube. Nous aurons occasion d'en parler.

Zénon fut assez heureux pour persuader à Théodoric de porter ses armes en Italie contre Odoacre; & il fit un traité avec lui, par lequel il lui céda la souveraineté sur cette province. Les Romains ont prétendu que cette cession se bornoit à la personne de ce conquérant: les Goths, au contraire, ont soutenu qu'elle s'étendoit à toute sa postérité. Mais avant d'agiter cette question, il auroit fallu déterminer quels droits Zénon lui-même avoit conservés sur l'Italie.

Zénon mourut quelques années après, dans la dix-septieme de son regne, à compter depuis la mort du jeune Léon son fils. Mais, avant lui, plusieurs personnes périrent, parce qu'il consulta les magiciens & les astrologues, dans le dessein de faire mourir son successeur. Il en eut cependant, qu'Ariadne sa veuve lui donna elle-même: c'est cet Anastase, à l'élection duquel Eupheme, patriarche de Constantinople forma des oppositions.

Sous le regne de Zénon, qui dura près de quarante ans, c'étoit l'usage que les nouveaux évèques des premiers sieges fissent part de leur élection aux patriarches, afin d'en obtenir une espece de confirmation & des lettres de communion. Un accident fit qu'Acace, patriarche de Constantinople, ne reçut point la lettre que lui avoit écrite Jean Talaia, élu évêque d'Alexandrie. Acace, se croyant méprisé, le rendit suspect à Zénon. En conséquence, les ordres furent donnés pour chasser Talaia; & on mit en sa place Pierre Mongus, sectateur d'Eutyches.

Le pape Félix III, dont Talaia implora la protection, prit connoissance de cette affaire, & tint un concile dans lequel Acace fut excommunié avec tous ceux qui ne se sépareroient pas de lui. Le patriarche de Constantinople méprisa ce jugement, & se vengea du pape en ôtant des diptyques le nom de Félix. C'étoit un double régistre dans lequel on écrivoit les noms des vivans & des morts, pour qui l'église prie plus particuliérement.

Dans ce même tems, Zénon, incapable de gouverner l'état, se crut fait pour gouverner l'église. Il fit un écrit célebre, connu sous le nom d'hénotique; c'est-à-dire, une confession de foi, par laquelle il entreprit de ramener les hérétiques à la communion des orthodoxes. Il y jugeoit, il y ordonnoit de tout, comme si la foi eût dépendu de sa volonté, & qu'il n'eût pas été permis d'avoir une autre croyance que la sienne. Mais ses jugemens erronnés & confus augmenterent les troubles, & firent naître de nouvelles divisions.

Il força tous les évêques de l'empire de signer son hénotique, & leur ordonna de communiquer avec Acace & Mongus. Tous obéirent à la reserve d'un petit nombre, qui abandonnerent volontairement leurs sieges ; ou qui en furent chassés. Ainsi les églises d'Orient, gouvernées par des intrus ou par des prévaricateurs, furent toutes séparées de communion de celle de Rome, & regardées comme hérétiques ou du moins comme schismatiques. Il faut cependant remarquer, que, quoique les papes fussent bien éloignés d'approuver l'hénotique, ils n'en ont point donné de condamnation formelle, & qu'ils n'ont jamais fait un crime aux Grecs de l'avoir signé. Comme ils craignoient d'irriter le prince, & de le porter à de nouveaux excès, ils épargnoient tout ce qui portoit son nom : mais cette condescendance, quoique prudente, autorisoit les entreprises des empereurs sur le sacerdoce ; & entretenant la confusion des idées, faisoit que la plupart des Chrétiens ne savoient plus qui étoit juge en matiere de foi. Les choses en étoient donc venues au point, que quelque parti qu'on prit, on n'évitoit un inconvénient que pour tomber dans un autre.

Il semble qu'après la mort d'Acace & de Zénon, le schisme auroit dû cesser : il continua cependant, parce que ceux qui occuperent le siege de Constantinople, refuserent d'effacer des diptyques les noms d'Acace & de Mongus ; & la réunion des églises d'Orient & d'Ocident ne se fit qu'en 519 sous le regne de Justin & sous le pontificat d'Hormisdas.

CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le grand & Clovis.

Les troubles n'avoient pas cessé en Italie depuis qu'Odoacre régnoit. Il avoit, à la vérité, conservé aux Romains leurs magistrats & leur police : mais depuis long-tems, ces magistrats & cette police n'étoient plus capables de rétablir l'ordre ; & les coutumes que les barbares porterent avec eux, dûrent sans doute, augmenter la confusion. Qu'est ce qu'un gouvernement qui s'établit sur les usages d'un peuple où tout est corrompu, & sur ceux de plusieurs nations barbares où rien n'est encore perfectionné ?

Ce ne fut pas sans occasionner bien des désordres, qu'Odoacre enleva un tiers des terres aux anciens habitans. Il est vrai qu'il leur en restoit encore assez : car ils devoient être réduits à un bien petit nombre, si nous considérons les dévastations, que l'Italie, dépeuplée tout-à-coup par Constantin, avoit souffertes, sur-tout, depuis Valentinien III. Ce nombre diminua sans doute encore pendant la guerre qu'Odoacre eut à soutenir, & qui dura quatre ans.

C'est en 489 que les Ostrogots entrerent en Italie, & que Théodoric défit Odoacre aux environs d'Aquilée, & auprès de Vérone. Ces deux victoires le rendirent maître de Milan, de Pavie & de plusieurs autres places. Cependant, trahi

par un de ses généraux, il fut obligé de se renfermer dans Pavie ; & la Ligurie fut ravagée par Odoacre, qui reparut avec de nouvelles forces. Elle le fut encore par les Bourguignons, qui sous prétexte de venir au secours d'un des deux partis, commirent de si grands dégats, que cette province en fut presque déserte. Enfin Théodoric, assiégé dans Pavie, eut recours aux Visigots, avec lesquels il remporta une troisieme victoire ; & Odoacre s'enfuit à Ravenne, s'y défendit trois ans, capitula, se rendit, & cependant perdit la vie par la main même de Théodoric. Il a régné seize ans & demi, si l'on compte jusqu'au jour de sa mort. On remarque que, pendant cette guerre les évêques commencerent à fortifier des châteaux, pour servir de retraite aux fideles.

Anastase a régné 27 ans. Après des commencemens qui sembloient promettre un bon gouvernement, il causa de grands maux dans l'église & dans l'état ; & ne fit voir en lui qu'un prince lâche, avare & parjure.

Zénon avoit attiré beaucoup d'Isaures à Constantinople, & il leur payoit même cinq cent livres d'or par an, ce qu'Anastase supprima. Ces barbares, devenus plus insolens, causerent des séditions, & l'empereur les chassa. Mais ayant eu l'imprudence de les renvoyer en Isaurie, sans prendre de mesures pour prévenir tout soulevement de leur part, ils armerent cent cinquante mille hommes, & choisirent entr'autres pour général Longin frere du dernier empereur. Cette guerre dura six ans, & finit par la défaite & la mort des chefs.

Je ne parlerai pas d'une autre guerre qu'Anastase eut avec les Perses, ni des incursions des Sarasins dans la Palestine & dans la Syrie, des Bulgares dans la Thrace, & de quelques autres peuples du Nord, qui ravagerent l'Illyrie & pénétrerent jusqu'aux Thermopyles. Je remarquerai seulement que les persécutions que cet empereur fit aux catholiques, troublerent toute l'église, occasionnerent de nouveaux schismes, & susciterent plusieurs séditions sanglantes. Les désordres furent au point, que l'esprit de parti parut avoir effacé jusqu'aux traces des vertus chrétiennes. Les défenseurs mêmes de la vérité coururent souvent les premiers aux armes, pour défendre une religion qui a le sang en horreur, & qui n'enseigne que la charité. Le peuple, en pareil cas, toujours porté au fanatisme, se précipita dans les plus grands excès. Constantinople, pillée, brûlée par ses propres citoyens, offrit plus d'une fois l'image d'une ville prise d'assaut. Enfin les mécontens eurent un chef. Vitalien, petit-fils du fameux Aspar, parut à la tête d'une puissante armée; il entraîna dans son parti la Scythie, la Thrace, la Mysie; il remporta deux victoires, & il approcha de Constantinople, où le peuple le demandoit pour empereur. Anastase, sans ressource, demanda la paix à telle condition qu'il plairoit à ses ennemis; & il l'obtint en promettant tout ce qu'on exigea de lui: mais quand il crut n'avoir plus rien à craindre, il ne remplit aucun de ses engagemens.

Le trisagion, c'est-à-dire, une hymne qu'on chantoit en l'honneur de la trinité, fut souvent la cause des séditions. Elle étoit conçue en ces termes:

termes; *Dieu saint, saint fort; saint immortel, ayez pitié de nous*, les Eutychéens y avoient ajouté, *vous qui avez été crucifié pour nous*; addition que les catholiques rejettoient à cause du mauvais sens dont elle pouvoit être susceptible. Lors donc qu'on avoit occasion de la chanter, les deux partis ne manquoient pas d'en venir aux mains : les moines crioient dans les rues, que le tems du martyre étoit arrivé : le peuple s'ameutoit : on renversoit les statues d'Anastase, on le chargeoit d'injures, & on demandoit un autre empereur.

La plus grande sédition arriva en 511, à l'occasion d'une procession qu'on faisoit tous les ans, pour remercier Dieu de n'avoir pas permis que Constantinople fût consumée, lorsqu'en 472 cette ville fut couverte des cendres du mont Vésuve. Le peuple, qui crut voir l'air tout en feu, ne douta point que Dieu n'eût accordé un miracle à ses prieres. Mais lorsqu'il lui rendoit graces d'avoir écarté ce prétendu feu, il fut sur le point de consumer Constantinople par un incendie. L'addition faite au trisagion arma les orthodoxes & les hérétiques : ils mirent le feu à la ville, plusieurs maisons furent brûlées, & le soulevement vint au point qu'Anastase fut forcé à s'enfuir & à se cacher. Cette sédition dura trois jours. Enfin l'empereur ayant osé se montrer au cirque: sans couronne & en état de suppliant, le peuple se calma; & comptant sur les promesses qui furent faites, il ne se vengea d'Anastase : qu'en chantant devant lui le trisagion sans l'addition.

Ce prince mourut âgé de plus de quatre-vingt-

huit ans. Lorsqu'il parvint à l'empire d'Occident, l'Egypte & le reste de l'Orient formoient déja trois communions différentes. Il entretint ces divisions, & il en fit naître de nouvelles : parce qu'à force de disputer, les évêques d'un même parti finissoient par se séparer encore. Les uns rejetoient le concile de Chalcédoine, d'autres le regardoient comme une regle de foi ; & quelques-uns vouloient qu'on s'en tint à l'hénotique de Zénon, quoique d'ailleurs ils ne s'accordassent pas sur bien des points.

Pour défendre Constantinople contre les courses des barbares, Anastase avoit élevé un mur d'environ dix-huit lieues, fortifié de tours d'espace en espace, & qui alloit du septentrion au midi, depuis l'une des deux mers qui baignent Constantinople jusqu'à l'autre. Cet ouvrage, loué à cause de son utilité, n'étoit dans le fond qu'un monument de la foiblesse de l'empire.

Pendant qu'en Orient l'église étoit persécutée par un prince chrétien : elle étoit protégée en Italie par un prince arien, & en France par un prince né idolâtre. Je veux parler de Théodoric & de Clovis.

Depuis Marc-Aurele, l'Italie n'avoit jamais été plus florissante, qu'elle ne fut pendant trente-ans que régna Théodoric ; à compter depuis la mort d'Odoacre. Il se fit aimer de ses sujets & respecter des étrangers : il mit l'Italie à l'abri des invasions des puissances voisines : il sut discerner les hommes de mérite : il eut assez de défiance de ses lumieres, pour aimer à les consulter, il ne craignit ni de les employer, ni de les élever : enfin il rétablit l'ordre par-tout, & il protégea

les arts & les ſciences, quoique lui-même il ne ſût pas écrire ſon nom. Parmi les ſavans auxquels il donna ſa confiance, on compte Caſſiodore, Boëce & Simmaque. Mais il fit périr les deux derniers, fauſſement accuſés de tramer une révolution, & d'avoir pour cet effet des intelligences à la cour de Conſtantinople. La mort de ces deux hommes, qui flétrit ſa mémoire, eſt une tache que ſon répentir n'a point effacée.

Quoiqu'Arien, il ne perſécuta point les catholiques: il entretint, au contraire l'union parmi eux: il leur inſpira une ſi grande confiance en ſa droiture, qu'ils ne craignoient pas de le prendre pour juge; & il n'approuvoit pas qu'on embraſsât l'Arianiſme par complaiſance pour lui. Cependant, la derniere année de ſon regne, il ſe propoſoit d'ôter les égliſes aux catholiques pour les donner à ceux de ſa ſecte; mais c'étoit pour forcer l'empereur à laiſſer aux Ariens de l'empire le libre exercice de leur religion. Quoique ce motif ne l'excuſe pas, il le rend cependant moins coupable: mais Dieu ne lui permit pas d'executer ſon projet.

Il ordonna l'obſervation des loix romaines, auxquelles il ſoumit les Goths ainſi que les Romains; conſervant les anciennes magiſtratures, les conférant indifféremment à ceux de l'une & de l'autre nation, & n'excluant les Romains que des ſeuls emplois militaires. C'étoit encore l'uſage qu'un des deux conſuls fût fait en Italie, ſoit que l'empereur l'eût élu lui-même, ſoit qu'il confirmât l'élection qui en avoit été faite. Mais cet uſage n'étoit pas conſtant: car il ne pouvoit avoir lieu qu'autant qu'il ne ſurvenoit point de

sujet de division entre les deux cours. Théodoric mourut l'an 526. Le surnom de grand qu'il a mérité, le distingue de tous les autres Théodorics.

Clovis, qui avoit commencé son regne en 482, étoit mort en 511. C'est à lui proprement que commence l'histoire de France: histoire que vous devez étudier, & parce qu'elle vous intéresse plus particuliérement, & parce qu'elle prépare à celle de plusieurs autres peuples. Vous ne vous ferez pas d'idée exacte du gouvernement des principales nations de l'Europe, si vous ne commencez par observer les fondemens sur lesquels la monarchie Françoise va s'élever. Quand à l'histoire de l'empire, elle commence à devenir moins nécessaire; & je n'en parlerai plus qu'autant qu'elle influera dans les révolutions, qu'il ne faut pas vous laisser ignorer.

Clovis n'avoit que quinze ans, lorsqu'il succéda à son pere Childéric. Tournai étoit la capitale de son royaume; mais il ne régnoit pas sur toute la nation Françoise: car elle avoit formé plusieurs autres petits états, gouvernés par des rois indépendans, & dont quelques-uns étoient du sang de Clovis.

La conquête de toute la Gaule étoit l'objet de l'ambition de Clovis. Il falloit pour cela détruire deux royaumes plus puissans que le sien, celui des Bourguignons & celui des Visigots; soumettre les Armoriques & les autres rois, & achever de renverser la puissance romaine, dont Siagrius soutenoit encore les restes. Je ne vous dis rien sur les limites de ces états, parce qu'il n'est pas possible de les marquer exactement.

Clovis eût échoué, si l'on eût pénétré son

ambition. Il ne pouvoit réussir, qu'en subjuguant ces puissances les unes par les autres. Sa premiere démarche fut donc de s'allier avec les rois de sa nation, parce qu'ils avoient le même intérêt que lui à la ruine des Romains. Il défit Siagrius près de Soissons, le poursuivit jusqu'à la Loire, se le fit livrer par Alaric, roi des Visigots, chez qui ce général avoit cherché un asyle, & lui fit ôter la vie. Soissons devint alors la capitale de son royaume, augmenté des états de Siagrius.

Clovis se fortifia ensuite de l'alliance de Gondebaud, roi de Bourgogne, contre Alaric qui, jaloux de ses progrès, ne lui pardonnoit pas d'avoir été forcé de livrer Siagrius, pour éviter la guerre. Il étoit naturel de présumer que s'il suspendoit les effets de sa jalousie & de sa vengeance c'étoit uniquement dans l'attente d'un moment favorable; & il étoit également avantageux aux deux autres rois de se réunir, parce que séparément, chacun d'eux eût été trop foible. Afin même de resserrer, au moins en apparence, les nœuds de cette union, Clovis demanda en mariage Clotilde, niece de Gondebaud. Mais ce n'étoit peut-être là qu'un prétexte: car il pouvoit avoir d'autres vues.

Clotilde, quoiqu'élevée dans une cour arienne, étoit catholique. Il devoit donc être agréable aux Gaulois de l'avoir pour reine, & parce qu'ils trouveroient en elle une protectrice de leur religion, & parce qu'ils pouvoient se flatter que Clovis n'étoit pas loin de se convertir. Cette seule espérance pouvoit les accoutumer à la domination des François, sur-tout, s'ils considéroient

les persécutions que les Goths & les Bourguignons faisoient aux catholiques.

Gondebaud avoit réuni la plus grande partie de la Bourgogne sous sa puissance; en faisant périr Chilpéric, pere de Clotilde. Il est donc vraisemblable qu'un des motifs de Clovis, en épousant cette princesse, étoit d'avoir un prétexte pour faire la guerre à Gondebaud, si jamais il étoit en état de faire valoir les droits de sa femme. C'étoit une raison pour la lui refuser; cependant il l'obtint. Arédius, ministre du roi de Bourgogne & qui étoit alors absent, revint trop tard, & n'arriva que pour désapprouver son maitre.

La joie que les catholiques conçurent de ce mariage augmenta, lorsque Clovis permit de baptiser les enfans qu'il eut de Clotilde. Il paroit que ce prince songeoit dès-lors à se convertir: mais il ne vouloit pas aliéner les François, pour s'attacher les Gaulois. Je vous écouterai volontiers, disoit-il à Clotilde & à S. Rémi qui l'en pressoient: mais il y a une chose fort importante à considérer: c'est que je suis chef d'une nation, qui ne souffre pas qu'on abandonne ses dieux.

Peu de tems après, les Allemands ayant pris les armes, Clovis marcha contr'eux, & les joignit près de Tolbiac, aujourd'hui Zulphic. Mais Sigebert, roi des François établis à Cologne, ayant été blessé, le désordre se mit dans l'armée, & la déroute devint générale. Envain Clovis tentoit de rallier ses troupes: envain il invoquoit ses dieux. Il eut enfin recours à celui de Clotilde, & il fit vœu d'embrasser le Christianisme, s'il remportoit la victoire. Aussi-tôt la fortune chan-

ge : le roi des Allemands est tué, ils fuient. Le vainqueur soumet tout le pays qu'ils habitoient; & il étend sa domination jusqu'au Danube, où même au-delà.

Clovis, empressé d'accomplir son vœu, assembla les François, pour leur communiquer le dessein & les motifs de sa conversion. Non seulement ils l'approuverent : mais trois mille reçurent le baptême avec lui. Ce roi fut baptisé par S. Rémi, évêque de Rheims, dans l'église de S. Martin ; & son exemple fut peu-à-peu suivi de tous les François.

Cette démarche, agréable à une partie de ses sujets & approuvée de l'autre, mit dans ses intérêts tous les catholiques des Gaules. Ils auroient voulu dès-lors passer sous sa domination : & ils en souffrirent plus impatiemment les persécutions des Bourguignons & des Visigots. Clovis étoit trop ambitieux, pour n'avoir pas prévu ces dispositions, & pour négliger d'en tirer avantage. Il commença par ouvrir une négociation avec les Armoriques, qui jusqu'alors avoient refusé toute alliance avec une nation idolâtre. Il leur fit part de son baptême, il leur fit sentir la nécessité de s'allier avec les François, & enfin il leur persuada de le reconnoître pour roi.

Outre Chilpéric, Gondebaud avoit encore fait périr Gondemar, un autre de ses freres. Cependant il lui en restoit encore un troisieme dans Godégisile, & il formoit le projet de lui ravir ses états. Clovis, appellé par ce dernier, saisit l'occasion de faire la guerre à Gondebaud. Il le défit ; & lorsqu'il étoit sur le point de le forcer,

dans Avignon, il lui rendit ſes états, & ne lui impoſa qu'un tribut.

Pour comprendre ce traité auquel on ne s'attend pas, il faut conſidérer deux choſes : l'une que Clovis, autant qu'on peut conjecturer, avoit déclaré ne prendre les armes qu'en faveur de la religion ; prétexte qui s'évanouit, parce que Gondebaud s'engagea à ceſſer de perſécuter les catholiques, & à s'inſtruire de leurs dogmes, ce qu'il exécuta. L'autre choſe à conſidérer eſt, que pour s'aſſurer de l'alliance de Godégiſile, il lui avoit promis toute la Bourgogne. Or, il n'étoit pas de ſon intérêt de réunir ce royaume entier ſur une ſeule tête : il lui importoit, au contraire, d'y laiſſer deux rois, qui étant ennemis, ſeroient moins à redouter pour lui : il ſe crut donc heureux de pouvoir dire à Godégiſile, que Gondébaud promettant de faire ceſſer la perſécution, on n'étoit plus en droit de le dépouiller.

Cependant ce qu'il avoit cru empêcher arriva : toute la Bourgogne n'eut qu'un maître. Car à peine ſe fut-il retiré, que Gondébaud enleva les états de ſon frere, & lui fit ôter la vie. Clovis auroit dû prendre des meſures, pour affermir Godégiſile.

La réunion des deux royaumes de Bourgogne engagea le roi de France à reprendre les armes, d'autant plus qu'il ne manquoit pas de raiſons, pour mettre la juſtice de ſon côté. Mais il crut devoir ſe liguer avec Théodoric le Grand. Le traité portoit que les deux rois partageroient entr'eux les états de Gondebaud ; & que celui qui ne ſe trouveroit pas à la conquête, auroit néanmoins la part qui devoit lui revenir, pourvu qu'il payât

une certaine ſomme à ſon allié. On accuſe Théodoric d'avoir agi de mauvaiſe foi, n'ayant paru qu'après avoir laiſſé les François combattre & vaincre ſeuls. Clovis tint ſa parole.

Théodoric, qui étoit alors le roi le plus puiſſant de l'Europe, n'avoit d'autre intérêt que d'être l'allié des Viſigots. C'étoit donc un voiſin dangereux pour les François, & un obſtacle aux projets que Clovis méditoit contre Alaric. Le roi de France ſe repentit de l'avoir approché de lui. Sa faute étoit ſenſible : mais il la répara, en rendant à Gondébaud la portion de la Bourgogne qui lui étoit échue, & en perſuadant à Théodoric de rendre auſſi celle qu'il lui avoit livrée. Il aima mieux voir tout ce royaume entre les mains d'un prince foible, que de le partager avec un prince puiſſant.

Il fit ſagement : car il étoit au moment de faire éclater ſes deſſeins contre Alaric. Il y avoit déja long-tems que ces deux rois ſe menaçoient : Théodoric n'avoit rien négligé pour maintenir la paix entr'eux : & ils paroiſſoient l'un & l'autre négocier de bonne foi dans la vue de l'établir : mais chacun n'attendoit qu'une conjoncture favorable. Clovis la trouva le premier, & la religion fut ſon prétexte. Je ſouffre impatiemment, diſoit-il, que ces Ariens aient un établiſſement dans les Gaules.

Ce qui rendoit la circonſtance favorable pour le roi de France, c'eſt que Théodoric avoit alors la guerre avec Anaſtaſe : guerre, à la vérité, peu conſidérable par ſes ſuites ; mais qui ne permettoit pas d'abandonner l'Italie, pour aller au ſecours des Viſigots. Clovis d'ailleurs avoit lié des

intrigues avec les évêques catholiques, sujets d'Alaric; & il entraînoit dans son parti Gondebaud, dont l'intérêt cependant n'étoit pas de détruire la seule puissance des Gaules, qui pouvoit balancer celle des François. Alaric ayant été vaincu & tué dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers, Clovis conquit les trois Aquitaines. C'est alors qu'il fit de Paris la capitale de son royaume.

Gondebaud s'étoit chargé de la conquête des deux Narbonnoises, défendues par Gésabric, fils naturel d'Alaric; & il assiégeoit la ville d'Arles, lorsqu'une armée de Théodoric passa dans les Gaules. Clovis se hâta d'aller au secours de son allié: mais il furent défaits. La déroute fut si grande; qu'ils perdirent presque toutes leur conquêtes; & Théodoric joignit à ses états la plus grande partie du pays que les Visigots avoient occupé dans les Gaules.

La bataille d'Arles fut le terme de la gloire de Clovis. Je vous ai représenté la conduite politique de ce conquérant d'après une dissertation, que vous lirez dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres, [*] & qui sera plus instructive pour vous, que tous les faits que les historiens accumulent & narrent longuement.

Clovis vécut trop long-tems pour sa gloire. Ce n'est pas la bataille d'Arles, qui me fait porter ce jugement: c'est plutôt la conduite qu'il tint depuis cette malheureuse journée; car on ne vit plus en lui qu'un prince injuste, cruel, perfide. Son ambition, resserrée du côté des Goths, se

[*] Tome 20, page 147.

porta sur les rois de sa nation & de son sang. Politique, courageux & juste, au moins en apparence, quand il tourna ses armes contre des ennemis redoutables, il n'employa plus contre des ennemis foibles que les moyens des ames lâches & sans foi. Il fit assassiner Sigebert par son propre fils Clodoric; & feignant de venger la mort du pere dans le sang du fils parricide, il se rendit maître des états de Cologne.

Cararic, surpris avec son fils, tomba entre les mains de Clovis. On ne sait où il régnoit. Le pere fut ordonné prêtre & son fils diacre. C'est ainsi que les barbares, à l'exemple des Romains, prostituoient le sacerdoce à l'ambition : mais bientôt le roi de France sacrifia à ses soupçons ces victimes, qu'il avoit consacrées à Dieu.

Ranacaire, roi de Cambrai, lui fut ensuite livré par trahison avec son frere Richaire, & il les poignarda de sa propre main. Les traîtres, qu'il récompensa avec de faux or, se plaignirent de cette fraude: mais il leur reprocha leur trahison, se jouant tout à la fois de la justice & de la perfidie. Dans le même tems Renomer, roi du Maine, un autre frere de Ranacaire, fut assassiné par des gens que Clovis avoit subornés; & tous les rois qui restoient encore, périrent bientôt après par des voies semblables. Alors se trouvant seul maître de tous les royaumes des François, il bâtit des églises & fonda des monasteres pour effacer ses crimes. Telle étoit la religion de ces ames plus barbares que chrétiennes. On voit bien que de pareils idolâtres avoient été convertis par des moines ignorans. Se croyant chrétiens par le baptême seul, ils ne songeoient point à changer de

mœurs : il semble, au contraire, que la religion les rendit plus vicieux. En effet, pouvoit-elle ne pas enhardir à toute sorte d'attentats, lorsque ceux qui l'enseignoient assuroient le pardon aux criminels qui les vouloient enrichir ? Nous n'en verrons que trop d'exemples.

Clovis convoqua un concile à Orléans, pour régler la discipline éclésiastique. Vous voyez, par ce que je viens de dire, que les ministres de la religion avoient grand besoin de se réformer & même de s'instruire. Mais ce prince pouvoit-il se douter de ce qu'il y avoit à faire : & les moines qu'il consultoit, étoient-ils intéressés à le savoir eux-mêmes ? Ce concile est le premier qui s'est tenu sous la domination des François. Clovis mourut quelques mois après, & n'eut pas le tems d'en faire exécuter les réglemens.

En 510, dix-huit mois avant sa mort, Clovis reçut d'Anastase, dit Grégoire de Tours, le titre & les ornemens de patrice, de consul ou même d'auguste & d'empereur ; car cet historien accumule ces termes, dont il n'avoit que des idées confuses. Cependant sur des expressions aussi peu exactes, quelques écrivains ont avancé, que les premiers rois de France ont été dans la dépendance de l'empire ; & que Clovis n'a eu des droits légitimes sur les Gaules, que depuis son prétendu consulat : comme si les empereurs pouvoient donner des droits qu'ils avoient perdus depuis long-tems, & que le consulat, eût jamais été un titre de souveraineté. Mais cette opinion a été parfaitement réfutée par le même écrivain, qui a développé la politique de Clovis [*].

[*] Tome 2, page 162.

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au tems où les maires du palais s'emparent de toute l'autorité.

LA France étoit alors divisée en orientale, qu'on nommoit Austrasie; & en occidentale, qu'on nommoit Neustrie. La premiere comprenoit le pays qui est entre le Rhin & la Meuse; & la seconde étoit bornée par la Meuse, la Loire & l'Océan. Thiéri, que Clovis avoit eu d'une concubine, eut en partage l'Austrasie, les provinces au-delà du Rhin, & tout ce que les François avoient conservé des conquêtes faites sur les Visigots. Trois princes, nés de Clotilde, régnerent dans la Neustrie; Childebert à Paris, Clodomir à Orléans, & Clotaire à Soissons.

Les puissances voisines ou ennemies des François [car ces mots, presque synonymes aujourd'hui, l'étoient encore plus dans un tems où l'on n'avoit aucune idée du droit public] ces puissances, dis-je, c'étoient le roi de Thuringe, celui de Bourgogne, & Théodoric qui gouvernoit le royaume des Visigots, au nom de son petit-fils Amalaric fils d'Alaric.

Aucun de ces peuples n'avoit su donner encore à son gouvernement la forme qui convenoit à sa situation. Attachés par habitude à ces usages, qui ne leur suffisent plus depuis qu'ils sont fixés, ils n'en adoptent de nouveaux, qu'autant

qu'ils y ſont forcés par des circonſtances : ou ils prennent ſans diſcernement dans les codes romains, des loix qui n'ayant pas été faites pour eux, produiſent néceſſairement de nouveaux abus. Quand on réfléchit ſur ce déſordre, il n'eſt pas facile d'imaginer comment les peuples de l'Europe s'arrangeront enfin, pour ſe gouverner avec quelque ſageſſe; & on a lieu de craindre qu'ils ne conſervent toujours quelques traces de leur premiere barbarie.

En vous rappellant les diſſentions que des intérêts oppoſés ont fait naître parmi les Romains, vous prévoyez que l'hiſtoire de l'Europe ne va plus vous offrir que des guerres & des révolutions. La ſcene eſt la même qu'à Rome; mais le théatre, plus vaſte, ſera plus enſanglanté. Ce ſont des barbares qui, ſans idée de juſtice, d'équité, de bonne foi, ne connoiſſent que la force. Il ſemble qu'on ſoit tranſporté dans un amphithéatre, pour être ſpectateur des combats de bêtes féroces. Vous faire prévoir ces guerres dans leurs cauſes, c'eſt vous en faire connoître la plus eſſentielle : il ne me reſte qu'à remarquer les principales révolutions, & je négligerai les détails.

Les quatre freres furent quelques années ſans ſe faire la guerre, parce qu'ils tournerent leurs armes contre des ennemis étrangers. Thiéri conquit la Thuringe ſur Hermanfroi, qu'il fit périr, quoiqu'il lui eût promis la vie; & il tendit des embûches à Clotaire qui l'avoit aidé dans cette conquête,

Sigiſmond, fils & ſucceſſeur de Gondebaud, fut vaincu par Clodomir, Childebert & Clotaire; & ayant été fait priſonnier, il perdit la vie par la

cruauté de Clodomir, qui fit encore tuer sa femme & ses enfans.

On peut conjecturer que la mésintelligence ne permit pas aux vainqueurs de recueillir le fruit de leur victoire: car Godemar, frere de Sigismond, reconquit toute la Bourgogne. Childebert & Clotaire renoncerent même à se mêler de cette guerre; & Clodomir, qui la continua avec le secours de Thiéri, fut tué lorsqu'il poursuivoit ses ennemis. Les François, une seconde fois vainqueurs, ravagerent toute la Bourgogne, tuant indistinctement les vieillards, les femmes & les enfans. Godemar cependant ne perdit pas sa couronne.

Thiéri, Clotaire & Childebert se partagerent le royaume de leur frere. Mais Clotilde ne cessant de leur représenter les droits de leurs neveux, Clotaire en poignarda deux lui-même; un troisieme, nommé Clodoalde, lui échappa, se fit couper les cheveux, entra, quand il fut en âge, dans les ordres sacrés, & mourut en odeur de sainteté dans un village près de Paris, qui a pris de lui, le nom de S. Cloud.

Le grand Théodoric étant mort, Childebert marcha contre Amalaric, roi des Visigots, qui fut défait & tué. Les trois freres se réunirent ensuite contre les Goths & les Bourguignons, & se rendirent maitres de plusieurs places. Thiéri étant mort avant la fin de cette guerre, Théodebert, son fils, lui succéda sur le trône d'Austrasie; & la continua avec ses oncles, quoiqu'ils eussent tenté de lui enlever sa couronne. Elle se termina par la conquète de la Bourgogne, que les trois conquérans partagerent entr'eux. Par là, ces rois

ajouterent à leurs états, non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui la Bourgogne, mais encore le Nivernois, la Savoye, le Dauphiné, une partie de la Provence, & les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'au delà de Constance.

L'empereur Justinien, qui faisoit alors la guerre aux successeurs de Théodoric, envoya une ambassade aux rois François, & les engagea dans son alliance par des présens considérables. Les Ostrogots de leur côté tenterent d'écarter ces nouveaux ennemis, ou même de les mettre dans leur parti, en leur offrant de grandes sommes & tout ce que les rois d'Italie possédoient encore dans les Gaules. Les François accepterent, & firent un traité secret par lequel ils promirent des secours.

Les Grecs & les Goths étoient campés près de Tortone, à peu de distance les uns des autres, lorsqu'ils apprirent que les François étoient entrés en Italie. Les deux armées les attendoient avec la même impatience, comptant chacune sur eux, comme sur des alliés. Théodebert, profitant de cette sécurité, les surprit toutes deux, & les défit l'une après l'autre. Il pilla toute la Ligurie, & ne trouvant plus de quoi subsister dans un pays ruiné, il fut contraint de repasser les Alpes.

Les rois de France commencerent alors une guerre civile, parce qu'ils n'avoient point d'ennemis au dehors. Clotaire porta le ravage fort avant dans les états de son frere. Mais Théodebert & Childebert s'étant réunis, il se trouva engagé trop avant pour reculer, & il fut forcé de se retrancher dans une forêt. On ne concevoit pas comment il pourroit échapper, lorsque ses ennemis

ennemis ; croyant voir le courroux du ciel dans un orage dont ils furent épouvantés, firent des propositions de paix, què Clotaire n'eut garde de refuser. Les historiens ont dit que cet orage miraculeux avoit été accordé aux prieres de Clotilde. Cette sainte princesse étoit bien malheureuse d'avoir à prier pour de pareils enfans : car, sans vouloir pénétrer dans les voies de Dieu, il étoit bien difficile d'obtenir un miracle pour des princes usurpateurs, perfides & parricides.

Childebert & Clotaire marcherent ensuite contre Theudis roi d'Espagne ; ils eurent d'abord des succès ; mais une défaite entiere, & les passages des Pyrénées, fermés à leur retour, les auroient mis dans la nécessité de périr avec leur armée, si l'avarice du général ennemi ne leur eût ouvert un passage.

Théodebert fut plus heureux en Italie, où son général Bucelin conquit la Ligurie & la Vénétie. Ce roi formoit le projet de porter la guerre jusques dans la Thrace, lorsqu'il mourut ; & les François furent chassés de l'Italie, pendant le regne de son fils Théodebalde. Celui-ci étant mort six ans après son pere, Clotaire s'empara du royaume d'Austrasie, & Childebert, alors malade, ne fut pas en état de faire valoir ses droits.

Cette injustice devoit renouveller la guerre entre les deux freres, & en effet elle la renouvella. Cramne, fils de Clotaire, se joignit même à Childebert, qui engagea les Saxons à se révolter contre le roi d'Austrasie. Mais Childebert étant mort en 558, Cramne eut recours à la clémence de son pere, qui lui pardonna ; & Clotaire

réunit ſous ſa domination tout l'empire des François.

Cramne ſe révolta une ſeconde fois, fut vaincu par ſon pere, & brûlé par ſon ordre dans une chaumiere, où il s'étoit retiré avec ſa femme & ſes enfans. Le roi mourut l'année ſuivante, laiſſant quatre fils, Chilpéric, Caribert, Gontran & Sigebert.

La France fut diviſée en quatre royaumes juſqu'en 567, que mourut Caribert, roi de Paris. Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, Sigebert, roi d'Auſtraſie, & Chilpéric, roi de Soiſſons ſe partagerent la ſucceſſion de leur frere: mais ils convinrent de poſſéder Paris par *indivis* & qu'aucun des trois n'y pourroit entrer ſans le conſentement des deux autres.

Vous lirez dans les hiſtoriens les horreurs qui ſe commirent ſous ces regnes. Les forfaits s'y multiplierent, & la France fut déchirée par des guerres civiles, juſqu'en 613, que Clotaire, ſecond fils de Chilpéric, régna ſeul.

A l'ambition des princes, qui ſuffiſoit pour faire le malheur des peuples, ſe joignit une ſource intariſſable de crimes & de déſordres par la jalouſie de deux femmes hardies, entreprenantes & capables de tout oſer. Deux rois, Sigebert & Chilpéric & pluſieurs princes périrent par leurs intrigues ou par leurs aſſaſſins; & elles ſurvécurent pour de nouveaux forfaits. L'une étoit Frédegonde, femme de Chilpéric, & l'autre Brunehaut, femme de Sigebert. La France & toute la famille royale furent en proie à l'ambition de ces deux furies & à la haine qu'elles ſe portoient.

Frédegonde mourut en 597. Sigebert avoit été assassiné en 575 ; & son fils Childebert, qui avoit réuni après la mort de Gontran, la Bourgogne à l'Austrasie, ayant été empoisonné en 596, avoit laissé deux fils ; Théodebert roi d'Austrasie, & Thiéri roi de Bourgogne.

Après la mort de Frédegonde, Brunehaut, sans rivale, gouverna quelque tems l'Austrasie, mais les grands ayant conspiré contr'elle, Théodebert consentit à son exil, & elle se réfugia chez Thiéri.

Elle gagna la confiance de ce jeune prince par des complaisances criminelles ; & elle ne jouit de l'autorité, que pour armer ses deux petits fils ou contre Clotaire, ou l'un contre l'autre. Théodebert, fait prisonnier par Thiéri, vit égorger à ses yeux son fils Mérovée, & ayant ensuite été enfermé lui-même, il perdit la vie par les ordres de sa grand-mere.

Lorsque l'année suivante Thieri marchoit contre Clotaire, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut. Sigebert, l'un de ses fils, entreprit de conserver la couronne : mais il fut livré par l'armée avec ses deux freres Corbe & Mérovée. On ignore le sort d'un troisieme, qui échappa par la fuite au vainqueur.

Clotaire accorda la vie à Mérovée, parce qu'il l'avoit porté sur les fonts. Il fit mourir Corbe & Sigebert, & il livra la reine aux bourreaux. Après avoir souffert toutes sortes de tourmens pendant trois jours, elle fut conduite, montée sur un chameau, dans toute l'armée ; & ayant été attachée à un cheval furieux, elle fut traînée & mise en pieces à la vue des soldats. Si

elle a mérité de pareils supplices, Frédegonde en avoit mérité de plus grands encore. Mais Clotaire, héritier de la haine de sa mere, assouvit sa vengeance & celle des Leudes, que Brunehaut avoit aliénés; chargeant cette reine coupable de bien des crimes, qu'elle n'avoit pas commis.

Clotaire régna seul, avec plus de douceur qu'on ne pouvoit espérer depuis 613 jusqu'en 628 qu'il mourut. Il aima la paix, il fit rendre la justice, il rétablit la tranquillité & il fut regretté de ses sujets. Mais la douceur de son gouvernement ne fut peut-être que l'effet de la foiblesse de son autorité.

Dagobert, que le dernier roi son pere avoit associé au trône, & qui étoit roi d'Austrasie, se fit reconnoître pour seul souverain à l'exclusion de son frere Caribert, auquel il céda seulement une partie de l'Aquitaine. Il recouvra même cette province à la mort de son frere, qui arriva peu de tems après; & il n'en laissa rien à ses neveux.

Ce prince gouverna sagement, tant que des ministres zélés pour le bien de l'état conserverent quelque ascendant sur son esprit; mais bientôt gouverné lui-même par toutes les femmes, dont la coquetterie avoit de quoi le séduire, il ne fut plus que l'instrument de l'avarice & de la vanité d'un sexe, qui a fait si souvent la honte des rois & le malheur des peuples. Il foula ses sujets pour fournir à ses débauches, à l'avidité de ses courtisans, aux caprices de ses maîtresses, & aux aumônes avec lesquelles il croyoit devoir effacer ses péchés.

Il mourut en 638, après avoir partagé ses états entre ses deux fils, Sigebert, qui eut le royaume d'Austrasie, & Clovis qui eut ceux de Neustrie & de Bourgogne. Ces deux princes étant encore enfans, Pepin & Ega, maires du palais, gouvernerent, le premier sous Sigebert & le second sous Clovis; & après leur mort, qui arriva dans la troisieme année de leur ministere, Pepin fut remplacé par son fils Grimoalde, & Ega par Evchinoalde, autrement nommé Archambaud.

Le regne de ces princes n'est remarquable que par la sagesse de leurs ministres, qui s'occupoient des soins du gouvernement, tandis que Sigebert fondoit des monasteres, & que Clovis ne faisoit rien. Ils moururent l'un & l'autre, vers l'an 656.

Grimoalde, maire du palais, fit conduire secrétement en Hibernie Dagobert, fils de Sigebert; & ayant fait courir le bruit de sa mort, il mit la couronne d'Austrasie sur la tête de son propre fils, qu'il disoit avoir été adopté par Sigebert : mais les Austrasiens chasserent bientôt l'usurpateur.

Clovis II, avoit laissé trois fils: Clotaire, roi de Neustrie & de Bourgogne, Childeric, roi d'Austrasie, & Thiéri, qui n'eut d'abord aucune part à la succession. Mais quatorze ans après, ayant succédé à Clotaire III, il prit la couronne pour la perdre presque aussitôt. On le fit raser, & on l'enferma dans un monastere, ainsi qu'Ebroin, maire du palais & son ministre, dont la hauteur avoit soulevé les grands du royaume,

Alors Childéric régna seul, jusqu'en 673 qu'il fut assassiné.

Cet événement rendit la liberté & la couronne à Thiéri III. Ebroin sortit aussi de son monastere & ayant soulevé une partie de l'Austrasie, il força Thiéri à le reprendre pour maire du palais.

Cependant Dagobert II, alors revenu d'Irlande & reconnu dans une partie de l'Austrasie, profita de ces troubles pour se rendre maître de tout ce royaume; & Thiéri, après une guerre sanglante, fut obligé de le lui abandonner : mais ce prince en jouit peu, ayant été assassiné en 679.

Les Austrasiens craignant de tomber sous la tyrannie d'Ebroin, refuserent de reconnoître Thiéri: ils choisirent pour les gouverner, Martin & Pepin Héristel, petit-fils de celui dont j'ai déjà parlé.

Ebroin, car Thiéri n'avoit plus que le nom de roi, déclara la guerre aux gouverneurs d'Austrasie. Ils furent battus, & Martin périt par la perfidie d'Ebroin, qui fut assassiné peu d'années après.

Pépin, seul maître de l'Austrasie, continua la guerre, vainquit le roi, le poursuivit jusqu'à Paris, se rendit maître de sa personne & de la ville, & le devint de tout l'état.

Ce sommaire sur l'histoire de deux siecles ne suffit pas pour vous faire imaginer comment les maires parviennent à se saisir de toute la puissance: mais il suffira pour vous mettre en état d'étudier le gouvernement, qui s'établit dans tout cet espace; & à mesure que vous connoîtrez ce gouvernement, vous découvrirez dans

ſes vices les cauſes de la ruine des ſucceſſeurs de Clovis. Je ne me propoſe pas, cependant, d'approfondir cette matiere. Je vais ſeulement vous en donner une idée générale, afin de vous préparer à la lecture d'un ouvrage qui m'a été communiqué [1].

CHAPITRE VI

Du gouvernement des François juſqu'au tems où Pépin Hériſtel ſe ſaiſit de toute l'autorité ſous le titre de maire du palais.

QUELLE que ſoit l'origine des François, il eſt au moins certain qu'avant de s'établir dans les Gaules, ils ont habité la Germanie pendant pluſieurs ſiecles. Nous pouvons donc juger d'eux comme des Germains, que toutes leurs richeſſes conſiſtoient dans leurs troupeaux, dans les eſclaves auxquels ils en confioient le ſoin, & dans le butin qu'ils enlevoient par les armes. Toujours armés, toujours en état de guerre, ils faiſoient gloire de ravir par la force ce qu'ils croyoient indigne d'eux d'acquérir par le travail.

[*] Obſervations ſur l'Hiſtoire de France par Mr. l'abbé de Mably, *imprimées en 1765; mais mon frere m'en communiqua le manuſcrit pluſieurs années auparavant. C'eſt d'après cet ouvrage que je traiterai du gouvernement des François, toutes les fois que j'aurai occaſion d'en parler.*

Ils ne refusoient point de s'engager dans une entreprise, lorsqu'ils avoient un chef dont le courage leur étoit connu.

Leurs chefs, qu'on nomme rois, n'avoient qu'une autorité bornée. Ils pouvoient décider seuls des affaires de peu de conséquence : mais lorsquelles étoient plus importantes, c'est dans l'assemblée de la nation qu'on en délibéroit ; c'est-à-dire, dans un camp de soldats ; qui traînoient après eux leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux & leurs esclaves. Un pareil gouvernement étoit une démocratie, où les membres n'agissoient de concert, que parce qu'ils étoient forcés de se réunir contre des ennemis communs, qui les pressoient de toutes parts. Telle est l'idée qu'on se fait des Germains d'après Tacite ; & telle est celle qu'on doit se former encore des François, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules. Malgré l'espace qui s'étoit écoulé depuis cet historien, on ne doit pas présumer qu'il fussent beaucoup changés. C'est le luxe, qui faisant naître continuellement de nouveaux besoins, introduit aussi continuellement de nouveaux usages, force le gouvernement à prendre sans cesse de nouvelles formes ; & lorsque le luxe n'est pas connu, il y a peu de changemens d'une génération à l'autre.

En effet, dès l'origine de la monarchie françoise, nous trouvons une assemblée générale, appellée le *champ de mars*, parce qu'elle se tenoit au commencement de ce mois. C'est-là que résidoit la puissance législative : le chef & son conseil n'avoient que le pouvoir exécuteur, & le droit de décider des affaires les moins

importantes. Il n'y a là proprement ni roi, ni ſujets. On voit d'un côté des ſoldats, qui ne ſont autre choſe que la nation armée ; & de l'autre un général, qui les commande, parce qu'ils l'ont choiſi pour les conduire.

Mais le pouvoir exécutif exige de la part du ſoldat une obéiſſance prompte, & de celle du général une autorité abſolue dans tout ce qui concerne la diſcipline. Sans cela, la démocratie ne pourroit pas ſubſiſter : vérité que l'expérience apprenoit aux François. Toutes les fois donc qu'il s'agiſſoit du ſervice militaire, l'autorité du général étoit abſolue : mais hors ce cas, il n'avoit d'influence dans les délibérations, qu'autant qu'il avoit le talent de perſuader. Il ne diſpoſoit de rien : le butin appartenoit à l'armée ; il ſe contentoit de la part que le ſort lui donnoit.

Lorſqu'après la bataille de Soiſſons, Clovis, voulant rendre un vaſe qui avoit été enlevé à l'égliſe de Rheims, ſupplia ſon armée de le lui accorder ; un ſoldat déchargea ſur ce vaſe un coup de ſa franciſque, lui diſant de ſe contenter de ce qui lui tomberoit en partage. Toute l'armée déſapprouva la brutalité de ce ſoldat. Cependant Clovis n'oſa le punir pour lors ; mais il l'obſerva, & l'ayant convaincu l'année ſuivante de n'avoir pas eu aſſez de ſoin de ſes armes, il lui fendit lui-même la tête d'un coup de ſa franciſque. Bien loin de cauſer un ſoulevement, cette action, conforme aux mœurs de ces tems barbares, & d'ailleurs dans l'ordre de la diſcipline, fit reſpecter le général qui ſavoit punir. Vous voyez par ce fait quelles étoient les bornes, & l'étendue de l'autorité de Clovis.

On peut au moins juger qu'avant ce prince, les François ne connoissoient encore de subordination, qu'autant qu'ils sentoient que la victoire dépend de l'obéissance des soldats au général. Dans tout le reste, ils se jugeoient égaux : ils ne vouloient plus de loix, parce qu'ils vouloient être libres; & le gouvernement ne pouvoit réprimer l'avidité de ces ames féroces, qui commençoient à connoître le prix des richesses. Il s'étoit seulement introduit quelques usages grossiers pour défendre les foibles contre les violences, auxquelles cette indépendance enhardissoit les plus forts. Car enfin les hommes les plus sauvages sont forcés de se forger des freins; & s'ils ne savent pas se donner des loix, ils cherchent au moins dans quelque espece d'équivalent, les moyens de contenir la licence dans de certaines bornes. Vous verrez en détail dans l'ouvrage dont j'ai parlé, quels furent les usages des François.

Les circonstances changerent pour eux, lors de leur établissement dans les Gaules. Ils eurent de nouveaux besoins; leurs premiers usages ne suffirent plus à leur situation; ils le sentirent souvent, quelque penchant qu'ils eussent à s'aveugler; & ils furent forcés à chercher, dans de nouvelles loix, un remede aux abus qui naissoient d'une trop grande liberté.

Les circonstances ne changerent pas moins pour les Gaulois. Or, c'est dans la situation de ces deux peuples, que nous devons chercher les causes de la forme que prit d'abord le gouvernement; & nous rendrons raison des variations, par lesquelles ils passera encore, si nous observons

dans le cours des regnes la variété des circonſtances.

Les Gaulois après avoir été expoſés à toute la brutalité des vainqueurs, furent regardés comme des hommes vils, parce qu'ils avoient été vaincus. Cela ſe voit par les loix ſaliques, qui condamnent à une amende de deux cent ſous [1] celui qui tue un François, & à cent ſous ſeulement celui qui tue un Gaulois. Ainſi le ſang de celui-ci étoit eſtimé une fois moins, dans ce tems où l'on ne puniſſoit que d'une amende pécuniaire, même pour les plus grands crimes.

Malgré cette différence, les Gaulois conſerverent une partie de leurs biens, parce qu'il ne fut pas poſſible aux François de tout ravir : ils en jouirent même d'abord ſans payer d'impôts ; ſeulement ils étoient obligés de faire la guerre à leurs dépens, de loger les officiers qui marchoient pour le ſervice de l'état, de les défrayer & de leur fournir des voitures. Mais cette obligation étoit commune aux François.

Clovis leur laiſſa encore leurs loix, ſoit par politique, ſoit parce qu'il ne lui étoit pas poſſible de leur en donner de nouvelles. Mais comme ces loix n'étoient pas connues des François, ce premier avantage qu'on leur accordoit, mit dans la néceſſité de leur en accorder encore un autre : ce fut de les établir eux-mêmes juges des différens qui naîtroient parmi eux. On traita dans la ſuite

[*] C'étoient des ſous d'or, dont chacun valoit environ huit livres de notre monnoie.

de la même maniere les peuples qui furent soumis à la domination françoise.

Les provinces étoient gouvernées par des ducs; les villes par des comtes; & les divisions subordonnées du territoire l'étoient par des vicaires, des centeniers & des dixainiers ou doyens. Ces noms, centeniers & dixainiers, marquoient le nombre de familles comprises dans le district de ces officiers subalternes.

Les ducs, les comtes, &c. étoient en même tems capitaines & magistrats, comme autrefois les proconsuls dans les provinces romaines. Il est vraisemblable qu'ils furent d'abord tous choisis parmi les François. Ils étoient donc trop ignorans pour juger d'après l'autorité des loix romaines; & d'ailleurs il n'eût pas été raisonnable de confier la fortune des citoyens aux lumieres & aux caprices d'un seul juge. Il fut donc ordonné que celui qui commandoit dans un district, soit duc, soit comte, &c. ne porteroit un jugement qu'avec le concours d'un certain nombre d'assesseurs, pris dans la nation de celui contre qui le procès seroit intenté; & c'est proprement ce tribunal, qui faisoit la sentence. Voilà comment les Gaulois partagerent la magistrature avec les François, & eurent la plus grande influence dans les causes qui intéressoient leur nation.

Les François n'adopterent pas les loix romaines, comme avoient fait les Goths. Mais ils se gouvernoient par leur loix, qu'on nomme Saliques & Ripuaires. Cela avoit son avantage & son inconvénient. L'avantage est que cette distinction mettoit entre les deux peuples une barriere qui empêchoit les François de se confondre avec les

Gaulois, d'en prendre les mœurs & de s'amollir comme eux. Mais cette multitude de loix toutes différentes avoit aussi l'inconvénient de répandre beaucoup de confusion, & de donner, par conséquent, naissance à bien des désordres; abus qui s'accrut encore à mesure que les François étendirent leur empire. Pour former un code moins défectueux, il eût fallu, ou que les vaincus eussent été aussi barbares que les vainqueurs, ou que les vainqueurs eussent été aussi policés que les vaincus. Car si les loix pour être bonnes, doivent être adaptées au peuple, pour qui elles sont faites, il est évident qu'il n'étoit pas possible de rien faire en ce genre, qui fût en même tems bon pour les François & pour les Gaulois. Ainsi, par la nature des circonstances, on se trouva dans la nécessité de ne faire qu'un peuple de plusieurs nations, qui ne pouvoient pas être gouvernées par les mêmes loix. C'étoit allier les contradictoires, & je crois que Solon même ne se seroit pas tiré delà. Vous pouvez donc prévoir que la jurisprudence des François sera long-tems vicieuse: aussi l'est-elle encore

Bacon voyant que les abus de la philosophie venoient de ce qu'on raisonnoit sur des notions confuses, a dit, avec raison, il faut refaire les idées. Je suis étonné, qu'ayant été chancelier d'Angleterre, il n'ait pas dit, il faut refaire les loix, il faut refaire le gouvernement, il faut tout refaire. La chose eût été certainement d'une exécution difficile: mais on ne l'a pas senti; car on n'y a seulement pas pensé. On a toujours travaillé sur de mauvais fondemens: on a étayé au jour le jour & comme on a pu, un bâti-

ment qui menace ruine ; & le corps des loix n'a jamais été qu'un édifice informe.

Vous avez vu de quelle autorité les prêtres jouiſſoient chez les Germains. Or, il étoit naturel que les François, après leur converſion, euſſent pour les prêtres du chriſtianiſme la même ſoumiſſion qu'ils avoient eue auparavant pour les prêtres idolâtres. C'eſt ce qui arriva : les évêques occuperent la premiere place dans les aſſemblées de la nation ; ils travaillerent avec les François ſous Clotaire I. à corriger les loix ſaliques & ripuaires ; & ils obtinrent des privileges particuliers avec une ſorte de ſurintendance ſur tous les tribunaux. En l'abſence du roi, on appelloit à eux des jugemens des ducs & des comtes.

Plus éclairés, c'eſt-à-dire, moins ignorans que les François, ils eurent, ſans doute, une grande influence dans les délibérations ; & comme dans les commencemens ils étoient tous Gaulois, ils ſe ſervirent de leur crédit, pour adoucir la condition de leurs compatriotes & de leurs parens. Ils y réuſſirent : car le ſort des Gaulois fut ſi changé, qu'il ne tint plus qu'à eux d'être naturaliſés François. Quand ils avoient déclaré devant un juge, qu'ils renonçoient à la loi romaine pour vivre ſous les loix ſaliques & ripuaires, ils jouiſſoient auſſitôt des privileges propres aux vainqueurs : ils avoient leur place aux champ de mars, ils entroient en part de la ſouveraineté, & de ſujets ils devenoient citoyens. Une choſe leur fut encore favorable ; c'eſt que le roi cherchant à s'attacher les prin-

cipaux d'entr'eux, les rapprocha de sa personne & leur donna des emplois dans sa maison.

A mesure que les Gaulois acquéroient de l'autorité, les François en perdoient, & parce qu'ils partageoient la puissance avec de nouveaux citoyens, & parce qu'ils n'étoient plus dans une position à pouvoir l'exercer comme auparavant. Répandus de côté & d'autre dans les pays conquis, ils se trouverent trop séparés pour avoir encore les mêmes intérêts. Quelquefois l'éloignement ne leur permettoit pas de venir aux assemblées, & d'autres fois ils négligeoient de s'y rendre : chacun d'eux étant moins occupé du bien public que de son établissement particulier. On commença donc à ne pas tenir le champ de mars si réguliérement; bientôt on ne le convoqua plus; & alors les nouveaux citoyens, depuis longtems accoutumés à la servitude, servirent à forger des fers aux anciens.

Ceux qui n'avoient eu jusqu'alors que la puissance exécutrice, c'est-à-dire, le roi & les grands qui composoient son conseil, se saisirent de la puissance législative qui leur étoit abandonnée, & le gouvernement de démocratique devint aristocratique. Mais cette aristocratie ne pouvoit pas subsister, & ne subsista pas.

Il y avoit eu un tems où un François n'étoit admis à prêter le serment de fidélité au prince, que lorsqu'il s'étoit distingué par quelque action éclatante. „ Par cette cérémonie on étoit tiré „ de la classe commune des citoyens, pour en- „ trer dans un ordre supérieur, dont les mem- „ bres, revêtus d'une noblesse personnelle, „ avoient des privileges particuliers : tels, que

„ d'occuper dans les assemblées générales une „ place distinguée, de posséder seuls les charges publiques, de former le conseil toujours „ subsistant de la nation, ou cette cour de justice dont le roi étoit président, & qui réformoit les jugemens rendus par les ducs & par „ les comtes. „ Ceux qui jouissoient de ces avantages, se nommoient *leudes* ou *fideles*: c'étoient les grands de la nation.

Or, lorsque toute l'autorité fut concentrée dans le conseil des grands, les rois peu satisfaits de n'être que les chefs de l'aristocratie, créérent de nouveaux leudes, afin d'avoir dans ce conseil souverain un plus grand nombre de membres dévoués à leur volonté. Ils admirent donc au serment des Gaulois; ils éleverent même des affranchis aux premieres dignités.

Les Gaulois accoutumés depuis longtems au joug, n'avoient garde de disputer au prince l'autorité absolue, qu'il vouloit s'arroger. Ils se représentoient la royauté d'après la puissance qu'ils avoient vue dans les derniers empereurs; & ils croyoient qu'un roi; parce qu'on le nomme roi; est au dessus des loix.

Si cette façon de penser étoit encore contredite par quelques François, c'étoit un motif de plus pour les Gaulois de la défendre & de l'appuyer par toute sorte de moyens, soit préjugé, soit flatterie de leur part. Les évèques, qui n'avoient pas des idées plus saines sur cette matiere, chercherent dans l'écriture; & ils trouverent qu'elle recommande l'obéissance la plus entiere aux puissances. Cela veut dire, qu'il faut obéir aux loix, & par conséquent, aux rois & aux

aux magiſtrats, qui en ſont les interprêtes. Mais on en conclut que l'autorité des rois eſt abſolue, arbitraire, & qu'ils ont le droit de diſpoſer de tout ſans conſulter les loix. Cette application aux rois de France étoit d'autant plus fauſſe, qu'alors ces rois n'étoient pas encore monarques, mais ſeulement les chefs de l'ariſtocratie.

Enfin l'opinion ſe répandit que les rois tiennent immédiatement de Dieu toute leur puiſſance, parce qu'on oublia comment les rois ſe ſont faits chez tous les peuples, & qu'on ſe ſouvint ſeulement que Dieu avoit lui-même donné aux Juifs Saül & David. Si rapportant tout à Dieu, comme à la premiere cauſe, on eût dit qu'il fait les rois, parce qu'il fait tout, cela eût été vrai : mais parce que d'un pareil principe, on ne peut rien conclure en faveur du deſpotiſme, on ſuppoſera que Dieu fait les rois, comme s'il les choiſiſſoit immédiatement lui-même, & qu'il ne permit pas aux cauſes ſecondes d'y concourir. En prenant cette expreſſion, *Dieu fait les rois*, dans le premier ſens, elle a été avec fondement l'opinion de tous les tems : mais ſi nous la prenons dans le ſecond, c'eſt une abſurdité, dont il n'eſt plus poſſible de marquer l'époque. Elle ſe trouve établie, ſans qu'on ſache comment ; & c'eſt ce qui arrive toujours, lorſque les opinions s'établiſſent par l'abus des mots. C'eſt ſurtout au commencement de la ſeconde race, que les eſprits furent tout-à-fait diſpoſés à l'adopter. Pluſieurs cauſes y concourrurent : l'ignorance, qui s'étoit répandue avec les barbares, la ſervitude à laquelle les nations policées étoient accoutumées, & l'ambi-

tion d'un usurpateur, qui abusant de la simplicité des peuples, vouloit paroitre avoir été choisi par Dieu même.

Toutes les circonstances étant favorables à l'ambition des rois, il n'y avoit déja plus d'idée de liberté sous le fils de Clovis. Les droits de la nation avoient insensiblement disparu; & l'aristocratie, affoiblie d'un jour à l'autre, ne se retrouvoit plus qu'en apparence dans le conseils des grands.

Si les rois trouverent encore des obstacles, ils tacherent de les lever, en donnant à titre de bénéfice, des domaines qu'ils se réservoient le droit de reprendre lorsqu'ils étoient mécontens. Tous les grands furent alors subjugués: car les uns desiroient d'obtenir des bénéfices, & les autres craignoient de perdre ceux qu'ils avoient obtenus.

Les guerres civiles, qui commencerent sous le fils de Clovis, ouvrirent la porte à de nouveaux désordres, & à de nouvelles usurpations. Car les habitans de la campagne ne pouvant échapper au pillage & à la servitude, qu'en se réfugiant dans les châteaux de quelques leudes puissans ou dans les églises dont l'asyle étoit respecté; ils chercherent par des présens la protection des leudes & des évêques, qui les pouvoient défendre contre le brigandage des soldats. Or, ces présens devinrent avec le tems la dette d'un sujet à son seigneur; & c'est ainsi que s'établit ce que nous nommons *seigneurie*.

Cependant les ducs, les comtes & les autres juges profitant des troubles, pour faire un commerce scandaleux de l'administration de la jus-

tice, les citoyens qui avoient des procès, furent forcés d'avoir recours à l'arbitrage des seigneurs qui les protégeoient. Peu-à-peu, ces arbitres furent reconnus pour seuls juges; & les magistrats publics n'eurent plus de jurisdiction dans les terres des seigneurs.

Ces circonstances furent encore favorables aux entreprises des souverains: car pendant que les citoyens puissans songeoient à se faire des seigneuries, ils se mettoient peu en peine des usurpations que le roi faisoit lui-même. Ils en firent au contraire à son exemple, & la France se remplit d'une multitude de petits tyrans.

Mais plus la puissance du prince s'élevoit à la faveur des troubles, moins elle étoit affermie. Le roi, pour dominer au milieu de ces tyrans, dont les intérêts étoient opposés, n'avoit plus que la ressource de se mettre tour-à-tour à la tête des différens partis; c'est-à-dire, de les fortifier l'un après l'autre, & de s'affoiblir tous les jours lui-même. On enlevoit un bénéfice à un grand qu'on ne craignoit plus, pour le donner à un grand qui commençoit à se faire craindre: ou même on faisoit périr un leude riche, pour enrichir plusieurs autres de ses dépouilles. C'est en cela que Gontran, petit-fils de Clovis, faisoit consister l'art de régner.

Cette politique ne pouvoit pas réussir longtems. Aussi les leudes ouvrirent-ils les yeux; & voyant qu'ils étoient les dupes du prince, qui donnoit & reprenoit à son gré les bénéfices, ils songerent aux moyens de rendre leur fortune plus assurée. Etant donc assemblés à Andeli pour traiter de la paix entre Gontran & Childebert

II, ils les forcerent à convenir, dans leur traité qu'ils ne feroient plus libres de retirer les bénéfices qu'ils avoient conféré ou qu'ils conféreroient dans la fuite aux églifes & aux leudes; & on rendit même les bénéfices à ceux qui en avoient été dépouillés à la mort des derniers rois.

Mais les leudes qui n'avoient point de bénéfices, fe déclarerent contre un traité, qui leur ôtoit l'efpérance d'en obtenir; & ils fe réunirent aux princes, qui n'ayant contracté que par foibleffe, étoient déterminés à n'y avoir point d'égard, auffitôt qu'ils feroient les plus forts. Ainfi il y eut deux partis; & fuivant qu'ils prévalurent tour-à-tour l'un fur l'autre, ce traité fut auffi tour-à-tour violé ou exécuté. Les grands d'Auftrafie ne fe fouleverent contre Brunehaut, que parce qu'elle agit comme fi le traité d'Andeli n'eût jamais été fait. Ceux de Bourgogne furent enfuite aliénés, parce qu'elle tint encore avec eux la même conduite. C'eft pourquoi, lorfque Thiéri fut mort, ils refuferent de reconnoître les fils de ce prince, craignant que Brunehaut n'exerçât encore l'autorité; & ils donnerent la couronne à Clotaire II, qui étoit l'ennemi de cette princeffe [*] & qui la livra au reffentiment des leudes qu'elle avoit voulu dépouiller.

C'eft en 614 que les évêques & les leudes, ennemis de Brunehaut, tinrent à Paris l'affemblée, où ils condamnerent cette princeffe. Son

(1) Il étoit fils de Chilpérric & de Frédegonde.

plus grand crime à leurs yeux fut sans doute, d'avoir voulu disposer des bénéfices à son gré. Aussi ne négligerent-ils rien pour prévenir de pareilles entreprises. C'est alors qu'il fut décidé irrévocablement, que les bénéfices seroient héréditaires dans les familles, & que les seigneurs jouiroient dans leurs terres de tous les droits qu'ils avoient acquis.

Cependant les leudes & les seigneurs craignoient qu'il n'en fût un jour, des réglemens faits dans l'assemblée de Paris, comme du traité d'Andeli. Clotaire II étoit encore trop puissant pour ne leur être pas suspect : ils travaillerent donc tous les jours à diminuer son autorité ; ils lui enleverent successivement la plupart de ses droits ; ils ne lui laisserent pas la disposition des principales charges ; ils le réduisirent à donner la mairie à celui qu'ils avoient eux-mêmes choisi.

Avant que les bénéfices fussent héréditaires, la noblesse n'étoit que personnelle, & les enfans d'un leude restoient dans la classe commune, jusqu'à ce qu'ils eussent prêté le serment de fidélité. Mais lorsque les bénéfices furent héréditaires, les prérogatives qu'on n'acquéroit auparavant que par la prestation du serment, passerent aux enfans avec les bénéfices ; & on s'accoutuma insensiblement à penser que les fils d'un leude naissoient leudes. Telle est l'origine de la noblesse héréditaire parmi les François.

Cette révolution dans la façon de penser parut dégrader les familles illustres, qui pour lors n'avoient point de bénéfices. Elles chercherent donc à se mettre de pair avec les leudes béné-

ficiers : rien n'eſt plus ſingulier que le moyen qu'on imagina ; ce fut de donner au roi une terre ; pour la recevoir enſuite de lui en bénéfice.

Mais dans la ſuite on n'eût pas beſoin d'avoir recours à un artifice auſſi biſarre. Comme les droits ſeigneuriaux étoient ce qu'il y avoit de plus réel dans les bénéfices ; les familles qui poſſédoient des ſeigneuries, paſſerent bientôt pour auſſi nobles que les bénéficiaires. On ne ſe mit plus en peine de prouver qu'une terre étoit un bénéfice. Il arriva même dans la ſuite qu'on aima mieux tenir la nobleſſe d'une ſeigneurie qu'on s'étoit faite, que d'un bénéfice qu'on avoit reçu du prince.

Les ſeigneurs étoient les ſeuls juges & les ſeuls capitaines des hommes de leurs terres : c'eſt-à-dire, qu'ils s'étoient rendus maîtres des loix & des forces de l'état. Avec d'auſſi grands privilèges, qu'ils tenoient uniquement de la naiſſance, ils devinrent extrêmement redoutables ; & ils porterent les derniers coups à la puiſſance des Mérovingiens.

Les ſeigneuries que les évêques & les abbés s'étoient faites, donnerent encore naiſſance à une nouveauté. Il y avoit ſans doute alors dans le clergé, beaucoup de François qui connoiſſoient peu les canons, & qui remplis des préjugés de leurs peres, ne faiſoient cas que des armes. Ces évêques & ces abbés penſerent donc qu'ils dérogeroient, ſi comme les ſeigneurs laïques, ils ne commandoient pas eux-mêmes les hommes de leurs ſeigneuries. En conſéquence, ils crurent qu'il étoit de leur dignité d'aller à

la guerre, & ils devinrent capitaines : abus qui a été funeste à l'église & à l'état.

Tel étoit le gouvernement sous les successeurs de Clotaire II. Vous voyez combien de révolutions il a essuyées en peu de tems, & combien les princes assurent mal leur autorité, lorsqu'ils pensent à l'établir sur des troubles qu'ils entretiennent ou qu'ils font naître.

Il n'y eut jamais plus de désordres que sous les successeurs de Clotaire II. Il eût fallu pour les réprimer, réunir trois choses dans un chef, la puissance, l'amour du bien public & les lumieres nécessaires. Mais l'autorité royale déja méprisée, s'avilissoit tous les jours. On pouvoit tout impunément sous des rois enfans, lâches ou vicieux. Les maires du palais, moins occupés de l'état que de leur fortune, ne songeoient qu'à s'élever sur un trône d'où les Mérovingiens sembloient tomber d'eux-mêmes. Enfin, les grands ne travailloient qu'à se faire des états indépendans. Les seigneuries se multiplierent. Chaque gentilhomme, chaque évêque, chaque monastere devint le tyran de ses voisins, dès qu'il fut assez puissant pour s'arroger des droits sur eux. Il n'y eut plus de loix, la force décida de tout, & les usurpations furent des titres.

Il semble que les ducs & les comtes auroient dû s'opposer à ces entreprises ; car leur jurisdiction diminuoit, à mesure que celle des seigneurs augmentoit. Mais eux-mêmes ils avoient des terres, & ils se dédommageoient en qualité de seigneurs, de ce qu'ils perdoient en qualité de ducs ou de comtes ; préférant leurs seigneuries, qui étoient héréditaires, à des dignités qui

n'étoient encore que perſonnelles, & qui pouvoient leur être enlevées.

Vous voyez que les gentilshommes s'établirent chacun ſéparément dans leurs terres. Ils ne firent point un corps, ils n'eurent point de bien commun ; ils eurent, au contraire, des intérêts oppoſés ; & leurs vexations leur firent néceſſairement des ennemis au dedans & au déhors de leurs poſſeſſions. Toute cette nobleſſe fut donc facilement aſſervie, ſitôt que l'autorité dans les rois, ſe retrouva toute entiere en d'autre mains.

Les maires, qui n'étoient originairement que les chefs des officiers domeſtiques du prince, obtinrent dans la ſuite l'intendance générale du palais, & furent les juges de toutes les perſonnes qui l'habitoient. Ils avoient donc par leurs fonctions beaucoup d'accès auprès des rois ; & cet accès, comme il arrive preſque toujours, leur en acquit la confiance. Ils les flatterent, ils les occuperent de plaiſirs, d'amuſemens frivoles, & ſous prétexte de les délaſſer par zele des ſoins pénibles du gouvernement, ils ſe ſaiſirent peu à peu de toute l'autorité. Ils régirent les finances, ils commanderent les armées ; enfin ils préſiderent dans le tribunal ſuprême, où le roi devoit rendre la juſtice aux leudes, & ils jugerent définitivement les procès qu'on y portoit de toutes les provinces.

De pareils miniſtres ſembloient devoir tomber avec la royauté ; & cela fût arrivé ſans doute, s'ils euſſent été fideles à leur maitre : mais ils s'en ſéparerent adroitement, à meſure qu'ils virent le mécontentement des bénéficiers & des

ſeigneurs. Ils flatterent les mécontens ; ils s'offrirent pour être leurs protecteurs contre les entrepriſes du ſouverain; ils devinrent les miniſtres des leudes, des évêques & des ſeigneurs.

Il étoit aiſé de prévoir que de pareils protecteurs pourroient un jour ſe rendre redoutables: mais les grands étoient dans l'habitude de craindre les rois, & l'ombre de la royauté les effrayoit encore. Ils ne prirent donc aucune précaution contre des magiſtrats qu'ils choiſiſſoient eux-mêmes, ne dévinant pas que l'autorité qu'ils abandonnoient, pourroit s'eſſayer ſur eux, après avoir humilié le prince.

Ils eurent d'abord lieu de s'applaudir : car après la mort de Dagobert, fils de Clotaire II, les maires n'uſerent de leur puiſſance, que pour maintenir la tranquillité, & conſerver à chacun les droits dont il jouiſſoit. Ils acheverent par cette conduite d'attirer à eux toute l'autorité; révolution à laquelle l'enfance & l'incapacité des rois ne contribuerent pas peu.

Cependant plus les grands ſe croyoient protégés, plus ils ſe rendirent odieux par leurs vexations; & les maires parurent d'abord fermer les yeux ſur ces déſordres : mais ils ceſſerent de diſſimuler, & ils ſévirent, lorſqu'enfin ils ſe furent fait un parti de tous les mécontens, & de tous ceux dont ils pouvoient faire la fortune. Le peuple, qui ne gagnoit rien à ces révolutions, & qu'on ne careſſoit que par des vues ambitieuſes, applaudiſſoit à la chûte des grands, qui étoient tous étonnés de ſe voir un maître. C'eſt ainſi qu'Ebroin gouverna deſpotiquement la Neuſtrie ſous Clotaire III, & Thié-

ri III ; si Thiéri fut détrôné, c'est que la noblesse offensée des hauteurs du maire, se souleva pour se donner à Childéric II, roi d'Austrasie.

Auparavant, à la mort de Sigebert II, Grimoalde avoit tenté d'usurper le royaume d'Austrasie; mais par une révolution brusque, à laquelle les esprits n'étoient pas encore préparés. Les Austrasiens se souleverent. Archambaud, maire de Neustrie, vint à leur secours, & punit l'usurpateur.

Pepin Héristel, qui fut maire après Grimoalde, eut assez de sagesse pour cacher son ambition. Il ménagea la noblesse & le clergé; & il fit si fort aimer son gouvernement, qu'après la mort de Dagobert II, les Austrasiens le choisirent pour les gouverner : ayant ensuite paru en Neustrie comme un libérateur, il en réunit la mairie au duché d'Austrasie, & se saisit de toute l'autorité.



CHAPITRE VII.

Du gouvernement de Pépin Héristel & de celui de Charles-Martel.

PÉPIN, maître de l'Austrasie, de la Neustrie & de la Bourgogne, continua de gouverner avec la même modération : il signala même les premiers jours de sa puissance, en pardonnant à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. On commença donc à jouir de la paix. Tout étoit

tranquille, au moins au dedans. La discipline se rétablissoit dans les troupes, l'ordre dans les finances, & plusieurs abus se corrigeoient: mais la source ne s'en tarissoit pas, parce que l'intérêt de Pepin n'étoit pas de la tarir. En effet, il eût fallu donner des loix à un peuple, qui n'en avoit jamais eu, & assurer le gouvernement, en déterminant les droits de la royauté & ceux des sujets. Or, c'eût été fixer sur la tête des Mérovingiens la couronne, qu'il ambitionnoit, & dont il n'osoit encore se saisir: il aima mieux se rendre nécessaire, en faisant dépendre le bonheur de la nation, de sa conduite plutôt que des loix.

Il cacha le pouvoir le plus absolu sous les apparences de l'amour du bien public, & il gagna la noblesse & le clergé en rétablissant les assemblées presque abolies par les derniers maires: mais il ne les convoqua pas assez souvent, pour porter atteinte à son autorité.

On l'aimoit & on le respectoit: cependant il importoit de distraire les esprits, qui auroient pu démêler ses vues, s'ils ne se fussent occupés que de ce qui se passoit dans l'intérieur du royaume. Or, il n'y avoit rien de plus propre à ce dessein que la guerre, qui pouvoit d'ailleurs ajouter un nouvel éclat à sa gloire.

Pendant les derniers troubles, les Saxons, les Frisons, les Allemands, les Sueves, les Bavarois, les Bretons & les Gascons qui s'étoient emparés d'une partie de l'Aquitaine, avoient secoué le joug, & refusoient de payer les tributs qu'on leur avoit imposés. Il fit rentrer successivement ces peuples sous l'obéissance; il ajouta de nouvelles conquêtes à l'empire des François; pres-

que toutes les années de son gouvernement furent marquées par des victoires ; & sa réputation s'étant répandue dans toute l'Europe, les principales puissances rechercherent à l'envi son alliance. Il mourut après avoir gouverné l'Austrasie en qualité de duc, pendant trente-quatre ans, & les royaumes de Neustrie & de Bourgogne, pendant vingt-quatre, en qualité de maire. Alors son autorité se trouvoit si bien établie, qu'on regardoit le duché d'Austrasie & les mairies des deux autres royaumes, comme héréditaires dans sa famille. Il revêtit de ces dignités son petit-fils Théodoald.

Théodoald n'étoit qu'un enfant, ainsi que le prince auquel on laissoit encore le nom de roi ; & Plectrude sa grand-mere, veuve de Pépin, avoit la régence. Rien n'étoit plus extraordinaire que de laisser pour ministre à un enfant un autre enfant, sous la tutelle d'une femme ; & Pépin sembloit déclarer par cette disposition, qu'après lui, comme de son vivant, il ne restoit d'autre regle que sa volonté.

Plectrude croyant assurer son autorité, fit arrêter Charles, que Pépin avoit eu d'une autre femme. Mais les grands de Neustrie se souleverent, firent alliance avec le duc de Frise, & choisirent Rainfroi pour maire du palais ; & les Austrasiens, qui étoient venus au secours de Plectrude, ayant été défaits, Théodoald put à peine échapper par la fuite.

Charles, qui pendant ces troubles recouvra sa liberté, parut en Austrasie, où il fut aussitôt reconnu pour duc. Heureusement pour lui il eut le tems de s'affermir, parce que la mort du roi,

qui survint dans cette conjoncture, ne permit pas à Rainfroi de penser à l'Austrasie.

Le dernier roi laissoit un fils en bas âge, auquel on préféra Daniel fils de Childéric II, roi d'Austrasie. Ce prince avoit échappé aux assassins de son pere, & s'étoit retiré dans un monastere, où il portoit l'habit de clerc. En montant sur le trône, il prit le nom de Chilpéric II. Je le nomme, parce qu'il merite d'être nommé. Il montra de l'activité & du courage.

Cependant Charles regardoit la mairie des royaumes de Neustrie & de Bourgogne comme une dignité qui lui étoit due; & Chilpéric ne songeoit qu'à se soustraire à la domination d'une famille, sous laquelle ses prédécesseurs avoient été sans autorité. On arma donc de part & d'autre: on se livra plusieurs combats. Mais enfin Chilpéric vaincu se réfugia chez Eudes duc d'Aquitaine, son allié; & fut presque aussitôt livré à Charles. Cet Eudes venoit par Boggis de Caribert, à qui Dagobert I avoit cédé une partie de l'Aquitaine; & sa famille a subsisté jusqu'à 1503, qu'elle s'est éteinte dans Louis d'Armagnac, duc de Nemours.

Charles laissa la courronne à Chilpéric, donna dans la suite le comté d'Angers à Rainfroi, & se contenta d'être reconnu pour maire de Neustrie & de Bourgogne. Le roi ne survécut pas longtems à son malheur.

Charles étoit l'homme le plus audacieux, & avoit toutes les qualités qui peuvent justifier l'audace. Grand général, il se fit adorer de ses soldats & ne menagea qu'eux. Les François plierent sous le joug: les nations voisines furent domptées. En un mot, tout trembla au-dedans

& au dehors, sous les ordres d'un capitaine vigilant, actif, qui marchant de victoire en victoire, paroissoit se trouver par-tout en même tems. La défaite entiere des Sarrasins entre Tours & Poitiers le fit regarder comme le sauveur de la France; & on prétend que c'est à cette occasion qu'on lui donna le surnom de Martel. Les Sarrasins, qui ont franchi les Pyrénées, vous font juger qu'il s'est passé de grandes révolutions en Orient: nous en parlerons bientôt.

Les Mérovingiens avoient donné des bénéfices, sans imposer aucune obligation expresse. Il arriva delà qu'ils crurent toujours avoir à se plaindre de l'ingratitude des bénéficiers, & que les bénéficiers de leur côté trouverent qu'on exigeoit trop d'eux. Ces reproches furent une source de haines, d'injustices & de révolutions.

Charles se proposa de s'attacher la noblesse par des bénéfices, & d'éviter cependant la faute où étoient tombés les Mérovingiens. Il donna donc comme eux des portions de ses domaines: mais ce fut à charge de lui rendre des services militaires & domestiques, qu'il n'oublia pas de déterminer. Cette nouvelle forme donnée aux bénéfices lui attacha la noblesse, & eut l'avantage de prévenir tout sujet de plainte, parce que les bénéficiers savoient à quoi ils s'engageoient. Si d'un côté les obligations n'étoient pas remplies, Charles pouvoit sans injustice, ôter ce qu'il avoit donné; & de l'autre, si les bénéficiers remplissoient toutes les conditions de leur engagement, ils étoient sûrs de ne jamais perdre les domaines qu'ils avoient reçus. Cette politique réussit parfaitement; elle acheva de mettre dans les intérêts

du maire les nobles, qu'il lui importoit ſur-tout de ménager. Les bénéfices de Charles-Martel ſont ce qu'on appella dans la ſuite des fiefs.

Charles gouverna la France pendant plus de trente ans; & ſa conduite prouve combien ſon autorité étoit affermie. Il ne fit aucune mention du roi dans le traité, par lequel il aſſujettit Hunald, fils d'Eudes, à lui faire hommage de l'Aquitaine à lui & à ſes deux fils Carloman & Pépin. Lorſque le roi fut mort, il n'eut pas beſoin de chercher un fantôme de royauté parmi les Mérovingiens : il gouverna ſeul, & le trône fut cinq années vacant. Enfin lorſqu'en mourant il voulut faire connoître ſes dernieres volontés, il ſe contenta de déclarer, en préſence de ſes capitaines & des officiers de ſon palais, qu'il laiſſoit l'Auſtraſie à Carloman, & la Neuſtrie avec la Bourgogne à Pépin.

L'égliſe romaine étoit alors ſous la tyrannie des Lombards, & n'attendoit aucun ſecours des empereurs. Charles-Martel pouvoit ſeul la protéger : mais deux ambaſſades du pape Grégoire III avoient été ſans effet, parce que le maire avoit un traité d'alliance avec le roi des Lombards. Cependant il ſe détermina ſur la troiſieme, & il faiſoit ſes préparatifs pour paſſer en Italie, lorſqu'il mourut.

Il eſt à propos de reprendre actuellement l'hiſtoire de l'empire & celle de l'Italie, parce qu'elles vont bientôt ſe mêler avec l'hiſtoire de France.



CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anastase jusqu'à celle de Léon l'Isaurien

Le grand chambellan Amance avoit donné de grosses sommes à Justin, afin qu'il fit des partisans à Théocrite. Justin travailla pour lui-même, & fut proclamé empereur. Né d'un pauvre laboureur sur les confins de la Thrace & de l'Illyrie, il étoit si ignorant qu'il ne savoit pas lire. Il avoit pris le parti des armes, & il étoit alors capitaine des gardes.

Il se déclara pour le concile de Chalcédoine, rendit la paix à l'église, & rappella ceux qui avoient été exilés pour la foi catholique. Vitalien, qui avoit pris contre Anastase la défense des catholiques persécutés, eut même beaucoup de part à sa confiance, & partagea l'autorité avec Justin. Celui-ci qui étoit fils de la sœur de Justinien, vit avec jalousie le crédit de Vitalien, & feignit d'être de ses amis pour le faire assassiner plus sûrement. Associé ensuite à l'empire, il succéda à son oncle, après avoir été son collegue pendant quatre mois. Justin a vécu soixante-dix-sept ans, & en a régné neuf.

Le regne de Justinien parut florissant. Léon avoit épuisé l'Orient contre les Vandales & avoit échoué: Bélisaire, général de Justinien, avec cinquante vaisseaux & cinq mille soldats, con-

quit

quit toute l'Afrique. C'étoit un capitaine, qui eût été grand dans les beaux tems de la république; & les Vandales étoient alors tels que j'ai dépeint les barbares, établis depuis long-tems dans leurs conquètes. Cette révolution n'a donc rien qui doive étonner.

Après cette conquête, Bélisaire tourna ses armes contre l'Italie, où depuis le grand Théodoric, il n'y avoit eu que des désordres. Il conquit d'abord la Sicile, se rendit maître de la mer, & affama les Goths, qui ayant négligé l'agriculture, avoient encore négligé la marine, sans prévoir que leurs ennemis pourroient intercepter le transport des bleds. Tout ensuite se soumit à lui depuis Rhege jusqu'à Rome. Enfin il défit le roi Vitigès, le força dans Ravenne & l'emmena captif à Constantinople où il avoit déja conduit Gélimer roi des Vandales. Il eût achevé la conquête de l'Italie, si Justinien ne l'eût pas rappellé sur de faux soupçons. Cet empereur lui accorda cependant les honneurs du triomphe, usage qui étoit aboli depuis long-tems. Ce fut pendant cette guerre que Théodobert I trahit tout à la fois les Grecs & les Goths : mais il ne défit qu'un des lieutenans de Bélisaire.

Dans l'espace de quinze mois les Goths firent deux rois, & les assassinerent. Enfin ils donnerent la couronne à Totila, qui reconquit presque toute l'Italie. L'empereur y avoit cependant envoyé des généraux : mais lorsque les princes ne savent pas conserver leur confiance à un homme en place, ils lui donnent d'ordinaire des successeurs sans mérite.

Il fallut venir une seconde fois à Bélisaire : mais

on lui donna si peu de troupes, qu'il ne lui fut pas possible d'arrêter entiérement les progrès des Goths. On fut même dans la nécessité de le rappeller, pour l'envoyer en Germanie contre les Sclavons, peuple Sarmate, qui, après avoir fait plusieurs courses au-delà & en deça du Danube, s'établit dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Esclavonie. Dans le même tems l'empire eut encore la guerre.

Totila, profitant de l'absence de Bélisaire, acheva de soumettre l'Italie. Alors Justinien chercha parmi ses eunuques un conquérant, & fut assez heureux pour le trouver. Narsès, c'est ainsi que se nommoit ce capitaine, mit fin à la domination des Goths, environ soixante ans après que Théodoric l'avoit fondée.

Voilà le côté brillant du regne de Justinien. Ses succès étoient dûs aux talens de deux grands généraux, & à la foiblesse des Vandales & des Goths, mal gouvernés. L'empire étoit sans force dans les provinces où Bélisaire & Narsès ne se trouvoient pas. Les Perses ravagerent l'Orient à quatre reprises; & les Sclavons, ayant passé le Danube, pénétrerent jusques dans la Grece: d'autres barbares firent aussi des irruptions.

Il y avoit long-tems que dans les jeux du cirque, les cochers habillés, les uns de bleu & les autres de verd, partageoient le peuple en deux factions, qui portoient les noms de verte & de bleue. Ces factions en venoient aux mains, causoient souvent des émeutes, sur-tout, dans les grandes villes & à Constantinople. Ce désordre étoit au comble. Justinien ayant fait saisir quelques mutins, ne fit qu'augmenter le soule-

vement. Les féditieux s'amuterent, prirent pour nom de ralliement *vainquez*, rendirent la liberté aux prifonniers, & mirent le feu à la ville. L'empereur, n'ofant plus févir, n'ofant même fe montrer, dépofa du fond de fon palais un préfet du prétoire & un queſteur qui étoient odieux au peuple: mais les féditieux, enhardis par cette démarche pufillanime, fe déchainerent en invectives contre un prince qui ne favoit pas fe faire craindre, & parloient déjà de lui ôter l'empire. Juſtinien délibéra s'il ne fortiroit pas de Conſtantinople; & je ne fais ce qu'il auroit fait, fi Bélifaire, Narfès & Mundus ne s'étoient pas trouvés à propos pour diffiper les rebelles. On prétend qu'il périt en un jour plus de trente mille hommes. Comme l'empereur retira dans cette occafion de grands fervices de la faction bleue il crut dévoir par reconnoiffance la fouftraire aux loix: dès-lors ce fut affez d'en être, pour pouvoir commettre impunément toutes fortes de crimes. Vous pouvez donc juger ce que c'étoit que Conſtantinople, & le gouvernement de Juſtinien.

Ce prince, fi tolérant pour des factieux, exterminoit des nations entieres, parce qu'elles ne profeffoient pas la même religion que lui. La Paleſtine, par exemple devint déferte par la deftruction des Samaritains. Cependant il toléroit dans fa femme, l'impératrice Théodora, qu'elle favorifât les Eutychiens; quoiqu'il fe fût lui-même déclaré pour le concile de Chalcédoine. Enfin il embraffa l'héréfie des Incorruptibles, qui penfoient que le corps de Jefus-Chriſt avoit été impaffible, ce qui détruifoit le myſtere de la

paſſion. Il fit un édit pour ordonner de croire comme lui ſur ce ſujet, & il perſécuta : preuve que dans ſon zele indiſcret, ce n'eſt pas à la vérité, mais à ſes opinions, qu'il immoloit les peuples. Il mourut âgé de 84 ans, après un regne de 38. Des juriſconſultes ont fait, pendant ce regne, un code auquel on a donné de grands éloges, & qui, pour être meilleur que ceux qu'on avoit publiés juſqu'alors, n'en eſt pas moins vicieux par les fondemens.

Le regne de Juſtin II, neveu & ſucceſſeur de Juſtinien, n'eſt remarquable que par la révolution qui fit tomber une partie de l'Italie ſous la domination des Lombards en 570. On ne ſait pas trop qu'elle eſt l'origine de ces barbares : mais alors ils étoient établis en Pannonie, où Juſtinien leur avoit accordé des terres. Ils furent invités à cette conquête par Narſès, qui étoit offenſé de ce que l'empereur lui avoit ôté le gouvernement de cette province, & de ce que l'impératrice Sophie avoit dit qu'elle le deſtinoit à filer avec ſes femmes.

Longin, qui commandoit alors en Italie, avoit changé toute la forme du gouvernement. Le ſénat ne ſubſiſtoit plus : les conſuls étoient tout-à-fait ſupprimés : les principales villes étoient gouvernées par des ducs ; & il y avoit à Ravenne un exarque, duquel relevoient les magiſtrats des autres villes. L'Italie, ainſi diviſée, fut moins capable de réſiſter, & Alboin roi des Lombards conquit non ſeulement, ce qu'on nomme aujourd'hui Lombardie, mais encore l'Ombrie & la Toſcane.

Juſtin mourut après un regne de treize ans.

Ce qu'il fit de plus agréable au peuple, fut de rétablir le consulat, que Justinien avoit aboli, & que le peuple regrettoit à cause des spectacles, dont il étoit privé par la suppression de cette magistrature. Ce prince régla cependant que les seuls empereurs pourroient être consuls.

Toute l'autorité se trouva entre les mains de Tibere, que Justin avoit associé à l'empire quelques années avant sa mort. Cet empereur, voyant la foiblesse de sa santé, se hâta de prendre pour collegue Maurice, qui avoit acquis de la réputation dans la guerre contre les Perses; & il mourut dans la quatrieme année de son regne, étant fort regreté, parce qu'il travailloit au bonheur des peuples.

Maurice ne répondit point à l'idée qu'on avoit conçue de lui. L'empire avoit alors la guerre avec la Perse & avec les Avares ou Abares, dont on prétend que le vrai nom étoit Ogors. Ce peuple, Tartare d'origine, parut pour la premiere fois sur les frontieres de l'empire pendant le regne de Justinien; il obtint ensuite des terres en Pannonie, força les empereurs à lui payer un tribut, & se rendit redoutable à Sigebert I, roi d'Austrasie.

La guerre avec les Perses duroit depuis près de vingt ans, lorsque Cosroés II fut forcé, non seulement, à faire la paix, mais encore à demander des secours contre un sujet rebelle, qui l'avoit détrôné. L'armée de l'empire le rétablit, & ce fut le seul succès de Maurice dans le cours d'un regne de vingt ans. Il périt avec toute sa famille par la cruauté de Phocas, simple centu-

rion, à qui l'armée qu'on avoit opposée aux Avares donna l'empire.

Les Lombards avoient été dix ans sans chefs ; & le pays qu'ils avoient conquis étoit divisé en plusieurs petits états ; dont les ducs avoient fait autant de souverainetés indépendantes. Maurice négligea de profiter d'une conjoncture aussi favorable ; ou du moins il parut ne songer à l'Italie, que pour donner occasion aux Lombards de se réunir. Ils choisirent pour roi Autharis, qui soumit par sa conduite tous les ducs à sa souveraineté, fit repasser trois fois les Alpes à Childébert II, roi d'Austrasie, allié de Maurice, & agrandit son royaume par de nouvelles conquêtes.

Cosroés prit les armes sous prétexte de venger la mort de Maurice. Il remporta plusieurs victoires, ravagea la Mésopotamie, la Syrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie, la Paphlagonie, & vint jusqu'auprès de Chalcédoine.

Cependant Phocas répandoit le sang, & la cruauté n'étoit qu'un des vices de ce monstre. Le peuple attendoit avec impatience qu'un nouveau maître vint le délivrer de ce tyran, lorsque la flotte du patrice Héraclius, gouverneur d'Afrique, parut à la vue de Constantinople. Phocas fut aussitôt livré & perdit la tête.

Maurice étoit vengé, mais Cosroés ne quitta pas les armes. Il ne trouvoit point de résistance. Un de ses généraux prit Alexandrie, soumit toute l'Egypte ; & après avoir parcouru tout l'Orient, vint mettre le siege devant Chalcédoine.

Vers le même tems les Goths d'Espagne enlevoient ce que les Romains avoient conservé

jusqu'alors dans la Lusitanie, dans l'Andalousie & sur le détroit de Gibraltar. Enfin les Avares faisoient des courses jusqu'aux portes de Constantinople.

Héraclius, ne pouvant faire face de tous côtés, abandonna l'Espagne, acheta la paix des Avares, & marcha contre les Perses. Il les défit dans plusieurs combats, ravagea leurs provinces, reconquit tout ce que l'empire avoit perdu, & fit une paix glorieuse. Mais l'Orient & la Perse étoient également ruinés.

Pendant qu'Héraclius remportoit de si grands succès, Constantinople n'échappa qu'avec peine aux Avares, qui ayant repris les armes contre la foi des traités, profiterent de l'absence de l'empereur, & assiégerent cette capitale.

Peu d'années après, en 633, les Sarrasins, qui servoient depuis long-tems dans les armées de l'empire, se révolterent sur le refus qu'on fit de leur donner leur paye, & ce soulevement fut le commencement d'une révolution aussi grande que rapide.

Les succès & les pertes se balançoient de part & d'autre, lorsqu'Aboubecre, beau-pere & successeur de Mahomet, prit le parti des Sarrasins. Mahomet venoit de mourir en 632, après avoir fondé dans l'Arabie sa religion & son empire. Il avoit d'abord formé son projet par hasard; il le soutint par la hardiesse de ses impostures; il l'acheva, parce que les circonstances lui furent favorables. Comme il étoit sujet aux attaques d'un mal épileptique, Cadhige, sa femme, l'ayant surpris en cet état, s'imagina qu'il étoit en extase. Mahomet profita de cette crédulité, assura qu'il

avoit des visions, & que dans ses extases Dieu l'entretenoit par le ministere de l'ange Gabriel. Cadhige confia bientôt à d'autres femmes que son mari étoit prophete : le bruit s'en répandit : les prophéties se multiplierent, à mesure qu'on en parla davantage ; & la populace suivit l'homme inspiré, qui acheva de la convaincre par des largesses.

Cependant les magistrats de la Mecque ayant résolu de le faire arrêter, il s'enfuit ; [1] & vint avec plusieurs de ses disciples à Yatreb, nommé depuis *Medina Alnabi*, c'est-à-dire, ville du prophète. Là, le nombre de ses sectateurs étant considérablement augmenté, il imagina que ce n'étoit pas assez d'avoir des visions, & il fit de ses prosélites autant de soldats. Il essaya leur courage contre une caravane : le butin, qu'il leur abandonna, les affermit dans leur foi : ce succès grossit son armée d'une partie des brigands, dont l'Arabie étoit pleine ; & il se rendit maître de la Mecque.

Ayant ensuite fait une treve avec les Arabes, qui s'opposoient encore à ses desseins, il tourna ses armes contre les Grecs. Khaled, son général, étonna par sa valeur, battit vingt mille hommes avec trois mille, & prouva de la sorte, aux yeux des Arabes, la vérité de la doctrine de Mahomet. Ce prophete fut alors souverain de toute l'Arabie. Sa religion n'est qu'un monstrueux assemblage de judaïsme & de chris-

[*] C'est au tems de cette fuite que les Mahometans fixent leur époque, qu'ils nomment *hégire*, c'est-à-dire, *fuite* ou *retraite*.

tianifme défigurés. Mais il eut foin de perfuader à fes difciples, que quiconque refufe de la recevoir eft digne de mort; qu'on obtient le paradis en égorgeant les incrédules; qu'on gagne la couronne du martyre, en mourant de leur main; & qu'enfin on éviteroit envain de combattre dans l'efpérance de prolonger fes jours, parce que la durée de notre vie & le moment de notre mort font arrêtés de toute éternité.

Le brigandage, auquel les Arabes avoient été adonnés de tout tems devint alors pour eux un prétexte de religion. Or, vous pouvez juger quels feront les effets, d'un fanatifme, qui va concourir avec les mœurs de ces barbares; fi vous confiderez que l'empire & la Perfe font épuifés, que l'Egypte & l'Afrique ont toujours été faciles à conquérir, & que les Goths d'Efpagne étoient déjà régardés du tems de Clovis comme les plus lâches des hommes.

Aboubecre entra dans la Paleftine que Juftinien avoit dépeuplée, & s'empara de Boftra & de Damas. Ce khalif (c'eft ainfi que fe nommoient les fucceffeurs de Mahomet, d'un mot qui fignifie héritier ou fucceffeur, parce qu'en effet ils fuccédoient au facerdoce & à l'empire) ce khalif, dis-je, mourut en 634, après un regne de deux ans. Omar qu'il avoit fait reconnoître, continua d'avancer dans la Syrie, qui étant divifée par les fectes des Ariens, des Neftoriens & des Manichéens, fit peu de réfiftance: Jérufalem, Antioche & d'autres villes ouvrirent leurs portes au vainqueur, qui bientôt après joignit la conquête de l'Egypte à celle de la Syrie.

Cependant Héraclius, dont les armées avoient

été taillées en piéce, & qui avoit inutilement tenté de faire assassiner Omar, s'occupoit à Constantinople des disputes des Monothélites. C'étoient de nouveaux hérétiques, qui n'admettent dans Jesus-Christ qu'une seule volonté, & qu'une seule opération. L'empereur donna un édit, connu sous le nom d'Ecthese, dans lequel il se déclara pour cette hérésie, & ordonna à tout l'empire d'être Monothélite. A la vérité il se rétracta, lorsqu'il vit cette erreur condamnée par les papes : mais les patriarches de Constantinople ayant continué de la soutenir, il en nâquit bien des troubles dans l'église.

Héraclius, après un regne de trente ans, mourut dans la soixante-sixieme année de son âge, laissant l'empire à deux de ses fils, Constantin surnommé Héraclius, & Héracléonas. Le regne de ces princes ne fut pas long, car le premier mourut dans le cours du quatrieme mois, & le second fut déposé après neuf. Une sédition fit passer l'empire à Constant, fils de Constantin-Héraclius. Ce prince protégea les Monothélites, se rendit odieux par sa tyrannie, abandonna Constantinople, vint à Rome, d'où il enleva tous les bronzes ; passa en Sicile, où il vouloit fixer son séjour, & fut assassiné à Syracuse. Il laissa trois fils. Constantin Pogonat, associé à l'empire depuis plusieurs années, régna seul.

Omar étoit mort comme il venoit d'achever la conquête de l'Egypte, peu d'années après Héraclius ; ce fut lui qui ordonna de brûler la bibliotheque d'Alexandrie; décidant que tous ces livres étoient inutiles, s'ils ne renfermoient que la doctrine de Mahomet ; & qu'il ne les falloit

pas conſerver, s'ils en renfermoient une contraire.

Pendant le regne de Conſtant, les Sarraſins ſoumirent l'Afrique depuis l'Egypte juſqu'au détroit de Gibraltar, ſe rendirent maitres des îles de Chypre & de Rhodes, & mirent fin à la monarchie des Perſes, qui avoit duré 426 ans. Alors leurs progrès furent quelque tems ſuſpendus par des guerres civiles.

Cependant dès le commencement du regne de Conſtantin, ils firent une deſcente en Sicile, pillerent Syracuſe, & vinrent aſſiéger Conſtantinople par terre & par mer. Cette capitale dut ſon ſalut au feu grégeois, trouvé par le célebre Callinique, né à Héliopolis en Syrie. On fit une treve de trente ans, & les Sarraſins s'obligerent à payer un tribut de trois mille livres d'or chaque année. Ce traité glorieux intimida les autres barbares, ils demanderent la paix, & ils furent quelque tems ſans oſer remuer jugeant de la puiſſance de l'empire par un ſuccès paſſager.

Conſtantin Pogonat ne penſant pas comme ſon pere, profita de cet intervale de tranquillité pour pacifier l'égliſe. Le Monothéliſme fut condamné dans un concile, qu'il fit tenir à Conſtantinople en 680, & qui eſt le ſixieme des œcumeniques.

Tout étoit encore tranquille, lorſque des ſéditieux s'aſſemblerent tumultuairement aux environs de Chalcédoine, & demanderent qu'il y eût trois empereurs, parce qu'il y a trois perſonnes dans la trinité. L'empereur ſe rendit maitre des chefs par la ruſe, les fit pendre, & fit couper le nez à ſes deux freres, qu'il ſoupçonna

d'avoir part à cette révolte. Il mourut quelques années après.

Justinien II, son fils & son successeur perdit l'Arménie & ce que l'empire possédoit encore en Afrique, pour avoir rompu sous des prétextes frivoles le traité fait avec les Sarrasins. Devenu ensuite odieux par ses cruautés & par les vexations de ses ministres, il fut détrôné par Léonce, qui lui fit couper le nez, & le relégua dans le Chersonese: mais Léonce eut aussi le nez coupé, & Tibere Absimare, qui s'étoit emparé du trône, l'enferma dans un monastere.

Cependant Justinien recouvra l'empire, parut dans l'Hippodrome, foulant aux pieds Léonce & Tibere, se vengea cruellement de tous ses ennemis, perdit une seconde fois l'empire, & eut la tète tranchée.

Bardane, surnommé Philippique, qui avoit été le chef de la révolte, régna en dissipant les revenus de l'empire, pendant que les Bulgares & les Sarrasins le dévastoient. On lui creva les yeux.

Son successeur Artémius, qui prit le nom d'Anastase, se fit moine; ayant été forcé de céder le trône à Théodose, receveur des impôts publics, qui avoit été forcé par des soldats à y monter lui-même, & qui se fit moine encore, ou du moins prètre, pour le céder à son tour à Léon, dit l'Isaurien. Vous pouvez juger des désordres que causoient ces révolutions, & de ceux qu'elles préparoient.

Nous sommes en 717. Il ne s'étoit écoulé que trente-deux ans depuis la mort de Constantin Pogonat, & quatre-vingt cinq depuis celle de

Mahomet. Cependant les Sarrasins, quoique souvent divisés par des guerres civiles, avoient déja poussé leurs conquêtes d'un côté jusqu'au Gange, & de l'autre jusqu'aux Pyrénées.

Profitant des troubles de l'empire, ils s'étoient avancés jusqu'à Constantinople, & ils en firent le siege la premiere année même du regne de Léon. Mais le feu grégeois ruina leur flotte, qui étoit de dix huit cent vaisseaux; & ils furent obligés de se retirer. Ce siege dura un an. Peu après; Basile surnommé Tibere, que le gouverneur de Sicile avoit fait proclamer empereur, & Artémius Anastase, qui avoit tenté de remonter sur le trône, eurent l'un & l'autre la tête tranchée.

Léon n'ayant plus d'ennemis, entreprit de détruire le culte des images, qu'il regardoit comme un reste d'idolatrie, & il causa de nouveaux soulevemens. Cosmas, proclamé empereur par les peuples de la Grece & des Cyclades, arma une flotte, & s'avança jusqu'à la vue de Constantinople; & Tibere prit la pourpre en Toscane: mais l'un & l'autre furent vaincus & décapités. Les troubles cependant ne cesserent pas; parce que Léon s'irritoit par les contradictions, & que le zele des peuples pour le culte des images croissoit à proportion qu'on étoit plus scandalisé & plus persécuté. Le soulévement qui fut, sur-tout, grand en Italie, devint favorable à Luitprand, roi des Lombards, qui sut en profiter.

Le pape Grégoire II ne négligea rien pour engager Léon à changer de sentiment & de conduite. Mais ce prince lui répondit qu'il étoit

empereur & pontife, continua de févir & tenta de le faire affaffiner. Grégoire néanmoins fit tous fes efforts pour empêcher l'Italie de fe fouftraire à l'empereur & de tomber fous la puiffance des Lombards. Car alors les papes ne penfoient pas que la fouveraineté fût incompatible avec l'héréfie, & qu'un prince perdit fes droits auffitôt qu'il embraffoit l'erreur. Mais fes efforts ayant été rendus inutiles par l'obftination de Léon, il confentit enfin que les Romains priffent le parti auquel il s'étoit jufqu'alors fortement oppofé. Ils déclarerent, dit-on: qu'ils ne dépendroient plus de l'empereur, qu'ils ne lui payeroient plus aucun tribut, & qu'ils fe gouverneroient eux-mêmes. Rome en ce cas feroit redevenue une république indépendante: cependant la fuite de l'hiftoire démontre que l'empereur continua d'en avoir la fouveraineté. Nous ne favons pas exactement quel fut le parti que prirent les Romains. Nous voyons bien que dès-lors ils fongeoient à fe fouftraire aux empereurs: mais nous voyons auffi qu'ils les ménageoient encore, parce qu'ils craignoient les Lombards.

Léon fe propofoit de paffer en Italie pour punir les Romains & pour fe venger du pape. Ce fut alors que Grégoire III, fucceffeur de Grégoire II, implora la protection de la France contre les perfécutions de l'empereur & contre l'ambition des Lombards. Mais Charles-Martel, Léon & Grégoire moururent tous trois la même année.



CHAPITRE X.

Pépin surnommé le Bref, premier roi de la seconde race.

CARLOMAN, avec le seul titre de duc, gouverna souverainement l'Austrasie : il ne craignit pas que son autorité lui fut contestée, parce que les Austrasiens avoient oublié depuis longtems les droits que les fils de Clovis pouvoient avoir sur eux. Pépin étoit dans une position toute différente. Les cinq années, pendant lesquelles le trône avoit été vacant, n'avoient pas fait perdre aux Neustriens le souvenir de leurs rois. Le despotisme de Charles-Martel avoit rendu la mairie odieuse : l'esprit du peuple étoit disposé à se tourner du côté des Mérovingiens, parce qu'ils étoient malheureux : & les grands du royaume auroient voulu pour maîtres des princes foibles, sous qui l'on pouvoit tout oser. Ils voyoient à regret qu'au lieu de détruire la puissance royale, ils avoient eu l'imprudence de la conférer toute entiere aux maires.

Le clergé, qui avant Charles-Martel, possédoit la plus grande partie des biens de l'état, avoit des raisons particulieres pour haïr le nouveau gouvernement. Charles n'ayant pas craint de le dépouiller pour enrichir ses soldats, on publioit qu'il étoit damné. On disoit même que sa damnation avoit été révélée à plusieurs saints

de ce tems-là ; & on ajoutoit qu'il étoit puni pour avoir les biens du clergé : mais on ne lui faisoit pas un aussi grand crime des usurpations faites sur les Mérovingiens.

Pépin contenta le peuple, en lui donnant dans Childéric III un fantome de roi. Il caressa la noblesse : il donna des espérances au clergé : en un mot, il parut s'éloigner tout-à-fait du despotisme de Charles-Martel. Mais il n'eut garde d'aliéner les soldats, en les forçant de rendre ce qui avoit été pris aux églises : il crut que c'étoit assez pour son salut de désapprouver en cela la conduite de son pere.

Carloman & Pépin se réunirent contre Grippon leur frere, & lui enleverent des états que Charles-Martel lui avoit laissés, & qui étoient un démembrement de l'Austrasie & de la Neustrie. Les ducs de Baviere, d'Allemagne, de Saxe & d'Aquitaine se liguerent en faveur de ce prince, charmés de trouver un prétexte, pour se soustraire au joug de la France : mais Carloman & Pépin, sortirent vainqueurs de cette guerre ; quoique Sergius, prêtre envoyé du pape auprès du duc de Baviere, leur eût ordonné de la part du souverain pontife, & au nom même de St. Pierre, de mettre bas les armes. Cette entreprise de Sergius, la premiere de cette espece, mérite d'être remarquée, parce qu'elle ne sera pas la derniere : il en naîtra des abus qu'on auroit de la peine à comprendre, si l'on ne savoit pas comment ils ont commencé. Vous vous rappellez l'insolence de Léonce, évêque arien, avec l'impératrice Eusébie ; la menace que faisoit S. Ambroise à Théodose le grand, s'il ne par-
donnoit

donnoit pas à des incendiaires qu'il devoit punir, les espions qu'il avoit dans le conseil de ce prince ; les soulévemens que causoient les moines pour empêcher l'exécution des sentences portées contre les criminels ; le moine qui excommunia Théodose le jeune ; Nestorius qui lui dit, *j'exterminerai les Perses avec vous* ; Eupheme qui s'opposa à l'élection d'Anastase ; & le sénat, qui ne crut pas pouvoir faire un empereur sans le consentement de l'évêque de Constantinople. Vous voyez que le sacerdoce forma peu à peu des prétentions : toujours moins contredit, il en forma toujours de nouvelles ; & il se fonda des droits sur l'ignorance des peuples, & sur l'aveuglement des souverains.

Au milieu des succès, Carloman prit le parti de renoncer au monde & de s'enfermer dans un cloître, après avoir régné cinq à six ans. Il bâtit d'abord un monastere près de Rome sur le mont Soracte, aujourd'hui Saint Oreste ; & quelque tems après il se retira dans celui du mont Cassin, de l'ordre de S. Benoit. Quant à Grippon, il eut un appanage : mais n'en étant pas content, il fit des tentatives qui lui coûterent enfin la vie.

Je ne m'arrêterai point sur les guerres qu'eut Pépin contre les Bretons, les Sarrasins, le duc d'Aquitaine & les Saxons ; il suffit de dire qu'il fut toujours vainqueur, & que ces guerres étoient nécessaires pour porter l'attention des François hors du royaume. Je vous prie même de vous souvenir que, dans la suite, je ne remarquerai les événemens, qu'autant qu'ils doivent avoir quelque influence sur l'avenir ; ou qu'autant

qu'ils feront néceſſaires pour vous faire ſaiſir le fil de l'hiſtoire.

Après la retraite de Carloman, Pépin avoit joint l'Auſtraſie à ſes états. Il ne lui manquoit que le titre de roi : il l'ambitionnoit. La maniere dont il l'acquit va nous faire voir quel étoit l'eſprit de ce ſiecle, & nous préparer à l'eſprit des ſiecles ſuivans.

On demanda qui de Childéric ou de Pépin avoit des droits au trône ? & on propoſa cette queſtion au pape Zacharie, comme un problême à réſoudre. On ſavoit bien qu'elle ſeroit la réponſe : car Zacharie, ſucceſſeur de Grégoire III, étoit dans la même poſition que ſes prédéceſſeurs. Dans le beſoin qu'il avoit de la France, il attendoit tout de Pépin & rien de Childéric. Il décida donc que le maire pouvoit prendre le titre de roi, puiſqu'il en faiſoit les fonctions. Si cette déciſion eût paſſé en principe, elle eût dans la ſuite fait perdre la couronne à bien des ſouverains. Pépin étoit un uſurpateur ; & Zacharie, au lieu de conſulter la juſtice, n'a conſulté que ſes intérêts. Le pere Daniel voudroit excuſer le pape & S. Boniface, évêque de Mayence, ſurnommé l'apôtre d'Allemagne, & qu'on prétend avoir été chargé de cette négociation.

Toutes les grandes affaires, dit-il, ont toujours deux faces ; & de tout tems on a vu, même dans les ſchiſmes de l'égliſe, des ſaints prendre différens partis, ſelon les diverſes manieres dont ils enviſageoient les choſes.

Cette réflexion, qui tend à faire d'un abus une maxime, eſt vague, fauſſe & capable d'autoriſer les plus grands déſordres. Les affaires n'ont

qu'une face pour quiconque veut éviter l'erreur & l'injuſtice. Si de ſaints perſonnages ſe ſont trompés, il faut les excuſer parce qu'ils ſont hommes. Mais ce n'eſt pas un titre pour nous tromper nous-mêmes, & pour nous autoriſer à ne conſidérer les choſes que par les côtés qui nous intéreſſent. Cependant ce jéſuite continue ainſi.

« Le danger où Rome étoit de ſuccomber ſous la puiſſance des Lombards ; le déchaînement de l'empereur de Conſtantinople contre la religion catholique ; les Sarraſins maîtres de l'Eſpagne, & ſur la frontiere de France, où Charles-Martel les avoit arrêtés ; les égliſes de Germanie expoſées de toutes parts aux incurſions des nations voiſines, qui étoient encore idolâtres ; la puiſſance & la réputation de Pépin, qui ſeul pouvoit éloigner ou prévenir tant de maux, dont l'égliſe étoit menacée ; les ſuites fâcheuſes de ſon mécontentement ; les grands biens que produiroit encore dans la ſuite la bonne intelligence entre lui & le ſaint ſiege ; le peu qu'on ôtoit à un roi, indigne de l'être ; & à une famille qui, depuis près de cent ans, n'en poſſédoit plus que le nom, tout cela repréſenté au ſaint prélat [Boniface] d'une maniere auſſi forte & auſſi perſuaſive, que celle dont Pépin ſavoit ſe ſervir quand il le vouloit, l'ébranla & le mit dans ſon parti. Il crut y voir par toutes ces raiſons le bien de l'égliſe, celui de l'état & la plus grande gloire de Dieu. »

La plus grande gloire de Dieu ; dans une injuſtice ; il ſe trompa. Il ne pouvoit pas craindre pour la religion : car il ſavoit bien que ni les

empereurs, ni les Sarrasins, ni les idolâtres ne pouvoient la détruire. Il est vrai que les biens temporels des papes étoient en danger: c'est aussi ce qui les touchoit; & nous verrons bientôt comment ils confondirent ce vil intérêt avec l'intérêt sacré de la religion. Il me semble que le pere Daniel eût mieux fait, de ne pas chercher à justifier Boniface.

Childéric fut conduit dans le monastere de Sithieu, aujourd'hui S. Bertin à Saint Omer; & Thiéri son fils dans celui de Fontenelle, à présent S. Vandrille en Normandie. C'est ainsi que la race de Clovis perdit tout-à-fait la couronne, après plus de deux cent cinquante ans.

Jusqu'alors l'inauguration des rois de France n'avoit été qu'une cérémonie purement civile. Le prince élevé sur un bouclier recevoit l'hommage de son armée, & étoit ainsi revêtu de toute l'autorité de ses peres. Cette cérémonie prouvoit que le peuple donnoit lui-même la couronne: mais Pépin, qui vouloit paroître la tenir immédiatement de Dieu, n'omit rien pour faire regarder son élection comme un ordre du ciel. Il voulut être sacré par Boniface, & recevoir de sa main l'onction royale, comme David l'avoit reçue de Samuel, lorsqu'il fut choisi de Dieu à la place de Saül. Cette comparaison lui plaisoit, & on s'en servit alors, pour lui faire sa cour: ce sont les expressions même du pere Daniel.

Une comparaison est une démonstration pour le peuple, qui ne raisonne pas. Ce fut donc assez de lui représenter Samuel dans Boniface & David dans Pépin. Il ne distingua pas les cho-

ſes, que la flatterie confondoit : & il reçut comme un principe inconteſtable, que les rois ſont comme David, immédiatement établis par l'ordre exprès de Dieu.

Cependant Conſtantin Copronyme, fils & ſucceſſeur de Léon l'Iſaurien, continuoit de favoriſer les Iconoclaſtes, c'eſt ainſi qu'on nommoit ceux qui briſoient les images ; & ce prince perſécutoit les catholiques avec plus de violence encore que ſon pere. Aſtolphe, alors roi de Lombardie, profita des troubles pour s'emparer de l'exarchat de Ravenne, & entreprit de faire valoir les droits que cette conquête lui donnoit ſur Rome : car cette ville dépendoit de cet exarchat.

Etienne II [*] ſucceſſeur de Zacharie, avoit en vain demandé du ſecours à l'empereur. Conſtantin ſe contentoit de négocier avec un roi qui marchoit à la tête d'une armée ; & Rome étoit en danger de tomber ſous la puiſſance des Lombards : le pape voyant que Pépin ſeul pouvoit le défendre, vint en France implorer ſa protection.

Pépin lui rendit les plus grands honneurs : car il lui devoit des reſpects comme au chef de l'égliſe, & il lui en devoit encore par politique. Ce prince, qui ne négligeoit rien pour autoriſer ſon uſurpation, quoique déja ſacré, vouloit l'être encore par les mains du vicaire

[*] Quelques-uns le nomment Etienne III ; mais l'Etienne, qui l'avoit précédé peut n'être pas compté ; parce qu'il ne vécut pas aſſez long-tems pour être ſacré.

de Jeſus-Chriſt ; & dans cette vue, il lui importoit d'inſpirer au peuple la plus grande vénération pour le ſouverain pontife.

Etienne ſe prêta volontiers aux deſſeins de l'uſurpateur. Le ſacre ſe fit dans l'égliſe de S. Denis. La reine Bertrade, & les deux fils de Pépin, Charles & Carloman, reçurent auſſi l'onction royale. Le pape, au nom de S. Pierre, conjura les François de maintenir la couronne dans la famille de Pépin, & les menaça de toutes les cenſures de l'égliſe, s'ils ſe départoient jamais de la fidélité qu'ils devoient à des princes que Dieu, par une providence toute particuliere, avoit choiſi pour la défenſe de l'égliſe & du ſaint ſiege apoſtolique.

Quoiqu'on ne puiſſe pas juſtifier cette intrigue ; l'ignorance du ſiecle peut l'excuſer en partie : car je ſuis perſuadé qu'on ne ſentoit pas combien on abuſoit de la religion. On ne prévoyoit pas non plus de quelle conſéquence cet exemple pouvoit être un jour ; & qu'il viendroit un tems où les papes prétendroient avoir le droit de diſpoſer des couronnes au nom de S. Pierre. Etienne conféra encore à Pépin & à ſes deux fils le titre de patrice de Rome : je ne vois pas de quel droit ; car cette ville étoit encore ſous la puiſſance de l'empereur, & le pape étoit un ſujet de l'empire.

Le roi de France paſſe en Italie. Aſtolphe, forcé d'entrer en négociation, promet par ſerment d'évacuer l'exarchat, & d'abandonner toutes ſes prétentions ſur Rome. Néanmoins à peine ſes ennemis ſe ſont retirés ; que bien loin de remplir ſes engagemens, il met le ſiege devant

cette capitale. Il falloit que Pépin fut bien pressé, puisqu'il n'avoit point pris de mesures, pour assurer l'exécution du traité ; mais nous savons très-mal l'histoire de ce tems.

Etienne écrivit au roi pour l'instruire de ce qui se passoit, & pour l'inviter à venir au secours de Rome. Je rapporterai le précis de ses lettres, d'après l'abbé Fleuri, & j'y joindrai les réflexions de ce sage écrivain.

Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, sa glorieuse Mere, toutes les vertus célestes, & S. Pierre qui vous a sacrés rois [car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfans] *de faire tout rendre à la sainte église de Dieu, suivant la donation que vous avez faite à S. Pierre votre protecteur ; & de ne vous plus fier aux paroles trompeuses de ce roi & de ses grands. Car nous avons remis entre vos mains les intérêts de la sainte église ; & vous rendrez compte à Dieu & à S. Pierre, au jour du terrible jugement, comment vous les aurez défendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a été réservée depuis tant de tems : aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'est vous que Dieu a choisis pour cet effet, par sa prescience, de toute éternité. Car ceux qu'il a prédestinés, il les a appellés ; & ceux qu'il a appellés, il les a justifiés.* C'est ainsi que le pape Etienne applique les paroles de S. Paul à des affaires temporelles.

Dans une autre lettre, il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, en disant : *c'est pour cela que le roi des rois vous a soumis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte église. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût*

plu : il a voulu éprouver votre cœur. C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues & de périls. Et ensuite : *sachez que le prince des apôtres garde votre promesse ; & si vous ne l'accomplissez, il la représentera au jour du jugement. Là, seront inutiles les excuses les plus ingénieuses.*

Enfin le pape usant en cette extrêmité d'un artifice sans exemple, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de S. Pierre, le faisant parler lui-même, comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre imité des épitres canoniques, commence ainsi : *Pierre appellé à l'apostolat par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant.* Il fait parler avec lui la vierge, les anges, les martyrs & tous les autres saints, afin que les François viennent promptement au secours de leur régénération, & de leur mere spirituelle. *Je vous conjure*, dit-il, *par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple soient plus longtems déchirés par les Lombards, afin que vos corps & vos ames ne soient pas déchirés dans le feu éternel : ni que les brebis du troupeau, que Dieu m'a confié, soient dispersées ; de peur qu'il ne vous rejette, & ne vous disperse comme le peuple d'Israël* : Et ensuite : *Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie ; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtems, mangeant les biens de la terre ; & vous aurez, sans doute, la vie éternelle. Autrement sachez que par l'autorité de la sainte trinité, & la grace de mon apostolat vous serez privés du royaume de Dieu & de la*

vie éternelle. Cette lettre eſt importante pour connoitre le génie de ce ſiecle là, & juſques où les hommes les plus graves ſavoient pouſſer la fiction, quand ils la croyoient utile. Au reſte, elle eſt pleine d'équivoques, comme les précédentes. L'égliſe y ſignifie, non l'aſſemblée des fideles, mais les biens temporels, conſacrés à Dieu : le troupeau de Jéſus-Chriſt ſont les corps & non pas les ames. Les promeſſes temporelles de l'ancienne loi, ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'évangile ; & les motifs les plus ſaints de la religion, employés pour une affaire d'état.

Voilà les réflexions judicieuſes de l'abbé Fleuri & voici le jugement que le pere Daniel porte de la lettre de S. Pierre. Rien n'étoit plus preſſant, dit-il, plus pathétique & plus glorieux à la nation. En effet il étoit bien glorieux pour les François d'être traités comme les plus ſimples, les plus ignorans & les plus crédules des hommes.

Quoiqu'il en ſoit, Pépin repaſſa les Alpes & força le roi des Lombards à tenir le traité qui avoit été fait. Mais on demande s'il donna l'exarchat en ſouveraineté au ſaint ſiege. On le dit communément ſur la ſeule autorité d'Anaſtaſius, qui écrivoit plus de cent ans après. Cependant il eſt plus vraiſemblable qu'il ne donna que le domaine utile, & qu'il réſerva la ſouveraineté pour lui. Mais cette queſtion nous meneroit trop loin.

Les enfans de Pépin pouvoient être un jour humiliés. Un grand, élevé ſur leur ruine, pouvoit être ſacré, comme un nouveau David, par un nouveau Samuel : car les biens temporels

des papes pouvoient encore être confondus avec les biens ſpirituels de l'égliſe, & avoir plus beſoin des ſecours d'un uſurpateur, que de ceux d'un prince légitime. Auſſi Pépin ne ſe ſervit-il de Zacharie, de Boniface & d'Etienne que pour couvrir ſon uſurpation d'un titre reſpectable; d'ailleurs, il ne négligea rien pour faire aimer ſon gouvernement. Il convoqua ſouvent les aſſemblées des évèques & des ſeigneurs, les conſultant ſur les choſes qui intéreſſoient le corps de la nation, corrigeant les abus qu'on chériſſoit, & écartant juſqu'aux apparences du deſpotiſme. Il l'affecta ſi peu, que voyant approcher ſa fin, il aſſembla les grands, & demanda leur conſentement pour partager ſes états entre ſes fils, Charles & Carloman. Il reconnut par là que c'étoit au moins aux grands du royaume à diſpoſer de la couronne; & il fit voir qu'il ne comptoit pas beaucoup ſur les droits que lui avoient donnés les papes Zacharie & Etienne. Ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée parut arrêter, que le trône ſeroit héréditaire dans la famille de Pépin, mais électif par rapport aux princes de cette maiſon. C'eſt ainſi que les ménagemens d'un ſouverain, qui ne ſe ſent pas aſſez affermi, décident ſouvent de la nature du gouvernement. Vous vous rappellez Auguſte. Pépin mourut âgé de cinquante trois ans, après en avoir régné vingt-ſept, en comptant depuis la mort de Charles-Martel.



CHAPITRE X.

Charlemagne.

CARLOMAN, jaloux de son frere, eût causé une guerre civile : mais il mourut quatre ans après Pépin ; & Charles fut reconnu seul roi des François. Dans le cours d'un regne de quarante-cinq ans, ce prince recula ses frontieres bien audelà du Danube & de la Theisse, soumit la Dace, la Dalmatie & l'Istrie, rendit tributaires les nations barbares jusqu'à la Vistule, conquit une partie de l'Italie, & se rendit redoutable aux Sarrasins.

La guerre la plus longue, & la plus opiniâtre fut celle qu'il fit aux Saxons. Elle dura trente ans. Ces peuples avoient pour général le fameux Vitikind, d'où les principales maisons de l'empire prétendent tirer leur origine. Ils étoient idolâtres, comme tous les peuples du Nord, & formoient une multitude de petites républiques, dont les forces se réunissoient au besoin.

Charlemagne, car le nom de grand devoit être inséparable de celui de Charles, mérite d'être compté parmi les plus grands hommes : mais ce n'est pas dans ses conquêtes que vous devez l'admirer davantage. S'il les a dues à ses talens, il les a dues encore plus à l'ignorance & à la foiblesse des peuples conquis. Il a même besoin de quelque indulgence; car faisant servir la re-

ligion à son ambition, il a cru pouvoir étendre la foi par la voie des armes ; & il a quelquefois traité ses ennemis avec une barbarie dont un prince cruel useroit à peine envers des sujets rebelles. Mais écartons de ce grand homme les défauts des tems où il vivoit ; & considérons-le dans les choses où il est supérieur à son siecle.

Il est arrivé que les désordres ont fait sentir le besoin des loix, & vous avez vu les peuples de la Grece en demander à l'envi aux citoyens les plus sages. Ce spectacle ne pouvoit pas se produire dans un empire tel que la France : il étoit trop vaste ; les grands avoient trop d'intérêt à maintenir les troubles ; les foibles, abrutis par l'oppression, ne savoient pas former des desirs ; en un mot, les François étoient trop barbares & trop vicieux. Il falloit donc qu'il naquit sur le trône un roi législateur ? Devoit-on s'y attendre ?

Le peuple étoit également opprimé par le clergé & par la noblesse, deux corps qui ne tendoient qu'à leur ruine mutuelle. Il n'y avoit ni loix ni coutumes fixées. Chacun se conduisoit d'après les conjonctures, ne consultant que sa force ou sa foiblesse.

Pépin avoit commencé la réforme, en se faisant une regle de convoquer tous les ans, au mois de mai, les évêques, les abbés & les chefs de la noblesse, pour conférer sur la situation & les besoins de l'état ; Charlemagne voulut que ces assemblées fussent convoquées deux fois l'an, au printems & à la fin de l'automne ; & la premiere loi qu'on publia fut de s'y rendre avec exactitude.

L'assemblée, qui se tenoit à la fin de l'automne, étoit composée des hommes les plus expérimentés dans les affaires. Elle discutoit les intérêts du royaume rélativement aux puissances voisines, recherchoit les causes des abus, proposoit des remedes, & préparoit les matieres sur lesquelles l'assemblée suivante devoit délibérer.

Celle-ci qu'on nommoit le champ de mai, faisoit seule les loix. Elle n'étoit pas seulement composée des grands. Charlemagne y fit entrer le peuple : persuadé que la puissance du prince ne se mesure pas par le nombre des esclaves, il vouloit que ses sujets fussent tous citoyens.

Cependant comme il n'étoit pas possible de rassembler toute la nation, que d'ailleurs une assemblée trop nombreuse peut difficilement se passer sans trouble; il fut réglé que chaque comté députeroit douze représentans du peuple.

Comme l'assemblée étoit composée de trois corps, le clergé, la noblesse & le peuple, elle étoit aussi divisée en trois chambres. Ces chambres discutoient chacune séparément les affaires qui la concernoient; & elles se réunissoient, lorsquelles vouloient se communiquer leurs réglemens, ou délibérer sur des affaires communes. Le prince ne paroissoit qu'autant qu'elles l'appelloient; c'étoit toujours ou pour servir de médiateur, lorsque les contestations étoient trop vives, ou pour donner son consentement aux arrêtés de l'assemblée. Quelquefois il proposoit ce qu'il jugeoit avantageux: mais il ne commandoit pas, & la nation faisoit les loix. Il est beau de voir un souverain, qui a toute la puissance, se prescrire des bornes à lui-même, & respecter la liberté

publique, au point de ne pas se trouver aux délibérations de ses sujets.

Il est vrai que, par le ministere des hommes les plus éclairés & les mieux intentionnés, il étoit l'ame de ces assemblées. Mais les François auroient-ils pu se conduire d'eux-mêmes? Il les guidoit, en leur faisant connoître le prix de l'union, & en apprenant à chacun en particulier que son avantage se trouvoit dans le bien de tous.

Ce n'étoit pas assez que le champ de mai fît des loix, il falloit les faire respecter. Or, comment la multitude les respectera-t-elle, si elle ne connoît pas le besoin qu'elle en a? Et comment connoîtra-t-elle ce besoin, si elle est trop peu éclairée, pour juger de ses vrais intérêts? Il étoit donc nécessaire de répandre des lumieres. C'est à quoi ne suffisoit pas les assemblées générales; parce qu'on n'y pouvoit pas examiner en détail tout ce qui concernoit chaque province.

Charlemagne partagea tout le pays de sa domination en différens districts ou légations, dont chacun contenoit plusieurs comtés; & renonçant à l'usage ancien, il n'en confia pas l'administration à un duc. Il sentit qu'un magistrat unique, à la tête de chaque province, négligeroit ses devoirs, ou abuseroit de son autorité. Des officiers au nombre de trois ou quatre, choisis dans l'ordre des prélats & de la noblesse, & qu'on nomma *envoyés royaux*, furent chargés du gouvernement de chaque légation, & obligés de la visiter exactement de trois en trois mois.

Outre les assises, qui ne regardoient que l'administration de la justice entre les citoyens, ces especes de censeurs tenoient tous les ans dans

leurs provinces des états particuliers, où les évêques, les abbés, les comtes, les seigneurs, les avoués des églises, les vicaires des comtes, les centeniers, & les rachimbourgs étoient obligés de se trouver en personne, ou par leurs représentans, si quelque cause légitime les retenoit ailleurs. On traitoit dans ces assemblées de toutes les affaires de la province : tous les objets y étoient vus dans leur juste proportion : on examinoit la conduite des magistrats, & les besoins des particuliers. Quelque loi avoit-elle été violée ou négligée? On punissoit les coupables. Les abus en naissant étoient réprimés, ou du moins ils n'avoient jamais le tems d'acquérir assez de force, pour lutter avec avantage contre les loix. Les envoyés faisant leur rapport au prince & à l'assemblée générale de tout ce qu'ils avoient vu, l'attention publique, quelque vaste que fut l'empire françois, se fixoit en quelque sorte sur chacune de ses parties. Rien n'étoit oublié, rien n'étoit négligé. La nation entière avoit les yeux continuellement ouverts sur chaque homme public. Les magistrats qu'on observoit, apprirent à se respecter eux-mêmes : les mœurs, sans lesquelles la liberté dégénère toujours en une licence dangereuse, se corrigèrent ; & l'amour du public, uni à la liberté, la rendit de jour en jour plus agissante & plus salutaire.

Ces assemblées particulières rapprochoient les citoyens : elles faisoient connoître l'ordre : elles le faisoient aimer, & disposoient peu à peu cet esprit d'anarchie, qui avoit été la source de tant de maux. Elles avoient encore un autre avantage. Quoique Charlemagne, peu jaloux

d'être le maître de ses sujets, n'ambitionnât que l'honneur de rendre la justice à tous, il n'étoit pas possible que ceux qui avoient été lésés, pussent toujours avoir recours à lui : mais par les assemblées provinciales, auxquelles ses envoyés présidoient, il étoit présent par-tout; la justice se rendoit promptement & facilement, & les citoyens apprenoient à se juger eux-mêmes.

C'est sous ce grand roi que les François connurent la liberté, eux qui jusqu'alors n'avoient connu que la licence. Ils eurent une patrie, ils devinrent citoyens, & parurent presque dignes d'être gouvernés par un Charlemagne. Rien ne prouve mieux l'étendue & la sagesse des vues de ce prince, que les changemens qui se firent dans les mœurs : car la noblesse & le clergé cesserent de se haïr, le peuple cessa d'être foulé, & tous les ordres concoururent au bien général. Vous verrez dans l'ouvrage qui m'a été communiqué, & d'où j'ai tiré ces détails, comment les assemblées produisoient cette révolution surprenante.

Mais ce bonheur n'étoit que passager. Le regne de Charlemagne, quoique long, ne le fut pas assez pour apprendre aux François à se gouverner. Ses successeurs auront trop peu de génie pour sentir, comme lui, qu'un prince n'est puissant, qu'autant qu'il sait modérer son autorité. En voulant commander en maîtres, ils ruineront l'édifice que Charlemagne avoit fondé, & vous verrez ce qu'ils deviendront eux-mêmes.

Quand on se représente l'étendue qu'avoit alors l'empire françois, & la confusion dans laquelle Charlemagne trouva tous les ordres de l'état, on est étonné qu'il ait osé former le projet d'une réforme

réforme générale, & d'apprendre à un peuple qui n'avoit jamais connu de loix, non-seulement à obéir à des loix, mais à s'en donner lui-même. On est encore plus étonné qu'il ait exécuté ce projet dans le cours d'un regne, qui n'est qu'une suite de guerres, & où on le voit toujours à la tête de ses armées.

Après cette exposition superficielle, qui n'est propre qu'à vous donner la curiosité d'étudier le gouvernement de Charlemagne, je vais passer aux révolutions qui se sont faites en Italie.

Astolphe étoit mort en 756 : mais l'exarchat & Rome, ayant dans Didier son successeur, un ennemi tout aussi redoutable, le pape Adrien I, invita Charlemagne à la conquête de l'Italie. Ce prince passa les Alpes en 773, vainquit, soumit toute la Lombardie, à la réserve de Pavie où Didier se renferma; & après avoir mis le siege devant cette place, il se rendit à Rome pour la fête de pâque.

Il fit son entrée au milieu des acclamations du peuple, fut salué roi de France & des Lombards, & reçut les hommages qu'on devoit au patrice de Rome. En reconnoissance, il confirma la donation faite au souverain pontife par Pepin. Il revint ensuite au siege de Pavie, mit Didier dans la nécessité de se livrer à sa discrétion, le fit conduire en France avec sa femme & ses enfans, & les enferma dans l'abbaye de Corbie, où ils finirent leurs jours. Ce fut la fin de la domination des Lombards. Elle a duré 206 ans, à compter de 568 qu'ils entrerent en Italie sous la conduite d'Alboin.

Cependant Adalgise, un des fils de Didier,

s'étoit retiré à la cour de Conftantinople. Il avoit dans fon parti les ducs de Frioul, de Spolete & de Bénévent; Conftantin Copronyme lui promettoit des fecours; & il fe flattoit d'autant plus de réuffir, que Charlemagne qui s'étoit éloigné, paroiffoit devoir être arrêté par la guerre qu'il faifoit alors aux Saxons. Mais Adrien découvrit la confpiration, & en inftruifit le roi de France, qui, après quelques ravages, fe hâta de faire la paix avec les Saxons, & reparut en Italie plutôt qu'on ne l'attendoit. Il en couta la tête au duc de Frioul : les deux autres obtinrent leur grace.

Sur ces entrefaites mourut Conftantin Copronyme. Léon Chazare, fon fils, parut d'abord promettre un regne plus heureux que celui de Conftantin, qui par fon avarice avoit ruiné l'empire, & qui l'avoit troublé par fes perfécutions. Il gagna fi fort l'affection des peuples, qu'ils voulurent que fon fils fût affocié à l'empire, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans. Mais bientôt il ceffa de diffimuler, perfécuta les catholiques, & mourut odieux.

Conftantin fon fils n'ayant que neuf ans, Irene, mere de ce prince, gouverna, non comme régente, mais comme impératrice. Elle diffipa des confpirations, qui fe formerent contr'elle : cependant, lorfqu'elle fe voyoit tranquille au dedans, elle étoit alarmée de la puiffance de Charlemagne. Elle entreprit donc de la contenir par une négociation, en faifant propofer au roi le mariage de l'empereur avec la princeffe Rotrude, fille aînée de France. Mais ce mariage ne fe fit point, parce qu'Irene jaloufe de commander,

craignit que Constantin ne trouvât dans un beau-pere tel que Charlemagne, un protecteur trop puissant.

Le roi de France accepta la proposition. Il étoit alors en Italie, où il étoit revenu pour soumettre le duc de Bénévent, qui avoit encore remué. Il avoit amené avec lui ses fils Pepin & Louis; & dans ce voyage, il déclara le premier, roi de Lombardie, le second, roi d'Aquitaine, & les fit sacrer par le pape.

Cependant le duc de Bénévent ayant repris les armes, Charlemagne revint en Italie pour la quatrieme fois. Ce prince traversoit continuellement ses états: car il portoit à peine la guerre d'un côté, qu'on se soulevoit de l'autre. On pouvoit déja prévoir que ce vaste empire ne subsisteroit pas après lui. L'ambition aveugle les plus grands princes. Falloit-il répandre des flots de sang pour avoir la gloire d'assujettir des barbares, qui ne se soumettoient pas, & qu'il falloit toujours conquérir de nouveau? Quel avantage revenoit-il au roi de France de compter les Saxons parmi ses sujets? Le projet de policer les François étoit un objet plus grand & plus digne de lui: il eût dû s'y borner.

Charlemagne fit encore en 800 un cinquieme & dernier voyage en Italie, pour défendre le pape Léon III, contre des ennemis qui le calomnioient. Leon lui en témoigna bientôt sa reconnoissance; car le roi étant le jour de Noel dans la basilique de S. Pierre, le pape lui mit une couronne sur la tête, & le peuple s'écria: *vive Charles-Auguste, couronné de la main de Dieu, vie & victoire au grand & pacifique empereur*

H ij

des Romains. De ce jour Charlemagne se crut empereur, lui qui jusqu'alors n'avoit osé prendre que le titre de patrice de Rome. Ceci demande quelques réflexions.

Les Romains ne voulant pas tomber sous la puissance des Lombards, & ne recevant point de secours de Constantinople, avoient certainement le droit de se donner à Charlemagne. Ainsi c'est à des titres légitimes que ce roi acquit la souveraineté sur Rome, & c'est aussi tout ce que les Romains pouvoient donner.

Charlemagne pouvoit se faire appeller Auguste ou empereur par ses sujets : mais pour jouir véritablement de ces titres, il falloit encore qu'ils lui fussent accordés par les puissances étrangeres, & que, sur-tout, Constantinople ne les refusât pas. Ni le pape, ni ceux qui étoient dans l'église de St. Pierre, ne pouvoient les lui donner ; car enfin, quels qu'aient été les cris du peuple, ce n'est pas Dieu, c'est le pape qui mettoit la couronne impériale sur la tête du roi de France.

D'ailleurs qu'acquéroit Charlemagne ? Une nouvelle dénomination, & rien de plus. Il est vrai qu'une dénomination est quelque chose aux yeux du vulgaire, qui ne juge que par les noms. Le peuple voyoit confusément dans le titre d'Auguste, quelque chose de plus que dans celui de roi ; & comme la grandeur des princes est souvent moins dans la réalité que dans l'opinion, Charlemagne devenoit lui-même quelque chose de plus. De ces idées confuses, il naissoit même des droits : car pour peu qu'on raisonnât conséquemment, on voyoit bien que dès que le roi de France étoit Auguste, il devoit au moins pos-

ſéder tout ce qui avoit appartenu aux empereurs d'Occident. Voilà vraiſemblablement pourquoi Charlemagne ambitionna ce titre. Il ſavoit bien qu'on ne demanderoit pas, ſi le pape pouvoit ou ne pouvoit pas le donner; & il ſavoit auſſi que dès qu'il l'auroit reçu, il paroîtroit autoriſé à faire valoir les prétentions que ce titre portoit avec lui. Auſſi jugea-t-il dès lors que toute l'Italie lui appartenoit; & il crut devoir ſonger aux moyens d'en achever la conquête.

On ne raiſonnoit pas mieux à Conſtantinople qu'à Rome, mais on avoit intérêt de raiſonner différemment, & le nouvel empereur d'Occident ne fut pas reconnu. Irene alors régnoit ſeule. Cette femme ambitieuſe, dénaturée & dévote aux images juſqu'à la ſuperſtition, avoit ôté la vie à l'empereur ſon fils unique. Trop foible pour réſiſter à Charlemagne, elle négocia. Elle lui fit propoſer de l'épouſer : mais pendant qu'elle faiſoit traîner cette négociation, dans la crainte de ſe donner un maître; elle fut dépoſée & réléguée, dans l'île de Lesbos, où elle mourut l'année ſuivante.

Les ambaſſadeurs de Charlemagne étoient alors à Conſtantinople. Nicéphore, qui avoit détrôné Irene, eſſaya de ſe juſtifier auprès d'eux; & lorſqu'ils partirent, il envoya des ambaſſadeurs pour faire alliance avec leur maître. On régla les limites des deux empires. Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle dans la ſoixante-douzieme année de ſon âge.



LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur le clergé.

Tous les peuples connus étoient dans un désordre qu'on a peine à se représenter. On ne respectoit aucune puissance, on ne connoissoit aucunes loix, tout étoit usurpation ; & on obéissoit seulement à la force.

Vous avez vu comment l'empire grec étoit gouverné, quelle a été la rapidité des conquêtes des Sarrasins, & les désordres que l'anarchie a produit en France sous les successeurs de Clovis. La même confusion avoit régné en Espagne, en Afrique, en Italie, sous la domination des Visigots, des Hérules, des Ostrogots, des Grecs & des Lombards. Quant aux nations de Germanie, elles ne sont connues que par les guerres qu'elles ont eu avec la France ou avec l'Empire : mais nous pouvons bien ignorer sans regret ce qu'une histoire plus détaillée auroit pu nous apprendre. Nous savons même en général ce qui leur est arrivé : il suffit d'imaginer des troupes de barbares, qui se poussent, qui s'égorgent, & qui ne s'établissent jamais solidement.

C'eſt dans ce tems de troubles que parut Charlemagne : mais lorſque ce grand homme ne fut plus, les loix ceſſerent de régner, les déſordres furent plus grands que jamais.

Pendant que les Chrétiens devenoient tous les jours plus ignorans & plus barbares, les Sarraſins s'éclairoient & ſe poliçoient, les Abbaſſides ayant enlevé le khalifat aux Ommiades en 749, avoient établi le ſiege de leur empire à Bagdad audelà de l'Euphrate. Le khalife Haroun-Raſchild, contemporain de Charlemagne, & reſpecté dans toute l'étendue de ſa domination, avoit fait fleurir les arts & les ſciences, pendant que ſes généraux conquéroient de nouvelles provinces. Ses ſucceſſeurs continuerent de protéger les lettres : mais je parlerai des progrès des Arabes en ce genre, lorſque je traiterai du renouvellement des ſciences en Europe, & j'en aurai occaſion, puiſqu'ils ſeront nos maîtres : nous avons encore pluſieurs ſiecles d'ignorance à étudier.

Comme le clergé aura déſormais une grande influence dans la plupart des révolutions, il faut connoître quel étoit ce corps vers le tems de Charlemagne. Sans cela, nous verrions arriver bien des événemens, dont nous ne pourrions pas rendre raiſon.

Il y auroit de l'injuſtice à reprocher au clergé le relâchement de la diſcipline, la corruption des mœurs, l'ignorance, les prétentions & les uſurpations : ce ſeroit rejetter ſur lui ſeul des vices qui étoient ceux du tems, & qui appartenoient à tous les ordres. Il eut fallu des miracles pour le garantir de la contagion générale ; car à meſure qu'il ſe compoſoit de barbares, il étoit

naturel qu'il en prit les mœurs ; & que jugeant que pour être chrétien c'est assez de croire aux dogmes : il fit un mélange monstrueux de la foi & des vices. Jesus-Christ qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son église, n'a pas promis de ne la conduire jamais que par des chefs éclairés & vertueux. Elle a été persécutée, elle a été triomphante ; il falloit encore qu'elle fût humiliée, afin qu'elle sortit victorieuse de toutes ces épreuves qui l'auroient détruite, si elle étoit l'ouvrage des hommes. Elle subsiste au milieu des barbares, qui ont renversé l'empire d'Occident : elle regne sur eux. Dans le même tems qu'elle fait des pertes en Orient, elle fait des conquêtes dans le Nord. Elle a toujours des saints, souvent même des martyrs ; & par une suite non interrompue de pasteurs, la foi se conserve au milieu des ténèbres : & la tradition la transmet jusqu'à nous.

De tout tems on avoit reconnu que les évêques sont soumis aux princes dans le temporel, comme les princes sont soumis aux évêques pour le spirituel. C'étoit même encore la doctrine du huitieme siecle ; on la retrouve dans une lettre du Pape Grégoire III à Léon l'Isaurien : cependant tout tendoit à confondre enfin les deux puissances, ce qui devoit produire un jour de grands maux.

En Orient les évêques, que l'esprit de parti rendoit habiles dans les intrigues, influoient quelquefois, au moins indirectement, dans le choix des empereurs. On peut présumer que dans ces circonstances aucune secte n'oublioit ses intérêts ; & que chacune remuoit sourdement, à moins

qu'elle ne fût dans l'impossibilité d'agir. Les évêques parurent avoir une influence plus directe, depuis que les empereurs eurent introduit l'usage de se faire couronner par le patriarche de Constantinople. En effet, on voit dès-lors se répandre, comme une maxime, qu'un hérétique ne peut pas être élevé à l'empire.

On pouvoit conclure delà, qu'un prince qui persiste dans son hérésie, ne doit plus être reconnu pour empereur; & que l'excomunication seule le prive de tous ses droits. Il est même vraisemblable que le peuple tiroit quelquefois cette conséquence, puisque la religion a servi de prétexte aux révoltes. Mais les évêques d'Orient n'ont point enseigné cette doctrine, soit qu'ils aient vu le principe, sans appercevoir les conséquences; soit qu'ils aient été retenus par la crainte.

Il y avoit long-tems que les deux puissances se confondoient en Orient, parce que les empereurs usurpoient sur le sacerdoce: Constantin lui-même en avoit donné l'exemple. Elles se confondront en Occident, parce que les évêques usurperont sur l'empire. La raison de cette différence c'est que chez les Grecs, les évêques n'ont jamais été que sujets, & que chez les Latins, au contraire, ils seront souverains.

En France le clergé étoit le premier corps. Les évêques & les abbés se trouvoient aux assemblées génerales de la nation, & aux assemblées particulieres; ils entroient dans le conseil du prince; il y en avoit toujours un grand nombre à la suite de Charlemagne; on ne nommoit jamais des envoyés royaux, sans mettre à la tête

un ou deux prélats. Enfin ils avoient des seigneuries, & ils y jouissoient d'une jurisdiction fort étendue ; car les comtes, avoient ordre d'obéir aux évêques.

Comme ministres de l'église, ils décidoient de tout ce qui concerne la religion : comme premiers citoyens, ils avoient la plus grande part à la souveraineté : comme seigneurs, ils commandoient dans leurs terres ; & ils étoient d'autant plus puissans, que leur caractere étoit plus respecté, & qu'ils passoient pour avoir des lumieres.

Les circonstances ayant réuni les deux puissances dans le clergé, les évêques & les abbés ne s'apperçurent pas combien ils s'étoient écartés de l'esprit de leur état : ils jouissoient sans scrupule de l'autorité que l'opinion leur donnoit dans le temporel, comme ils jouissoient de l'autorité que leur caractere leur donnoit dans le spirituel, & ils ne songerent plus qu'à les faire valoir l'une par l'autre. L'usage les autorisoit : l'ignorance étoit leur excuse.

Le clergé déja riche, avoit des moyens pour s'enrichir encore. Faut-il s'étonner s'il n'a pas pu se modérer dans des siecles, où le pouvoir de se saisir d'une chose étoit un droit pour se l'approprier ? Pouvoit-il refuser ce que la piété des fideles sacrifioit pour le salut de leur ame ? Laisser son église plus riche qu'on ne l'avoit reçue, n'étoit-ce pas avoir travaillé pour la plus grande gloire de Dieu ? Voilà les motifs qui séduisoient les plus simples & les autorisoient à faire ce qu'ils voyoient faire aux autres. Aussi l'abbé Fleuri remarque qu'il y avoit des évêques

qui, quoique ſaints, étoient trop occupés d'augmenter leur temporel.

Sans doute que le clergé acquéroit ſouvent par des voies honnêtes : mais il eſt certain qu'il acquéroit encore par toutes ſortes de moyens. On voit que du tems de Charlemagne il perſuadoït aux perſonnes ſimples de renoncer au monde, & de priver leurs héritiers de leurs biens pour les donner à des égliſes.

Aux pénitences canoniques, dont l'uſage n'étoit plus ſi fréquent, on ſubſtitua des pſeaumes, des génuflexions, des coups de diſcipline, des pélérinages, des aumônes ; toutes actions qu'on peut faire ſans ſe convertir. Mais les aumônes étoient, ſur-tout, la pénitence des riches : ils effaçoient leurs péchés, en augmentant les richeſſes d'une égliſe, ou en fondant un monaſtere. Lorſque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour ſon ſalut. Il n'eſt pas étonnant que cette façon de penſer ſe ſoit établie : car elle étoit conforme aux intérêts du clergé, & au préjugé de la nation, qui pendant long-tems n'ayant puni les plus grands crimes que par une amende pécuniaire, devoit croire que Dieu pardonne les plus grands péchés, lorſqu'on lui paye volontairement une amende. Cette doctrine étoit même ancienne en Orient, au moins parmi les évêques ariens, puiſque Léonce faiſoit dire à l'impératrice Eudoxie, qu'en le comblant de biens, & lui bâtiſſant une égliſe, elle ne travailleroit que pour le ſalut de ſon ame.

Une choſe plus ſinguliere encore ; c'eſt que les autres pénitences devinrent un fond de com-

merce pour les moines, qui ſe chargeoient de les faire moyennant une certaine ſomme. Ainſi un riche péchoit, & un moine ſe donnoit la diſcipline.

Chez les Juifs, les Lévites avoient la dixieme partie des récoltes; & cela étoit juſte puiſque la loi ne leur avoit point donné de terres. Leur droit étoit donc fondé ſur ce qu'ils n'avoient rien: mais le clergé de France demanda la dixme, quoiqu'il fût riche par lui-même. Il ſe fondoit ſur ce qu'il étoit le corps des prêtres de la nouvelle loi, comme les Lévites avoient été le corps des prêtres de l'ancienne. Il auroit rendu la comparaiſon plus exacte, s'il avoit commencé par abandonner ſes poſſeſſions, mais il vouloit acquérir ſans rien perdre. Il prêcha donc la dixme: il la prêcha au nom de S. Pierre; les moines firent même parler Jeſus-Chriſt. Ils forgerent une lettre que le Sauveur écrivoit aux fideles, & par laquelle il menaçoit les payens, les ſorciers & ceux qui ne payoient pas la dixme, de frapper leurs champs de ſtérilité, de les accabler d'infirmités, & d'envoyer dans leurs maiſons des ſerpens aîlés, qui dévoreroient le ſein de leurs femmes.

Je vous laiſſe à juger des déſordres que devoient produire la groſſiéreté de ceux qui trompoient, & la ſimplicité de ceux qui étoient trompés. Cependant ces déſordres croiſſoient encore, parce que le clergé défendoit ce qu'il avoit uſurpé avec autant de paſſion que ce qu'il avoit acquis juſtement. Tantôt il repréſentoit comme patrimoine des pauvres, les richeſſes qu'il conſumoit lui-même; & il perſuadoit, parce qu'en

effet les donations avoient d'ordinaire été faites aux églises à titre de charité, & pour le soulagement des pauvres. D'autres fois il parloit, non-seulement, comme s'il n'eût rien usurpé; mais encore comme s'il n'eût jamais rien reçu ni des citoyens ni de la nation. Ses biens, sa puissance temporelle étoient de droit divin; y toucher, c'étoit un sacrilege, & l'on étoit excomunié. En conséquence, il prétendra jouir de toute sa puissance & de toutes ses richesses, sans toutefois contribuer aux charges de l'état: car peut-on mettre des impositions sur des choses consacrées à Dieu, & qui lui appartiennent?

Cette doctrine dangereuse portoit uniquement sur la confusion des deux puissances. Comme le même homme étoit tout à la fois prêtre & seigneur, on paroissoit attaquer les droits du sacerdoce, lorsqu'on attaquoit ceux de la seigneurie. Les évêques & les abbés se prévaloient de cette erreur, ou même ils y tomboient de bonne foi. On auroit dit qu'ils affectoient de se montrer comme ministres de la religion, dans les choses où ils ne l'étoient pas.

L'anarchie avoit tout confondu: les François conservoient encore des restes de cette avidité sans regles, avec laquelle ils s'étoient répandus dans les Gaules: c'est delà que naissoient mille abus, sur lesquels l'ignorance ne permettoit pas d'ouvrir les yeux. En effet le clergé de France ne savoit pas que pendant trois siecles, les églises n'avoient subsisté que par la charité des fideles; que c'étoit, par cette même charité, qu'elles s'étoient enrichies dans les trois siecles suivans; que les privileges dont le sacerdoce avoit joui,

étoient des bienfaits des empereurs chrétiens ; que la plupart de ces privileges étoient des exemptions qui avoient été accordées aux prêtres, afin que n'étant pas distraits par le soin des choses temporelles, ils pussent vaquer uniquement aux devoirs de leur état ; qu'après la ruine de l'empire d'Occident, ils n'étoient devenus les premiers de la nation, & n'avoient eu la plus grande influence dans le gouvernement, que parce que les barbares crurent devoir considérer le clergé chrétien, comme ils avoient considéré le clergé payen ; qu'enfin ils devoient toute leur puissance à l'anarchie qui avoit confondu tous les droits, & la superstition qui avoit mis tout à leurs pieds. Le clergé ignoroit tout cela : voilà pourquoi un évêque & un abbé se regardoient dans leurs terres comme des seigneurs de droit divin.

Le peuple, encore plus ignorant, croyoit à ce droit divin, & le clergé en jouissoit sans contestation. Mais si personne ne le lui disputoit, on se faisoit de la force un autre droit contre lui. Delà naîtront des désordres sans nombre ; le clergé & la noblesse usurperont tour-à-tour l'un sur l'autre. Ils seront des siecles sans pouvoir se faire des titres légitimes, & sans savoir juger sainement de leurs prétentions réciproques.

Pepin profita de cette ignorance. Il crut ou feignit de croire que le pape & les évêques pouvoient lui donner un droit à la couronne ; & il entreprit de persuader que Dieu, par un ordre exprès & immédiat, l'établissoit sur le trône, lui & sa postérité. Charlemagne se fit des titres plus solides, lorsqu'il ne se montra que comme le

premier magistrat de la nation: car ce que l'ignorance fait seule, elle le défait sans scrupule; parce que se faisant toujours des idées fausses de tout, elle ne respecte jamais rien. Nous en verrons bientôt la preuve.

Je vois que depuis que le christianisme étoit devenu la religion dominante, on a dit souvent que Dieu établit lui-même les empereurs & les rois : & cela est vrai comme il est vrai qu'il m'a établi votre précepteur. Mais de prétendre qu'il les choisit immédiatement lui-même, & de juger en conséquence que les ministres de la religion sont en cela les seuls interprètes de sa volonté; c'est un principe absurde, extravagant, & qui ne tend pas moins qu'à la ruine des empires. On l'a répété cependant: & on la répété, sur-tout à tous les souverains qu'on invitoit au despotisme : on leur persuadoit qu'ils seroient plus absolus, lorsqu'ils n'auroient à rendre compte qu'ils auroient à rendre aux ministres qui le font parler. Ces souverains auroient dû considérer que ces maximes ont été les seuls titres d'un usurpateur, & qu'elles pouvoient redevenir des titres contr'eux.

En effet, c'est pour un usurpateur que cette doctrine a commencé en France; elle en remonte pas plus haut que le huitieme siecle; & quoiqu'elle s'établisse rapidement, on remarque néanmoins que pour y préparer les esprits, on l'introduit avec quelques précautions. D'abord Zacharie répond moins nomme l'interprète des volontés du ciel, que comme un homme qui a été consulté. Il paroit même quelque embarras dans sa réponse: car au lieu de décider en juge, il se

contente de dire que le maire peut prendre le titre de roi, puisqu'il en fait les fonctions. Maxime qui autoriseroit l'usurpation de tout ministre puissant. Boniface sacre ensuite Pépin & le compare à David : flatterie qui plaît au nouveau roi, & qui en impose au peuple. Enfin tous les esprits se trouvant bien disposés, Etienne déclare ouvertement au nom de S. Pierre, que Dieu, par une providence toute particuliere, a choisi Pépin & ses fils pour gouverner les François, & menace des censures de l'église, si l'on se départ jamais de la fidélité qui leur est due. Cette doctrine étoit si bien établie en 800 que le peuple crut voir Dieu donner l'empire à Charlemagne, lorsque le pape mettoit une couronne sur la tête de ce prince.

En Espagne, la même ignorance avoit produit de semblables abus dès le commencement du septieme siecle. Suintila monta sur le trône en 621 : on l'appelloit le pere des pauvres, on estimoit son courage, & c'est lui qui acheva la conquête des pays que les Grecs avoient conservés jusqu'alors en Espagne. Cependant une conspiration lui enleva la couronne, pour la mettre sur la tête d'un de ses fils, nommé Sisenand ; & le quatrieme concile de Tolede, tenu en 633, le déclara déchu de sa dignité & de ses biens, lui, sa femme, ses autres enfans & son frere.

En 635, les grands & les évêques donnerent Chintila pour successeur à Sisenand : mais il fallut plus d'un synode pour examiner cette élection & pour la confirmer.

Wamba, couronné malgré lui en 672, soutint la réputation qu'il s'étoit faite, & qui avoit engagé

engagé les grands à lui faire violence. Mais après un regne de huit ans, ayant été empoisonné par Ervige, & se voyant au moment de mourir, il se fit couper les cheveux, & prit l'habit monastique, selon une dévotion de ce tems-là qui subsiste encore en Espagne. Il réchappa cependant; mais il ne recouvra pas la couronne, parce qu'une pareille cérémonie l'en avoit rendu incapable au jugement des évêques. Il fut donc déposé, & Ervige fut reconnu pour souverain dans le douzieme concile de Tolede en 681. Les évêques étoient seigneurs en Espagne comme en France; & ils y disposerent de bonne heure de la couronne, parce qu'elle devint élective: ils faisoient & défaisoient les rois, & cependant ils ne cessoient dans leurs conciles de recommander l'obéissance aux oints du seigneur. Mais voyons comment s'est formée la puissance des papes.

Si l'on vous disoit que Constantin a donné aux papes en souveraineté la ville de Rome & toutes les provinces de l'empire d'Occident, vous répondriez que Constantin n'a pas pu faire cette donation, & que d'ailleurs elle est démentie par toute l'histoire. Vous vous rappelleriez que jusques bien avant dans le cinquieme siecle, l'Occident a eu ses empereurs; & que depuis, Rome a été successivement sous la domination des Hérules, des Ostrogots, des empereurs grecs & des rois de France. Il faut donc qu'on ait bien compté sur l'ignorance des peuples, puisqu'on a fabriqué l'acte de cette donation, & qu'on a entrepris de le faire valoir. Tout en décele la supposition: mais je ne m'arrête pas sur les marques de fausseté que les critiques y découvrent.

Il n'eſt pas douteux que l'égliſe de Rome n'ait été l'objet des liberalités de Conſtantin & de beaucoup de fideles, & qu'elle ne ſe ſoit enrichie en peu de tems. Il eſt également certain que ſous un prince nouvellement converti, le chef de l'égliſe triomphante devoit jouir d'un grand crédit. C'eſt ce qui faiſoit dire en 466 au conſul Prétextat: qu'on me faſſe évêque de Rome, & je me ferai chrétien.

Cependant tous les empereurs n'ont pas été également favorables au ſaint ſiege: les uns donnoient, les autres enlevoient, & le patrimoine de S. Pierre a ſouvent été ſaiſi. La perſonne même des papes n'étoit pas toujours reſpectée: on en voit quelques-uns qui ont été exilés, & d'autres qui ont été mis en priſon. Voilà comment ils ont été traités, non-ſeulement, par les rois barbares, mais encore par les empereurs grecs.

Les princes, qui les ont le plus comblés de faveurs, ont été jaloux de conſerver ſur eux toute leur autorité. Dans la primitive égliſe, le peuple & le clergé faiſoient ſeuls les évêques: mais les principaux ſieges attirerent l'attention du ſouverain, lorſque les évêques qui les occupoient, commencerent à devenir puiſſans. Alors le prince, qui craignit les abus du pouvoir, voulut prendre connoiſſance des ſujets qu'on donnoit pour chefs aux égliſes. Tantôt il les nomma lui-même: d'autres fois il laiſſa ſubſiſter le droit de les élire: mais il ſe réſerva le droit de les rejeter, s'ils ne lui convenoient pas; & il ne permit de les ordonner qu'avec ſon conſentement. Rome étant la premiere égliſe de l'empire, fut encore plus ſoumiſe à cet égard qu'aucune autre. On ne pou-

voit ordonner l'évêque qu'après avoir reçu l'agrément du souverain. C'est ce qu'on voit sous les empereurs grecs, sous les rois goths, & sous Charlemagne. Jusqu'à ce roi de France, les papes, tantôt respectés, tantôt humiliés & toujours sujets, n'ont joui que d'une fortune mal assurée. Les bienfaits de ce prince ont commencé leur grandeur temporelle; les circonstances l'ont achevée; & si de citoyens riches, ils sont devenus souverains, c'est tout à la fois l'effet de leurs vertus, de leurs intrigues & de l'ignorance des peuples.

Les évêques grecs ne pouvoient pas, comme les évêques latins, s'élever à la souveraineté: l'opinion seule y mettoit obstacle. Les deux puissances, à la vérité, se confondoient de part & d'autre. Mais en Orient, les peuples étoient plus disposés à regarder la puissance spirituelle comme un attribut de l'autorité impériale, parce que les empereurs ayant été pontifes, lorsqu'ils étoient payens, & ayant conservé ce titre long-tems après leur conversion, on ne s'étoit pas encore fait une habitude de considérer l'empire & le sacerdoce comme deux choses essentiellement différentes, ou du moins on n'étoit pas en état d'en marquer les limites. En Occident, au contraire, les peuples étoient plus disposés à regarder la puissance temporelle comme un attribut du sacerdoce, parce que parmi les barbares de Germanie, les prêtres avoient toujours été différens des chefs qui les conduisoient; & que tout à la fois craints & respectés, ils avoient eu beaucoup d'influence dans les affaires civiles. Voilà pourquoi d'un côté les empereurs usurpoient sur le clergé, &

que de l'autre le clergé usurpoit sur les rois. Les évêques grecs pouvoient s'enrichir, étendre plus ou moins leur jurisdiction, & concourir, quelquefois directement ou indirectement, à l'élection des empereurs. Ils pouvoient briguer la faveur du prince par des complaisances ou par des flatteries; fermer les yeux sur ses entreprises, lorsqu'il se donnoit pour juge en matiere de foi; se soumettre à ses décisions, l'inviter même à porter des jugemens; & par une sorte d'échange, lui céder le spirituel pour le temporel. Les circonstances ne leur permettoient rien de plus.

Mais ces circonstances étoient bien favorables à l'ambition des évêques de Constantinople. Vous avez vu comment ils étendirent leur jurisdiction, comme ils devinrent patriarches, & obtinrent enfin le second rang. La foiblesse des papes, depuis la décadence de l'empire d'Occident, sembloit leur promettre d'arriver au premier. Ils y aspiroient: mais ils ne l'ont point obtenu, quoique Zénon en 477 eût entrepris de le leur donner par une loi, dans laquelle il parle de l'église de Constantinople, comme si elle étoit la mere de tous les chrétiens. Charlemagne mit lui-même un terme à l'ambition de ces patriarches: car il ne leur étoit plus si facile de s'élever, depuis que la grandeur temporelle des papes s'étoit affermie. La foiblesse où l'empire tombera, leur sera encore plus funeste; parce que les empereurs seront dans la nécessité de ménager la cour de Rome.

Comme la rivalité entre l'église de Rome & celle de Constantinople doit enfin produire un schisme, je ne crois pas devoir passer sous silence

les contestations, qui se sont élevées entre ces deux sieges.

Sur la fin du sixieme siecle, Jean le jeûneur, évêque de Constantinople, prit le titre de patriarche œcuménique, & s'attira de vifs reproches de la part des papes, & sur-tout, de Grégoire I, recommandable par sa sainteté, son humilité & son zele pour la discipline. L'empereur Maurice trouva qu'une dispute si frivole ne méritoit pas de troubler le repos des deux premieres églises: mais S. Grégoire insista, croyant voir, dans ce titre fastueux, l'orgueil du précurseur même de l'Antéchrist: il invita les évêques à se joindre à lui pour la défendre de l'épiscopat, & les exhorta à répandre leur sang, s'il le falloit.

C'étoit trop se passionner pour un titre, que les papes ont dans la suite souffert qu'on leur donnât, & qu'ils ont même pris d'eux-mêmes quelquefois. Mais il croyoit que le patriarche de Constantinople prétendoit par-là se donner pour le seul évêque: cependant les Grecs attachoient une idée toute différente au mot d'œcuménique. Aussi ne les trouva-t-il pas dans les dispositions qu'il souhaitoit.

Il ne se rendit pas néanmoins: il fut si mauvais gré à Maurice de ne lui avoir pas été favorable, qu'il rendit gloire à Dieu de la révolution qui avoit placé Phocas sur le trône impérial. *Que les cieux se réjouissent*, écrivoit-il à cet usurpateur, *que la terre tressaille d'allégresse: que toute la république soit dans la joie de vos bonnes actions: que les esprits accablés de vos sujets se consolent.* Il ne trouvoit point de termes capables d'exprimer la reconnoissance qu'on devoit à Dieu d'avoir dé-

chargé l'empire du joug qui l'accabloit, pour en substituer un facile à porter, & d'avoir rendu à la république affligée la consolation dont elle avoit besoin. Il seroit à souhaiter pour l'honneur de S. Grégoire, dit M. de Burigny, qu'il eût été moins prodigue de louanges à l'égard d'un tyran, qui étoit parvenu à l'empire par les voies les plus odieuses, & qui justifia si mal les idées trop avantageuses, que ce grand pontife, d'ailleurs si judicieux, avoit si légérement conçues de lui. Voilà comment dans ce siecle, les personnages les plus saints & les plus éclairés se passionnoient pour un mal entendu, & se passionnoient jusqu'à louer Dieu des bonnes actions d'un monstre dont le moindre des crimes étoit d'avoir usurpé la couronne. La question sur les images, plus funeste dans ses suites, ne fut encore qu'un mal entendu dans son origine.

C'est en Orient que les images ont commencé vers la fin du quatrieme siecle, & elles devinrent fort communes dans le cinquieme. On voulut par-là contribuer à l'instruction de ceux qui ne savoient pas lire, & les exciter à l'émulation des actions édifiantes qu'on mettoit sous leurs yeux. En effet, les hommes à cette vue s'accoutumerent à témoigner par des signes extérieurs le respect qu'ils avoient pour les choses représentées, & le culte des images s'établit peu-à-peu. Il auroit été à craindre, dans les commencemens du Christianisme, que cet usage n'eût été une occasion d'idolâtrie pour les payens nouvellement convertis : mais ce danger n'étoit plus le même.

D'Orient ce culte passa à Rome : mais la France,

l'Allemagne & l'Angleterre ne le reçurent pas; il y avoit même plusieurs églises d'Occident, ou les évêques ne vouloient pas souffrir des images. Cette précaution étoit sage alors, parce qu'ils voyoient parmi les fideles beaucoup de chrétiens, qui sortoient à peine du paganisme.

A la fin du sixieme siecle, l'église même de Rome n'approuvoit pas encore le culte des images: car S. Grégoire loue Sérénus, évêque de Marseille, d'empêcher qu'on ne les adore; quoique, jugeant qu'elles servent à l'instruction, il le blâme de les avoir brisées.

La paix n'étoit point troublée par les différens usages, que les églises suivoient à cet égard, lorsqu'en 725 Léon l'Isaurien entreprit d'abolir tout-à-fait les images. Grégoire II en prit vivement la défense; & les moines sur-tout s'éleverent contre l'empereur, parce que les images & les miracles, qu'on leur attribuoit, excitoient la charité des personnes dévotes envers leurs monasteres.

Il n'est pas douteux que ce culte n'ait dégénéré en abus parmi les Grecs, dont l'esprit étoit de tout confondre à force de subtilités, & qui étoient tombés dans une grande ignorance. Mais Léon, en ordonnant de briser les images, causa des scandales, suscita des troubles, & ne remédia à rien. Cependant cette question n'étoit qu'une pure dispute de mots. Il suffisoit de remarquer que le culte ne se rend pas à l'image, mais au saint; & qu'il est tout différent de celui qui n'est dû qu'à Dieu. Mais il faut convenir qu'un mot suffit pour jeter dans l'erreur le peuple, qui est peu accoutumé aux distinctions, & qui se contente

ordinairement d'idées vagues; & les moines, peu éclairés eux-mêmes, avoient plus d'intérêt à profiter de la crédulité qu'à prévenir la superstition.

En 754 sous Constantin Copronyme, ce culte & les images même furent condamnés dans un concile tenu à Constantinople, & composé de trois cent trente-huit évêques: il fut rétabli en 787, dans le second concile de Nicée, tenu par l'ordre d'Irene. Cependant l'Orient resta divisé, & la conduite peu uniforme des empereurs ralluma souvent cette dispute.

L'église de France refusa de recevoir le concile de Nicée, & prit un milieu entre les deux opinions contraires: elle permit d'avoir des images pour l'instruction, mais elle défendit de leur rendre aucune sorte de culte. Charlemagne, qui se déclara pour ce sentiment, envoya le jugement de ses évêques au pape Adrien, & le pressa de déclarer hérétiques Constantin & Irene. Adrien tenta de rapprocher les peres de Nicée des évêques de France, pria le roi de lui permettre d'approuver ce qu'Irene & l'empereur avoient fait pour les images; & lui promit de les déclarer hérétiques, s'ils ne restituoient pas le patrimoine de Saint Pierre.

Les ouvrages qu'on écrivit sur cette question, sont un monument de l'ignorance du huitieme siecle; & la conduite qu'on a tenue, décele bien des passions & bien des intérêts, qui ne se concilient pas avec l'amour de la vérité: mais enfin le culte des images a été dans la suite bien expliqué, il est reçu dans toute l'église catholique.

Les abus que j'ai exposé seront la principale cause des révolutions dont je dois parler. C'est

pourquoi j'en ai fait l'objet de ce chapitre. Vous acheverez de connoître ces tems malheureux, lorsque vous lirez le discours de l'abbé Fleuri sur l'histoire ecléfiastique depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100.

CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire.

LOUIS I, surnommé le Débonnaire, que Charlemagne son pere avoit associé à l'empire, fut reconnu de nouveau pour empereur & roi de France, par les seigneurs qui se trouverent à Aix-la-Chapelle. Deux ans après, 816, Etienne IV élevé sur la chaire de S. Pierre fit prêter le serment de fidélité aux Romains au nom de l'empereur, & se rendit à Rheims où il sacra Louis & sa femme Hermengarde.

En 806, Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils, Charles, Pepin & Louis; voulant prévenir les troubles; que ce partage auroit pu causer après sa mort. Lorsqu'il eut perdu les deux aînés, il donna le royaume d'Italie à Bernard fils de Pepin; & il s'associa Louis en 813.

Il faut remarquer que la puissance de Charlemagne étoit d'autant plus assurée, que toutes les volontés se réunissoient en lui, comme dans un chef qui faisoit la gloire & le bonheur de la nation. Ses victoires le rendoient redoutable aux

ennemis, & ses sujets respectoient en lui le protecteur des loix, qu'ils se donnoient eux-mêmes. Il pouvoit donc communiquer la souveraineté sans s'exposer au danger de la perdre : l'amour des peuples l'assuroit de l'obéissance de ses fils.

Louis se trouvoit dans des circonstances toutes différentes : cependant il crut pouvoir faire dès les premieres années, ce que Charlemagne n'avoit fait qu'après en avoir régné trente huit. Ayant déclaré dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, qu'il vouloit associer à l'empire un de ses trois fils, il ordonna un jeûne de trois jours pour obtenir les lumieres du ciel. Après ce terme, il choisit pour collegue Lothaire, son aîné; il donna le royaume d'Aquitaine à Pepin, & celui de Baviere à Louis, son troisieme fils; les trois princes furent couronnés avec solemnité, & les deux rois partirent chacun pour leur royaume.

A cette nouvelle, Bernard se révolta, parce qu'étant roi d'Italie, & fils du frere aîné de Louis, il prétendoit avoir seul des droits à l'empire; mais ayant été abandonné de ses troupes, il mit toute sa ressource dans la clémence de celui qu'il avoit offensé. Louis le reçut avec sévérité, lui fit avouer ses complices : & ne voulant pas être seul juge dans cette affaire, il la renvoya à l'assemblée générale de la nation. Il commua ensuite la peine de mort, à laquelle les rebelles furent condamnés; & il ordonna de déposer ou de bannir les écléfiastiques, & de crever les yeux aux autres. Bernard mourut des suites de cette opération.

Louis avoit trois freres encore jeunes, Drogon, Thiéri & Hugues. Pour prévenir toute ré-

volte de leur part, il les fit raser & enfermer dans des monasteres.

Cependant peu d'années après, revêtu d'un habit de pénitent, il parut dans l'assemblée d'Attigni-sur-Aisne, confessant publiquement ses crimes; c'est-à-dire, le jugement rendu contre Bernard & ses complices; la violence qu'il avoit faite à ses trois freres, en les reléguant dans des cloitres, & la disgrace de quelques courtisans qui avoient eu du crédit sous Charlemagne.

Un prince se rend estimable, lorsqu'il reconnoît ses fautes pour se corriger: il devient l'objet du mépris, s'il ne les avoue que par foiblesse. Louis avoit encore l'imprudence de faire une injure à la nation, dans le jugement qu'elle avoit porté.

Ce roi s'humilioit ainsi, lorsque les François, accoutumés à vaincre sous Charlemagne, avoient été défaits plusieurs fois par le duc de la basse Pannonie, qui s'étoit révolté. Tout contribuoit donc à le faire mépriser.

Pieux, mais sans lumieres, ce prince n'eut de remords, que parce qu'on lui en donna. Il fut le jouet de quelques courtisans; qui vouloient faire rappeller des évêques & des seigneurs exilés. Il les rappella donc, il leur rendit leurs biens, il demanda pardon à ses freres & il leur permit de revenir à la cour; ils aimerent mieux leur retraite.

Hermengarde étoit morte, & Louis avoit épousé Judith fille de Guelphe, duc de Baviere. Il en eut un fils, connu depuis sous le nom de Charles le Chauve. Il vit alors qu'il s'étoit trop pressé de faire le partage de ses états; car la reine vouloit un royaume pour Charles, & il n'en pouvoit donner, sans démembrer ceux des autres

princes. Ils ne s'y prêtoient pas ; Lothaire sur-tout, y étoit opposé : parce qu'ayant comme successeur à l'empire la plus grande partie des provinces en partage, les états de Charles devoient être pris sur les siens.

Judith employa toute son adresse pour gagner ce prince. Elle lui fit tenir Charles sur les fonts : cérémonie qu'on regardoit alors comme un lien sacré, & qui faisoit un devoir à Lothaire de protéger cet enfant : en un mot, elle sut si bien le flatter, qu'il consentit au démembrement, & qu'il jura de lui assurer la possession de ce que l'empereur lui donneroit.

Cependant il n'y avoit encore rien de spécifié. Louis pouvoit donner plus ou moins à Charles ; & il étoit à présumer que Judith, maîtresse de l'esprit de son mari, feroit à son fils le sort le plus avantageux. Lothaire se repantit du serment qu'il avoit fait ; il trouva bientôt des personnes qui approuverent son repentir, & qui l'enhardirent à se croire libre de tout engagement. Il dissimula néanmoins, & tout parut tranquille pendant trois ou quatre ans : mais les troubles se préparoient dans le silence.

Comme le roi étoit incapable de faire respecter son autorité, il y avoit quatre souverains qui formoient quatre partis différens. Aucun d'eux n'avoit ni assez de vues, ni assez de fermeté, pour suivre un plan soutenu. On s'attachoit aux uns, ou aux autres, suivant les intérêts particuliers que les conjonctures faisoient naître. Les seigneurs assez puissans pour être ménagés, ne songeoient qu'à se faire craindre ; & profitant de la foiblesse du gouvernement, ils s'agrandissoient

par de nouvelles usurpations. En un mot, tous les ordres se désunissoient : les factions se formoient de toutes parts : chacun ne songeoit qu'à soi ; l'anarchie succédoit au sage gouvernement de Charlemagne.

Pendant que ce désordre se formoit dans l'intérieur du royaume, les armées eurent de mauvais succès en Espagne, & les Bulgares qui ravagerent la haute Pannonie, s'établirent sur les terres des François. Ces revers furent le signal des murmures. On se plaignit du gouvernement présent, qu'on ne cessoit de comparer à celui de Charlemagne : on vit des prodiges qui annonçoient de nouveaux désastres : on demanda la réforme de l'état. Les partisans de Lothaire profiterent de ce mécontentement, pour fortifier le parti de ce prince.

Le roi, touché des malheurs du peuple, & encore plus frappé des prodiges, n'eut pas de peine à reconnoître que sa mauvaise conduite étoit cause de tous les maux. Il nomma des envoyés, qui visiterent les provinces, en observerent les désordres, & vinrent en rendre compte à l'assemblée générale, qui se tint à Aix-la-Chapelle.

Vala, chef de cette commission, étoit un de ceux que Louis avoit exilés & qu'il rappella, lorsqu'il voulut faire pénitence de ses fautes. Forcé à s'éloigner de la cour, il s'étoit fait moine pour s'en rapprocher ; & il étoit alors abbé de Corbie. Cet homme, animé par un zele aveugle & par un esprit de faction, ne se contenta pas de faire le rapport de ce qu'il avoit vu, il déclama encore sur les devoirs des princes, il apostropha plusieurs fois l'empereur, il l'accusa d'être la cause

de tous les maux, & il en prit l'assemblée à témoin.

C'est ainsi que Vala jouoit insolemment le rôle d'un moine orgueilleux, tandis que Louis supportoit cette seconde pénitence avec l'humilité d'un chrétien, qui ne sait pas être prince. Il s'avoua coupable & il convoqua quatre conciles, invitant les évêques à convenir des choses qu'il falloit réformer dans l'état, dans sa conduite & dans celle de ses fils.

Cependant Judith lui donna de l'inquiétude sur la hardiesse avec laquelle on avoit parlé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle; & elle lui fit craindre qu'on ne tramât quelque conspiration. En effet, Vala & les autres mécontens étoient de concert avec Lothaire, & formoient le projet de forcer Louis à confirmer le partage fait entre ses trois fils du premier lit, sans rien innover en faveur de Charles.

Le roi ouvrit les yeux, se defia de ses ministres, chassa Vala, & donna toute sa confiance à Bernard, duc de Languedoc, que Judith lui conseilla d'appeller à la cour.

Bernard, aussi ferme que son maître étoit foible, mit sa volonté à la place des loix, & publia un édit, par lequel le roi donnoit à Charles le pays des Allemands, c'est-à-dire, ce qui est entre le Rhin, le Mein, le Nekre, & le Danube, la Rhétie, aujourd'hui le pays des Grisons, & enfin la Bourgogne transjurane, maintenant le pays des Suisses & Geneve. Une pareille entreprise ne pouvoit que soulever les évêques contre un prince qui venoit de les prendre pour juges. On murmura; le roi sévit: on

en murmura davantage, & bientôt ce fut un déchaînement général contre le ministre qu'on accusoit de troubler l'état, de mettre la division dans la famille royale & de plusieurs crimes vrais ou supposés.

Alors Vala sort de son monastere. Il se déclare pour les trois princes du premier lit : plusieurs évèques & plusieurs abbés se joignent à ce moine : ils s'assemblent & ils protestent qu'ils tiendront pour rebelles à Dieu & à l'église quiconque ne les secondera pas dans le dessein qu'ils ont de rétablir l'ordre dans l'état, de procurer la sûreté des peuples & de pourvoir à celle de l'empereur & de toute la famille royale : car ils prétendoient armer les sujets, pour défendre le roi contre le ministre. Ils paroissoient au reste d'autant plus redoutables, qu'ils étoient la plupart en réputation de probité, de sagesse & de doctrine: Vala sur-tout, passoit pour un grand saint.

Lothaire & Pépin, que les factieux invitoient à se mettre à leur tête, prirent les armes contre leur pere, qui marchoit contre les Bretons révoltés ; & Louis, roi de Baviere, s'étant échappé de la cour, vint à Corbie trouver l'abbé Vala. Le danger étoit grand pour l'empereur ; car des troupes qui avoient refusé de le suivre, s'étoient jointes à Pépin, & plusieurs seigneurs avoient abandonné son armée.

L'empereur crut arrêter la révolte en éloignant Bernard & Judith qui en étoient les prétextes. Mais la reine ayant été enlevée, Pepin ne lui accorda la vie qu'a condition qu'elle prendroit le voile, & qu'elle persuaderoit à son mari de

ſe retirer dans un monaſtere pour le reſte de ſes jours.

Louis conſentit que ſa femme ſe fit religieuſe, & demanda qu'il lui fût au moins permis de prendre l'avis des ſeigneurs & des évêques avant de ſe faire moine lui-même. L'aſſemblée ſe tint dans le palais de Compiegne. Il y parut comme un criminel devant ſes juges, n'oſant monter ſur le trône, ni même y porter ſeulement ſes regards. Il avoua ſes fautes, il ſe reprocha la trop grande complaiſance qu'il avoit eue pour ſa femme; il ratifia la permiſſion qu'il lui avoit donnée de prendre le voile; il loua le zele de ceux qui l'obligeoient à corriger ſa conduite, & promit que ſi on lui laiſſoit la couronne, il gouverneroit déſormais ſuivant les conſeils de ſes bons & fideles ſujets. Soit qu'on fût touché d'une humiliation, qui ne devoit cauſer que du mépris, ſoit qu'on voulût conſerver un prince qu'on ſe flattoit de gouverner, on le fit remonter ſur le trône. Mais il n'y fut pas long-tems, car ſes troupes s'étant retirées dans le camp de Pepin, où Lothaire venoit d'arriver, il fut dans la néceſſité de ſe livrer à ſes fils rebelles.

Lothaire, alors maître de l'empire, eût voulu que ſon pere eût paru ſe retirer de lui-même dans un monaſtere. Il s'en ouvrit à des moines, qui promirent de l'y déterminer. Mais comme Louis ſous un froc leur devenoit tout à fait inutile, ils réſolurent de lui conſerver la couronne; après avoir pris cependant la précaution de traiter avec lui, & de lui impoſer les conditions qu'ils jugerent à propos.

Gombaud, un de ces moines, fut chef de cette

cette intrigue. Il réveilla la jalousie des rois de Baviere & d'Aquitaine. Il leur fit voir un maître dans Lothaire ; & il leur fit espérer un partage plus avantageux ; s'ils rentroient dans le devoir. Ils se soumirent, & Lothaire, dont le parti s'affoiblissoit tous les jours, fut enfin contraint d'avoir recours à la clémence de l'empereur. On tint ensuite une assemblée à Nimegue, dans laquelle les chefs de la rebellion furent jugés & condamnés à mort : Louis, qui ne savoit ni commander ni punir, se contenta de les reléguer dans des cloîtres.

Judith, rappellée de son monastere, ne songea qu'à se venger de ses ennemis. Plusieurs furent exilés : Vala fut renfermé dans un château sur le bord du lac de Genève, & Lothaire fut déclaré déchu de son association à l'empire.

Plus Louis étoit foible, plus il étoit imprudent. Il n'y a qu'un moment qu'il avoit pris ses sujets pour juges, & actuellement il leur commande en maître. Il défait de sa pleine autorité ce qui avoit été arrêté dans une assemblée générale de la nation ; & changeant continuellement au gré d'une femme, d'un moine & d'un ministre, il ne permet plus de connoître les loix auxquelles on doit obéir. Ce fut sur-tout en lui un attentat aux yeux des ecclésiastiques mécontens, que d'avoir voulu dispenser les François du serment de fidélité qu'ils avoient fait à Lothaire : c'étoit selon eux, usurper sur les droits de l'église. Il fut troublé, quand il connut combien on murmuroit : il eut de nouveaux remords ; & malgré la reine, il suivit les conseils de quelques évêques & de quelques moines,

qui lui persuaderent de pardonner à tous les rebelles & d'accorder une amnistie génerale. Vala ne voulut pas profiter de cette amnistie, parce qu'il ne se jugeoit coupable d'aucun crime. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'empereur, qui venoit de dégrader Lothaire, crut devoir négocier avec ce moine rebelle, pour l'engager à souscrire au partage fait en faveur de Charles.

Bernard, qui revint alors à la cour, trouva que Gombaud avoit toute la confiance de l'empereur. Offensé de cette préférence, il engagea les princes dans une nouvelle révolte. Elle n'eut pas de suite cependant, parce qu'elle fut découverte avant qu'ils eussent réuni leurs forces. L'empereur leur pardonna, & dépouilla Bernard de ses charges & de ses gouvernemens.

Ils avoient juré d'être désormais fidèles à leur pere : mais ces fils dénaturés, incapables de repentir, n'attendoient qu'une circonstance, où ils pourroient violer leur serment. Pepin ayant donc repris encore les armes, Louis le deshérita, & donna l'Aquitaine à Charles ; soit qu'il fût irrité de tant d'ingratitude, soit qu'il obéit aux desirs de Judith. Cependant quelque justice qu'il y eût à punir un fils si souvent rebelle, ce coup d'autorité fut presque généralement désapprouvé, tant l'empereur connoissoit peu l'art de disposer les esprits.

Lothaire & le roi de Baviere vinrent au secours de Pepin ; & les armées de ces trois princes marcherent en Alsace, où elles se réunirent. Le pape Grégoire IV, que Lothaire avoit emmené, venoit, disoit-on, pour excommunier l'empereur & les évêques de son parti, si l'on ne satis-

faisoit pas aux prétentions des princes. Sa présence dans l'armée des rebelles donnoit d'autant plus d'inquiétude, que le peuple pouvoit facilement se persuader que la justice étoit où il voyoit le pontife, qui sacroit ses rois au nom de S. Pierre, & qu'il respectoit comme interprete des volontés du ciel. Sujet rebelle lui-même, il vient en France sans avoir eu le consentement de son souverain. Il commande, il menace; en un mot, il parle en maître qui doit juger les rois, & qui ne connoit point de juges. C'est le premier pape qui ait osé de pareils attentats.

Il eut pour lui Vala, qui sortit encore de son monastere où il étoit revenu beaucoup de moines & quelques évêques. Cependant la partie la plus saine du clergé lui répondit avec fermeté, lui faisant connoître ses devoirs, & menaçant de le renvoyer excommunié lui-même, s'il étoit venu pour excommunier les autres. Grégoire eût été embarrassé de répondre, si Vala & d'autres savans de ce siecle ignorant n'eussent ramassé, avec aussi peu de jugement que de critique, des passages de l'écriture & des peres, pour prouver que la puissance des papes est celle de S. Pierre & de Dieu, qu'elle est par conséquent bien supérieure à celle des rois, & qu'ils sont faits pour juger les souverains comme les sujets.

Cependant les deux armées s'approchent. Elles étoient en présence lorsque les princes pour avoir le tems de débaucher les troupes de leur pere, entament une négociation, & Grégoire qui s'en charge passe dans le camp de Louis; j'ignore s'il fut le complice de leur mauvaise foi: je vois

ſeulement au ton dont il s'étoit annoncé, qu'il n'étoit pas fait pour être médiateur. Quoiqu'il en ſoit, l'empereur abandonné, tombe entre les mains de ſes ennemis, puiſqu'enfin c'eſt ainſi qu'il faut nommer les fils de ce malheureux pere.

Auſſitôt Vala, à la tête d'une aſſemblée tumultueuſe, déclare le trône vacant : Lothaire eſt proclamé empereur : il s'aſſure de ſes freres, en augmentant leurs domaines : & l'attentat qu'on vient de commettre, eſt enſuite approuvé dans une aſſemblée générale, tenue à Compiegne.

Cependant on pouvoit craindre encore quelque révolution. Il s'agiſſoit donc d'exclure Louis du trône, de maniere à lui ôter toute eſpérance d'y rémonter. Des évêques en ſuggérerent les moyens à Lothaire. Ce fut de condamner le roi à la pénitence publique pour le reſte de ſes jours : car on penſoit alors que cette pénitence, tant qu'elle n'étoit pas finie, ne permettoit pas à celui qui la ſubiſſoit de ſe mêler des affaires civiles ; nouvelle opinion, qui certainement n'étoit pas connue du tems de Théodoſe le grand.

Un concile s'aſſemble. On fait une liſte des péchés que Louis a commis contre l'égliſe ou contre l'état. On y fait entrer ceux qu'il avoit déjà confeſſés la premiere fois, & dont il avoit bien fait pénitence. On ajoute qu'il a fait marcher une armée en carême juſqu'aux frontieres du royaume, & qu'il a tenu une aſſemblée le jour même du jeudi ſaint. Sur ces accuſations, on le juge ſans l'entendre ; on lui fait notifier ſa condamnation ; & on l'exhorte à profiter de ce malheur temporel pour le ſalut de ſon ame.

On le transporte ensuite à S. Medard de Soissons ; les évèques s'y rendent : ils se rassemblent dans l'église : Lothaire est sur un trône : Louis paroit ; il se dépouille de ses habits : il jette son épée & son baudrier au pied de l'autel : il se prosterne sur un cilice ; il confesse ses crimes : il tient à la main l'écrit, où ils sont renfermés, il le présente aux évèques, & il écoute leurs exhortations avec humilité. Enfin, Ebbon évèque de Rheims, qui préside à ce conciliabule, le couvre d'une espece de sac : on le conduit en cérémonie dans une cellule du monastere, pour y vivre en pénitence le reste de ses jours.

Voilà cet oint du seigneur, ce roi donné aux François par l'ordre exprès de Dieu. Ceux qui ont établi cette doctrine, sont ceux qui le déposent ; & il ne faut pas s'en étonner, puisqu'ils l'avoient introduite pour couronner un usurpateur. Pepin ne prévoyoit pas que son petit-fils en seroit la victime. C'est ainsi que les souverains fondent quelquefois leur puissance sur des maximes, qui doivent un jour la détruire. Les hommes sont fort peu prévoyans : & sur-tout, les princes, Monseigneur.

Jamais prince, dit le père Daniel, n'honora plus que Louis la dignité & la personne des évèques, ne prit plus volontiers & plus souvent leurs conseils, & ne déféra plus à leur autorité, mais en y déférant beaucoup, ajouta-t-il, il n'eut pas assez de soin de la sienne. Cela n'est que trop vrai. Cet Ebbon qui l'exhorte au nom des évèques, qui lui donne l'habit de pénitent, étoit un homme qu'il avoit tiré de la condition servile, pour l'élever malgré les loix à la dignité

épiscopale. Au milieu de toutes ces horreurs, on voit avec une sorte de plaisir, que Grégoire & Vala, peu considérés de ceux qu'ils ont servis, se retirent l'un à Rome & l'autre dans son monastere.

Lothaire est empereur; mais rien n'étoit moins assuré que cet empire usurpé par le plus noir des forfaits. Ignorant dans l'art de ménager les esprits, Lothaire offensa ses freres par ses hauteurs. Il aliéna ceux de son parti, qu'il ne put pas récompenser. Il entretint les désordres, ou même il en causa de nouveaux; parce que toujours embarrassé entre deux ministres jaloux, qui ne s'accordoient pas & qui le gouvernoient, il n'ordonnoit rien, ou il donnoit d'un jour à l'autre des ordres contraires. On se dégoûta donc bientôt du nouveau gouvernement. On plaignit le sort d'un prince trop humilié. Ce ne furent que murmures, qu'assemblées secrettes dans toute la France, & chacun par des motifs différens, desiroit une révolution.

Les partisans que Louis avoit conservés profitent de cette disposition des esprits. Le roi de Baviere & celui d'Aquitaine se joignent à eux: ils arment: ils rendent la liberté à leur pere: & Lothaire, après avoir soutenu la guerre pendant quelques mois, se soumet au roi, qui lui pardonne. Alors une assemblée tenue à Thionville rétablit Louis, déposa Ebbon & quelques autres évêques, & l'empereur accorda une amnistie générale. Mais la scene, qui se passa huit jours après, me paroît surprenante. Tous les évêques se transporterent à Metz, & Drogon, évêque de cette ville, lut en présence du peuple,

l'acte par lequel on rétablissoit l'empereur. Ensuite sept archevèques, tenant les mains sur la tète du prince, lurent les oraisons destinées pour la réconciliation des pénitens; & prenant la couronne impériale qu'on avoit mise sur l'autel, ils la lui mirent sur la tète. Pourquoi donc rétablir avec tant de cérémonie l'empereur, s'il n'a pas été déposé juridiquement? Pourquoi ces oraisons prononcées sur lui, comme sur un pénitent qui a besoin d'être réconcilié, si la pénitence à laquelle on l'a condamné; n'est que le crime de quelques rebelles? Pourquoi la couronne avoit-elle été mise sur l'autel? Louis n'auroit-il pas dû l'avoir, avant d'entrer dans l'église? A ces contradictions, on jugeroit que les évèques se réservent encore le droit de disposer du trone.

Judith, qui avoit été envoyée à Tortone, recouvra sa liberté; reprit ses intrigues, & prépara de nouveaux troubles, en faisant ajouter la Neustrie aux états déjà donnés à son fils. Les princes dissimuloient cependant, parce qu'ils pouvoient difficilement se réunir, & que les peuples étoient las de la guerre: mais ils attendoient une conjoncture favorable, lorsque Pepin mourut.

Alors l'impératrice: assez simple pour compter sur une reconnoissance & sur les sermens de Lothaire, imagina de le faire rentrer dans une partie de ses droits, en le faisant jurer d'être fidele aux engagemens qu'il auroit contracté avec Charles. En conséquence, deux fils, que Pepin avoit laissés, furent exclus de la succession au royaume d'Aquitaine: on décida que les états du roi de Baviere ne seroient pas aug-

mentés ; & on partagea le reſte de l'empire entre Charles & Lothaire.

Preſque auſſitôt le roi de Baviere prit les armes, & les quitta avec la même promptitude à l'approche de ſon pere qui lui pardonna. Cependant des mouvemens qui commençoient en Aquitaine en faveur des fils de Pepin, appellerent l'empereur d'un autre côté ; & le roi de Baviere profita de ſon éloignement pour ſe révolter encore. Louis retourna donc ſur ſes pas contre ce fils rebelle : mais il tomba malade & mourut dans une isle du Rhin au deſſous de Mayence. Il étoit dans la vingt-ſeptieme année de ſon regne, & dans la ſoixante-troiſieme de ſon âge. Vous pouvez compter parmi les cauſes de ſes malheurs, ſa femme, ſes fils, des évêques, des moines, ou ſeulement ſon incapacité.



CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

Louis le Débonnaire a préparé les guerres & les déſordres, qui doivent enfin ruiner ſa maiſon. Lothaire qui étoit empereur, & le jeune Pepin ſe hâterent d'armer contre Charles le Chauve & Louis de Baviere. Mais ayant été défaits à Fontenai en Bourgogne, ils furent réduits à prendre honteuſement la fuite. Alors pluſieurs évêques & pluſieurs abbés s'étant aſſemblés à Aix-

la-Chapelle, les deux rois les prierent de déclarer au nom de Dieu, que Lothaire méritoit d'être privé de la part que le dernier empereur lui avoit donné dans sa succession. Les prélats, sans balancer, déclarerent ce prince déchu de tous ses droits: mais ils déclarerent aussi qu'ils ne le transporteroient à Charles & à Louis, qu'après qu'ils auroient répondu en présence du peuple à une demande qu'ils avoient à leur faire. Les deux rois comparurent donc. *Promettez-vous de mieux gouverner que Lothaire?* C'est la question qu'on voulut leur faire publiquement. Ils promirent; sur quoi l'évèque qui présidoit leur dit: *recevez le royaume par l'autorité de Dieu & gouvernez-le selon sa divine volonté; nous vous en avertissons, nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Voilà les évèques qui, parlant au nom de Dieu, donnent les royaumes & commandent aux rois.

Ce jugement n'eût fait qu'allumer encore la guerre: c'est pourquoi Charles & Louis, qui en craignoient les suites, préférent de s'accommoder avec l'empereur. Les évèques mêmes, accommodant les ordres du ciel aux conjonctures, consentirent qu'on laissât des états à Lothaire, quoiqu'il ne promit pas de mieux gouverner. On négocia & on fit un nouveau partage. Louis eut tout ce que les François possédoient au delà du Rhin, avec les villes de Spire, de Worms & de Mayence, & fut appellé roi de Germanie. Lothaire, outre l'Italie & sa qualité d'empereur, eut tout ce qui est compris entre le Rhin & l'Escaut, le Hainaut & le Cambrésis; quelques

comtés en deçà de la Meuſe ; tout le pays qui s'étend depuis la ſource de cette riviere juſqu'au confluent de la Saone & du Rhône, & depuis le confluent, tout le Rhône juſqu'à la mer. Charles, qui eut tout le reſte, prit le nom de roi de France.

Lothaire, dépoſé par les évêques de France, commandoit dans Rome parce qu'il étoit empereur, ou plutôt parce qu'il étoit trop puiſſant en Italie pour que le pape pût ſe ſouſtraire à ſa domination. Il ordonna qu'on ſuſpendroit l'ordination des papes, juſqu'à ce qu'on lui eût donné avis de la vacance du ſaint ſiege. Louis, ſon fils, fut ſacré roi de Lombardie par Sergius II ; & ce pontife comparut devant l'empereur, & répondit juridiquement aux accuſations qu'on fit contre lui. Ainſi Lothaire étoit à Rome le juge du pape lorſque les évêques venoient de le juger lui-même en France.

Nous voici aux tems où les peuples de Scandinavie, connus ſous le nom de Normans, portoient la terreur ſur toutes les côtes où ils ſe répandoient, ils enlevoient les hommes, les femmes, les enfans, les beſtiaux, dévaſtoient les campagnes, brûloient les villes & détruiſoient ce qu'ils ne pouvoient pas emporter. Ils avoient commencé leurs courſes ſur la fin du regne de Charlemagne. Les ayant faites avec plus de ſuccès ſous Louis le Débonnaire, ils furent attirés, tout à la fois, par le butin & par le peu de réſiſtance, & vinrent avec de nouvelles forces & à des repriſes fréquentes, pendant celui de Charles le Chauve. Dès l'an 841, ils remonterent la Seine, ravagerent tout le pays juſqu'à Rouen, ſurpri-

rent cette ville, & la pillerent. En 843, ils surprirent encore Nantes, dévasterent l'Anjou & la Touraine, commirent de pareils désordres en Guienne; & s'étant emparés d'une isle, ils s'y établirent pour y passer l'hyver. L'année suivante; ils firent une descente en Angleterre où ils ne causerent pas de moindres maux; ils revinrent ensuite en France, entrerent par l'embouchure de la Garonne, & désolerent tout le pays jusqu'aux environs de Toulouse. Delà, ils entreprirent de se répandre sur les côtes d'Espagne, mais ils furent repoussés par-tout.

En 845, ils remonterent l'Elbe, pillerent Hambourg; & leur chef, Eric roi de Danemark, gagna deux batailles sur les troupes germaniques. La même année Regnier, un des pirates de ce roi, entra dans la Seine avec une flotte de cent-vingt-voiles, pilla Rouen une seconde fois, vint jusqu'à Paris, trouva cette ville abandonnée, & la brûla. Charles, retranché à St. Denis, crut acheter la paix en donnant à ces barbares mille livres pesant d'argent: mais il n'acheta pour le moment que leur retraite; & ils ne se retirerent que pour revenir. En effet ils ne cesserent de porter la désolation jusques dans l'intérieur de la France; ils s'établirent en plusieurs endroits: & Pepin s'unit à eux pour ravager l'Aquitaine qu'il ne pouvoit pas conserver. Je ne m'arrête pas sur ces guerres. Il nous suffira de remarquer les principaux évenemens, & de chercher ensuite, dans la conduite de Charles, la cause de la foiblesse & des malheurs de la France.

Charles éprouvoit encore d'autres revers; car

les Bretons secouerent le joug de sa domination, & il fut obligé de céder l'Aquitaine à Pepin. Tout contribuoit donc à rendre son gouvernement odieux au peuple, qu'il ne savoit pas défendre, & méprisable aux grands, qui pouvoient se faire craindre. Il étoit en quelque sorte sans puissance entre le clergé, qui s'étoit arrogé le droit de déposer les rois, & la noblesse qui devenoit tous les jours plus indépendante. Dans la nécessité de ménager ces deux corps, il ne pouvoit ni refuser aux évêques la restitution des biens sur l'église, ni l'ordonner aux seigneurs qui les avoient envahis, ou à qui lui-même il les avoit quelquefois donnés. C'étoit cependant là une source intarissable de plaintes & de murmures. Des conciles se tenoient, sans qu'on eût seulement daigné prendre son agrément; & s'il convoquoit des assemblées, elles aigrissoient les esprits & ne terminoient rien.

Cependant les Normands continuoient leurs ravages, & les Bretons eurent de nouveaux succès; l'Aquitaine, qui s'étoit soumise, se souleva, & Charles se vit presqu'abandonné. Il semble que l'hommage que les seigneurs rendoient encore, n'étoient plus qu'une formalité qui n'obligeoit à rien: ils s'éloignoient de la cour, ils dédaignoient de venir aux assemblées, & ils refusoient le service militaire.

Le roi fut réduit à s'humilier devant ses sujets. Il tint à Chiersi sur l'Oise une assemblée, où il ne vint que des évêques, des abbés, & quelques seigneurs du nombre de ceux qui étoient oprimés, tout le fruit des délibérations fut d'inviter la nation à conférer sur les changemens à faire dans le

gouvernement. Le roi s'engageoit à pardonner à ceux qui avoient manqué à leur devoir, pourvu qu'ils eussent la bonne foi de reconnoître leur faute. Que si quelqu'un s'étoit révolté pour n'avoir pas été récompensé, il s'offroit de le satisfaire. Il promettoit de réparer les injures qu'il pouvoit avoir faites, & qui avoient engagé des seigneurs à se retirer de la cour & du service : que s'il y en avoit qui voulussent passer sous une autre domination, il le leur permettroit, pourvu qu'en se retirant, ils ne causassent aucun trouble. Il donnoit en son nom & au nom des évêques toute sorte de sureté à ceux qui conservoient encore quelque méfiance. En un mot, il exhortoit tout le monde à porter des plaintes contre lui, & il assignoit Verberie pour le lieu où les conférences devoient se tenir.

L'assemblée de Verberie fut plus nombreuse que la précédente ; & ceux qui s'y trouverent, parurent se réconcilier avec le roi. Mais on ne doit pas s'attendre à une réconciliation véritable entre un souverain qui s'avilit de la sorte, & des sujets puissans qui ne songent qu'à se rendre tout-à-fait indépendans.

Vers ce tems, Lothaire, frappé d'une maladie mortelle & de la terreur des jugemens de Dieu, voulut mourir sous un froc, croyant ce vêtement propre à couvrir ses crimes. Il fut moine six jours, & laissa trois fils, Louis, Lothaire & Charles. Le premier fut empereur & roi de Lombardie. Lothaire eut tout ce que son pere possédoit entre le Rhin, l'Escaut, la Meuse & la mer ; royaume qui prit de lui le nom de *Lotharingia*, & que j'appellerai Lorraine, quoique cette pro-

vince ne soit aujourd'hui qu'une petite partie des états de ce prince. Enfin Charles eut le royaume d'Arles ou de Provence, ce qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, une partie du Lyonnois & du Languedoc.

En 858, comme la France étoit toujours dévastée par des payens, Louis, roi de Germanie, crut devoir venir au secours de la religion, c'est-à-dire, envahir les états de son frere. Un concile d'Attigni auquel présidoit l'archevèque de Sens, déposa Charles, releva ses sujets du serment de fidélité, & déclara la couronne de France dévolue au roi de Germanie. Les évèques, qui resterent fideles, excommunierent les peres de ce concile: mais la plus grande partie des troupes ayant passé dans le parti des excomuniés, Charles fut contraint de s'enfuir en Bourgogne.

Louis ne conserva pas long-tems sa conquête. Comptant sur l'affection de ses nouveaux sujets, & voulant gagner leur confiance, il eut l'imprudence de renvoyer son armée en Germanie: il la suivit bientôt lui-même, parce que Charles reparut avec de nouvelles forces.

Le roi de France ayant recouvré ses états, songea comment il pourroit les conserver. Les évèques ne cessoient alors de s'attribuer dans leurs lettres synodales toute autorité sur les rois; & ils regardoient cette autorité comme attachée à leur qualité de lieutenans de Dieu sur terre. En effet, le mot seul de *Lieutenant* porte l'idée d'une puissance temporelle; tant les mots ont de vertu, lorsque les peuples sont stupides; & quelle est même la nation éclairée où les mots sont sans vertu? Charles n'eut garde de rien contester au

clergé; au contraire: il publia contre l'archevêque de Sens un écrit, dans lequel il dit: *au moins cet archévêque ne devoit pas me déposer, avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avoient sacré roi, & avec lesquels il m'avoit sacré lui-même; il falloit auparavant que j'eusse subi le jugement de ces prélats, qui sont appellés les trônes de Dieu, dans lesquels Dieu est assis, & par lesquels il prononce ses arrêts, ayant toujours été prêt de me soumettre à leurs corrections paternelles & aux châtimens qu'ils voudroient m'imposer.*

Après cet aveu, Charles imagina de fonder son trône sur les trônes de Dieu, & d'engager les évêques à déclarer au roi de Germanie qu'il avoit encouru l'excommunication, & qu'il demeuroit excommunié, s'il ne renonçoit à ses desseins sur la France. Le concile se tint à Metz: il obéit aux inspirations du roi; & il envoya des députés à Louis, pour lui signifier la sentence qu'il avoit portée.

Le roi de Germanie, qui n'étoit pas du diocese de ces évêques, fut fort étonné de la jurisdiction qu'ils s'arrogeoient sur lui. Si Charles avoit des évêques pour l'excommunier, il en avoit aussi pour excommunier Charles; & il répondit qu'il consulteroit les siens.

Cette sentence ridicule ayant été sans effet, le roi de France fit tenir un autre concile à Savonnieres près de Toul. Il s'y trouva avec les rois de Lorraine & de Provence. Là, ces trois princes firent un traité d'alliance en présence des évêques: mais aussi les évêques en présence & du consentement des princes, s'obligerent à demeu-

rer très-unis entr'eux, pour corriger les rois, les grands seigneurs & le peuple. Cependant un événement prépara dès lors aux évêques un joug, sous lequel ils devoient tôt ou tard fléchir.

Lothaire voulant épouser Valdrade dont il est amoureux, répudie Theutberge sa femme, qu'il fait accuser d'adultere. Gonthier, archevêque de Cologne, Theutgaud, archevêque de Tréves, deux évêques & deux abbés approuvent, ordonnent même ce divorce, & leur jugement est confirmé dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle.

Theutberge, qui s'étoit réfugiée en France, écrivit à Nicolas pour se plaindre de ce jugement. Ce pape prit sa défense, soit pour lui rendre justice, soit pour saisir l'occasion d'étendre sa puissance sur les évêques & sur les rois. Il étoit déja bien convaincu que les empereurs tiennent du vicaire de S. Pierre la couronne & le glaive, & que la soumission commandée par l'apôtre, n'est due aux rois qu'autant qu'ils sont bons. Il ne considéroit pas que Néron est celui auquel S. Pierre commandoit d'obéir. Il cassa le concile; déposa Gonthier & Theutgaud, & menaça d'excommunier Lothaire.

Alors Gonthier écrivit aux évêques en ces termes. "Le seigneur Nicolas, que l'on nomme pape, qui se compte apôtre entre les apôtres, & se fait empereur de tout le monde, nous a voulu condamner: mais nous avons résisté à la folie ". S'adressant ensuite au pape: " vous avez prétendu, dit-il, nous condamner à votre fantaisie; mais nous ne recevons point votre maudite sentence: nous la méprisons: nous vous rejettons nous-

nous-même de notre communion : nous nous contentons de la communion de toute l'église ».

Cependant Lothaire craignoit l'excommunication, parce qu'il pensoit que ses oncles auroient la conscience trop délicate pour souffrir que les Lorrains fussent gouvernés par un excommunié. Bien loin donc de soutenir les évêques qui s'étoient prêtés à sa passion, il se soumit lui-même, & demanda qu'il lui fût permis d'aller à Rome, afin de se présenter devant le pape avec ses accusateurs. C'est une grace qui ne lui fut accordée que par Adrien II, successeur de Nicolas. Le roi de Lorraine comparut donc devant le pape, comme devant son juge; & Gonthier lui-même, se prosternant aux genoux de sa sainteté, lui dit : *je déclare devant Dieu & devant ses saints, à vous, Monseigneur Adrien, souverain pontife, aux évêques qui vous sont soumis, & à toute l'assemblée, que je supporte humblement la sentence de déposition, donnée canoniquement contre moi par le pape Nicolas; que je ne ferai jamais aucune fonction sacrée, si vous ne me rétablissez par grace; & que je n'exciterai jamais aucun scandale contre l'église romaine ou contre son évêque, à qui je proteste d'être toujours obéissant.* C'est ainsi que se termina cette affaire également honteuse pour Lothaire, pour les évêques & pour le pape; & c'est la premiere où un roi & des évêques étrangers se soient soumis à la jurisdiction de la cour de Rome. Jusqu'alors les papes ne s'étoient point encore mêlés des mariages, ni des divorces des princes. Ce premier succès les enhardira à se porter pour juges dans ces sortes d'affaires, & il en naîtra bien des désordres.

Charles, roi de Provence, mourut, lorſque ce divorce occupoit toute l'Europe & qu'on diſputoit ſur les cas, où un mari pouvoit répudier ſa femme pour en prendre une autre. Lothaire, par un traité fait avec Charles, devoit être ſon héritier. Mais il céda une partie de ce royaume à l'empereur, parce que ſon différent avec la cour de Rome, lui faiſoit une néceſſité de le ménager. A peine eut-il terminé cette affaire qu'il mourut à Plaiſance, lorſqu'il revenoit dans ſes états.

L'empereur, comme frere de Lothaire, pouvoit prétendre à la Lorraine, mais il étoit trop éloigné pour faire valoir ſes droits, & d'ailleurs il avoit alors la guerre avec les Sarraſins. Ces peuples, profitant des troubles qui déſoloient les duchés de Bénévent & de Naples, avoient paſſé de Sicile en Italie, & s'y étoient établis. Le roi de Germanie, alors malade à Ratisbonne, avoit déja bien de la peine à ſe défendre contre les Sclavons Vinides qui avoient gagné pluſieurs batailles ſur lui. Charles le Chauve ſaiſit ces circonſtances, qui lui étoient favorables, parut avec une armée, fut reconnu par une aſſemblée qui ſe tint à Metz, & ſacré roi de Lorraine. Cependant le roi de Germanie lui ayant déclaré la guerre, il conſentit à lui céder une partie de ce royaume, & le partage fut fait.

C'eſt en vain qu'Adrien II, prenant les intérèts de l'empereur, avoit proteſté contre les entrepriſes de ces deux rois, & les avoit menacés d'excommunication, s'ils s'emparoient de la Lorraine; ce fut tout auſſi inutilement que ſes légats vinrent à S. Denis; & que s'étant préſentés devant le roi lorſqu'il entendoit la meſſe, ils lui

défendirent de la part du pape de se mêler désormais en aucune maniere de ce royaume. Adrien crut trouver bientôt l'occasion de se venger du mépris qu'on faisoit de ses censures.

Charles le Chauve avoit deux fils, Louis qui ne lui avoit jamais été bien soumis, & Carloman qui se révolta. Celui-ci mécontent d'avoir été fait diacre malgré lui, se mit à la tête d'une troupe de bandits, & ravagea le royaume. Le roi, comme pour autoriser les prétentions du clergé, prit un concile pour juge, & fit excommunier son fils, avec tous ceux qui l'avoient engagé, ou qui le suivoient dans la révolte.

Carloman implora la protection du pape qui étoit empressé de saisir le plus léger prétexte pour étendre sa jurisdiction sur le roi & sur les évêques de France. Adrien, dans sa lettre à Charles, le traita de pere dénaturé, lui ordonna de cesser la persécution qu'il faisoit à son fils, & de lui rendre son amitié; ajoutant que quand il auroit obéi, il enverroit des légats en France pour règler tous les différens.

Il écrivit encore aux évêques que toutes leurs excommunications seroient nulles, jusqu'à ce qu'il eût été instruit de cette affaire; & aux seigneurs, qu'il les excommunieroit s'ils prenoient les armes contre Carloman. Cette tentative n'eut pas l'effet qu'Adrien s'étoit promis, parce que les esprits n'étoient pas encore accoutumés à reconnoître l'autorité qu'il s'arrogeoit. Mais c'est à force de hazarder des prétentions aussi extraordinaires, que les papes s'éleveront enfin au-dessus des rois, & disposeront des couronnes.

Adrien fit ses réflexions, & changea de con-

duite. Considérant que si l'empereur, qui n'avoit point de fils, venoit à manquer, Charles pourroit être roi d'Italie; & que par conséquent, il devoit le ménager pour lui, pour ses parens & pour ses amis; il lui écrivit peu après d'un style tout différent. Il le combla de louanges, & lui promit de ne jamais se départir de ses intérêts. Carloman abandonné du pape, fut pris après avoir troublé plusieurs provinces pendant deux ans; & son pere lui fit crever les yeux.

Le roi de Germanie ne trouvoit pas plus de soumission dans sa famille. Car ses deux cadets, Louis & Charles avoient pris les armes; & Carloman son aîné, alors soumis, s'étoit déja revolté plusieurs fois.

L'empereur étant mort sur ces entrefaites, Charles le Chauve, qui avoit pris ses mesures d'avance, ferma les passages des Alpes au roi de Germanie, & vint à Rome, où il reçut la couronne impériale des mains de Jean VIII, successeur d'Adrien. Son frere, jaloux de se venger, fit une irruption en France, pénétra jusqu'en Champagne, ruina tous les lieux par où il passa, & se retira.

On ne sait pas exactement ce que coûta le titre d'empereur au roi de France: mais quelque marché qu'il ait fait, il a du moins donné lieu de croire que le pape le conféroit; & on ne peut pas douter qu'il n'ait contribué à l'avilissement de cette dignité & à l'accroissement de la puissance des papes. Il revint en France l'année suivante 876 & il se hâta de faire tenir un concile à Pont-Yon, ou les légats se trouverent, & dans lequel il employa toute son autorité pour soumettre l'é-

glise de France à la jurisdiction du saint siege. Il oublia même sa dignité, jusqu'à dire que le pape lui avoit donné la commission de le representer, & qu'il vouloit exécuter les ordres qu'il en avoit reçus. Cependant les entreprises du souverain pontife étoient contraires aux canons, aux usages de l'église gallicane & aux intérets même du roi. Entre autres choses, il établissoit l'archevêque de Sens, primat des Gaules & de Germanie, comme son vicaire en ces provinces, soit pour la convocation des conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques: ordonnant qu'il notifieroit aux évêques les décrets du saint siege, lui feroit le rapport de ce qui auroit été fait en exécution, & le consulteroit sur les causes majeures. Mais les évêques s'opposerent à cette nouveauté, & quoique l'archevêque de Sens se soit depuis prétendu primat des Gaules & de Germanie, cette qualité ne fut jamais en lui qu'un titre sans jurisdiction. Le dessein de Charles étoit d'abaisser son clergé, parce qu'il le craignoit: il ressembloit au cheval de la fable, auquel bien d'autres princes ont ressemblé.

Cette même année mourut Louis, roi de Germanie. Il sut défendre ses états contre ses voisins, maintenir ses sujets dans l'obéissance, faire rentrer ses fils dans le devoir: en un mot, il fit respecter son autorité. Mais j'ai peine à croire qu'il ait été un des plus vertueux & des plus grands princes qui ait régné en Allemagne, comme le dit Mr. le president Henauld: Il n'y avoit guere alors de véritable vertu ni de véritable grandeur parmi les souverains.

Quatre ans avant sa mort, il avoit partagé ses

états entre ses fils. Carloman eut la Baviere, la Boheme, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche d'aujourd'hui & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe: la basse Lorraine, Cologne & quelques autres villes sur le Rhin. Enfin Charles eut l'Allemagne, ce qui comprenoit tout ce qui est au-delà du Mein jusqu'aux Alpes, & avec cela quelques villes qui avoient été du royaume de Lorraine.

L'empereur voulant envahir quelques parties de ces états, arma contre lui ses trois neveux, Carloman roi de Baviere, Louis roi de Germanie & Charles roi d'Allemagne: c'est ainsi qu'on les désignoit. Il venoit d'être défait par le roi de Germanie, lorsqu'il apprit que les Normands, entrés par l'embouchure de la Seine, s'étoient rendus maîtres de Rouen; & que les Sarrasins, les Grecs & le duc de Bénévent causoient de grands désordres en Italie. Il se hâta de passer les Alpes à la sollicitation du pape, laissant la régence du royaume de France à Louis son fils: mais Carloman, roi de Baviere, arriva presque aussitôt en Lombardie. Ces deux rois se firent peur mutuellement, & n'eurent rien de plus pressé que de retourner l'un & l'autre sur leur pas: Carloman, parce qu'il crut que Charles étoit venu avec toutes ses forces: & Charles, parce qu'en effet une partie de son armée avoit refusé de le suivre. Celui-ci tomba malade en passant le Mont-Cénis, & mourut dans une chaumiere de paysan. Il étoit dans la cinquante-cinquieme année de son âge, & dans la trente-huitieme de son regne, comme roi de France.

Je vous ai montré par la suite des principaux

évènemens combien ce roi fut peu maître dans ses états, & combien il étoit foible pour les défendre, lors même qu'il acquéroit de nouvelles provinces. Il nous reste à considérer, dans sa conduite, quels sont les vices qui acheverent de perdre tout-à-fait le gouvernement.

Le roi se trouvant entre deux corps jaloux & ennemis, le clergé & la noblesse, étoit forcé à se déclarer, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, & devoit enfin devenir la victime de l'un des deux, ou de tous deux ensemble. Si Charlemagne maintint son autorité, c'est qu'il fit entrer le peuple dans les assemblées de la nation; qu'il fut balancer par ce troisieme corps la puissance de la noblesse & du clergé; qu'il entretint l'union entre ces trois ordres. Cette politique lui réussit: sur quoi vous remarquerez que le plan de gouvernement le plus équitable est le plus avantageux pour le souverain, comme pour les sujets. Si ce grand homme eût pu transmettre son génie à ses fils; l'empire françois, tous les jours plus florissant, se fût affermi. Il devoit donc tomber en décadence sous Louis & sous Charles I, car les effets ne pouvoient plus être les mêmes, lorsque la conduite des souverains étoit toute différente.

Louis fut l'instrument de sa femme, de ses ministres & des moines. Il ne consultoit pas la nation, ou il changeoit de son autorité ce qu'il avoit réglé avec elle. Il lui commandoit en maître, il lui parloit en suppliant, passant de la soumission au despotisme, & toujours timide ou téméraire, suivant les impressions qu'il recevoit. Les assemblées de la nation devinrent moins fréquentes; le peuple n'y eut plus la même influen-

ce, & les dissentions recommencerent entre la noblesse & le clergé.

Sous Charles, les abus prirent de nouvelles forces. Il compta d'abord pour rien le clergé, la noblesse & le peuple; il dédaigna de convoquer le champ de mai, soit qu'il craignit de trouver de la résistance dans l'assemblée de la nation, soit que d'après ses flatteurs, il crut n'avoir qu'à commander: mais on lui désobéit, & on lui désobéit impunément. Les grands, en lui refusant le service militaire, lui firent sentir toute sa foiblesse. Voilà pourquoi il fut toujours hors d'état de défendre ses provinces contre les Normands. Regnier, avec qui il fit un traité si honteux, n'avoit que cent-vingt bateaux, & par conséquent, fort peu de troupes.

Charles s'humilia: son impuissance en fut plus manifeste. Les seigneurs & les évêques, qu'il convoqua, en devinrent plus hardis. Le champ de mai, qui avoit fait toute la force du gouvernement sous Charlemagne, n'offrit plus qu'une assemblée tumultuaire, dans laquelle des hommes qui n'y venoient que pour se plaindre, ou parce qu'ils avoient encore quelques ménagemens à garder, délibéroient toujours en désordre, & ne terminoient jamais rien. D'ailleurs comme le peuple, de plus en plus avili, n'étoit point appellé, le roi seul entre le clergé & la noblesse, étoit trop foible contre tous deux ensemble, & ne pouvoit sans danger s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre. Les choses étant réduites à ce point, il étoit difficile de se bien conduire: mais il n'étoit pas possible aussi de se conduire plus mal que Charles le Chauve. Je ne veux pas seulement par-

ler de la faute qu'il fit, en reconnoissant comme des droits, les prétentions des évêques : ni de l'imprudence qu'il eut ensuite de vouloir les soumettre au pape, afin de les abaisser : je veux parler de la conduite qu'il tint avec la noblesse & qui devoit produire le gouvernement le plus monstrueux.

Charles-Martel, Pepin son fils & Charlemagne avoient donné des bénéfices aux grands qu'ils vouloient s'attacher ; exigeant d'eux le serment de fidélité, l'hommage & le service militaire quand ils seroient condamnés. Cet établissement lia le bénéficier à celui qui conféroit le bénéfice, & mit entr'eux un rapport qu'on exprimoit par les mots de *vassal* & de *suzerain*.

Cette politique étoit sage de la part de ces princes, assez puissans pour s'assurer de la reconnoissance, & qui d'ailleurs conservoient le droit de reprendre les bénéfices à ceux qui manqueroient à leurs engagemens. Mais Charles le Chauve, dans une position toute différente, fut assez simple pour croire s'attacher les seigneurs par des bienfaits ; & comme il n'avoit plus rien à donner, il déclara tous les bénéfices & tous les comtés héréditaires.

Il faut considérer que la plupart des seigneurs & des comtes étoient si bien affermis, qu'il eût été dangereux d'entreprendre de les dépouiller. En acquérant donc un droit sur une chose, qu'ils étoient assez forts pour conserver, ils crurent qu'on ne leur donnoit que ce qu'on ne pouvoit pas leur ôter : & ne songeant qu'à jouir de ce qui ne pouvoit plus leur être contesté, ils devinrent plus indépendans que jamais. Tel fut le

degré de puiſſance où s'éleverent les grands vaſſaux.

Comme on profitoit de la foibleſſe du gouvernement, il s'établiſſoit des multitudes de tyrans dans chaque province. Un homme étoit-il aſſez puiſſant pour ſe cantonner dans ſa terre ? Il ceſſoit d'obéir : il ne permettoit plus aux envoyés royaux de faire aucune fonction chez lui : & il ne travailloit qu'à s'approprier les droits de la ſouveraineté. Ainſi les loix ſaliques, ripuaires, romaines, bourguignones, les capitulaires de Charlemagne, en un mot, toutes les loix, en vigueur juſqu'alors, furent abſolument oubliées. A leur place, s'introduiſirent des coutumes bizares, contradictoires, tyranniques ; telles que l'ignorance & l'avarice les établiſſent, quand la force regle tout : la volonté de chaque ſeigneur étoit devenue l'unique loi.

Il ſe forma néanmoins parmi tous ces ſeigneurs une ſorte de ſubordination. Ceux qui rendoient hommage à un ſupérieur, le recevoient d'un inférieur, & ſe trouvoient ſous différens rapports tout à la fois ſuzerains & vaſſaux. Le roi, qui ne relevoit de perſonne, & les petits ſeigneurs auxquels perſonne ne rendoit hommage, étoient les extrémités de cette chaîne. Cependant il n'y avoit rien de certain dans cette ſubordination : l'état de chaque ſeigneur pouvoit varier & varioit continuellement. Comme il n'y avoit point de puiſſance publique, qui ſe fit reſpecter, le foible étoit ſans protection contre le fort qui l'opprimoit ; & le ſort des armes donnoit des droits, ou les enlevoit ſuivant les circonſtances. Aujourd'hui on étoit le vaſſal du ſeigneur, demain on

l'étoit d'un autre; ou même on devenoit le suzerain de celui à qui on avoit rendu hommage. Enfin quelques seigneurs s'affranchirent de tout hommage, & ne releverent, comme on s'exprima, que de Dieu & de leur épée, Leurs terres qui devinrent des principautés tout-à-fait indépendantes, furent ce qu'on nomma des *alleux*, ou des terres *allodiales*. Tel étoit l'état de la France : elle n'avoit plus de loi, & des tyrans s'y formoient de toutes parts. On a nommé gouvernement féodal cette anarchie, où la fortune des grands se trouvoit toujours chancelante, où les foibles gémissoient continuellement sous l'oppression, & d'où les plus grands désordres devoient sans cesse naître les uns des autres.

Les vassaux prêtoient foi & hommage à leurs suzerains. Quoique quelques-uns s'y refusassent, en général ils ne s'en dispensoient pas, lors même qu'ils étoient assez forts pour s'en affranchir. C'est que l'anarchie féodale s'étant introduite peu-à-peu, il étoit naturel de conserver par habitude quelque chose de l'ancien gouvernement, & de continuer de prêter l'hommage, parce qu'on l'avoit toujours prêté. On songeoit d'autant moins à secouer cet usage, que ce n'étoit plus un joug, mais seulement une formalité, qui n'obligeoit à rien celui qui étoit assez puissant pour ne pas obéir : d'ailleurs un seigneur eut donné un mauvais exemple à ses vassaux; s'il eût refusé lui-même ce devoir à son suzerain. Voilà pourquoi le droit de la suzeraineté se conservoit presque par-tout, dans les tems où chaque vassal travailloit à s'affranchir & à se rendre indépendant.

Quant aux autres droits, vous pouvez juger

par la nature des fiefs, c'eſt ainſi qu'on nommoit les terres qui ſoumettoient à l'hommage, vous pouvez juger, dis-je, qu'ils n'avoient rien de fixe. Ils ne pouvoient être uniformes, parce qu'ils dépendoient uniquement de la puiſſance du ſuzerain & de la foibleſſe du vaſſal. Là, les vaſſaux ne faiſoient point de difficulté de ſervir à la guerre pendant ſoixante jours; ici, ils vouloient que leur ſervice fut borné à quarante, ailleurs à vingt-quatre, ou même à quinze, les uns exigeoient une eſpece de ſolde; d'autres prétendoient pouvoir ſe racheter de leur ſervice, en payant quelque legere ſubvention : tantôt on ne devoit marcher que juſqu'à une certaine diſtance; d'autres fois on n'étoit obligé de marcher, que lorſque le ſuzerain commandoit lui-même ſes troupes. Ceux-là ne devoient que le ſervice de leur perſonne; ceux-ci devoient ſe faire ſuivre d'un certain nombre de chevaliers. En un mot, le joug des vaſſaux étoit plus ou moins peſant, ſuivant leur foibleſſe ou leur puiſſance. Tel eſt le gouvernement monſtrueux, qui va ſubſiſter pendant pluſieurs ſiecles, & dont la ſuite de l'hiſtoire vous fera connoître les abus.

CHAPITRE VI.

Jusqu'à Hugues Capet.

LA maison de Charlemagne se précipite vers sa ruine, & entraine avec elle l'empire qu'il a fondé. Dès que nous connoissons cette révolution dans ses causes, nous la connoissons déja dans ses effets. Il est aisé de prévoir les guerres, qui vont déchirer l'Europe dans toutes ses parties; puisque nous ne voyons par-tout que des tyrans sans subordination. Je crois encore inutile d'étudier ces guerres dans l'histoire, parce qu'il est tout instructif de les imaginer, & beaucoup plus court. Passons donc rapidement, & n'observons la chûte de l'empire de Charlemagne, que pour remarquer ce qui se formera de ses débris.

Quoique Louis II, dit le Begue, eût reçu de son pere la régence du royaume, il paroît cependant n'avoir dû la couronne, qu'à la jalousie qui divisoit les grands. Aucun d'eux ne vouloit se donner pour maître celui qu'il avoit jusqu'alors regardé comme son égal: & ils trouvoient tous de l'avantage à se réunir en faveur de Louis, auquel ils pouvoient faire la loi.

L'Italie étoit comme la France, en proie à une multitude de petits souverains, ensorte que le titre de roi de Lombardie n'avoit donné à Charles le Chauve qu'une puissance toujours

contestée par les ducs lombards, auxquels Charlemagne avoit laissé leurs domaines.

Les Sarrasins faisoient des courses jusqu'aux portes de Rome, qui se racheta par un tribut auquel elle se soumit. Carloman, roi de Baviere, prétendoit à l'empire. Lambert, duc de Spolete, soutenu d'Adelbert, marquis de Toscane, y prétendoit encore. Tous deux le demandoient au pape Jean VIII, qui le refusoit à l'un & à l'autre. Cependant Lambert entre dans Rome, fait arrêter Jean, & continue de lui demander l'empire, sans pouvoir l'obtenir. Quelle idée se formoit-on de cet empire, dont le pape dans les fers disposoit encore? Quoi qu'il en soit, le duc de Spolete se desista, & exigea le serment de fidélité au nom du roi de Baviere dont il craignit d'être le concurrent. Si Carloman n'eût pas été retenu par une maladie & par la guerre qu'il avoit avec les Sclavons, il se fût rendu maître de l'Italie & de l'empire, c'est-à-dire, du titre d'empereur & de celui de roi de Lombardie : car alors ce n'étoit gueres là que des titres.

Le pape s'étant échappé de sa prison, vint en France, & tint un concile à Troyes, dans lequel il sacra le roi & excommunia Lambert, Adelbert, tous ceux qui s'emparoient des biens des églises en présence des évêques, sans en avoir obtenu la permission.

Le pere Daniel pense que Louis fut seulement couronné roi de France, le pape ayant voulu qu'il vînt à Rome recevoir la couronne impériale ; & qu'il y vint avec une armée, pour secourir cette ville contre les Sarrasins, le duc de Spolete & le marquis de Toscane. Mais il importe

peu de favoir quels ont été les titres d'un roi, qui n'a paru fur le trône que pour s'en montrer indigne. Il mourut après dix-huit mois de regne.

Il laiffa deux fils encore fort jeunes, Louis & Carloman : & quelque tems après la reine accoucha d'un prince qui paroîtra fous le nom de Charles le Simple.

Les grands profitant de la jeuneffe des princes, formerent plufieurs factions. Louis de Germanie fut même appellé à la couronne de France : mais enfin ils fe réunirent, & partagerent le royaume entre Louis & Carloman. Cependant Hugues, fils de Lothaire & de Vafdrade, entreprend de faire valoir fes droits fur la Lorraine; les Normands recommencent leurs courfes; & le duc Bofon, dont Charles le Chauve avoit époufé la fœur, fe fait reconnoître roi de Provence.

Pendant que ces mouvemens fe faifoient en France, Carloman, roi de Baviere, mourut. Louis de Germanie ajouta la Baviere à fes états, en cédant néanmoins la Carinthie à Arnoul, fils naturel de Carloman : & Charles, roi d'Allemagne, fe fit reconnoître roi de Lombardie, & vint à Rome où le pape Jean le couronna empereur. L'année fuivante, il réunit encore fous fa domination la Germanie & la Baviere; Louis, fon frere, étant mort fans enfans.

Louis, roi de France, mourut en 882 & Carloman fon frere en 884. La jeuneffe de ces princes acheva d'affoiblir la puiffance royale. Les grands auroient pu donner la couronne au fils pofthume de Louis le Begue; mais comme les guerres civiles & les incurfions des Normands,

l'ayant rendu l'objet du mépris du public, acheva de ruiner son autorité.

Les flateurs lui disoient souvent qu'un prince comme lui n'avoit qu'à commander : les royaumes qu'il avoit acquis successivement par la mort de plusieurs princes, sembloient prouver qu'il étoit né pour être le maître d'un vaste empire : on le comparoit à Charlemagne, & il croyoit en avoir toute la puissance, lorsque, tout-à-coup déposé, il se vit sans empire, sans sujets, & réduit à subsister des charités de l'archevêque de Mayence. Il mourut l'année d'après.

Arnoul, duc de Carinthie, & qui étoit à la tête d'une armée, fut proclamé roi de Germanie; & le comte Eudes se fit reconnoitre roi de France, à l'exclusion de Charles le simple, âgé de huit ans. Cependant plusieurs seigneurs alliés à la maison carlovingienne, ou qui en descendoient par les femmes, formoient des prétentions sur ce royaume, ou sur quelques-unes de ses parties. Tels étoient Gui duc de Spolete & Bérenger duc de Frioul, qui causerent une longue guerre en Italie, & qui prirent la couronne tour-à-tour. Rodolphe, neveu d'Eudes, se fit un royaume de la Bourgogne transjurane. Louis, fils de Boson, conserva celui de Provence. Les ducs & les comtes se regarderent tous comme indépendans. Enfin les Normands se montrerent de toutes parts.

Au milieu des guerres sans nombre que se faisoient les grands & les petits vassaux, un parti se déclara pour Charles le simple, & lui donna la couronne en 892. Les désordres, qui en devinrent plus grands, durerent jusqu'en 897 que

les deux rois partagerent la France. Eudes mourut l'année suivante.

Charles regna seul. Ce prince foible n'eut aucune autorité, & l'anarchie se porta jusqu'aux derniers excès. C'est sous lui que Rolon chef des Normands, s'établit dans cette province, qu'on nomme aujourd'hui Normandie. Il fallut la lui céder ; bientôt après, il fallut encore lui donner la Bretagne. Au reste Rolon eût été digne d'un plus grand état : car il sut donner des loix & des mœurs à des peuples, qui jusqu'alors n'avoient vécu que de brigandages.

Charles vit deux rebelles prendre successivement la couronne. Robert, frere d'Eudes & duc de France la porta pendant une année ; & ayant été tué dans un combat, son gendre, Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'usurpa. Le roi qui tomba dans les fers par la trahison d'Hebert, comte de Vermandois, mourut dans sa prison six ans après ; & Raoul, qui continua de regner parmi les guerres & les révoltes, laissa par sa mort la France dans l'état le plus déplorable.

Louis IV, dit d'Outremer, s'étoit enfui en Angleterre lors de la prison de Charles son pere. Hugues le Grand, fils de Robert qui avoit été roi, le rappella pour le mettre sur le trône ; se flattant de gouverner sous son nom, & ne se trouvant pas dans des circonstances à pouvoir se déclarer roi lui-même.

Louis IV, Lothaire son fils, & Louis V, son petit-fils, sont les derniers rois de la race carlovingienne. Ces princes n'avoient plus que le titre de souverains. Presque tous les domaines immédiats de la couronne avoient été aliénés ; &

Laon étoit la seule ville considérable qu'ils eussent conservé. Hugues le Grand, toujours puissant, se révolta plusieurs fois contre Louis d'Outremer; & Hugues Capet son fils, usurpa le trône après la mort de Louis V arrivée en 987. La famille de Charlemagne a regné pendant 236 ans.



CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre au neuvieme & au dixieme siecles.

VERS la fin du sixieme siecle, la grande Bretagne étoit enfin tombée sous le joug des Saxons & des Anglois, que les Bretons avoient appellés à leur secours en 449, & le pays se trouvoit divisé entre sept chefs ou rois, ce qu'il a plu d'appeller *Heptarchie.* Mais après bien des guerres, tous ces petits états furent réunis en 828, sous la domination d'Egbert, roi de Westsex. Ce prince avoit passé quelque tems à la cour de Charlemagne, & pouvoit y avoir pris des leçons sur l'art de conquérir & de regner.

L'Angleterre, que l'arrivée des Saxons avoit replongée dans l'idolâtrie, étoit alors catholique, & dès l'an 597 l'évangile lui avoit été prêché avec succés par le moine Augustin, que le pape S. Grégoire y avoit envoyé. La religion continua de s'y répandre précisément dans ces siecles, où le clergé augmentoit continuellement sa puis-

sance, & donnoit ses prétentions pour des droits. Les Anglois qui confondoient les prétentions & les dogmes, parce qu'on les leur prêchoit ensemble, se soumirent au clergé comme à la foi; & sur-tout au pape qui leur avoit envoyé des missionnaires. Voilà pourquoi ils furent de bonne heure plus dévoués à la cour de Rome qu'aucun autre peuple; jusques-là que leurs rois se rendirent tributaires du saint siege. En 855 Ethelwolf publia un édit, par lequel il donna aux églises la dîme de tous les revenus du royaume. Il envoya ensuite par dévotion son fils à Rome: il y vint lui-même deux ans après, fit de grandes libéralités, promit d'envoyer toutes les années une certaine somme, tant pour les besoins du pape, que pour ceux des églises; & à son retour il assura des fonds à cet effet, en assujettissant tout son royaume au *romescot*, ou denier de S. Pierre, impôt qui jusqu'alors n'avoit été levé que dans quelques provinces. Les Anglois d'aujourd'hui, à qui ce tribut déplaît, ne veulent voir dans le denier de S. Pierre que la pure libéralité d'un prince pieux. Mais qui ne sait que ces libéralités sont tôt ou tard des tributs? Les successeurs de ce prince n'ont pas oublié d'ordonner la dîme & le romescot; les conciles d'Angleterre ne l'ont pas oublié non plus: ils prétendoient même que les églises ne devoient être chargées d'aucun impôt.

Egbert venoit de se rendre maitre des sept royaumes, lorsque les Normands aborderent en Angleterre pour la premiere fois, & vainquirent. Ils revinrent deux ans après, & furent défaits; ils continuerent sous Ethelwolf, fils d'Egberd,

gagnant & perdant des batailles, mais ruinant toujours les pays où ils pénétroient.

Alfred, le quatrieme fils d'Ethelwolf, mérite de n'être pas passé sous silence. Il regna après ses trois freres, & se proposa de chasser les Normands, qui avoient déja envahi une partie du royaume. Cependant la fortune lui fut d'abord si contraire, qu'il fut réduit à se cacher dans la chaumiere d'un berger. Mais six mois après, s'étant couvert de haillons, il osa venir dans le camp des ennemis, & observer en jouant de la harpe, ce qui s'y passoit. Lorsqu'il eut tout reconnu par ses yeux, il alla se mettre à la tête de quelque peu de troupes, qu'il avoit fait rassembler secrètement, tomba tout-à-coup sur les Normands, & remporta une victoire complete. Il n'eut plus que des succès. Ses ennemis devinrent ses sujets : ceux qui ne voulurent pas se soumettre, furent contraints de sortir d'Angleterre ; & il assura la paix dans ses états. Ce tems de repos fut employé à veiller à la sûreté des peuples, à leur donner des loix, & à faire fleurir le commerce, les arts & les sciences. Une flotte croisoit continuellement sur les côtes : des corps de troupes étoient disposés de maniere à pouvoir se porter facilement par-tout : & pendant que, par ses sages mesures, Alfred écartoit les barbares, il appelloit les savans, il faisoit venir des livres, il jetoit les fondemens de l'académie d'Oxfort, il poliçoit tout son royaume. Il connut un art qui devroit être celui de tous les princes : car il mit tous ses sujets dans la nécessité de veiller les uns sur les autres ; & il se mit lui-même en état de pouvoir être toujours inf-

truit de la conduite & de la profession de chaque particulier ; voici par quel moyen. Il divisa son royaume en shires ou provinces, les provinces en centaines de familles, les centaines en dixaines, il ordonna que chacun se feroit inscrire dans quelqu'une des dixaines, sous peine d'être poursuivi par les loix comme vagabond, & il voulut que chaque pere répondit pour sa famille, chaque dixaine pour les peres, & chaque centaine pour les dixaines. Par cet arrangement, l'ordre s'établit & se maintint. Ce grand prince mourut en 900, à l'âge de cinquante-deux ans, & après en avoir regné vingt-huit, dont les douze dernieres avoient été paisibles. Sa famille conserva la couronne, tant qu'elle fournit des princes actifs & courageux : elle la perdit par le long regne d'Ethelred tout à la fois lâche, avare & cruel ; & l'Angleterre, en 1017, tomba sous la domination de Cannut, roi de Danemark.

Il paroit que les rois saxons étoient dans l'usage de convoquer le clergé & la noblesse, & de les consulter sur les loix qu'il convenoit de publier. C'est aussi dans ces assemblées qu'ils étoient reconnus ou même élus ; car quoiqu'on les prît toujours dans la même famille, on excluoit cependant l'héritier le plus prochain, lorsqu'il étoit trop jeune pour gouverner. Le clergé devoit être puissant, soit par l'influence qu'il avoit dans les assemblées, soit par la piété libérale des princes, presque tous portés à faire du bien aux églises, & à donner leur confiance aux évêques. Edred après avoir bien gouverné lui-même, crut, par principe de dévotion, devoir

remettre le ſoin de ſes états au moine Dunſtan, abbé de Glaſton. Edwy, ſon neveu qui lui ſuccéda en 955, rendit aux eccléſiaſtiques ſéculiers les biens qu'on leur avoit enlevé ; pour les donner aux moines. Ceux-ci offenſés d'avoir été forcés à cette reſtitution, ſe plaignirent avec ſi peu de modération qu'ils obligerent le roi à ſévir encore, & à les chaſſer de leurs monaſteres. Dunſtan fut même banni. On ſe ſouleva. Edwy fut réduit à partager ſes états avec Edgar ſon frere, qui s'étoit mis à la tête des mécontens ; & mourut bientôt après de chagrin.

Edgar rétablit les moines dans leurs monaſteres, leur en bâtit de nouveaux, & les combla de biens. Après la mort de ce prince, l'Angleterre fut menacée d'une guerre civile, parce qu'il y avoit un parti qui vouloit ramener les moines à l'eſprit de leur premiere inſtitution ; & que d'ailleurs on étoit diviſé ſur le choix d'un ſucceſſeur entre Edouard & Ethelred, tous deux fils d'Edgar. Les moines montrerent alors quelle étoit leur puiſſance : car, non ſeulement ils ſe maintinrent ; mais encore ils mirent eux-mêmes la couronne ſur la tête d'Edouard. Dunſtan le ſacra, s'empara de la regence, & profita de la minorité de ce roi, pour affermir les moines dans leurs poſſeſſions & dans leurs privileges. Vous voyez que l'Angleterre eſt le pays où les moines avoient alors le plus d'autorité. Ils jouiſſoient de la faveur des rois, ils parvenoient preſque ſeuls aux dignités de l'égliſe, & ils tenoient dans l'aviliſſement le clergé ſéculier. Ils n'avoient vraiſemblablement une ſi grande puiſſance, que parce qu'ils avoient été les premiers miſſionnai-

naires en Angleterre, & que le zele de la religion n'avoit pas étouffé en eux tout autre intérêt. Je ne dois pas omettre un fait qui vous fera voir jusqu'où ils portoient leur audace. Edwy, prince très-vicieux, celui-même dont j'ai déjà parlé, vivoit avec une concubine. Odon, archevêque de Cantorberi & moine, essaya par ses exhortations de faire cesser ce scandale, & l'on ne peut jusques là qu'applaudir à son zele. Mais le roi ayant été sourd à ses rémontrances, des gens armés enleverent cette femme par son ordre au milieu de la cour même : on la défigura, on la marqua d'un fer chaud, on l'exila en Irlande ; & comme elle osa reparoître quelque tems après, Odon la fit reprendre encore, & la fit mourir dans les tourmens. Voilà ce que pouvoit un prélat en Angleterre.

Les conciles donnoient beaucoup d'attention à la discipline de l'église. Les rois eux-mêmes paroissoient en faire leur principal objet : & les loix qu'on multiplioit dans cette vue, & qu'on renouvelloit sans cesse, sont un monument des desordres qui régnoient dans le clergé : on ne cherche des remedes que contre les maladies qui sont connues. Aussi les rois & les conciles se plaignent-ils souvent de ces désordres.

Pour un adultere, on ordonnoit sept années de jeûne dont trois étoient au pain & à l'eau. On appelloit pénitence profonde celle d'un laïque, qui quitte les armes, va en pélérinage au loin, marchant nuds pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud, ni dans un lit molet, sans goûter de chair ni

d'aucune boiſſon qui puiſſe enivrer ; allant à tous les lieux de dévotion, ſans entrer dans les égliſes, &c. Dunſtan, devenu évêque de Cantorberi après Odon, impoſa une pénitence de ſept ans au roi Edgar ; pendant laquelle il lui défendit de porter la couronne, lui ordonnant de jeûner deux jours de la ſemaine, de faire de grandes aumônes, de fonder un monaſtere de filles, de chaſſer des égliſes les clercs mal vivans, & d'y mettre des moines en leur place.

Quelques ſéveres que paroiſſent ces pénitences, elles devenoient commodes par la facilité de ſe racheter des jeunes auxquels on étoit condamné. Un denier ou deux-cent-vingt pſeaumes, ou encore ſoixante génuflexions & ſoixante *pater* tenoient lieu d'un jour de jeune. Une meſſe en valoit douze. Enfin un homme riche pouvoit faire jeuner pour lui, & accomplir en trois jours les jeunes de ſept ans : il lui ſuffiſoit de payer un certain nombre de moines, qui vouluſſent ſe charger en même tems de ſa pénitence. Le peu que je viens de dire, ſuffit pour vous faire connoitre la puiſſance, l'ignorance & les mœurs du clergé d'Angleterre.



CHAPITRE VI.

Des Sarrasins dans les siecles huit, neuf & dix ; & de l'Espagne depuis le septieme siecle jusqu'à la fin du quinzieme.

La trop grande puissance du clergé ne tend qu'à produire l'anarchie ; aussi a-t-elle été & sera-t-elle encore une source d'abus & de calamités. La France en est la preuve & la raison en est sensible : car dès qu'il n'y a plus de limites entre la puissance spirituelle & la puissance temporelle, tous les droits sont confondus ; la religion fournit des prétextes, pour se soustraire à l'obéissance, due aux souverains ; l'ambition se colore des motifs les plus respectables ; & les ministres de l'autel deviennent les instrumens de l'audace & de la tyrannie.

Plus on réfléchira sur l'histoire des tems barbares, plus on se convaincra de cette triste vérité. Les prêtres, qui se disoient les interprètes des volontés du ciel, avoient à peine choisi l'oint du Seigneur, qu'ils se sont hâtés de l'avilir, & ils ont les premiers violé le serment qu'ils avoient fait prêter aux sujets. A mesure qu'ils deviennent plus puissans, l'autorité du roi s'affoiblit. Alors les loix sont sans force : le souverain tombé dans le mépris ne les sauroit faire respecter ; & le clergé, quelle que soit sa puissance, est trop foible pour arrêter des abus, auxquels d'ailleurs il

s'intéresse : il faut donc que l'anarchie regne avec le sacerdoce. Ces abus, déjà trop sensibles, s'accroitront encore, & produiront de nouveaux maux.

En Orient, le clergé n'avoit pas pu s'élever à la même puissance : mais il n'influoit encore que trop dans le gouvernement. Les prêtres grecs n'ayant pu entrer en part de la souveraineté, virent sans jalousie le prince entrer en part du sacerdoce. C'est qu'il leur importoit de confondre les deux puissances, même en cédant. En effet, un empereur théologien devoit être gouverné par des prêtres, & donnoit de l'importance aux controverses qui divisoient le clergé. Aussi l'invitoit-on à être juge en matiere de doctrine ; & lorsqu'il abandonnoit le sein des provinces, pour s'occuper des disputes que les moines ne cessoient d'élever, on le louoit de préférer l'église à l'état. Voilà les désordres qui ont favorisé en Orient les conquêtes des Sarrasins, & peut-être que sans Charles Martel, l'anarchie leur eût livré toute la chrétienté.

La France, qui seroit tombée sans défenseur, auroit succombé. La facilité avec laquelle les Sarrasins conquirent l'Espagne, en est la preuve ; or, cette facilité avoit entr'autres pour cause les abus qui naîtront de la trop grande puissance du clergé.

Lorsque Wamba fut détrôné, la couronne étoit élective, c'est-à-dire, à la disposition de la noblesse & du clergé, qui opprimoient le peuple, & qui s'opprimoient tour-à-tour. Les évêques & les abbés mirent sur le trône Ervige, & cet usurpateur reconnoissant affermit leur

puiſſance. Il eut en 607 Egiza, ſon gendre, pour ſucceſſeur.

Egiza, qui régna juſqu'en 701, & qu'on met au nombre des meilleurs rois, laiſſa trois enfans : Witiza qui lui ſuccéda, Oppas archevêque de Seville, & une fille qui fut mariée au comte Julien. Ce comte avoit le gouvernement des côtes de Gibraltar & de tout ce que les Goths poſſédoient encore en Afrique.

Avec Witiza régnerent les vices ; la tyrannie & les déſordres. Ce prince, devenu odieux, ôta les armes à ſes ſujets, & abattit les murs de quantité de villes, croyant par-là ſe précautionner contre les révoltes. Mais la dixieme année de ſon regne, il fut detrôné par Roderigue, fils du frere de Récéſuinte, qui avoit occupé le trône avant Wamba.

Eba & Sizebut, fils de Witiza, ſe réfugierent en Afrique, où de concert avec l'archevêque Oppas leur oncle, & avec le comte Julien qui avoit épouſé leur tante, ils inviterent les Maures à paſſer en Eſpagne. C'eſt ainſi qu'on nommoit les Sarraſins, qui étoient alors maitres de la Mauritanie. Cette conquête étoit facile pour les Mahométans, puiſque depuis Witiza, l'Eſpagne n'avoit ni armes, ni places fortes, & que d'ailleurs Julien leur en facilitoit l'entrée. Roderigue ne put leur oppoſer que des troupes levées à la hâte & mal armées ; trahi par Oppas & par Julien, qui tournerent leurs armes contre lui au moment de l'action, il fut entiérement défait à Xeres l'an 713 : il diſparut & les Maures conquirent l'Eſpagne en huit mois. Ainſi finit

la monarchie des Visigots, qui duroit depuis 419 qu'ils s'étoient établis à Toulouse.

Les Chrétiens qui purent échapper aux Maures, s'enfuirent dans les montagnes de l'Asturie; ou ils eurent pour chef Pélage, fils de Favila qui étoit frere de Récésuinte, & par conséquent, oncle de Roderigue : à ces montagnes près, les Sarrasins conquirent toute l'Espagne malgré la mésintelligence qui divisoit quelquefois ceux qui les commandoient. Abdérame ayant su les réunir, ils franchirent encore les Pyrénées, subjuguerent une grande partie des Gaules, & furent toujours vainqueurs jusqu'à cette journée qui coûta la vie & la bataille à leur général, & qui couvrit de gloire Charles-Martel.

Vers ce tems, les Sarrasins remportoient de grands avantages sur les Grecs ainsi que sur les Turcs, qui cherchoient à se faire de nouveaux établissemens. Les Turcs étoient des Tartares, qui descendoient des anciens Huns, & qui habitoient les monts Altai. Depuis long-tems, ils faisoient des incursions dans la Chine & dans la Perse, & ils s'étendoient alors depuis l'Altai jusqu'aux terres soumises aux empereurs grecs. Ils avoient même déja fait quelque alliance avec la cour de Constantinople.

Cependant les guerres civiles suspendoient souvent les succès des Sarrasins. La plus grande révolution fut celle qui fit perdre aux Ommiades le khalifat qu'ils possédoient depuis long-tems. Le khalife Mérouan perdit la vie en Egypte avec quatre-vingt personnes de sa famille; & il n'échappa qu'Abdérame, que nous venons de voir en Espagne. Sous les Abbassides, qui se saisirent

du khalifat, & qui protégerent les lettres, l'empire des Sarrasins s'affoiblit, se démembra, & il se forma plusieurs royaumes indépendans.

Au commencement du neuvieme siecle, le khalife Motazem avoit confié sa garde à des Turcs, qui devinrent dans la suite si puissans, qu'ils s'arrogerent le droit de donner l'empire : ce fut une source de guerres civiles. Les gouverneurs des provinces se rendirent indépendans ; & le khalife se vit réduit au seul territoire de Bagdad. Les Emirs & Omaras, officiers qu'il créa pour remédier aux troubles, acquirent en effet beaucoup d'autorité : mais ainsi que nos maires du palais, ils s'en servirent pour assujettir les khalifes mêmes. Ils régnerent bientôt seuls, & à la fin du dixieme siecle le khalifat fut borné aux seules fonctions du sacerdoce. Ce fut alors simplement une dignité que les souverains croyoient devoir respecter dans l'ordre spirituel, parce qu'ils étoient Mahométans ; & à laquelle ils ne croyoient pas devoir obéir dans l'ordre temporel, parce qu'ils étoient souverains.

Cependant tous les peuples étant mal gouvernés, les Sarrasins, malgré leurs divisions, étoient encore bien redoutables. En 823, ils se rendirent maîtres de plusieurs isles, & entr'autres de celle de Crete, dans laquelle ils bâtirent la ville de Candax, qui donna dans la suite le nom de Candie à cette isle. En 828, les Sarrasins d'Afrique s'emparerent de la Sicile, où ils furent appellés par Eupheme, qui s'étoit révolté contre l'empereur de Constantinople. Enfin quelques années après, ils s'établirent en Italie, profitant des guerres civiles qui occupoient Lothaire, Char-

les le Chauve & Louis de Germanie. Ils ravagerent la Calabre & la Pouille, & ils s'emparerent de Bari, de Tarente & de plusieurs autres places. Les Sarrasins de Sicile, se déclarerent les uns pour Siconulfe prince de Salerne, les autres pour Aldégise duc de Bénévent; en sorte que les provinces méridionales de l'Italie étoient en proie à ces deux tyrans, & aux barbares qu'ils avoient fait venir à leur secours. L'empereur de Constantinople & celui d'Occident étoient hors d'état de repousser les Sarrasins. L'Italie étoit menacée de passer sous le joug de ces infideles. Ils assiegerent Rome, ils battirent un géneral de l'empereur Lothaire, & ils se fussent rendus maîtres de cette capitale sans les sages mesures du pape Léon IV. Ce pontife étoit né romain, dit Monsieur de Voltaire: le courage des premiers âges de la république revivoit en lui dans un tems de lâcheté & de corruption; tel qu'un des beaux monumens de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Léon engagea les habitans de Naples & de Gaite à venir défendre les côtes & le port d'Ostie; il visita lui-même tous les postes, & reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerrier, mais comme un pontife qui exhortoit un peuple chrétien, & comme un roi qui veilloit à la sûreté de ses sujets. C'est en 849, que ce pape eut la gloire d'avoir sauvé Rome.

Les Sarrasins eussent pu avoir de plus grands succès en Italie, s'il eussent été unis. Plus divisés en Espagne, leur puissance y étoit déja considérablement diminuée. Les successeurs d'Abdérame regnoient à Cordoue: une autre famille de

Mahométans regnoit à Tolede : les émirs ou gouverneurs des provinces se rendoient indépendans : & nous voyons qu'un deux fut soutenu dans sa révolte par Charlemagne.

La puissance des souverains musulmans affoiblie par les révoltes & par les avantages que les François remporterent sur eux jusqu'au regne de Louis le Débonnaire, fut une conjoncture heureuse pour les chrétiens retirés dans les Asturies. Ils en profiterent pour assurer leur liberté ; & pour recouvrer une partie des provinces, que les Maures avoient conquises. C'est alors qu'ils fonderent les royaumes des Asturies, de Léon, de Navare, & la principauté d'Arragon sous le gouvernement d'un comte.

Il se forma beaucoup d'autres souverainetés tant parmi les Chrétiens que parmi les Musulmans, & l'histoire d'Espagne n'offre plus que des guerres continuelles où l'ambition fait oublier aux souverains les intérets de la religion, où les Chrétiens mêmes s'allient avec les Musulmans contre les Chrétiens, & où les princes trop foibles pour prendre ouvertement les armes, ont recours aux surprises, aux trahisons, aux assassinats & aux empoisonnemens. Mais parce que mon dessein est seulement de jeter un coup d'œil géneral sur les principaux peuples, je ne dois pas m'arrêter sur l'Espagne, dont les événemens n'influent point sur le reste de l'Europe, & je laisse aux historiens à vous faire des tableaux plus tristes qu'instructifs. Afin même de n'être pas obligé de repasser si-tôt dans un pays barbare, je vais parcourir les siecles qui se sont écoulés jusqu'à l'expulsion des Maures.

Les

Les arts de luxe & les vices qu'ils traînent à leur suite, avoient amolli les rois mahométans. Moins respectés, ils en furent moins craints, moins obéis, & les révolutions se multiplierent coup sur coup. Elles se succéderent avec tant de rapidité, qu'on croiroit lire l'histoire de plusieurs siecles ; & cependant ce ne sont que les événemens d'environ vingt ans. Telle étoit la situation des Maures au commencement du onzieme siecle.

Ces conjonctures auroient été favorables aux Chrétiens, s'ils avoient été capables d'en profiter : mais toujours divisés, toujours en guerre les uns avec les autres, ils étoient eux-mêmes exposés à des révolutions continuelles. Il y avoit alors environ vingt rois en Espagne, quantité d'autres souverains, & beaucoup de chevaliers errans. Ceux-ci étoient des chevaliers, armés de toutes pieces ; suivis de quelques écuyers, & qui étant indépendans, alloient de province en province, offrant leurs services aux princes ou aux princesses qui étoient en guerre.

Roderigue surnommé le Cid, étoit un de ces chevaliers. Il servit d'abord dans les armées de Ferdinand, qui étant roi de Castille, de Léon, des Asturies, de Galice & de Portugal, étoit un ennemi redoutable pour les Maures ; mais dont la puissance s'évanouit, parce qu'il partagea ses états entre ses trois fils & ses deux filles.

Le Cid aida Don Sanche, fils aîné de Ferdinand à dépouiller ses freres Alphonse & Don Garcie & ses sœurs Urraque & Elvire.

Après la mort de Don Sanche, Alphonse recouvra le royaume de Léon, qui avoit été son

partage, & auquel il réunit celui de Castille. Le Cid paroît s'être alors attaché à ce prince, & lui avoir fait remporter de grands avantages sur les Maures. Il prit Tolede & conquit toute la Castille neuve; ayant ensuite eu quelques dégoûts, il s'éloigna de la cour, porta la guerre aux infideles en son nom; & se rendit maître du royaume de Valence, qu'il conserva jusqu'en 1099 qu'il mourut. Au reste, l'histoire de ce chevalier est remplie de fables; mais Corneille ne me permettoit pas de la passer sous silence. C'étoit d'ailleurs une occasion de vous donner une idée des divisions qui affoiblissoient les Chrétiens. Sur la fin de ce siecle, de nouvelles armées de Maures vinrent encore d'Afrique en Espagne, & causerent de nouveaux désordres même parmi les Mahométans.

Au commencement du douzieme siecle, l'Andalousie, une partie de la Murcie & la Grenade appartenoient aux Maures : les royaumes d'Arragon & de Navarre étoient réunis sous un prince chrétien : Barcelone étoit une principauté, dont les souverains, sous le titre de comtes, rendoient hommage aux rois d'Arragon : le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne & descendant de Hugues Capet, étoit maître d'une partie du Portugal. Enfin Alphonse, dont je viens de parler, réunissoit sous sa domination les deux Castilles, Léon, la Galice & Valence.

Cet Alphonse ne laissa qu'une fille, nommée Urraque, qu'il avoit mariée au roi d'Arragon & de Navarre, & qu'il déclara son héritiere. Par la réunion de tant d'états, le roi d'Arragon devenoit un monarque puissant : mais parce que

ſa femme voulut partager l'autorité, il la répudia ſous prétexte qu'il étoit ſon couſin iſſu de germain, & pour d'autres raiſons qu'on en donne encore. Quoiqu'il en ſoit, les ſeigneurs de Caſtille, de Léon & des Aſturies prirent les armes pour conſerver ces royaumes à la reine, & ils lui en conſerverent en effet une partie. Cette princeſſe eut enſuite la guerre avec ſon fils, le roi de Galice, qu'elle avoit eu du comte de Galice ſon premier mari. Elle l'eut encore avec ſa ſœur Thereſe, comteſſe de Portugal & femme du comte Henri; enfin elle l'eut avec ſes ſujets.

Le roi d'Arragon, qui ne ceſſa preſque pas de faire des conquètes ſur les infideles, leur enleva Saragoſſe dont il fit ſa capitale; & les guerres qu'Urraque fit à Thereſe, n'empècherent pas le comte Henri, d'avoir auſſi de grands ſuccès ſur eux, & de les chaſſer de pluſieurs places. Il ſembloit donc que les Chrétiens alloient enfin ſubjuguer les Maures: mais ils s'affoibliſſoient au moment qu'ils paroiſſoient plus puiſſans. En effet, le roi d'Arragon étant mort ſans enfans, les Arragonnois élurent Don Ramire ſon frere, moine & prètre; les Navarrois proclamerent Don Garcie Ramirez; & cette diviſion cauſa des guerres continuelles entre les deux royaumes.

Le comte de Galice, Alphonſe Raymond, après la mort d'Urraque ſa mere, prit les armes & fut reconnu dans les royaumes de Léon, des Aſturies, de Tolede & de la plus grande partie de la Caſtille. Se voyant alors le plus puiſſant monarque d'Eſpagne; il ſe fit proclamer

empereur : titre fastueux que ses successeurs ne prirent pas. Il mérita mieux celui de conquérant : car il prit aux Maures Cordoue, Baéca, Amérie, Calatrava, Jaén, Andujar & Cadix. Il s'étoit allié avec le fils du comte Henri, qui s'étoit fait proclamer roi de Portugal : & avec Raymond Bérenger comte de Barcelone, qui ayant épousé la fille de Ramire, gouvernoit l'Arragon. Ce comte étoit puissant : car à l'exception de Lérida & de Tortose que les Sarrasins avoient conservées, il étoit souverain de toute la Catalogne, de Montpellier & du comté de Provence. Ces deux princes eurent aussi de grands succès. Le roi de Portugal enleva Lisbonne, Alanguez, Obsdos, Ebora, Elvas, Mura, Serpa, Béja : en un mot, presque tout le Portugal. Le comte de Barcelone ravit Lérida, Tortose, Fraga & plusieurs autres places. Les Maures ne se releverent jamais de ces pertes : mais l'empereur Alphonse, qui mourut en 1157, ayant divisé ses états entre ses deux fils, laissa deux rois moins puissans que lui, & donna lieu à de nouveaux troubles.

Cependant les Maures firent encore de grandes pertes dans l'intervalle de 1230 à 1252 : Jacques, roi d'Arragon, conquit l'île de Majorque, celle de Minorque, Ivica, & le royaume de Valence. Et Ferdinand III, roi de Cordoue ; celui de Murcie, Seville, la plus grande partie de l'Andalousie, & mourut en 1252 lorsqu'il songeoit à porter ses armes en Afrique. Ce prince ne fut pas seulement conquérant. Il s'occupa du soin de policer ses peuples, & fit de sages loix.

Alphonse X, son fils & son successeur régna jusqu'en 1284. On l'a nommé l'Astronome ou le Sage, parce qu'il protégeoit les sciences, & qu'il les cultivoit avec succès. Il gouverna d'ailleurs sagement, & dans des tems difficiles. Il eut le chagrin d'être forcé de vaincre son fils qui se souleva contre lui : & la gloire d'être appellé à l'empire d'Allemagne.

Pendant le quatorzieme siecle, l'Espagne fut déchirée par les guerres, que se firent les rois chrétiens, & par les troubles qui naissoient fréquemment dans leur royaume. L'usage qui faisoit passer la couronne aux femmes, & par conséquent, multiplioit les prétendans, étoit souvent la source des désordres. La Castille fut à cette occasion le théatre d'une guerre, où l'Angleterre & la France prirent part, & dont nous parlerons, lorsque nous serons arrivés au regne de Charles V. Elle continua d'être agitée jusqu'à la mort de Henri IV, arrivée en 1472. Ce prince avoit été déposé par un parti puissant, qui avoit pour chef l'archevêque de Tolede ; & il n'étoit remonté sur le trône qu'après avoir exclu de sa succession sa propre fille Jeanne, & avoir reconnu sa sœur Isabelle pour sa seule héritiere.

Pour assurer la couronne à cette princesse, les rebelles lui firent épouser Ferdinand, qui étant héritier d'Arragon & de Sicile, étoit en état de soutenir les prétentions de sa femme. Par ce mariage, Ferdinand devint le roi le plus puissant qu'on eut encore vu en Espagne, depuis que les Chrétiens s'y rétablissoient.

Les Mahométans n'y possédoient plus que le royaume de Grenade. Le roi de Maroc, qui

étoit venu à leur secours en 1440, avoit été entiérement défait. Depuis, ils s'étoient affoiblis de plus en plus & lorsqu'il s'élevoit contre eux un ennemi redoutable, ils s'affoiblirent encore par la révolte de Boabdilla contre Alboacen, son oncle & son roi.

Ferdinand fomenta cette guerre civile, en donnant des secours à Boabdilla : mais quand Alboacen fut mort, il attaqua son allié, conquit le royaume de Grenade, & mit fin à la domination des Maures, qui subsistoit depuis près de huit cens ans.

Ferdinand, qu'on regarda comme le vengeur de la religion, parce qu'il avoit fait des conquêtes sur les infidèles, fut surnommé le Catholique, prit le titre de roi d'Espagne, parce qu'il en possédoit tous les royaumes, à la Navarre près, qu'il envahit dans la suite & à l'exception du Portugal, qui continua d'être un royaume séparé. Il se hâta de chasser les Maures, pour leur ôter tout moyen de se rétablir; & il chassa encore les Juifs, qu'on regardoit comme des ennemis, parce qu'ils n'étoient pas chrétiens & qu'ils étoient riches. On prétend qu'il sortit d'Espagne cent soixante-dix mille familles. Il y resta des provinces à moitié désertes, des chrétiens pauvres, sans commerce, sans arts, & l'inquisition que Ferdinand lui-même avoit introduite en 1478.

On compte qu'il a fallu livrer aux Maures 3700 combats pour recouvrer l'Espagne, dont ils s'étoient rendus maîtres par une seule bataille. Si l'on eût compté les combats que se sont donnés les princes chrétiens, on en eût trouvé

sans doute, un plus grand nombre. Jugez par-là de la multitude des révolutions, de la misere des peuples, & de la misere des souverains mêmes.

Les princes sont toujours malheureux, lorsqu'ils ne font pas régner les loix. Plus ils veulent être absolus, plus ils sont foibles; & les révoltes renaissent comme les têtes de l'hydre. *Nous qui sommes autant que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos loix, sinon, non*, disoient les Arragonois, lorsqu'ils étoient assemblés pour couronner celui qu'ils élevoient au trône. Les Castillans ne mettoient pas moins de bornes au pouvoir de leurs souverains. Ce gouvernement eût été bon, si les Arragonois & les Castillans avoient en effet eu des loix : mais ce qu'ils appelloient de ce nom, n'étoit que les usurpations ou les prétentions des vassaux puissans; car eux seuls composoient les assemblées; le peuple en étoit exclus, & ses droits étoient comptés pour rien. Le ton de liberté que prenoient les assemblées, n'étoit donc que le langage d'une multitude de tyrans, qui craignoient de se donner un tyran pour maître. Ceux qui parloient ainsi, étoient des évêques, des abbés, & des seigneurs laïques qui d'ordinaire n'observoient eux-mêmes aucunes loix dans leurs terres. Ils obéissoient au souverain, ils lui desobéissoient, ou ils lui faisoient la guerre; sacrifiant tout à l'ambition, & ne cédant qu'à la force. Tantôt on marchoit à ses ordres, tantôt on refusoit de se rassembler sous ses drapeaux, d'autres fois on l'abandonnoit au milieu d'une campagne, & les entreprises les

mieux concertées ne réussissoient pas, ou se terminoient par des revers. Tant de combats entre les Chrétiens & les Mahométans font voir que de part & d'autre on ne savoit ni se réunir ni faire la guerre. Tel est le gouvernement ou plutôt l'anarchie que les barbares avoient établie partout, & qui a été la premiere cause des malheurs de l'Espagne. Je ne m'arrête pas ici sur les vices de cette anarchie : l'histoire de France, qui vous en a déja donné une idée, achevera de vous les faire connoitre.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne & de l'Italie depuis 881 *jusques en* 1073.

ARNOUL, reconnu roi d'Allemagne, portoit encore ses vues sur la France & sur l'Italie, & ambitionnoit, sur-tout, le titre d'empereur. Mais il étoit trop mal affermi, pour faire face aux obstacles, qui s'offroient de toutes parts; il voyoit au dehors des concurrens déja établis, & au dedans des factions toutes prêtes à se former. Comme les gouvernemens étoient héréditaires, les ducs & les comtes ne songeoient qu'à se rendre indépendans sous un prince qu'ils venoient d'élire, & qui étoit forcé à les ménager. Le duc de Moravie, sur-tout, ne cachoit pas qu'il vouloit se soustraire à toute domination. Il fallut le

careſſer pour le gagner, il fallut même augmenter ſa puiſſance; & encore ne fut-il pas poſſible d'éviter la guerre. Dans ces conjonctures, Arnoul reconnut Eudes pour roi de France; Rodolphe, pour roi de la Bourgogne transjurane; & Louis, fils de Boſon pour roi de Provence.

Il fut défait par les Abrodites, peuple qu'on dit être Vandale d'origine, & qui habitoit ſur les bords de l'Elbe. Il le fut encore par les Normands, qu'il vint cependant à bout de vaincre, & il gagna pluſieurs batailles ſur les Sclavons.

Cependant l'Italie & le titre d'empereur étoient toujours l'objet de l'ambition d'Arnoul. Il eût été plus ſage à lui d'aſſurer ſon autorité en Allemagne, que de marcher à de nouvelles conquêtes. Qu'importe d'acquérir des provinces, quand on eſt ſi peu maître de celles qu'on a déja? C'eſt l'Allemagne qu'il falloit d'abord conquérir. Les factions commençoient à naître entre les ſeigneurs laïques & les ſeigneurs ecclésiaſtiques: c'étoit le moment de les étouffer. Il ne le fit pas; & elles furent la ſource de bien des guerres ſanglantes.

Gui, duc de Spolete, étoit maître de l'Italie, & Arnoul avoit déja envoyé un de ſes fils au ſecours de Bérenger, duc de Frioul, qui ayant été défait, avoit eu recours à lui. Il y paſſa lui-même à la ſollicitation du pape Formoſe, qui vouloit ſe ſouſtraire à la domination de Gui & de quelques autres ducs. Il prit Bergame, Milan, Pavie, Plaiſance, repaſſa les Alpes, & fit reconnoître roi de Lorraine ſon fils Suentibold.

Cependant Gui étoit mort, & Lambert ſon fils avoit été couronné empereur par Formoſe. Ce

pape n'étoit pas maître paisible de la chaire de S. Pierre. Il avoit eu pour concurrent Sergius, qui tentoit tout pour le chasser, & qui étoit soutenu d'Adalbert, marquis de Toscane. Il crut donc mettre Lambert dans ses intérêts : mais voyant que malgré ses ménagemens, il ne pouvoit pas compter sur ce prince, il pressa le roi d'Allemagne de passer une seconde fois en Italie, & il lui offrit la couronne impériale.

Arnoul vint, assiégea Rome que le parti de Lambert défendoit, la força, fut couronné empereur par le pape, & reçut les noms de César & d'Auguste. Le serment que lui firent les Romains étoit conçu en ces termes : *Je jure par tous les divins mysteres, que sauf mon honneur, ma foi, & ma fidélité pour le pape Formose, je suis fidele & le serai toujours à l'empereur Arnoul.* Cette clause, *sauf ma fidélité pour le pape*, est remarquable.

Après avoir sevi contre les ennemis de Formose, Arnoul poursuivit Lambert avec vigueur, mais inutilement. Il ne put lui enlever la couronne, & il revint en Allemagne où il mourut. Lambert, contre qui plusieurs conspirations s'étoient formées, périt la même année.

Louis IV, seul fils légitime d'Arnoul, fut élu roi d'Allemagne, quoiqu'il n'eût encore que sept ans, & bientôt après il fut proclamé roi de Lorraine à Thionville. Les Lorrains se donnerent eux-mêmes à ce prince. Suentibold, qui s'étoit rendu odieux par sa tyrannie, entreprit inutilement de défendre ses droits : il perdit la bataille & la vie.

Vers la fin du neuvieme siecle, une nouvelle nation de Scythes, qui habitoient l'orient du Volga, se répandit en Europe. Ces barbares se jetterent d'abord sur les Russes; ils traverserent ensuite la Russie polonoise, vinrent jusqu'au bord du Danube, passerent ce fleuve & s'établirent dans une partie de la Pannonie, dont les limites étoient à peu-près les mêmes que celles qui bornent aujourd'hui le royaume de Hongrie. De-là, ils firent de nouvelles irruptions; & au commencement du dixieme siecle, ils ravagerent plusieurs fois l'Allemagne, l'Italie & une partie de la France. Tous ces pays étoient ouverts, parce qu'ils manquoient de places fortes, & encore plus, parce qu'ils étoient mal gouvernés. On croit que les Hongrois, c'est ainsi qu'on nomme ces Scythes, ont la même origine que les Turcs.

Le regne de Louis ne fut qu'une suite de troubles jusqu'en 911 qu'il mourut. Il fit une paix honteuse avec les Hongrois; il en fit une autre tout aussi honteuse avec les Normands; & l'Allemagne fut déchirée par une guerre civile, si sanglante que presque tous les chefs y perdirent la vie.

L'Allemagne comprenoit alors la Franconie, la province de Bamberg, Constance, Bâle, Berne, Lausanne, la Bourgogne, Besançon, la Lorraine, Metz, Liege, Cambrai, Arras, la Flandre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, Cologne, Treves, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, la Frise, la Saxe, la Hesse, la Westphalie, la Thuringe, la Wétéravie, la Misnie, la Marche, le Brandebourg, la Poméranie, Rugen, Stétin, le

Holftein, l'Autriche, la Carinthie, la Stirie, le Tirol, la Baviere, les Grifons & tous les pays qui dépendoient de ces provinces.

Louis IV eft le dernier prince allemand de la race carlovingienne. Charles le fimple qui régnoit en France, étant trop foible pour faire valoir fes droits, la nation eut la liberté de fe choifir un chef. Othon, duc de Saxe, refufa la couronne à caufe de fon grand âge ; & confeilla de la donner à Conrad, duc de Franconie : action d'autant plus généreufe que Conrad étoit fon ennemi, & avoit du mérite. Le duc de Franconie, fut élu. Ces élections fe faifoient dans des affemblées, où les évêques & les princes fe trouvoient avec les députés des principales villes.

Arnoul, duc de Baviere, qui avoit afpiré au trône, prit les armes, & fut défait. Gifilbert, duc de Lorraine, & Burchard, duc de Souabe, eurent le même fort. Mais Conrad, moins heureux avec les Hongrois qui profiterent de ces troubles, fut contraint d'acheter la paix & de s'obliger à leur payer un tribut. Il avoit régné fept ans ou environ lorfque s'appercevant qu'il avoit peu de tems à vivre, il engagea les feigneurs à reconnoître pour fouverain, Henri, fils d'Othon, fe piquant d'être auffi généreux que fon bienfaiteur. En effet, il ne l'étoit pas moins : car Henri n'avoit jamais ceffé de le traverfer ; il avoit même tenté de le faire empoifonner.

Henri, furnommé l'Oifeleur parce qu'il fe plaifoit à la chaffe des oifeaux, fut élu après la mort de Conrad. Le pape, voulant fe fouftraire à plufieurs petits princes qui fe difputoient en Ita-

lie le titre d'empereur, se hâta de lui offrir la couronne impériale : mais il la refusa, & répondit qu'il se contentoit des titres que les états d'Allemagne lui avoient donnés. Plus sage qu'Arnoul, il ne songea qu'à bien établir sa puissance : il soumit le duc de Souabe, qui refusoit de le reconnoître, s'affranchit par la victoire, du tribut que les Hongrois vouloient exiger; défit les Abodrites & les Danois; rendit tributaires les Sclavons, les Dalmates & les Bohémiens : & força Charles le simple à renoncer aux droits qu'il vouloit faire valoir sur l'Allemagne. Enfin il institua des milices, fit murer les villes, & mit ses états à l'abri des incursions des peuples voisins. Ce qui fait le plus d'honneur à son regne, c'est qu'il eut l'art de réunir les seigneurs allemands, qui jusqu'alors avoient toujours été désunis. Ils lui furent si attachés qu'ils s'accordérent tous à lui donner pour successeur son fils Othon.

Je ne m'arrèterai pas sur des guerres continuelles, qui furent pour Othon autant d'occasions d'acquérir de la gloire; il réduisit des rebelles, dompta les Hongrois, soumit à l'hommage la Boheme & le Danemarck, répandit la religion par les armes suivant l'usage de ces tems barbares, & devint l'arbitre des princes qui rechercherent à l'envi son amitié. Mais il faut le suivre en Italie, & voir dans quel état il la trouva.

Après la mort de Lambert, arrivée en 899, Bérenger duc de Frioul, recouvra l'Italie pour la perdre aussitôt. Louis, roi d'Arles, appellé par une faction puissante, le chassa & prit la couronne impériale : celui-ci ayant été trahi par ceux-mèmes qui l'avoient servi, Bérenger se ren-

dit encore une fois maître de l'Italie, lui fit crever les yeux, & se fit couronner empereur par le pape Jean X.

Quelques années après, il se forma un parti en faveur de Raoul ou Rodolphe II, roi de Bourgogne: Bérenger fut défait: il ne lui resta que Véronne, où il fut assassiné l'année suivante 924.

Raoul ne porta cette couronne que deux ans. Elle lui fut enlevée par Hugues, comte de Provence, à qui les Italiens l'offrirent, & qui après avoir regné près de vingt ans, crut s'affermir en s'associant Lothaire son fils: cette précaution fut inutile. Les Italiens éleverent sur le trône Bérenger fils d'Adalbert, marquis d'Ivrée, & de Giselle, fille de Bérenger empereur; Hugues s'enfuit en Provence, & Lothaire mourut à Milan quelques années après.

Bérenger voulut marier son fils Adalbert avec Adélaïde veuve de Lothaire; & cette princesse s'y etant refusée, il l'assiegea dans Pavie; la prit & l'envoya prisonniere dans le château de Garde. Elle trouva le moyen de se sauver, & elle se retira dans la forteresse de Canosse, où se voyant encore assiegée, elle implora le secours d'Othon, à qui elle offrit sa main & le royaume d'Italie. Othon vint, la délivra & l'épousa. Bérenger conserva toujours cependant son royaume, à la réserve du Véronnois & du Frioul, qui furent donnés à Henri duc de Baviere, frere d'Othon: mais il rendit hommage & prêta serment de fidélité au roi d'Allemagne.

Pour comprendre la cause de tant de troubles, il faut considérer que l'Italie étoit partagée entre une multitude de petits souverains, dont aucun

n'étoit assez puissant ou assez habile pour soumettre les autres. Delà, naissoient des factions, qui variant comme les intérêts, transportoient la couronne d'une tête sur une autre; & chaque prince se flattoit de trouver son avantage dans les guerres qui s'élevoient entre deux concurrens. Si tous ces tyrans s'étoient contentés de combattre entr'eux, sans appeller l'étranger, il se seroit enfin formé une puissance qui auroit tout subjugué; & l'Italie auroit pu devenir un royaume florissant. Vous connoîtrez quelque jour quel est aujourd'hui son état, vous verrez qu'il est la suite de bien des désordres, de bien des révolutions & de bien des calamités; vous jugerez que c'est sur-tout la faute des Italiens, qui n'ont pas cessé d'ouvrir leur pays aux Allemands ou aux François. Vous aurez aussi lieu de reconnoître que cette conquête ne pouvoit qu'être funeste aux peuples, à qui elle paroissoit destinée.

Au dixieme siecle, la politique des Romains étoit d'entretenir les factions dans toute l'Italie, de les multiplier & de les opposer continuellement les unes aux autres: ils espéroient de trouver parmi les troubles l'occasion de rétablir la république. Les papes employoient le même artifice, avec des vues bien différentes. Ils ne vouloient, comme les Romains, ni roi ni empereur; mais ils étoient encore plus éloignés de favoriser le gouvernement républicain, parce qu'ils vouloient commander eux-mêmes. C'est à force de semer la division dans Rome, dans l'Italie & dans toute l'Europe, qu'ils se saisiront enfin de la souveraineté. Ils appelleront les Allemands, pour affoiblir la puissance des princes italiens; & pour se

soustraire aux rois d'Allemagne, ils souleveront contr'eux les peuples.

Il seroit difficile de vous donner une idée des maux que l'ambition des papes a produits dans la chrétienté. Je laisse aux historiens à vous faire connoitre les pontifes, qui ont déshonoré le siege apostolique, dans les tems que nous parcourons. Vous verrez au commencement du dixieme siecle une femme nommée Théodora disposer de tout dans Rome par ses intrigues & par ses galanteries, & mettre sur la chaire de S. Pierre un monstre connu sous le nom de Sergius III. Cette femme fut mere de Marosie & d'une autre Théodora, toutes deux aussi intriguantes, aussi galantes, aussi puissantes qu'elle; & qui comme elle, firent à leur choix des souverains pontifes. Théodora, la jeune, fit élire pape son amant Jean X, à qui elle avoit successivement procuré l'évèché de Bologne & celui de Ravenne; & quelque tems après, Marosie éleva sur la chaire pontificale Jean XI, son propre fils, qu'elle avoit eu d'un adultere avec Sergius III. Tout réussissoit à celle-ci, lorsque Alberic, son fils légitime, se mit à la tête des Romains contr'elle, & la fit enfermer aussi bien que Jean XI. En voilà assez pour vous faire juger que dans Rome les désordres & la corruption des mœurs étoient portés aux derniers excès. J'ajouterai seulement le jugement que porte de ces tems le cardinal Baronius, écrivain qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir été peu favorable à la cour des souverains pontifes. „ Que la face de l'église de Rome, dit-il, étoit alors défigurée! Le saint siege tombé sous la domination de deux femmes déréglées; leurs amans élevés sur

sur la chaire de S. Pierre ; les canons des conciles violés ; les décrets des papes foulés aux pieds ; les anciennes traditions méprisées ; & le siege apostolique devenu la proie de la cupidité & de l'ambition. „

Pendant que l'Italie déchirée par des guerres civiles, étoit le théatre des plus grands scandales, elle avoit été ravagée plusieurs fois d'un côté par les Hongrois & de l'autre par les Sarrasins. Mais plus les désordres étoient grands, plus on étoit éloigné d'en voir la fin ; & on ne pouvoit s'attendre qu'à de nouvelles calamités.

Othon qui avoit repassé les Alpes, étoit occupé à soumettre son fils Ludolphe, qui craignant que les enfans d'Adélaïde ne lui fussent un jour préférés, s'étoit soulevé, & avoit entraîné dans la révolte plusieurs princes allemands. Il venoit de rétablir la tranquillité en Allemagne, lorsque le pape Jean XII, qui vouloit se soustraire à la domination de Bérenger, le pressa de revenir en Italie. Tout se soumit à son arrivée. Il fut proclamé à Milan roi d'Italie dans une assemblée d'évêques où Bérenger fut déposé, & l'année suivante il reçut à Rome la couronne impériale des mains de Jean XII. Il fit rendre à l'église de S. Pierre les biens qui lui avoient été enlevés. Le pape & le peuple jurerent de lui être toujours fideles, & de ne donner aucun secours à Bérenger. Il fut arrêté que la consécration des souverains pontifes ne seroit canonique, qu'autant qu'elle auroit été faite du consentement de l'empereur ; & le clergé de Rome, ainsi que la noblesse, s'engagea par serment à se conformer à tout ce qui fut règlé à ce sujet.

Jean XII, homme sans mœurs, & sans talens, étoit fils d'Alberic. Ayant succédé à l'autorité de son pere, il étoit en 954, patrice ou souverain de Rome; & en 955, élevé sur le siege apostolique il réunissoit en lui les deux puissances. Il se repentit donc bientôt de s'être donné un maître dans Othon; il oublia tous les sermens qu'il venoit de prêter; & croyant pouvoir profiter de l'absence de l'empereur, qui assiegeoit Mont-Léon, aujourd'hui Mont-Feltro, où Bérenger s'étoit renfermé, il se ligua avec Adalbert, fils de Bérenger, le fit venir à Rome, & sollicita les Hongrois à faire une diversion en Allemagne: mais son plan avoit été si mal concerté, qu'à l'approche d'Othon, il n'eut d'autre parti que la fuite, & encore eut-il à peine le tems de se sauver.

L'empereur fit son entrée au milieu des acclamations du peuple. On lui renouvella tous les sermens qui lui avoient été faits; & on tint un concile qui déposa Jean, & mit en sa place Léon VIII. Othon ne fit sans doute condamner ce pontife, que parce qu'il avoit conspiré; mais comme il crut devoir ménager ceux qui avoient eu part à la conspiration, on ne parla point de ce crime; & il ne fut question que des scandales que Jean avoit donnés. Othon n'ignoroit pas que les Romains souffroient impatiemment toute domination étrangere, & il craignoit de les porter à la révolte, s'il paroissoit sévir contre le pape, pour avoir voulu les soustraire à sa puissance. Malgré cette précaution, ils se souleverent cependant quelques jours après: il les fit rentrer dans le devoir.

Sur ces entrefaites, Mont-Léon ouvrit ses portes, & Bérenger fait prisonnier, fut envoyé en

Franconie, où il mourut deux ans après. Il ne restoit plus à soumettre que Camérino, où Adalbert s'étoit retiré. Othon alla lui-même en faire le siege. Léon VIII fut forcé à le suivre de près : car Jean rentra dans Rome, où il exerça toutes sortes de cruautés, & où il déposa Léon dans un concile, composé en bonne partie des évêques qui l'avoient condamné lui-même. Il fut tué quelques jours après.

Les Romains sans demander l'agrément de l'empereur, éleverent Benoit sur la chaire de S. Pierre. Othon ayant appris cette nouvelle, abandonna le siege de Camérino, & vint à Rome avec toute son armée. Il pouvoit sévir, il pardonna. Benoit parut dans un concile, où il se reconnut coupable, & où Léon porta ce décret. „ A l'exemple „ du bienheureux Adrien, pape du saint siege „ apostolique qui a accordé la dignité de patrice, „ le pouvoir d'élire les papes, & l'investiture des „ évêques, au seigneur Charles très-victorieux, „ roi de France & des Lombards ; moi aussi Léon, „ évêque, avec le clergé & le peuple romain, „ reconnoissons que le seigneur Othon, premier „ roi des Teutons, & ses successeurs en ce royau„ me d'Italie ont le pouvoir d'élire ceux qu'ils „ croiront dignes de remplir le saint siege apostolique, de choisir les métropolitains & les suffra„ gans, de leur donner l'investiture de leur di„ gnité & de commettre les évêques pour les or„ donner. „ Les empereurs rentrerent par ce décret dans les droits dont ils avoient joui, & qu'on leur enleva cependant encore : c'est pourquoi je le rapporte. Mais Othon n'auroit pas du souffrir qu'on traitât ses droits comme des conces-

sions faites par le saint siege ; car c'étoit reconnoître que les papes le lui pouvoient enlever. Il les avoit à meilleur titre, c'est-à-dire, comme souverain du peuple romain qui les lui cédoit.

L'empereur retourna en Allemagne, & fut obligé de revenir l'année suivante. Les Romains avoient rétabli la république, & s'étoient soulevés contre le pape qui refusoit d'entrer dans leur révolte. Les consuls furent exilés, les tribuns du peuple furent pendus, & le préfet de Rome fut promené sur un âne la tête tournée vers la queue, fouetté dans les différens quartiers de la ville, & jetté dans un cachot où il mourut.

Les dernieres années d'Othon surnommé le Grand à juste titre, furent plus tranquilles : il mourut après un règne de 36 ans. On le loue d'avoir comblé de biens plusieurs églises. En effet, c'est à lui principalement que le clergé d'Allemagne doit ses richesses & sa puissance : car il lui abandonna des duchés & des comtés. Il est vrai que pour le tenir dans quelque dépendance, il établit des *avoués*, qui devoient gouverner conjointement avec les prélats, & qui étoient à la nomination des empereurs : mais dans la suite, le clergé secoua tout-à-fait ce joug.

Othon II, n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'il succéda à son pere ; & sa jeunesse fut l'occasion de bien des troubles, qui furent dissipés par ses victoires : il vainquit & soumit le duc de Baviere, les Danois & le roi de Boheme : mais à peine avoit-il rendu le calme à l'Allemagne, qu'il se vit tout à la fois appellé en Lorraine & en Italie. Pour opposer un obstacle aux entreprises de Lothaire roi de France, il donna en fief la basse

Lorraine, à Charles frere de Lothaire; cherchant un appui dans la division de ces deux princes. Le roi de France entra néanmoins dans la Lorraine, & fut reconnu par les états assemblés à Metz. Othon arma, chassa Lothaire, & parcourut la Champagne & l'île de France: cependant son arriere-garde ayant été défaite dans sa retraite, il abandonna la souveraineté de la Lorraine; se hâtant de faire la paix avec Lothaire, pour ne songer plus qu'à l'Italie.

La puissance des princes italiens s'étoit considérablement affoiblie par les partages qu'ils avoient fait de leurs domaines, par les guerres qu'ils s'étoient faites les uns aux autres, & par le séjour d'Othon le grand en Italie. Ne pouvant donc se soulever, ils obéissoient; & l'empereur avoit sur eux un pouvoir presque absolu.

Mais Rome, quoique foible, ne pouvoit se soumettre. Plus les empereurs appesantissoient le joug, plus les citoyens faisoient d'efforts pour le secouer; & les papes qui vouloient commander eux-mêmes, étoient également ennemis & des Allemands & de la liberté. En un mot cette ville étoit un théatre de dissentions, où les chefs de parti & les tyrans se succédoient.

A la mort d'Othon I, circonstance propre à renouveller tous les désordres, une faction étrangla le pape Benoît VI, & mit en sa place Boniface VII; & presque aussitôt après, une autre faction chassa Boniface pour élever Benoît VII; sur le saint siege.

Boniface s'enfuit à Constantinople avec les trésors de l'église de St. Pierre, & pressa les empereurs Basile & Constantin de passer en Italie.

Ces princes ne balancerent pas : car sachant qu'Othon II étoit retenu par la guerre de Lorraine, ils jugerent pouvoir reprendre facilement la Pouille & la Calabre, qu'Othon le grand avoit enlevées à Nicéphore Phocas; c'est ainsi que les Italiens se livroient à ceux à qui ils s'étoient soustraits, & cherchoient de tous côtés de nouveaux maitres & de nouveaux ennemis.

Les Grecs, soutenus des Sarrasins d'Afrique, avoient déja soumis la Pouille & la Calabre, lorsqu'Othon parut, leur livra la bataille, & la perdit par la trahison des Italiens. Il tomba même entre les ennemis; mais ayant eu le bonheur de s'échapper, il leva une nouvelle armée, & revint à Rome où il mourut. Les Grecs auroient pu se rendre maitres de cette ville, s'ils s'étoient hâtés d'y marcher.

Othon fut aussi favorable au clergé, que son pere l'avoit été. C'est par les bienfaits de ces deux princes que les évêques de Treves, de Mayence, de Metz, de Strasbourg, de Spire & plusieurs autres sont devenus des vassaux trop puissans pour le suzerain qui les avoit fait. Les empereurs croyoient abaisser la noblesse en élevant le clergé, & se flattoient faussement d'être mieux obéis; placés entre deux puissances qu'ils opposoient l'une à l'autre. Mais, par cette politique, ils se donnoient de nouveaux maîtres & des maîtres plus redoutables; car les évêques croyoient même indigne d'eux de prêter le serment de fidélité. Est-il juste, disoient-ils, que des mains qui ont été consacrées par un onction céleste, & que la langue des évêques qui est devenue la clef du ciel,

ſoient profanées par des ſermens qui ne conviennent tout au plus qu'à des laïques?

Othon II eut pour ſucceſſeur ſon fils Othon III, dont on ne ſait pas exactement l'âge, mais qui étoit encore dans l'enfance. Ce regne commença donc encore par des troubles. Il ſuffit cependant d'imaginer à peu près ceux qui agiterent l'Allemagne : car l'hiſtoire que j'en donnerois, ne feroit que remettre ſous vos yeux les vices déja connus d'un gouvernement monſtrueux. Il n'en eſt pas de même des déſordres de l'Italie : il faut les obſerver parce qu'ils préparent de nouvelles révolutions.

Les troubles recommencerent à Rome à l'arrivée de Boniface. Ce pape fit enfermer dans le château S. Ange Jean XIV, qui avoit ſuccédé à Benoît VII, & l'y laiſſa mourir de faim. Etant mort lui-même quelques mois après, on mit en ſa place un Romain qui mourut avant d'avoir été ſacré; & après lequel on élut Jean XV.

Cependant Creſcentius, ayant pris le titre de conſul, regnoit à Rome, ſoulevoit le peuple contre la domination des Allemands, & profitoit de la jeuneſſe d'Othon, pour affermir ſon autorité. Jean XV, qui lui étoit oppoſé, fut d'abord obligé de ſe retirer en Toſcane, & ayant enſuite été rappellé par le peuple, il ne fut ménagé que parce que Creſcentius craignoit les Allemands, que le pape appelloit à ſon ſecours. Tel étoit l'état de Rome depuis 983 juſqu'en 996 : qu'Othon paſſa les Alpes.

Tout ſe ſoumit à ſon approche, & le ſénat lui envoya des députés pour prendre ſes ordres touchant l'élection d'un nouveau pape : car Jean XV

venoit de mourir. Brunon, Saxon d'origine, son parent, sur qui tomba son choix, fut élu sous le nom de Grégoire V, & le couronna empereur. Crescentius obtint son pardon à la priere de Grégoire, & le roi, ayant rétabli la tranquillité à Rome & dans d'autres villes, repassa en Allemagne.

La tranquillité n'étoit qu'apparente. Les Romains, à la sollicitation de Crescentius, s'étant soulevés contre un pape qu'ils n'avoient pas choisi, éleverent sur le saint siege Jean XVI. Grégoire qui s'étoit retiré à Pavie, tint un concile dans lequel il excommunia l'antipape & Crescentius. Othon revint en Italie. Rome fut assiégée & prise. Crescentius & l'antipape perdirent la vie.

Le roi dans ces circonstances fit un décret, par lequel il arrêta que les Allemands auroient seuls le pouvoir & le droit d'élire l'empereur romain; & que les papes n'auroient à cet égard d'autres prérogatives que de le proclamer solemnellement & de le couronner lorsqu'il viendroit à Rome. Ce décret fut confirmé par Grégoire, qui mourut quelque tems après.

Un prince peut prendre tels titres qu'il veut, & ils lui appartiennent, dès qu'ils ne lui sont pas contestés par les autres souverains. Les Allemands pouvoient encore donner à leur chef celui d'empereur d'Allemagne, sans que les puissances voisines dussent en prendre ombrage, & pussent refuser de l'appeller aussi empereur d'Allemagne. Mais puisqu'ils n'avoient des prétentions sur Rome, que parce que les papes les y avoient appellés, ils n'y avoient certainement au-

cun droit de souveraineté : d'autant plus que les Romains ne s'étoient jamais donné librement ; & que toutes les fois qu'ils avoient été libres, ils avoient révoqué les sermens que la force leur avoit arrachés. Il étoit donc ridicule aux Allemands de prétendre élire un empereur romain : ce qui étoit plus ridicule encore, c'est la prétention des papes, qui croyoient jouir du droit de donner l'empire.

Toutes ces prétentions étoient fondées sur des mots, auxquels on n'attachoit que des idées confuses. On voyoit que les Othons, les Charlemagnes & les Césars avoient porté le titre d'empereur. On jugeoit donc qu'ils étoient tous empereurs de la même maniere, & que par conséquent, ils avoient tous les mêmes droits sur Rome. On voyoit aussi les papes couronner les empereurs au nom de Dieu ; & quoique nous jugions avec raison que ce ne soit là qu'une cérémonie, il n'est pas bien sur qu'alors on en jugeât comme nous. Au contraire, il est certain que Charlemagne voulut paroître tenir des papes la couronne de l'empire, comme Pepin avoit voulu paroitre tenir d'eux la couronne de France : & s'ils ont voulu faire illusion aux peuples, ils n'y ont que trop réussi. Aussi Louis le Begue ne prit-il point le titre d'empereur, parce que Jean VIII n'avoit pas voulu lui donner en France la la couronne impériale. Si les princes italiens forcerent quelquefois le pape à les couronner, ils ne se crurent jamais empereurs qu'après le couronnement. Enfin les rois d'Allemagne attendirent d'ordinaire pour se dire empereurs romains d'avoir été couronnés par le pape. Cette conduite

prouve qu'au neuvieme siecle & au dixieme, on contestoit au moins foiblement les prétentions du saint siege. C'est une chose bien singuliere; certainement l'empire romain ne subsistoit plus; & cependant on croyoit le donner, on croyoit le prendre, & on répandoit des flots de sang.

Othon donna pour successeur à Grégoire V, Gerbert, évêque de Ravenne, qui prit le nom de Silvestre II. Cet évêque avoit eu de grands démêlés avec le saint siege, auquel il avoit résisté avec fermeté, mais quand il fut pape, il prit un autre langage, & jugea qu'aucune puissance n'étoit comparable à celle des successeurs de S. Pierre. Il pouvoit facilement prouver tout ce qu'il vouloit: car il étoit l'homme le plus éclairé de son siecle.

Othon, malgré son décret, étoit si peu maître dans Rome, qu'il se vit tout-à-coup assiégé dans son palais. Il eut bien de la peine à s'échapper par des souterrains; & il songeoit à se venger, lorsqu'il mourut. On l'a surnommé d'abord l'Enfant, ensuite le Roux, enfin la Merveille du monde. Je vais rapporter quelques traits qui montreront sa simplicité, & feront connoître l'esprit de son siecle.

Le moine S. Romuald lui conseilla d'aller par pénitence à pieds nus en pélerinage au Mont-Cassin, & ensuite à S. Michel du Mont-Gargan. Il le fit: mais il n'eut pas la complaisance d'embrasser l'état monastique, comme le lui conseilloit encore le même saint. Par une dévotion, que quelque moine, sans doute, lui avoit encore inspirée, il fit faire un habit sur lequel on avoit brodé l'apocalypse. Enfin un jour qu'il étoit

avec un archevêque, ils s'entretinrent de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame : & après y avoir bien réfléchi, ils imaginerent de fonder un monastere. Vous jugez bien, sans que je le dise, que cet empereur a beaucoup contribué à augmenter la puissance & les richesses des ecclésiastiques. On remarque que les trois Othons ont donné aux églises les deux tiers des biens de l'Allemagne.

Othon n'ayant point laissé d'enfans, plusieurs princes prétendirent à l'empire : Henri, duc de Baviere & arriere-petit-fils de Henri l'Oiseleur, l'emporta sur ses concurrens. Il fut proclamé à Mayence dans le même tems que les Lombards élisoient à Pavie Hardouin, marquis d'Ivrée. Il eut presque toujours la guerre avec quelques-uns des princes allemands. Il passa deux fois les Alpes pour marcher contre Hardouin, qui enfin n'ayant plus de ressource, prit le parti de se jeter dans un cloître. La Lombardie se soumit : Rome même le reconnut, & le pape le couronna ; mais le reste de l'Italie fut toujours troublé.

Il y avoit douze ans que Henri regnoit, lorsqu'il s'ouvrit à Richard, abbé de S. Vanne de Verdun, sur le projet qu'il formoit depuis longtems d'embrasser la vie monastique. On s'imaginoit alors qu'on ne pouvoit servir Dieu que dans un cloître. Mais Richard, qui ne pensoit pas comme Romuald, lui fit abandonner ce dessein : & lui persuada qu'il serviroit Dieu en gouvernant l'empire, pourvu qu'il donnât tous ses soins à rendre la justice & à procurer le bonheur des peuples. Ce prince fut plus libéral

envers les églises qu'aucun de ses prédécesseurs. Il promit dans son couronnement obéissance au pape, ce qui étoit sans exemple, & ce qui fait voir l'idée qu'il se formoit du saint siege & de l'empire : il contribua à la conversion d'Étienne, en faveur duquel il érigea la Hongrie en royaume; il mourut & fut canonisé. Pendant son regne il y eut un schisme à Rome : & vers le tems de sa mort, le saint siege fut vendu à un simple laïque Jean XIX.

Henri II qui ne laissa point d'enfans, paroît être le dernier prince de la maison de Saxe : car le sentiment le plus vraisemblable est que son successeur, Conrad, dit le Salique, duc de Franconie, ne lui appartenoit que par les femmes. Les troubles se multiplierent sous ce nouvel empereur, & l'obligerent de passer & de repasser bien des fois les Alpes parce qu'on se révoltoit par-tout où il n'étoit pas. Rome n'étoit pas la seule ville d'Italie qui vouloit se soustraire à sa domination. Il eut pour successeur son fils Henri III.

L'Allemagne ne pouvoit presque pas être sans guerre. C'étoit un effet du gouvernement féodal, que tant de princes puissans armassent les uns contre les autres, ou se soulevassent contre l'empereur. Parmi ces troubles, Henri III eut plus de succès qu'il n'essuya de revers.

L'Italie plus épuisée & plus foible, ne produisoit que des factieux plus faciles à soumettre. Henri est cependant le dernier roi d'Allemagne qui ait su y conserver son autorité. Il la fit si bien respecter, que les Romains s'accoutumerent à lui demander des papes, & à recevoir sans

opposition ceux qu'il nommoit. C'étoit l'avantage du saint siege : car les papes que les empereurs y plaçoient de leur choix, devoient être meilleurs que ceux que les factions faisoient, & l'étoient en effet.

Lorsque Henri monta sur le trône, la simonie regnoit à Rome depuis long-tems. En 1033, Benoit IX avoit succédé à Jean XIX, & acheté, comme lui, le souverain pontificat, qu'il deshonora par ses débauches, par ses rapines & par ses meurtres. Les Romains le chasserent, & le saint siege fut vendu à Silvestre. Mais trois mois après, une faction rétablit Benoit, qui craignant sans doute, d'être encore chassé de cette place, aima mieux en faire de l'argent, & la vendit à Grégoire VI.

Henri vint en Italie, fit enfin cesser ce scandale. Les trois papes simoniaques furent déposés. Mais Clément II, qui leur avoit succédé, mourut neuf mois après en Allemagne, où il avoit accompagné l'empereur, & Benoit remonta sur le saint siege pour la troisieme fois. Henri envoya d'Allemagne, Damase II, qui mourut vingt trois jours après sa consécration, & qu'on soupçonna d'avoir été empoisonné. Alors l'empereur fit élire dans une assemblée qui se tint à Worms, Brunon évêque de Toul, qui prit le nom de Léon IX, & Benoit se retira.

Léon avoit déclaré qu'il n'accepteroit, que lorsque le clergé & le peuple de Rome l'auroient élu, persuadé que sans cela son élection ne pouvoit être canonique; & en effet, il ne se crut pape, qu'après que les suffrages des Romains se furent réunis en sa faveur. Ce scrupule étoit une nouveauté contraire aux prérogatives de l'em-

pire. Il ſemble donc que Henri devoit le déſaprouver, & nommer plutôt tout autre que Brunon. Il n'en fit rien, & fit une faute.

Le patrimoine de S. Pierre étoit alors ruiné par la mauvaiſe conduite des papes précédens, & par les uſurpations que pluſieurs ſeigneurs avoient faites ſur l'égliſe de Rome. Parmi les uſurpateurs étoient des Normands, établis depuis quelque tems dans la Pouille & dans la Calabre : mais ceci demande que nous reprenions les choſes d'un peu plus haut.

Lorſque les Lombards conquirent l'Italie, les Grecs conſerverent la plus grande partie des provinces, compriſes aujourd'hui dans le royaume de Naples. Mais les ducs, qui les gouvernoient, profitèrent de la foibleſſe des empereurs de Conſtantinople, & chercherent parmi les troubles à ſe rendre indépendans. Leurs diviſions ouvrirent dans la ſuite ce pays aux Sarraſins. Enfin les rois d'Allemagne, comme empereurs, y porterent encore les armes, pour faire valoir leurs prétentions. Telle étoit la ſituation de ces provinces déchirées par leurs habitans, par les Grecs, par les Sarraſins, par les Allemands, & par des princes deſcendus des Lombards ; lorſque des François, venus de Normandie, entreprirent de s'y établir, & y causerent de nouveaux déſordres que les papes accrurent.

Vers la fin du dixieme ſiecle, une ſoixantaine de pelerins normands, qui revenoient de la Terre Sainte, ſe trouverent à Salerne dans le tems que cette ville, aſſiégée par les Sarraſins, ſe rachetoit à prix d'argent. Cette petite troupe rendit le courage aux Saletins ; & s'étant miſe à leur tête, elle

fondit au milieu de la nuit sur les infideles, les défit entiérement, les chassa dans leurs vaisseaux, & s'enrichit de leurs dépouilles.

Les vainqueurs retournerent dans leur patrie, avec la gloire d'avoir délivré Salerne; & bientôt d'autres Normands, voulant recueillir les fruits de la réputation que cet événement leur avoit acquise, vinrent chercher fortune dans cette partie de l'Italie : offrant leurs services à tous les princes qui étoient en guerre, & servant indifféremment dans les troupes des Grecs, des Allemands, des papes & des ducs du pays. Dès l'an 1030, ils fonderent près de Naples la ville d'Averse; & Rainolfe leur chef prit le titre de comte.

Au bruit des succès des Normands, les fils ainés de Tancrede de Haute-Ville, Guillaume surnommé Fier-à-Bras, Drogon & Humfroid, partirent de Coutance, & vinrent à Salerne. Ils se mirent à la tête de trois cent Normands & s'étant joints aux Grecs, qui avoient recherché leur alliance ils leur procurerent en Sicile une victoire complette sur les Sarrasins. Bientôt offensés des injustices qu'on leur fit, ils s'embarquerent, descendirent dans la Calabre; & ayant reçu quelque secours de Rainolfe, ils se rendirent maitres de presque toute la Pouille qu'ils partagerent. Chaque capitaine eut une ville en partage : ils conserverent Melfi en commun, pour être le lieu où ils se rassembleroient, & ils reconnurent Guillaume pour comte de la Pouille, c'est-à-dire, qu'ils choisirent le gouvernement féodal, parce qu'ils n'en connoissoient pas d'autre.

Une conquête si rapide, faite par une poignée

d'hommes, a de quoi étonner : mais il faut remarquer qu'on avoit dégarni la Pouille, pour porter la guerre en Sicile ; & que d'ailleurs, les habitans de cette province, mécontens de la domination des Grecs, se joignoient aux François, & devenoient sous ces héros tout autant de soldats.

De plusieurs autres fils qu'avoit encore Tancrede, il eut bien de la peine à en retenir un auprès de lui. Robert Guiscard partit pour la Pouille avec deux de ses freres, & beaucoup d'autres gentilshommes. Ils traverserent l'Italie en habit de pelerin, voulant se déguiser aux yeux des Romains & des Grecs, qui n'auroient pas vu sans inquiétude l'accroissement de cette race de conquérans.

Henri III, ne pouvant pas s'opposer à leur progrès, prit le parti de leur donner l'investiture de tout ce qu'ils avoient conquis ; & les Normands devinrent feudataires de l'empire d'Allemagne. Ils possédoient alors toute la Pouille, le comté d'Averse & une grande partie du Bénéventin.

Léon IX les excomunia, parce qu'ils avoient envahi quelques terres de l'église de Rome. Cette excommunication ayant été sans effet, il eut recours à l'empereur Henri ; & il en obtint des troupes auxquelles il joignit tous les aventuriers & tous les bannis qui le voulurent suivre. Il marcha à la tête d'une armée, dont celle des Normands n'auroit pas fait le quart ; se flattant de recouvrer, non-seulement, ce qu'ils avoient enlevé à son église : mais comptant avoir encore des droits sur tout ce qu'ils avoient conquis. Les Normands lui

lui ayant offert de se rendre ses vassaux pour les terres qu'il leur demandoit, il rejeta cette proposition, parce que selon lui, toutes les provinces dont ils s'étoient emparés appartenoient au saint siege; que les Grecs iconoclastes avoient mérité de les perdre à cause de leur hérésie; & que la conquête que les Normands en avoient faite, devoit revenir au domaine de l'église, parce qu'ils ne l'avoient pu faire que sous le bon plaisir du pape.

Les Normands, qui ne s'attendoient pas à ces raisons, comme en effet ils ne devoient pas s'y attendre, défirent l'armée du pape, le firent prisonnier, le garderent pendant près d'un an, & le renvoyerent sans rançon après l'avoir traité avec beaucoup de respect. Léon mourut peu de tems après. On a reproché à ce pape d'avoir porté les armes : mais il n'étoit pas le premier; il étoit d'ailleurs d'un pays, où il avoit vu les évêques & les abbés en faire autant, & il en avoit plusieurs dans son armée.

Les Romains n'osant procéder à l'élection d'un nouveau pape, députerent à l'empereur, qui nomma l'évêque Gebhard, connu sous le nom de Victor II. C'est le quatrieme Allemand, qui avoit été élevé sur la chaire de S. Pierre. Henri mourut l'année suivante, & eut pour successeur son fils Henri IV, qui avoit été déclaré roi des Romains quelque tems auparavant. Ce titre désignoit celui que les princes allemands reconnoissoient devoir succéder à l'empire.

Victor II étant mort, les Romains élurent Fréderic, abbé du Mont-Cassin, qui prit le nom

d'Etienne IX, & dont l'élection fut confirmée par l'empereur. Il mourut l'année suivante.

Les Romains divisés élurent alors deux papes: mais Nicolas II ayant eu l'agrément de la cour d'Allemagne, monta seul sur le saint siege, & força son concurrent à se désister. Ce pontife entreprit néanmoins d'ôter aux empereurs la part qu'ils devoient avoir dans ces élections. Il tint un concile, où il fut décidé qu'on choisiroit, autant qu'il seroit possible, dans le clergé de Rome ceux qu'on éleveroit sur la chaire de S. Pierre; qu'on les préféreroit à ceux des autres églises; que l'élection des papes se feroit par les cardinaux; & qu'enfin on demanderoit au clergé & au peuple la confirmation du choix qui auroit été fait. On ajouta cependant une clause, pour paroître respecter les droits de l'empereur: mais dans le vrai on vouloit les détruire. Elle étoit conçue en ces termes. *Sauf l'honneur & le respect dus à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi, & qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, selon le droit que nous lui avons déja accordé; & on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint siege aura personnellement accordé la même prérogative.* Tous les mots de ce décret montrent sensiblement quelles étoient les prétentions & les vues de la cour de Rome. On voit qu'elle s'arroge le droit de faire les empereurs, & qu'elle se propose de se soustraire tout-à-fait à leur autorité.

Cependant les Normands continuoient leurs conquêtes malgré les excommunications des papes. Nicolas voyant la foiblesse de ses armes spirituelles, destinées à tout autre usage, changea

tout-à-coup de conduite, & s'allia avec ces excommuniés, pour se faire un appui contre les empereurs d'Allemagne, auxquels il vouloit se soustraire. Cette alliance, vu la façon de penser de ces tems, n'étoit pas moins favorable aux Normands; parce qu'ils étoient persuadés que l'approbation du saint siege donneroit un air de justice à tout ce qu'ils avoient conquis, & à tout ce qu'ils conquerroient dans la suite. D'un côté, par le traité qui fut fait, ils furent absous de l'excommunication prononcée contr'eux; le pape confirma Richard dans la possession de la principauté de Capoue, & Robert Guiscard dans celle de la Pouille & de la Calabre; & il promit à celui-ci l'investiture de la Sicile à titre de duché, l'invitant à chasser de cette isle les Grecs & les Sarrasins. D'un autre côté, Robert, Richard & leurs successeurs se mirent sous la protection du pape, lui prêterent serment de fidélité comme feudataires du saint siége, & s'obligerent à payer chaque année un tribut de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs. Tel est le fondement des prétentions de la cour de Rome sur les royaumes de Naples & de Sicile.

Aussitôt que le traité eut été signé, les Normands firent des dégats dans les terres de quelques seigneurs, qui jusqu'alors avoient commandé dans Rome, & arracherent cette ville & les papes à la domination de ces tyrans. Vous comprenez que s'ils continuent d'écarter tous ceux qui voudront faire valoir des droits sur cette capitale, les papes qui n'auront plus d'ennemis à redouter acquerront tous les jours plus d'au-

torité ſur le peuple & deviendront enfin ſouverains. Il eſt aſſez ſingulier que les ſucceſſeurs de S. Pierre aient eu des vaſſaux ſouverains, avant d'être ſouverains eux-mêmes. Car quelles qu'aient été les donations de Charlemagne, il eſt au moins certain que Nicolas II n'avoit de fait la ſouveraineté nulle part.

La mort de Nicolas, arrivée en 1061, fut ſuivie de grands troubles. Cadaloüs, évêque de Parme que l'empereur avoit fait élire, vint deux fois avec une armée pour ſe rendre maître du ſaint ſiege. Mais Alexandre II, ſoutenu par une faction puiſſante, le repouſſa toujours, & fut enfin reconnu pour ſeul pape légitime.

Tout ce qui arrive en Italie peut vous faire juger que Henri IV étoit trop foible pour y faire reſpecter ſon autorité. En effet, ce prince n'avoit que cinq à ſix ans, lorſqu'il monta ſur le trône en 1056. L'impératrice Agnès, ſa mere, s'étoit ſaiſie de la régence. Environnée de ſeigneurs jaloux & puiſſans qui conjuroient contre elle, elle ne pouvoit pas porter ſes vues hors de l'Allemagne; elle ne put pas même ſe maintenir long-tems: car ſon fils lui fut enlevé en 1062, & elle ſe retira dans un monaſtere à Rome.

Henri, qui étoit alors dans la douzieme année de ſon âge, fut confié aux archevêques de Cologne & de Breme. Le premier ne négligea rien, pour lui donner l'amour de la vertu & des études convenables à ſon état : mais le ſecond, voulant gagner la confiance de ce malheureux prince, ne chercha qu'à flatter ſes paſſions. Ce fut la premiere ſource des maux qui l'accablerent. Les hiſtoriens en ont parlé diffé-

remment, parce qu'ils en ont parlé avec partialité : mais il a donné des preuves de valeur, d'activité, de patience, de générosité, de clémence, d'amour pour ses peuples ; & on voit avec regret qu'il eût été capable de répondre aux soins d'une bonne éducation. Sa passion pour les femmes lui a été funeste.

Henri étoit dans sa dix-neuvieme année lorsqu'il prit les rênes du gouvernement : il s'occupa de ses plaisirs ; une de ses premieres démarches fut d'entreprendre de répudier sa femme, pour laquelle il n'avoit jamais eu que de l'aversion. Il mit dans ses intérêts l'archevêque de Mayence ; & la chose ayant été proposée dans une diete, on convint de la traiter dans un concile, qui fut indiqué à Mayence même.

Il se flattoit de faire réussir son projet, lorsqu'il indisposa contre lui l'archevêque de Mayence. Ce prélat qui changea tout-à-coup, écrivit au pape pour l'inviter à prendre connoissance de cette affaire. Alexandre en avoit déja été instruit ; & son légat, qui étoit parti avec ses ordres, se rendit au concile, où il menaça d'excommunication les peres & l'empereur. Henri, que toute l'assemblée sollicitoit à se désister, reprit sa femme, sans quitter son aversion. Il ne revint à elle que quelques années après, & il en eut des enfans.

Depuis longtems, les provinces d'Allemagne étoient troublées par une multitude de seigneurs, qui se faisoient continuellement la guerre, & qui commettoient toutes sortes de vexations & de brigandages. Ce désordre n'étoit nulle part plus grand que dans le duché de Saxe. Henri vou-

lant veiller à la sûreté publique, entreprit de l'arrêter. Les Saxons se souleverent, il vainquit, il pardonna. Mais trop de clémence enhardit les rebelles, & les troubles recommencerent.

Un empire aussi agité prenoit trop sur les plaisirs de Henri. Il eût voulu bien gouverner, & il en eût été capable, s'il eut su se gouverner lui-même. Il songea à se débarrasser entre les mains d'un autre, des soins du gouvernement. Il eut au moins la sagesse de jetter les yeux sur Hannon cet archevêque de Cologne qui avoit voulu faire de lui un prince vertueux. L'ordre se rétablissoit déja. Mais le ministre s'apperçut bientôt que pour plaire à son maitre, il falloit approuver ses débauches; il vit qu'il n'étoit plus agréable, & prévenant sa disgrace, il se retira.

Aussitôt les Saxons se souleverent, & députerent au pape pour lui porter des plaintes contre l'empereur, qu'ils lui représentoient comme un tyran, un débauché & un simoniaque. Alexandre II cita l'empereur à comparoître devant lui pour se justifier des crimes dont on l'accusoit. Cette entreprise paroît bien étonnante, quand on se rappelle la dépendance des papes sous le regne précédent. C'est ainsi que dans les tems d'anarchie, chacun se fait des droits suivant les circonstances; & que celui qui a obéi un jour, commande un autre. Cette sommation cependant n'eut point de suite, parce que Henri la méprisa ou peut-être encore parce qu'Alexandre mourut.

Il y avoit alors à Rome un moine nommé Hildebrand, intriguant, riche, puissant. Il fai-

ſoit les papes, il les gouvernoit : il ſe fit pape lui-même. C'eſt par ſes conſeils que Léon IX voulut n'être élevé ſur le ſaint ſiege que par les ſuffrages des Romains. Depuis ce pontificat, Hildebrand fut toujours maître dans Rome. Il chaſſa Cadaloüs, il maintint Alexandre ; & ayant pris la qualité de chancelier du ſaint ſiege, il avoit l'adminiſtration de tous les revenus, & le gouvernement de toutes les affaires.

Depuis le pontificat de Léon IX, Hildebrand avoit formé le projet d'enlever aux empereurs toute influence ſur l'élection des papes & des autres évèques. Mais pour l'exécuter, il falloit d'abord s'affermir ſur le ſaint ſiege, & par conſéquent obtenir l'agrément de Henri. Or, demander cet agrément, c'étoit reconnoître les droits de l'empereur. Hildebrand prit néanmoins ce parti ; étant d'ailleurs bien déterminé à proteſter quelque jour contre une démarche, dont les circonſtances lui faiſoient une néceſſité. Il trouva des obſtacles à la cour d'Allemagne : il les vainquit par une ſoumiſſion apparente : ſon élection fut confirmée ; & il prit le nom de Grégoire VII.

Dès qu'il ſe vit aſſuré ſur la chaire de S. Pierre, ſon ambition n'eut plus de bornes. Il ſe crut, non ſeulement, le ſeul diſpenſateur des biens de l'égliſe, mais encore il ſe regarda comme le ſeul ſouverain de la chrétienté, commandant aux rois, les traitant comme ſujets du ſaint ſiege, & diſpoſant des couronnes. Nous verrons dans la ſuite les maux que l'ambition de ce pontife a produit.

Si les empereurs s'étoient fixés à Rome, ils

auroient étouffé toutes les factions, & leur autorité se seroit affermie en deça des Alpes. Mais comment auroient-ils conservé l'Allemagne, où les factieux étoient des princes puissans qui les avoient élus ; & d'où comme nous le verrons, ils ne pouvoient pas conserver l'Italie ? C'est pour leur malheur & pour celui des peuples, qu'ils ont voulu régner tout à la fois en Italie & en Allemagne ; & c'est, en un mot, un vain titre, qui a nourri en eux cette ambition, & causé des guerres sanglantes.



CHAPITRE VIII.

De l'empire grec dans les siecles neuf, dix & onze.

DANS le neuvieme, le dixieme & l'onzieme siecle, l'histoire de Constantinople offre toujours les mêmes désordres. C'est le tableau de tous les malheurs que l'ambition & le fanatisme peuvent produire, lorsqu'il n'y a plus ni loi, ni subordination. Parmi les séditions & les revoltes, le crime ouvre le chemin au trône, qui conduit d'ordinaire à la mort ou dans un cloître. L'empire n'est ni héréditaire, ni électif : il est au scélerat, qui ose les plus grands forfaits. Un prince est précipité par le poison ou par le fer ; un autre à qui on creve les yeux, est jetté dans un monastere : & souvent celui qui

meurt ſur le trône, n'eſt pas le moins malheureux. Un exemple vous fera connoitre ce que c'étoit alors que les droits à l'empire, & combien on étoit éloigné d'en avoir quelque idée.

Michel Paphlagonien, d'abord faux monnoyeur, enſuite chambellan, parce que ſon frere étoit un des eunuques du palais, inſpira de l'amour à l'impératrice Zoé, qui médita bientôt la mort de Romain Argyre ſon mari. Le poiſon qu'on avoit employé, agiſſant trop lentement, Romain fut étouffé dens un bain. Alors Zoé épouſa Michel, le déclara empereur, & il fut reconnu ſans obſtacle. Ce malheureux, il faut lui rendre juſtice, mourut de ſes remords, après avoir échappé au poiſon que ſa femme voulut lui faire donner.

Son neveu, Michel Calaphate, fils de ſa ſœur & d'Etienne qui avoit été calfateur de navire, étoit Céſar. Zoé qui s'étoit raſſaſiée de toute l'autorité, le mit ſur le trône, perſuadée qu'elle gouverneroit ſous ſon nom. Elle ſe trompa: Michel la fit enlever, & la mit dans un couvent, où elle fut obligée de prendre l'habit de religieuſe.

Cette violence ayant excité des murmures, le préfet de la ville lut en place publique un manifeſte, par lequel Michel entreprenoit de ſe juſtifier; mais il ne fut pas écouté. Une voix s'écria: nous ne voulons pas de Michel pour empereur. Ce cri devint univerſel: Michel s'enfuit dans le monaſtere des Studites, prit le froc & quelques jours après on lui creva les yeux. Alors Zoé ſortit du couvent pour remonter ſur le trône: mais ce qui eſt plus ſingulier, c'eſt

qu'on lui donna pour collegue sa sœur Théodora, & l'empire fut gouverné par deux femmes. Voilà les révolutions arrivées depuis 1034 jusqu'en 1042. Il seroit inutile d'en rapporter d'autres.

Parmi le grand nombre des princes qui ont la plupart ensanglanté le trône grec en ces tems malheureux, peu ont eu des talens, ou avec des talens ils ont eu de grands vices. Tels ont été Nicéphore, Phocas & Jean Zimiscès qui l'assassina pour usurper l'empire. Sous leur regne, depuis 963 jusqu'en 976, les Grecs devinrent redoutables par les avantages qu'ils remporterent sur leurs ennemis.

Mais le meilleur empereur qui ait régné dans l'intervalle que nous parcourons est sans contredit, Constantin Porphirogenete. Vous savez que nous lui devons des extraits de Polybe. Il fit recueillir ce qu'il y avoit de plus important dans les meilleurs livres. Il fit composer un grand nombre d'ouvrages par les hommes les plus instruits. Il en composa beaucoup lui-même, parce qu'il étoit un des plus savans princes dont il soit fait mention. En un mot, il s'occupa du bonheur des peuples, il ne négligea rien pour faire fleurir les sciences, qui avoient été fort négligées. Mais on peut lui reprocher d'avoir quelquefois donné aux lettres un tems qu'il déroboit aux affaires. Pour juger de la considération dont les sciences jouissoient sous son regne, il suffit de remarquer qu'un premier écuyer enseignoit la philosophie, qu'un archevèque de Nicée professoit la rhétorique, qu'un patrice donnoit des leçons de géométrie, & que l'em-

pereur recevoit à sa table les éleves qui se distinguoient, & les récompensoit par des emplois honorables. Il mourut en 959, empoisonné par Romain son fils, qui mourut lui-même de ses débauches, ou qui, selon d'autres, fut empoisonné.

Les mauvais princes, les révolutions fréquentes, les vices du gouvernement préparoient la chûte de Constantinople; mais les barbares d'Europe, incapables de former un plan réfléchi & de saisir le moment de l'exécution, se soulevoient pour se faire battre, ou ne savoient pas profiter de la victoire. Les Russes avoient pénétré dans la Bulgarie, ils y avoient remporté de grands avantages, ils menaçoient déja de s'avancer jusqu'à Constantinople. Jean Zimiscès marcha contr'eux, & les extermina. Quelques années après, Basile, soumit les Bulgares, qui avoient ravagé les provinces de l'empire. Ce dernier prince, né pour la guerre, eut des succès brillans : mais il n'accorda aucune protection aux lettres, quoique petit-fils de Constantin Porphirogenete.

Les ennemis les plus redoutables étoient en Asie. Les Grecs auroient succombé, si les divisions n'avoient de bonne heure affoibli les Sarrasins. En 908, il se forma un grand schisme dans la religion musulmane. Obéid-Allah, s'étant rendu maître de l'Afrique, prit le titre de Khalife. Ses successeurs connus sous les noms de Khalifes Fatimites, conquirent l'Egypte & la Syrie, & furent toujours les ennemis des Khalifes Abbassides. Au milieu de ces troubles, les Turcs, que Motasem avoit appellés à son ser-

vice, acquirent tous les jours plus de puissance. Ils embrasserent la religion mahométane, & respecterent le sacerdoce dans les Khalifes : mais ils lui enleverent enfin la souveraineté. Vers la fin du onzieme siecle, différentes hordes de ces barbares s'étoient établies dans la Perse, dans la Syrie, dans l'Asie mineure, & formoient plusieurs royaumes sous des chefs toujours ennemis. Un des plus puissans étoit le sultan Soliman qui faisoit sa résidence à Nicée, & qui delà, portoit le ravage jusqu'aux portes de Constantinople. Alors l'empire grec ne possédoit presque plus rien en Asie. Il renfermoit en Europe la Thrace, l'Illyrie, la Macédoine, l'Epire, la Thessalie & la Grece : mais toutes ces provinces étoient exposées à beaucoup d'ennemis, dont je parlerai ailleurs.

Malgré cet état de foiblesse, Constantinople étoit encore la premiere ville du monde, immense, peuplée, opulente, elle étoit le centre des arts, des sciences & du commerce ; elle s'enrichissoit par sa situation, par l'ignorance des autres peuples, & par les malheurs même de l'empire. Car sa population augmentoit de toutes les familles riches, qui abandonnoient l'Asie pour se soustraire à la domination des Turcs.

Après vous avoir fait cette légere esquisse de l'empire grec dans l'espace de trois siecles, il me reste à vous faire considérer les troubles de l'église d'Orient.

La paix y régnoit au commencement du neuvieme siecle, c'étoit le fruit du concile qu'Irene avoit fait tenir à Nicée. Bientôt la persécution recommença contre les catholiques ; &

elle continua ſous pluſieurs empereurs juſqu'au regne de Michel III. Théodora, mere de ce prince, étant alors régente fit tenir un nouveau concile, où les Iconoclaſtes furent condamnés. Ce fut la fin de cette héréſie, qui avoit troublé l'égliſe pendant 120 ans depuis Léon l'Iſaurien.

Il y a eu peu de controverſes ſur les dogmes pendant le cours de ces trois ſiecles. Les héréſiarques ne ſe forment gueres, lorſque les peuples ne ſont pas aſſez oiſifs, pour entrer dans des diſputes ſubtiles. L'ignorance ne permettoit pas même d'en agiter. D'ailleurs les principaux évêques ne ſongeoient qu'à étendre leur juriſdiction ou qu'à ſe rendre indépendans : & tous les eccléſiaſtiques penſoient aux moyens d'augmenter ou de défendre au moins leur temporel. Parmi les déſordres qui régnoient de toutes parts, ces objets étoient plus ſuffiſans pour occuper le clergé, tous les eſprits ſe tournerent de ce côté : les prélats travaillerent à ſe rendre riches, puiſſans ou même ſouverains ; & leur ambition fut la ſource de bien des maux.

La paix rendue à l'égliſe par Théodora, ne dura pas long-tems. L'empereur ayant fait enfermer cette princeſſe dans un monaſtere, fit dépoſer Ignace patriarche de Conſtantinople, qui s'élevoit hautement contre cette violence, & lui donna Photius pour ſucceſſeur. Photius joignoit à une naiſſance illuſtre, un génie vaſte & une ſcience preſque univerſelle : il occupoit alors deux des premieres charges de l'empire ; car il étoit premier écuyer & premier ſecretaire d'état. On le fit paſſer en ſix jours par tous les degrés. Le premier jour, on le fit moine, le ſecond, lecteur,

enſuite ſous-diacre, prêtre, enfin patriarche le jour de noel. Cet événement eſt remarquable, parce qu'il eſt l'origine du grand ſchiſme, qui ſépare l'égliſe d'Orient & celle d'Occident.

Photius ne pouvoit pas ſe flatter d'être reçu à la communion des égliſes d'Occident, ſi le pape n'approuvoit ſon élection & la dépoſition d'Ignace. Il députa donc quatre évêques, pour obtenir l'approbation du ſaint ſiege.

Alors les papes commençoient à étendre leur juriſdiction, & faiſoient continuellement des tentatives pour ſe rendre ſeuls juges des différens qui naiſſoient dans l'égliſe : ils fondoient leur prétention ſur une collection de pluſieurs lettres, qu'on prétendoit avoir été écrites par les papes des trois premiers ſiecles, & par leſquelles ils parroiſſoient avoir été les juges de tous les évêques de la chrétienté. Ces lettres connues ſous le nom de fauſſes décrétales, parurent pour la premiere fois ſur la fin du huitieme ſiecle; c'eſt-à-dire, dans des tems où l'on avoit trop peu de lumieres, pour en découvrir la ſuppoſition : elles acquirent donc une autorité, dont les papes ſe prévalurent. Mais la fauſſeté en ſaute aux yeux; & elles prouvent ſeulement ce que peut l'impoſture, lorſque les hommes ſont ignorans & crédules.

Nicolas I occupoit alors le ſiege apoſtolique. Il n'avoit garde de laiſſer échapper une occaſion de mettre l'égliſe de Conſtantinople dans ſa juriſdiction. Il croyoit de la meilleure foi du monde aux fauſſes décrétales, & il en avoit pris la défenſe contre des évêques des Gaules, qui doutoient de leur autorité. Il ſe

plaignit de n'avoir pas été consulté sur la déposition d'Ignace ; il désaprouva qu'on lui eut donné un laïque pour successeur ; & il fit partir deux légats pour prendre connoissance de cette affaire.

Les légats furent séduits & gagnés ; car Photius employoit toute sorte de moyens pour se maintenir. On tint un concile composé de 318 évèques. Ignace y comparut, & fut déposé en présence & avec l'approbation des légats.

Nicolas, instruit de ce qui s'étoit passé, écrivit aux évèques de l'Orient, pour leur ordonner par l'autorité du saint siege de condamner avec lui l'élection de Photius & la déposition d'Ignace. Mais cette lettre ayant été sans effet, parce que ces évèques n'étoient pas dans l'usage de recevoir de pareils ordres; il excomunia Photius, & punit les légats, qui avoient abusé de sa confiance. J'omets plusieurs circonstances, qui font voir que ce pape montroit plus de zele que de prudence, & qu'il soulevoit les esprits par ses prétentions & par ses hauteurs.

Photius se vengea de Nicolas. Il l'excommunia dans un concile; il le déclara déposé; il invita Louis II, [*] roi d'Italie, à chasser ce pontife du saint siege, lui promettant de le faire reconnoitre empereur à la cour de Constantinople : enfin il écrivit aux patriarches & aux évèques de l'Orient, une lettre circulaire, dans laquelle il montre beaucoup de mépris pour les Latins & entreprend de

[*] Il étoit empereur, fils de Lothaire, neveu de Charles le Chauve & de Louis le Germanique.

leur reprocher plusieurs erreurs. Des hommes, dit-il, sortis des ténèbres de l'Occident ; sont venus corrompre la foi : ils ordonnent de jeuner le samedi : ils permettent de manger du fromage & du laitage en carême, ils en retranchent la premiere semaine : ils détestent les prêtres engagés dans un mariage légitime : ils permettent que leurs prêtres se rasent la barbe : enfin ils osent ajouter de nouvelles paroles au symbole, disant que le S. Esprit ne procede pas du pere seul, mais encore du fils. Photius finit par prier les évêques de concourir à la condamnation de cette doctrine, & d'envoyer pour cet effet des légats à Constantinople.

Parmi ces chefs d'accusation, le dernier est le seul qui concerne le dogme. Les autres sont des choses de discipline : & il y en a de ridicules. Mais plus les objets d'une dispute sont frivoles, plus il est à craindre qu'on ne s'entête de part & d'autre. On s'échauffe d'autant plus, qu'on auroit honte de se dédire, & cette chaleur donne de l'importance à des puérilités.

Il y avoit déja long-tems que les églises de Germanie, de France & d'Espagne avoient fait cette addition, dont les Grecs se plaignoient. Léon III ne l'avoit pas approuvée quoique très-convaincu que le S. Esprit procede du pere & du fils. Il se fondoit sur ce que le second concile général n'avoit point mis le *filioque* dans le symbole, & que celui de Chalcédoine & d'autres avoient défendu d'y rien ajouter. Cependant l'église de Rome se conforma dans la suite à cet usage ; au grand scandale des Grecs, qui ne vouloient

loient pas qu'on fit aucun changement dans un ſymbole fait chez eux.

Au fort de cette diſpute, Michel III fut aſſaſſiné; & ſon aſſaſſin Baſile le Macédonien, étant monté ſur le trône, chaſſa Photius & rétablit Ignace.

La troiſieme année de ſon regne, il fit tenir à Conſtantinople un concile, qui eſt le huitieme œcuménique. Les légats d'Adrien II, ſucceſſeur de Nicolas, s'y trouverent. Photius y fut condamné, & on prononça pluſieurs fois anathême contre lui.

Le concile venoit d'être terminé, lorſque l'empereur fit aſſembler chez lui les légats de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem, pour ſavoir ſi les Bulgares devoient être ſoumis au pape ou au patriarche de Conſtantinople. Ces peuples avoient embraſſé la religion chrétienne en 860, & leur roi avoit envoyé un ambaſſadeur pour faire décider cette queſtion. On jugea que la Bulgarie devoit être dans la juriſdiction du patriarche de Conſtantinople, parce qu'elle avoit été conquiſe ſur les Grecs; que les Bulgares n'y avoient trouvé que des prêtres grecs lorſqu'ils s'en étoient rendus maîtres; & que ce royaume faiſant partie de l'empire, il n'étoit pas raiſonnable d'y conſerver quelque juriſdiction à un pontife, qui s'étoit ſouſtrait aux empereurs, pour ſe donner aux rois de France. Les légats de Rome proteſterent, & ſe retirent mécontents. Adrien encore plus mécontent, ſe plaignit amérement: il déclara qu'il dégraderoit tous les Grecs, qui feroient quelques fonctions eccléſiaſtiques en Bulgarie. Jean VIII, ſon ſucceſſeur, menaça d'excommunier & de dépoſer Ignace, s'il ne ſe dé-

ſiſtoit de toute juriſdiction ſur ce royaume ; & il ordonne aux évèques & aux eccléſiaſtiques grecs d'en ſortir dans trente jours, ſous peine d'excommunication. Mais enfin les Bulgares aimerent mieux dépendre du patriarche de Conſtantinople.

Cependant Photius étoit rentré en grace auprès de Baſile, & ce prince lui avoit même confié l'éducation de ſes enfans, lorſqu'Ignace mourut. Dans une circonſtance auſſi favorable, il lui fut facile de recouvrer le patriarchat ; & ce qui paroît d'abord étonnant, c'eſt que Jean VIII le reconnut. Il eſt vrai qu'il comptoit, par cette condeſcendance engager Photius à ne plus prétendre à la Bulgarie, & c'étoit auſſi une de ſes conditions. Il vouloit encore obtenir de l'empereur des ſecours contre les Sarraſins & la reſtitution de quelques terres, qui appartenoient à l'égliſe de Rome.

Auſſitôt que les legats de Rome furent arrivés, Photius fit aſſembler trois cent quatre-vingt-trois évèques, qui crierent anathème contre quiconque ne le reconnoîtroit pas pour patriarche légitime. On lut un ſymbole ſans l'addition *filioque*, & avec défenſe d'y rien ajouter : on ne voulut point reconnoître que la Bulgarie dût dépendre du ſaint ſiege.

Jean, mal inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, confirma les décrets du concile, & remercia l'empereur de la ceſſion qu'il croyoit lui avoir été faite de la Bulgarie: mais ayant été mieux informé, il monta dans le jubé de ſon égliſe, condamna Photius, prononça anathème contre ceux qui ne ſe ſoumettroient pas à cette condamna-

tion, déposa ses légats, & en fit partir un autre pour Constantinople.

Martin II, qui lui succéda, refusa de reconnoitre Photius pour patriarche, & la cour de Constantinople refusa de le connoitre lui-même pour pape. La conduite de Martin fut approuvée & soutenue par ses successeurs, Adrien III & Etienne V : cependant Photius triompha. Ce triomphe ne fut pas long : odieux à Léon, fils & successeur de Basile, il fut chassé une seconde fois; & Etienne, frere de Léon, fut élevé sur le siege de Constantinople. Ce Léon a été le pere de Constantin Porphirogenete. On le surnoma le Sage ou le Philosophe à cause de son amour pour les sciences; il ne mérita pas ce titre par ses mœurs, quoiqu'il ait écrit sur des matieres de piété; & que ses ouvrages soient plus dignes d'un moine que d'un prince.

Photius mourut peu de tems après. Le schisme parut cesser: la communion du moins ne fut pas tout-à-fait interrompue entre l'église grecque & l'église latine. Mais il étoit difficile de les concilier, parce que les patriarches étoient jaloux de la primatie du saint siege, & que les papes ne pouvoient renoncer à leurs prétentions sur la Bulgarie. Voilà la vraie cause des disputes qui se sont élevées entre ces deux églises. Elles se seroient accordées sur le dogme, si leurs chefs s'étoient moins occupés de leur agrandissement.

C'est vers le milieu du onzieme siecle, qu'elles en vinrent à une rupture ouverte, lorsque Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, renouvella les accusations que Photius avoit faites aux Latins. Il leur reprocha encore com-

me autant d'héréſies de ſe ſervir de pain azyme pour la célébration des ſaint myſteres, de manger du ſang des animaux & des viandes ſuffoquées & de ne pas chanter l'*alleluia* pendant le carème. Sur ce fondement, il chaſſa des monaſteres les abbés & les religieux latins, qui ne voulurent pas renoncer à ces uſages, & il fit fermer toutes les égliſes qu'ils avoient à Conſtantinople.

Il étoit facile aux Latins de montrer la futilité de ces accuſations; puiſqu'elles ne tomboient que ſur des uſages, qui peuvent varier d'une égliſe à l'autre, & qui ſont toujours bons, lorſque la tradition la plus ancienne les autoriſe. Mais comme ces prétendues héréſies n'étoient qu'un prétexte, dont les patriarches de Conſtantinople ſe ſervoient pour humilier la cour de Rome, les papes ne ſongerent auſſi qu'à défendre leur autorité. Il arriva delà que les queſtions qu'on agitoit, n'étoient pas ce qui intéreſſoit l'un & l'autre parti; auſſi Léon IX, alors pape, ne répondit pas directement à Cérularius; mais il entreprit de montrer la ſupériorité du ſaint ſiege, qu'on attaquoit indirectement. Il trouve abſurde qu'on accuſe d'erreur l'égliſe de Rome; il reproche aux Grecs plus de quatre-vingt-dix héréſies qu'elle a condamnées, & dont il fait l'énumération; il s'éleve contre ceux qui oſent blâmer le ſaint ſiege, qui ſelon lui, ne peut être ſoumis à aucun juge: & il le prouve par une prétendue lettre du pape Silveſtre, approuvée, dit-il, par Conſtantin le grand & par le concile de Nicée. Il demontre même la puiſſance temporelle des papes; & pour faire voir qu'il ne ſe

fonde pas ſur des fables, il rapporte l'acte de la donation, que l'ignorance attribuoit alors à Conſtantin.

Il fit partir enſuite pour Conſtantinople des légats, qui déposerent dans l'égliſe de Ste. Sophie un acte d'excommunication contre Michel & ſes ſectateurs, & dans lequel il les accuſoit de vendre le don de Dieu, comme les ſimoniaques; de rendre eunuques leurs hôtes, comme les Valéſiens, & de les élever enſuite à l'épiſcopat; d'imiter les Ariens en rebaptiſant des perſonnes baptiſées au nom de la ſainte trinité; les Donatiſtes, en diſant que hors de l'égliſe grecque il n'y a plus dans le monde ni égliſe de Jeſus-Chriſt, ni vrai ſacrifice, ni vrai baptême; les Nicolaïtes, en permettant le mariage aux miniſtres de l'autel; les Sévériens, en diſant que la loi de Moyſe eſt maudite; les Macédoniens, en retranchant du ſymbole que le S. Eſprit procede du fils; les Manichéens, en diſant que tout ce qui a du levain eſt animé; les Nazaréens en gardant les purifications judaïques, en refuſant le baptême aux enfans qui meurent avant le huitieme jour, & la communion aux femmes en couches, & ne recevant point à leur communion ceux qui ſe coupent les cheveux & la barbe, ſuivant l'uſage de l'égliſe latine.

C'eſt ainſi que la paſſion faiſoit voir dans les Grecs une multitude d'héréſies, quoique la plupart de celles qu'on leur imputoit, ne fuſſent que des conſéquences qu'on croyoit tirer de leur doctrine, & qu'ils déſavouoient.

Michel Cérularius fit de ſon côté un décret contre ces légats, qu'il feignit de ne pas

reconnoître pour envoyés du pape. Il commençoit ainsi : des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus en cette pieuse ville, d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répandues dans tout le monde : ils ont entrepris de corrompre la saine doctrine par la diversité de leurs dogmes, jusques à mettre sur la sainte table un écrit portant anathème contre nous & contre tous ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs erreurs ; nous reprochant entr'autres choses de ne nous pas raser la barbe comme eux, de communiquer avec des prêtres mariés, de ne pas corrompre le symbole par des paroles étrangeres, &c.

Vous voyez combien les esprits étoient loin de se concilier. Cependant comme les papes devenoient tous les jours plus puissans, les empereurs qui croyoient devoir les ménager, n'accorderent pas toujours la même protection aux patriarches de Constantinople. Ils tenterent plus d'une fois de réunir les deux églises, mais ce fut inutilement. La rivalité qui les séparoit subsista : le tems & les disputes ne firent qu'augmenter la haine & le mépris qu'elles se portoient réciproquement : & souvent le peuple de Constantinople fut sur le point de se révolter, parce qu'on parloit de se réunir avec les Latins. Si quelquefois des momens de calme donnoient quelques espérances, elles se dissipoient bientôt, & le schisme dure encore.



LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'état de la France à l'avénement de Hugues Capet.

La Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, le Mâconnois, la Bourgogne transjurane, une partie de la Franche-Comté & quelques autres territoires formoient le royaume d'Arles, tout-à-fait indépendant de la couronne de France. La haute Lorraine appartenoit à l'empereur Othon III ; & la basse, qui comprenoit le Brabant, le Hainaut, le pays de Liege & le Luxembourg, étoit un fief de l'empire d'Allemagne, & avoit été donnée à Charles frere de Lothaire. Enfin les derniers Carlovingiens n'avoient conservé aucune autorité sur les provinces d'Espagne. Ainsi la France étoit renfermée entre les Pyrénées, le royaume d'Arles, la Lorraine & la Mer.

Les principaux vassaux de la couronne étoient, le duc de Gascogne, le duc d'Aquitaine, le comte de Toulouse, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le duc de France ; le duc de Normandie duquel la Bretagne relevoit ; le comte de Vermandois, le comte de Troyes &c.

Les ſeigneurs du ſecond ordre, c'eſt-à-dire, ceux qui relevoient immédiatement des vaſſaux de la couronne, ſe nommoient en général barons, quoique pluſieurs portaſſent le titre de comte. Ces barons avoient au deſſous d'eux d'autres vaſſaux, qui en avoient encore d'autres. Ainſi la France étoit ſubdiviſée en fiefs & arriere-fiefs, de ſorte que les ſeigneurs de la derniere claſſe n'avoient ſouvent qu'un château.

C'eſt la néceſſité qui multiplia ſi fort les vaſſaux. Comme le peuple étoit trop opprimé pour être de quelque ſecours à la guerre, les ſeigneurs firent des démembremens de leur domaine, & les donnerent en fiefs à des hommes, qui par-là étoient obligés & intéreſſés à les ſervir. Il arriva même qu'on jugea de la dignité d'une ſeigneurie par le nombre des fiefs; & au défaut de terres, on donna en fief des charges, des penſions, des fours bannaux, & même des eſſaims d'abeilles.

Les droits reſpectifs des ſeigneurs puiſſans n'étoient que des prétentions conteſtées. Les obligations réciproques n'étoient réglées par aucune loi: les uſages varioient ſuivant les tems & les lieux, & l'anarchie qui continuoit toujours, entretenoit les déſordres qu'elle avoit produit, ou même les multiplioit encore. Elle armoit tous ces tyrans. Tous croyoient avoir le droit de guerre, & tous l'avoient en effet: car n'y ayant point de puiſſance publique capable de les réprimer, chacun d'eux étoit en droit de ſe faire juſtice par les armes. Juge dans ſa propre cauſe, chaque ſeigneur, ſous prétexte de ſe faire juſtice, ſoutenoit ſes prétentions quelles qu'elles fuſſent; & le droit étoit toujours pour le plus fort.

Ainsi comme la France étoit divisée en fiefs & en arriere-fiefs, elle l'étoit, si je puis m'exprimer ainsi, en guerres & en arriere-guerres. C'est un chaos où les élémens se combattent dans tous les points de l'espace, & qui ne se peut débrouiller que bien difficilement. Les grands vassaux, ne cherchant qu'à se rendre indépendans de la couronne, s'embarrassoient dans des guerres, dont les barons profiterent pour se rendre eux-mêmes indépendans; & lorsque les barons se soulevoient contre leurs suzerains, leurs propres vassaux se soulevoient contr'eux, & s'exposoient à de pareils soulevemens de la part des vassaux, qui leur devoient l'hommage: de la sorte une guerre en faisoit naître plusieurs autres, & tout étoit en armes.

Tous les seigneurs exerçoient un empire absolu dans leurs terres. Leur volonté dictoit les loix. Ils avoient des justices, où se jugeoient les délits qui se commettoient, & les affaires qui survenoient parmi les sujets. Cependant le despotisme des plus foibles étoit toujours limité par quelque endroit: car les suzerains, jaloux d'être les seuls despotes, laissoient à leurs vassaux le moins de part possible à la souveraineté. Ils ne leur permettoient pas de faire les mêmes usurpations qu'il faisoient eux-mêmes: ils s'arrogeoient, comme plus forts, différents droits sur leurs terres, & se réservant la connoissance des principales affaires, ils y avoient ce qu'on appelle la haute justice.

Les seigneurs jugeoient leurs sujets par eux-mêmes, par leurs baillis, ou par leurs prévôts. Ils tenoient pour cet effet des assises à des jours marqués. Les petits vassaux, qui avoient des dif-

férens entr'eux, étoient souvent dans la nécessité de se soumettre à ce tribunal ; car lorsque la guerre leur devenoit trop onéreuse, il leur importoit bien plus de reconnoître la jurisdiction de leur suzerain, que d'entreprendre de se faire justice par les armes. Ainsi la foiblesse assujettissoit seule à des devoirs, auxquels on se déroboit, si l'on cessoit d'être le plus foible.

Ces tyrans s'étoient accoutumés par l'usage à ne connoître d'autres loix que leur volonté. Ils croyoient que tout leur avoit toujours appartenu ; que les roturiers ne possédoient rien que par l'effet de leur libéralité ; & que, par conséquent, ils pouvoient disposer à leur gré de leur bien & de leur personne. En un mot, ils se croyoient autorisés à des usurpations, parce qu'ils étoient dans l'habitude d'en faire.

Vous pouvez juger par-là quelle étoit la misere du peuple. On distinguoit, à la vérité, l'homme libre du serf. Mais au moins les esclaves avoient un maître intéressé à les faire subsister : les hommes libres, au contraire, étoient accablés sous le poids de la servitude ; chargés de corvées, d'impositions, de taxes arbitraires, exposés à voir confisquer leurs biens, & forcés même d'acheter de leur seigneur la permission de se marier.

Cette tyrannie avoit commencé dans les campagnes, & les plus riches habitans s'étoient réfugiés dans les villes, où les loix les protégerent, tant que les comtes ne furent que gouverneurs. Mais lorsque les gouvernemens devinrent autant de souverainetés, ces nouveaux seigneurs exercerent sur les bourgeois les mêmes vexations, que les autres exerçoient sur les paysans de leurs

terres. Les villes furent sujettes comme les campagnes à une taille arbitraire, & obligées à défrayer leur seigneur & ses gens, quand il y venoit: vivres, meubles, chevaux, voitures, tout étoit enlevé; & on auroit dit que les maisons étoient au pillage. Ce n'étoit cependant là que la moindre partie des vexations.

Tel étoit le sort des roturiers. La petite noblesse, je veux dire celle qui ne possédoit point de fiefs, conserva seule quelques droits; les seigneurs ayant été obligés de la ménager, soit parce qu'elle étoit nombreuse, soit parce qu'ils en tiroient des services en tems de guerre. D'ailleurs la seule différence qu'il y eût entre les hommes libres & les serfs, c'est que ceux-ci ne pouvoient s'affranchir que par la pure faveur de leur maître, au lieu que les autres avoient plusieurs moyens pour se soustraire au joug de leur seigneur. Ils pouvoient s'ennoblir en acquérant un fief, ou même en épousant la fille d'un gentilhomme; il pouvoient au moins entrer dans la cléricature; & dans tous ces cas ils cessoient d'être soumis aux charges, qui accabloient le peuple.

Le clergé eut lieu de se repentir d'avoir contribué à l'humiliation des descendans de Charlemagne: car il devint la proie des seigneurs, qui s'étoient élevés sur les ruines de la puissance royale. Les rois ne pouvant plus le protéger, il put voir qu'il avoit détruit lui-même l'appui de sa grandeur. Il ne fut plus le premier corps de la nation: excepté quelques prélats, qui étant comtes ou ducs de leur ville, relevoient immédiatement de la couronne, tous les autres étoient devenus vassaux de ces mêmes comtes ou ducs qu'ils

avoient précédés, & fur lefquels la loi leur avoit donné le pouvoir le plus étendu. Charlemagne leur avoit défendu le port des armes, & ils en avoient en général perdu l'ufage, précifément dans le temps où tous les feigneurs laïques s'armerent contr'eux. On voit fous les derniers Carlovingiens quelques évêques guerriers défendre encore leurs poffeffions; mais on voit auffi le plus grand nombre des ecclésiaftiques, fans défenfe, tous les jours dépouillés de quelques-unes de leurs terres. Souvent ils font obligés d'en aliéner une partie en faveur d'un feigneur dont ils mendient la protection; & ils ont enfuite befoin d'une protection contre ce protecteur, qui devient d'ordinaire un ufurpateur lui-même. Ces protecteurs fe nommoient, *vidames* ou *avoués*.

Voilà quel étoit en France l'état de la nobleffe, du clergé & du peuple, vers la fin du dixieme fiecle. Vous verrez ces chofes expofées avec plus de détail dans l'ouvrage, d'où je les ai extraites. [*]

[*] Obfervations fur l'hiftoire de France.



CHAPITRE II.

Combien les droits des ſouverains étoient peu connus dans le dixieme ſiecle.

Il faut des loix ou des uſages conſtans pour déterminer avec préciſion les droits du ſouverain ſur la nation, & ceux des différens corps qui compoſent l'état. Il n'eſt donc plus poſſible de ſe faire des idées de tous ces droits, lorſque l'anarchie eſt parvenue au point de tout confondre; car alors les loix ſont oubliées, & les uſages varient tous les jours & dans tous les lieux.

L'anarchie commença ſous Louis le Débonnaire, parce que ce prince, trop foible pour faire régner les loix, obéit tour-à-tour à l'ambition de ſa femme, au deſpotiſme de ſes miniſtres & aux ſcrupules que lui donnerent les moines. Bien-tôt les différens ordres de l'état ne connurent plus les devoirs qui les ſubordonnoient les uns aux autres; les peuples ignorerent ce qu'ils devoient à leur ſouverain; le ſouverain l'ignora lui-même; & chacun ſe fit des droits de ſes prétentions.

Louis, qui reconnoit pour juges des évêques & des moines; Vala qui oſe déclarer le trône vacant, pour y placer un fils rebelle; & les formalités même par leſquelles les prélats rétabliſſent le ſouverain légitime: tout prouve qu'on

ignoroit déjà, ou qu'on vouloit ignorer les droits de la royauté: il est au moins certain que Louis ne les connoissoit pas.

Charles le Chauve & Louis le Germanique les connoissoient-ils davantage lorsqu'ils engagerent leur clergé à déclarer Lothaire exclus de la succession du dernier empereur? Les connoissoient-ils, lorsqu'ils reçurent des mains de ce même clergé les états qu'ils vouloient enlever à leur frere? Cette entreprise étoit d'autant plus imprudente, qu'il fallut y renoncer aussitôt, & traiter avec le prince qu'ils avoient voulu dépouiller.

Toute la conduite de Charles le Chauve prouve combien ce prince ignoroit les droits de la royauté. C'est ce qu'il montre, sur-tout, lorsque se soumettant aux prétentions du clergé, il se plaint d'avoir été déposé par l'archevèque de Sens, avant d'avoir comparu devant tous les évèques qui l'avoient sacré roi. Si tous les usages qui s'introduisent sont les droits, le clergé pouvoit dire qu'il avoit celui de juger les souverains & de les déposer: mais il faut distinguer les usages que l'ignorance établit, de ceux que la raison autorise; distinction que l'anarchie ne permet pas de faire.

Dès que les souverains ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils sont, on n'est pas étonné si les désordres s'accroissent encore sous des princes aussi foibles que Louis II, Louis III & Carloman. On est déja préparé à la déposition subite de Charles le Gros, & on voit sans surprise Charles le Simple exclus de tous les royaumes qui se forment des débris de ce vaste empire. Que ce prince ayant ensuite été élevé sur le trône, voit

deux ſujets rebelles y monter ſucceſſivement ; & qu'enfin il finiſſe ſes jours dans une priſon : ce ſont encore là des événemens qui ne doivent plus paroître extraordinaires.

Un diſcours que tint Louis d'Outremer dans un concile où il venoit implorer le ſecours d'Othon le Grand, achevera de vous convaincre que les deſcendans de Charlemagne ne ſavoient plus à quel titre ils étoient rois. " Après la mort de Rodolphe, dit-il, Hugues & les autres ſeigneurs françois envoyerent des ambaſſadeurs en Angleterre pour me rappeller. Je revins ſur leurs ſermens ; je les trouvai tous à Boulogne, où ils me rendirent l'hommage à la deſcente du vaiſſeau, & je fus ſacré aux acclamations des ſeigneurs & du peuple. Mais Hugues, oubliant ſes promeſſes, s'eſt déclaré le premier contre moi : il a employé juſqu'à la trahiſon pour me perdre : il m'a retenu un an priſonnier ; & je ne ſuis ſorti de ſes mains qu'en lui cédant la ville de Laon ; la ſeule de toutes les places qui reſtoient à la reine Gerberge pour faire ſa demeure : Voilà ce que j'ai ſouffert de mes ſujets. Si quelqu'un me reproche de m'être attiré tous ces maux par quelques crimes que j'aie commis depuis mon établiſſement, je ſuis prêt à m'en juſtifier de la maniere que le concile & le roi de Germanie le jugeront à propos ; j'offre même de prouver mon innocence par le combat ſingulier. „

Quand on eſt au tems de ce malheureux prince, on trouve une ſi grande confuſion dans la façon de penſer & dans les uſages, qu'on eſt preſque auſſi embarraſſé que lui, pour détermi-

ner les droits de la maiſon de Charlemagne. Car enfin à qui appartient le trône, quand les Carlovingiens ſont dépoſés, qu'ils reconnoiſſent pouvoir l'être, & que la couronne paſſe dans d'autres familles ? Voilà cependant les uſages qui s'introduiſent.

D'un autre côté, il n'y avoit point de loi expreſſe qui réglât la ſucceſſion. On dit bien encore aujourd'hui que la famille de Charlemagne avoit ſeule droit à l'empire, parce que ce prince l'avoit conquis : mais ſi c'étoit là une raiſon, pourquoi de nouveaux conquérans n'acquéroient-ils pas ce droit pour eux & pour leurs deſcendans ? Il paroît que cet empereur lui-même ne ſe fondoit pas uniquement ſur le droit de conquête, & qu'au contraire, il comptoit pour quelque choſe le conſentement des peuples. Car ayant fait le partage de ſes états entre Charles, Pepin & Louis, arrêta que ſi l'un des trois laiſſoit un fils, les oncles conſerveroient à cet enfant la ſucceſſion de ſon pere, *ſuppoſé que les peuples du pays le vouluſſent pour roi.*

Il conſulta même les principaux de la nation ſur ce partage ; & ſes ſucceſſeurs à ſon exemple, firent d'ordinaire agréer aux grands les diſpoſitions qu'ils faiſoient de leurs états. Il eſt vrai que cet agrément n'étoit pas une élection, mais il y reſſembloit beaucoup : car le demander, c'étoit reconnoître qu'on pouvoit le refuſer. Il ne faudroit donc pas s'étonner ſi ſous les derniers Carlovingiens où toutes les idées étoient confuſes, on eût imaginé que la couronne étoit élective.

Mon deſſein, Monſeigneur, n'eſt pas de prouver

ver que Hugues Capet n'a pas commencé par être un usurpateur : je veux dire seulement que de son tems on ne se faisoit pas là-dessus des notions bien exactes, parce qu'on en jugeoit par les dernieres révolutions, qui avoient confondu tous les droits. Mais pour en mieux juger, il faut remonter plus haut.

La couronne ayant passé de Pepin à Charlemagne, & de Charlemagne à Louis le Débonnaire, le droit héréditaire est établi sur le consentement présumé de la nation ; car il ne faut pas chercher de droit ailleurs que dans les usages qui tendent le plus à la tranquillité des peuples, & qui se sont introduits lorsque les loix étoient en vigueur. Les usages contraires, survenus dans la suite, ne sont que des abus nés de l'anarchie ; & par conséquent, ils n'ont jamais pu enlever aux derniers Carlovingiens des droits transmis par leurs ayeux. Telles sont les idées que nous devons nous faire à ce sujet. Mais si nous en jugions par celles qu'on avoit au dixieme siecle, il faudroit dire que la couronne n'étoit, ni héréditaire ni élective, & qu'elle appartenoit au plus fort. Voilà où les choses avoient été réduites par l'incapacité des rois d'un côté, & de l'autre par l'ambition des vassaux.



CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe I.

Il y avoit long-tems que les assemblées de la nation n'avoient plus lieu, & l'anarchie parvenue à son comble les rendoit même impossibles. Les grands divisés entr'eux, ne cherchoient point à se réunir pour se donner un chef: ils ne songeoient qu'à s'affermir chacun séparément, & il leur importoit peu que dans un coin du royaume, deux concurrens se disputassent une couronne dont ils croyoient ne plus dépendre. Peut-on ne pas reconnoitre leur indifférence à cet égard, lorsqu'on voit Charles le Chauve s'humilier inutilement devant eux, Charles le Simple passer les dernieres années de sa vie dans une prison, & Louis d'Outremer réduit à mettre toute sa ressource dans Othon & dans un concile tenu en Allemagne? Charles, duc de la basse Lorraine & frere de Lothaire ne fut donc pas exclus par la nation; il fut seulement trop foible pour faire valoir ses droits; & Hugues Capet ne fut pas élu, mais comme le plus fort, il se fit reconnoitre par ses propres vassaux, ne désespérant pas de soumettre les autres avec le tems. En effet, Louis V étoit mort le 21 Mai de l'année 987; & Hugues fut sacré à Rheims le 3 Juillet de la même année. Cet intervalle ne

ſuffiſoit certainement pas pour aſſembler tous les grands du royaume, ſur-tout, dans des tems de troubles où perſonne ne pouvoit les convoquer.

Hugues Capet étoit petit-fils de Robert & petit-neveu d'Eudes, qui avoient été l'un & l'autre rois comme lui & de la même maniere, & qui avoient eu pour pere Robert le fort comte d'Anjou. Au delà, on ne ſait point ce qu'étoient ſes ayeux.

Duc de France, comte de Paris & d'Orléans, il étoit un des plus puiſſans ſeigneurs de l'état. Pour mettre les eccléſiaſtiques dans ſes intérêts, il parut vouloir les faire rentrer dans les terres qui leur avoient été enlevées : il commença par reſtituer quelques abbayes qu'il poſſédoit lui-même ; & cette protection, accordée aux biens temporels des moines & des évêques, lui fit donner le titre de défenſeur de l'égliſe.

Il vainquit le duc de Guienne, qui s'étoit déclaré contre lui, & le força à le reconnoitre ; & Charles, dont il ſe rendit maître par la trahiſon de l'évêque de Laon, fut conduit à Orléans, où il mourut peu de tems après. Ce prince n'ayant point laiſſé d'héritiers, la maiſon de Charlemagne fut éteinte [*]. Hugues & ſes deſcendans acquirent ſeuls des droits à la couronne par le conſentement de la nation, & ils devinrent des rois légitimes.

Hugues, voulant attirer dans ſon parti Arnoul

[*] Les hiſtoriens donnent deux ou trois fils à Charles : mais ils ne peuvent dire ce qu'ils ſont devenus.

fils naturel de Lothaire, & par conséquent, neveu de Charles, lui avoit donné l'archevêché de Rheims; & Arnoul quoiqu'il eût prêté serment de fidélité, avoit livré Rheims à son oncle. Le roi assembla un concile pour faire le procès à cet évêque: mais les peres connoissoient si peu leurs droits, qu'ils ne savoient pas s'ils pouvoient juger cette affaire, avant que le pape en eût pris connoissance. L'évêque d'Orléans, plus instruit, fit une peinture des désordres de l'église de Rome & demandant si l'on étoit obligé de se soumettre aveuglement à des hommes qui déshonoroient le saint siege, il conclut d'après des exemples & des canons, que le concile étoit en droit de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. Arnoul fut deposé, & Gerbert fut élu en sa place.

On eut la condescendance d'envoyer au pape Jean XV les actes du concile, & de le prier d'approuver l'élection de Gerbert. Jean, peu content de ce qui avoit été fait sans son autorité, interdit les évêques qui avoient déposé Arnoul; & envoya en France un abbé pour assembler un nouveau concile. Le roi, qui crut devoir ménager la cour de Rome, consentit à tout ce qu'elle voulut; de sorte qu'Arnoul fut rétabli. Cet événement fut la cause de la fortune de Gerbert: car s'étant réfugié auprès d'Othon III, il obtint l'évêché de Ravenne, & nous avons vu que quelque tems après il fut élevé sur le saint siege.

Hugues étant mort dans la dixieme année de son regne, laissa la couronne à Robert son fils, qu'il s'étoit associé en 988.

Robert avoit épousé Berthe, sa parente au quatrieme dégré, & il avoit eu l'approbation des évèques, qui jugerent que la dispense n'étoit pas nécessaire, ou qu'ils la pouvoient donner eux-mêmes. Jean XV avoit déja déclaré ce mariage nul. Son successeur Gregoire V, ne laissant pas échapper une occasion aussi favorable aux prétentions du saint siege, tint un concile, dont le premier décret fut conçu en ces termes: *que le roi Robert, qui a épousé Berthe sa parente, contre les loix de l'église, ait à la quitter au plutôt, & à faire une pénitence de sept ans, conformément aux canons & à l'usage de l'église; que s'il n'obéit pas, il est déclaré excommunié; que Berthe soit soumise à la même pénitence sous la même peine; qu'Archambaud, archevèque de Tours, qui a été le ministre de ce mariage incestueux, & tous les évèques qui y ont donné leur consentement, soient suspendus de l'usage des sacremens, jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome faire satisfaction pour leur faute.*

Le roi se soumit: se sépara de Berthe, fit pénitence, obtint l'absolution & plusieurs évèques allerent se jetter aux pieds du pape.

Grégoire avoit trop bien réussi, pour ne pas tenter une seconde démarche, il ordonna de rendre la liberté à l'archevèque Arnoul, qu'on tenoit encore dans les prisons, malgré le concile qui l'avoit rétabli; & menaça la France d'un interdit universel, si le roi désobéissoit à ses ordres. Robert obéit.

Quelque tems après, le roi joignit à ses domaines le duché de Bourgogne qui lui appartenoit par la mort de Henri, son oncle, frere de Hugues Capet; ce prince n'ayant point laissé

d'enfans légitimes. Mais ce fut le sujet d'une guerre. Robert n'avoit pas d'ailleurs l'ambition d'agrandir ses états : car il fut assez sage pour se refuser aux Italiens qui à la mort de Henri II, lui offrirent le titre d'empereur & le royaume d'Italie. Il aima la paix : il la maintint dans les provinces qui dépendoient de lui ; pendant que les autres étoient déchirés par les seigneurs, qui se ruinoient à l'envi, & il mourut après un regne de trente-trois ans. Les Normands s'établissoient alors dans le midi de l'Italie, & venoient de fonder la ville d'Averse.

Le regne de Henri son fils, quoique de trente ans, ne fournit aucun événement considérable. Il n'y en a point même qu'il soit nécessaire de remarquer pour la suite de l'histoire. Son mariage cependant est assez singulier pour en parler, car il épousa la fille du duc de Russie ; & on prétend qu'il ne fit venir une femme de si loin, que parce qu'étant parent de presque tous les princes de l'Europe, il craignoit de s'exposer aux censures de l'église.

A l'exemple de ses prédécesseurs, il avoit fait sacrer Philippe son fils aîné, quelques années avant sa mort. Cet enfant n'avoit encore que sept ans, lorsque le roi fut attaqué de la maladie dont il mourut. Henri ne voulut pas confier la régence à sa femme, encore moins à Robert, son frere, qui s'étoit révolté contre lui, & à qui cependant il avoit donné le duché de Bourgogne : il choisit Baudouin V, comte de Flandre, auquel il avoit fait épouser sa sœur ; & la conduite de Baudouin justifia son choix.

C'est pendant cette régence, que Guillaume,

duc de Normandie, fit la conquête d'Angleterre. Nous avons vu qu'en 1017 Canut, roi de Danemark, s'étoit rendu maître de ce royaume. Il se l'assura, en faisant périr tous ceux qui pouvoient lui donner de l'ombrage. Il envahit ensuite la Norvege; & lorsque son ambition fut satisfaite, il ne s'occupa plus que des moyens d'expier les péchés qu'elle lui avoit fait commettre. Aidé des lumieres d'un archevêque de Cantorberi, il vit qu'il suffisoit de bâtir des monastéres, & d'aller à Rome faire des libéralités au saint siege. C'est une chose à remarquer, que dans le dixieme & le onzieme siecles; on a mis le voyage de Rome au nombre des actes pieux, qui effacent les péchés. On a donné à ce prince le surnom de Grand, parce qu'il a fait des conquêtes: & il étoit grand, autant qu'un homme cruel & superstitieux peut l'être. Il brouilla si bien l'ordre de la succession, qu'après lui on ne savoit plus à qui la couronne d'Angleterre appatenoit: aussi ne resta-t-elle pas long-tems dans sa famille: car en 1042 Edouard III, fils d'Ethelred II, remonta sur le trône de ses ancêtres.

C'est après la mort de ce dernier roi, que Guillaume entreprit la conquête de l'Angleterre. Son premier titre étoit un testament vrai ou faux, par lequel Edouard l'appelloit à sa succession; comme si un roi pouvoit disposer d'un royaume à sa volonté. Le second titre, plus extraordinaire encore, étoit une bulle, par laquelle le pape Alexandre II lui donnoit l'investiture de l'Angleterre, & cette bulle étoit accompagnée d'un anneau d'or & d'une banniere bénite. La hardiesse d'Alexandre, qui dispose d'une cou-

ronne, fait voir que le moine Hildebrand, qui le gouvernoit, s'essayoit à être pape lui-même. Au reste il étoit bien naturel que les papes commençassent par disposer d'un peuple, qui s'étoit mis de lui-même sous le joug du saint siege.

Cependant Harald, seigneur puissant occupoit déja le trône. Il le devoit même à l'affection des Anglois, & il se les attachoit encore par la maniere dont il les gouvernoit. Baudouin suscitoit des ennemis au duc de Normandie, parce qu'il voyoit combien l'agrandissement de ce vassal étoit contraire aux intérêts du roi; & les barons normands se refusoient à une expédition, où ils ne trouvoient aucun avantage pour leur pays. Guillaume surmonta tous les obstacles. La bataille de Hastings, où Harald fut tué, décida du sort de l'Angleterre. Ainsi finit la domination des Anglois Saxons. Guillaume gouverna tyranniquement, & fut obligé de prendre continuellement les armes, pour soumettre des peuples qu'il ne cessoit de vexer.

Baudouin mourut après avoir gouverné la France pendant sept ans avec autant de sagesse que de désintéressement; & Philippe prit les rênes de l'état. Occupé de ses plaisirs, ce roi fut assez heureux pour n'être d'ordinaire que témoin des guerres que se firent ses vassaux, & pour ne prendre point de part aux entreprises qui agiterent & troublerent toute l'Europe. Il soutint le duc de Bretagne, qui s'étoit révolté contre le duc de Normandie: mais cette guerre ne fut pas longue; car Guillaume après un échec considérable, se hâta de faire la paix. La France & l'Angleterre ne lui fournissoient déja que trop

d'ennemis. Cependant il reprit les armes en 1087, & pour se venger d'une plaisanterie du roi de France, il réduisit Mante en cendres, & porta le fer & le feu jusqu'aux portes de Paris. Vous voyez, Monseigneur, combien les plaisanteries conviennent peu aux princes, puisqu'elles coûtent des larmes à leurs peuples: mais les princes inappliqués, comme Philippe, sont plus portés à être mauvais plaisans, & n'en sont que plus méprisables. Guillaume mourut dans cette derniere expédition d'une chûte de cheval, & laissa de grands troubles dans ses états par le partage qu'il en fit entre ses trois fils.

Il paroît que le dessein de Philippe étoit d'entretenir parmi les princes une division, qui assuroit le repos de son royaume: mais une affaire, qu'il se fit avec la cour de Rome, ne lui permit pas de s'occuper long-tems des guerres de ses voisins.

Les divorces avoient toujours été fréquens en France, en Allemagne & en Italie; & celui de Lothaire, roi de Lorraine, est le premier dont les papes aient pris connoissance. Jusqu'alors ils s'étoient contentés de les désapprouver: depuis, devenus plus puissans, ils se crurent faits pour juger les rois.

L'église défendoit alors les mariages entre parens jusqu'au septieme degré. Philippe se prévalut de cette loi, pour répudier Berthe sa femme & sa parente, dont il étoit dégoûté; & il épousa solemnellement Bertrade, qui se sépara de son mari, Foulque comte d'Anjou. Bertrade donna pour raison, qu'elle ne pouvoit pas vivre en conscience avec Foulque, qui avoit encore deux fem-

mes vivantes, & qu'au contraire elle pouvoit épouser le roi, dont le mariage étoit nul. Foulque, Bertrade & Philippe étoient tous trois coupables, puisqu'ils ne se couvroient des loix que pour assouvir leurs passions. Cependant le premier ne fut pas jugé digne des foudres de Rome, quoiqu'il eût déja répudié deux femmes, & le roi fut excommunié dans le concile d'Autun, qu'Urbain II fit tenir. L'année suivante, le pape étant venu en France, tint un autre concile à Clermont, & confirma cette excommunication, quoique Berthe fût morte: il défendit même aux François, sous la même peine, d'obéir à Philippe & de lui donner le titre de roi. L'excommunication fut cependant levée, sur la promesse que fit le roi de ne plus vivre avec Bertrade: mais comme il ne tint pas sa parole, le pape l'excommunia pour la troisieme fois.

Une excommunication, si souvent réitérée, pouvoit servir de prétexte à des vassaux puissans, qui ne cherchoient que l'occasion de se soustraire. Philippe prévint les troubles dont il étoit menacé, en faisant sacrer son fils Louis, qu'il avoit eu de Berthe. Ce jeune prince âgé de vingt ans, étouffa les séditions, & assura la tranquillité dans le royaume. Philippe mourut après avoir régné quarante-huit ans.

La famille de Hugues Capet étoit alors affermie sur le trône, & trois choses y avoient contribué; la longueur des regnes, le caractere peu entreprenant des rois, & les guerres que les vassaux se faisoient entr'eux.

CHAPITRE IV.

Etat du gouvernement féodal à la fin du onzieme siecle. [*]

L'AVÉNEMENT de Hugues Capet au trône sembloit devoir perpétuer tous les désordres du gouvernement féodal. Il n'étoit pas naturel que les grands vassaux, qui s'étoient soustraits aux derniers Carlovingiens, voulussent se soumettre au duc de France, qu'ils regardoient comme leur égal. Hugues eût vainement entrepris de les subjuguer. Content d'assurer sa puissance sur les plus foibles, il permit aux autres de se faire autant de droits qu'ils avoient de prétentions; attendant que le tems fit naître des circonstances favorables à son agrandissement, & se reposant sur ses successeurs du soin d'en profiter. Une ambition prématurée eût été la ruine des Capétiens, parce qu'elle eût reuni les grands vassaux; mais en ne précipitant rien, ils pouvoient s'élever sur cette multitude de tyrans, qui se détruisoient par des guerres continuelles. C'est ainsi qu'ils se sont conduits: je n'oserois dire que ce soit par politique.

[*] Le fond de ce chapitre est tiré des observations sur l'histoire de France, ainsi que ce que je dirai dans la suite sur le gouvernement.

Les peuples se lassent enfin de l'anarchie. Vous avez vu les Medes se choisir un roi, & les Grecs demander des loix aux citoyens les plus éclairés. Les François ne furent pas aussi sages, parce que le peuple parmi eux n'étoit rien, & que les seigneurs ne pouvoient pas renoncer à la domination qu'ils avoient usurpée. Mais les désordres, dont ils étoient tour-à-tour les victimes, leur firent au moins une nécessité de reconnoître des devoirs réciproques, & d'établir entr'eux une sorte de subordination.

Or, dès que le besoin de la subordination se fit sentir, la puissance des Capétiens devoit naturellement s'accroître; parce que ces princes, ayant de grands domaines, étoient faits pour être plus respectés que les derniers Carlovingiens ne l'avoient été. Les seigneurs, trop foibles pour affecter une entiere indépendance, se crurent heureux de trouver dans des princes plus puissans, des protecteurs qui assuroient leur fortune. Ils se soumirent donc à des devoirs, & il s'établit une subordination entre les vassaux & les suzerains. Ainsi comme les suzerains s'obligerent à protéger leur vassaux, les vassaux s'obligerent à donner au besoin des secours à leurs suzerains; & nous voyons que vers la fin du onzieme siecle, les seigneurs qui relevoient de la couronne, croyoient devoir suivre le roi à la guerre, sous peine de perdre leurs fiefs.

Les circonstances contribuerent encore à faire contracter l'habitude de ces devoirs réciproques.

Les fiefs en France étoient féminins, & passoient par des mariages, d'une maison dans une

autre. Il arriva de là qu'un ſeigneur eut ſouvent des fiefs dans les domaines de ſes vaſſaux, & que par conſéquent, il dut, comme vaſſal, l'hommage qu'il recevoit comme ſuzerain. Les Capétiens, par exemple; en qualité de rois, ne relevoient que de Dieu & de leur épée : mais parce qu'ils poſſédoient des arriere-fiefs; ils étoient obligés d'en acquitter les charges, & ils relevoient à cet égard de leurs propres vaſſaux.

Les mêmes ſeigneurs étant ſous différens rapports, les vaſſaux de ceux dont ils étoient les ſuzerains, ont ſenti l'obligation de remplir les devoirs de vaſſelage, pour conſerver les droits de la ſuzeraineté. L'intérêt commun introduiſit donc peu-à-peu des devoirs comme des droits. Des traités de paix les déterminerent & les confirmerent; enfin le tems & l'uſage en firent une habitude & une loi. C'étoit une maxime du gouvernement féodal, que ſi le vaſſal doit au ſuzerain, le ſuzerain ne doit pas moins au vaſſal.

Des coutumes, introduites par la force des circonſtances pour mettre un frein à l'anarchie, étoient ſans doute, ſuſceptibles de bien des équivoques, il falloit donc un tribunal pour terminer les différens qui pouvoient naître. Outre les aſſiſes, dans leſquelles chaque ſeigneur jugeoit ſes ſujets, chaque ſuzerain tenoit à des tems marqués ſa cour féodale à laquelle il préſidoit, & qui étoient compoſée de ſes vaſſaux. C'eſt là qu'on jugeoit les affaires, que les vaſſaux avoient entr'eux ou avec leur ſuzerain, lorſqu'on préféroit la voie de la juſtice à celle de la guerre. Le ſeigneur y portoit ſa plainte contre le vaſſal qui lui avoit manqué; & il ne pouvoit ſévir,

qu'après y avoir été autorisé par une sentence. Un vassal qui avoit à se plaindre de quelque injustice sommoit son seigneur de tenir sa cour ; & dans le cas du refus, il étoit en droit de ne plus le reconnoître pour suzerain.

Refuser l'hommage après trois sommations, ne pas suivre son seigneur à la guerre, ne pas se rendre aux assises de sa cour, lui faire, en un mot, quelque injure grave, c'étoient autant de crimes de félonie, par lesquels on encouroit la perte de son fief. Mais le suzerain perdoit aussi tous ses droits par le refus de protection, par le déni de justice, & par les vexations qu'il commettoit. Alors le vassal s'affranchissoit de tous hommages, s'il étoit assez puissant ; ou cherchant un protecteur dans le seigneur de son suzerain, il en devenoit le vassal immédiat.

Un seigneur n'avoit d'autorité que sur ses vassaux immédiats. Il n'étoit pas même en droit d'en exiger le service dans toutes les guerres qu'il entreprenoit. Le vassal ne le devoit, que lorsqu'on prenoit les armes pour la seigneurie dont il relevoit. Il pouvoit le refuser, s'il s'agissoit d'une autre seigneurie : il le pouvoit à plus forte raison si son suzerain n'armoit que comme allié d'un autre seigneur.

On est étonné, quand on voit la peine qu'eut Louis VI fils de Philippe I, à soumettre de petits seigneurs, tels que ceux de Corbeil, de Couci, de Puiset & Montlhéri. Il les eût accablés, s'il fût tombé sur eux avec les forces réunies de tous ses vassaux. Mais comme comte de Paris, il ne pouvoit faire marcher que ceux qui relevoient de ce comté ; de même comme comte

d'Orléans & comme duc de France ; de forte qu'il n'étoit en droit de commander les grands vaſſaux, que lorſque la guerre intéreſſoit la couronne même. Il étoit donc toujours foible, parce qu'il ne pouvoit jamais employer qu'une partie de ſes forces.

C'eſt ce que nous comprendrons encore mieux, ſi nous conſidérons l'état & la poſition de ſes domaines.

Quoique le duché de France fut un des plus étendus, & que le roi fut encore comte de Paris & d'Orléans, cependant il n'avoit en propre que Paris, Orléans, Etampes, Compiegne, Melun & quelques autres villes moins conſidérables. Tout le reſte appartenoit à des vaſſaux, qui n'étoient pas toujours ſoumis, ou à des arriere-vaſſaux dont il ne pouvoit rien exiger. Ainſi la communication d'un domaine à l'autre étoit coupée ; il ne lui étoit ſeulement pas poſſible de réunir les troupes qu'il pouvoit lever par lui-même. On voit que le roi de France, réduit à cet état, ne pouvoit être que bien foible. Heureuſement tous les grands vaſſaux étoient dans une poſition ſemblable.

La France étant ainſi diviſée, c'étoit de toutes parts des intérêts contraires. Les droits & les devoirs reſpectifs des ſuzerains & des vaſſaux pouvoient être reconnus dans des tems de calme : mais ces tems de calme ne pouvoient pas durer. La ſubordination diſparoiſſoit pour faire place à la guerre : les révolutions naiſſoient les unes des autres : les coutumes n'acquéroient qu'une autorité momentanée ; & le gouvernement ne prenoit point de conſiſtance.

Ce gouvernement monſtrueux portoit ſur quatre appuis ruineux par leur nature. Le premier eſt l'autorité abſolue que les ſeigneurs exerçoient ſur le peuple : mais ils en abuſerent tous les jours ; & en ruinant leurs ſujets, ils ſe ruinerent enfin eux-mêmes.

Le ſecond eſt le droit de guerre, joint à l'impuiſſance de former de grandes entrepriſes. Car, il réſulte delà, que les uns ſont aſſez forts pour ſe défendre & que les autres ſont trop foibles pour envahir. Un ſeigneur ſoutiendra un ſiege dans un château, & ſon ennemi ne pourra pas le forcer, parce qu'il ne pourra plus retenir ſes troupes dès que les vaſſaux auront ſervi le tems auquel ils ſont obligés. La guerre ne ſera donc qu'un brigandage, funeſte à tous, ſans être avantageux pour aucun ; & les petits ſeigneurs, forcés d'y renoncer, chercheront un maître qui les protege, & ſe donneront au plus puiſſant. La guerre, qui ruinera les tyrans les plus foibles, contribuera donc à détruire l'anarchie.

Le troiſieme appui eſt la puiſſance des ſeigneurs de la premiere claſſe, qui étant preſque égaux en force, réſiſtent les uns aux autres, ſe contiennent mutuellement, & ont intérêt à protéger chacun les vaſſaux de leurs ennemis. Mais ſi par des mariages, pluſieurs grands fiefs ſe réuniſſent ſur une même tête, l'équilibre ſera rompu, & toute la France tombera peu-à-peu ſous un ſeul maître. C'eſt ce qui arrivera.

Le quatrieme & dernier appui eſt la puiſſance légiſlative, que chaque ſeigneur avoit dans ſa terre : mais cet appui ne ſubſiſtera pas quand les autres ſeront renverſés. Nous allons même voir

voir qu'à la fin du onzieme ſiecle, les juſtices des ſeigneurs laïques étoient déja reſſerrées dans des bornes bien étroites par les entrepriſes du clergé. Car en même tems que la nobleſſe uſurpoit ſans ſcrupule les terres des égliſes, parce qu'elle étoit toujours armée, elle perdoit le droit de rendre la juſtice dans ſes fiefs, parce qu'elle étoit trop ignorante & trop ſuperſtitieuſe, pour ne pas ſe ſoumettre juſques dans le temporel à la juriſdiction eccléſiaſtique; il régnoit alors une ſorte de fanatiſme qu'il faut connoître, pour juger du caractere de la nobleſſe françoiſe. Ce ſera le ſujet du chapitre ſuivant.

CHAPITRE V.

Idée générale de la chevalerie.

Les Germains, qui regardoient comme honteux de cultiver la terre, lorſqu'on pouvoit enlever la récolte de ſes voiſins, n'étoient que ſoldats, & ne pouvoient eſtimer que la profeſſion des armes. Dès l'enfance, leur imagination étoit échauffée à la vue des applaudiſſemens donnés à ceux qui revenoient chargés de butin. Leurs oreilles étoient continuellement frappées du récit de quelques entrepriſes hardies & heureuſes; & ils attendoient avec impatience le moment où ils pourroient avoir part à ce glorieux brigandage.

Il eſt naturel que les peuples cherchent à donner de l'éclat aux profeſſions qu'ils conſiderent davantage ; c'eſt pourquoi les Germains donnoient avec cérémonie les premieres armes aux jeunes gens qu'ils menoient à la guerre. Ils comprirent que ces cérémonies ne pouvoient qu'élever le courage. On trouve encore des traces de cet uſage parmi les françois ſous la premiere race & ſous la ſeconde. Charlemagne donna ſolemnellement l'épée à Louis ſon fils.

Mais par la nature du gouvernement féodal, la nobleſſe Françoiſe étoit toute militaire. C'eſt par les armes ſeules qu'elle pouvoit conſerver ou accroitre une puiſſance qu'elle avoit acquiſe par les armes. Plus elle étoit riche en poſſeſſions, plus elle ſentoit donc le beſoin d'attacher de la conſidération à la profeſſion militaire ; & ſi elle étoit pauvre, elle le ſentoit encore, puiſqu'il lui importoit d'augmenter le prix des ſervices qu'elle pouvoit rendre à ſes ſeigneurs.

Chacun voulant donc à l'envi donner de l'éclat au ſeul métier qu'on eſtimoit, on imagina d'armer les jeunes gens avec de nouvelles cérémonies, & cet uſage fut l'origine de l'ordre des chevaliers, qu'on regarda bientôt comme le premier de l'état. Un vaſſal armé chevalier par ſon ſuzerain, armoit lui-même ſes vaſſaux ; & depuis le dernier arriere vaſſal juſqu'au roi, tous faiſoient gloire d'appartenir au corps de la chevalerie. On ne s'en tint pas là.

Le ſervice militaire, étoit l'unique reſſource de la nobleſſe, qui, n'ayant point de fiefs : n'avoit rien pour ſubſiſter. Cette nobleſſe pauvre, étoit ſans doute très-nombreuſe : or, s'il

étoit de son intérêt d'offrir ses services à des seigneurs, les seigneurs n'en avoient pas moins à s'attacher de jeunes gens, toujours prêts à les suivre à la guerre. Il n'en étoit pas de ces guerriers, comme des feudataires, qui ne marchoient que dans certains cas & pour un tems limité.

On ne sauroit marquer exactement le tems où a commencé la chevalerie, considérée comme le premier ordre militaire ; parce que ces sortes d'établissemens se font insensiblement. Mais on ne peut gueres la faire remonter au delà du onzieme siecle. C'est vers ce tems qu'elle fit des progres rapides. On se convaincra du fanatisme avec lequel toute la jeune noblesse ambitionnoit d'entrer dans cette milice, si l'on considere seulement les cérémonies qui s'observoient à la réception des chevaliers.

Des jeûnes austeres, des nuits passées en prieres dans une église avec un prêtre & des parrains, un aveu de toutes ses fautes, les sacremens de la pénitence & de l'eucharistie, des bains, des habits blancs, des sermons, étoient les préliminaires de la cérémonie, par laquelle le novice alloit être ceint de l'épée de chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il entroit dans une église ; & s'étant avancé vers l'autel, il présentoit au prêtre célébrant, une épée passée en écharpe à son cou ; le prêtre la bénissoit & la remettoit au cou du novice. Celui-ci alloit ensuite la présenter à celui qui la devoit recevoir. Il étoit à genoux, il tenoit les mains jointes ; & après avoir juré que ses vœux ne tendoient qu'au maintien & à l'honneur de la re-

ligion & de la chevalerie, il recevoit les éperons en commençant par le gauche, le haubert ou la cotte de maille, la cuiraſſe, les braſſards, les gantelets, & il étoit ceint de l'épée. C'étoient des chevaliers ou des dames, qui lui donnoient les marques extérieures de la chevalerie. Enſuite il ſe remettoit à genoux. Celui qui lui conféroit l'ordre lui donnoit l'accolade, en prononçant ces paroles *au nom de Dieu, de S. Michel & de S. George, je te fais chevalier*; & il ajoutoit quelquefois, *ſois preux, hardi & loyal*. L'accolade étoit d'ordinaire trois coups de plat d'épée ſur l'épaule ou ſur le cou, & d'autres fois un coup de la paulme de la main ſur la joue. On vouloit par-là le préparer à ſupporter avec patience & fermeté les peines, auxquelles ſon nouvel état pouvoit l'expoſer. Devenu chevalier, il prenoit le heaume ou le caſque, l'écu ou le bouclier, la lance; il montoit à cheval, & il caracoloit, en faiſant brandir ſa lance & flamboyer ſon épée.

Vous voyez par ces détails que pour relever la chevalerie, on en vouloit preſque faire un ſacrement. Auſſi trouve-t-on des écrivains, qui n'ont pas craint de la comparer à la prêtriſe & à l'épiſcopat. Mais, ce mélange de cérémonies religieuſes & militaires n'eſt que la preuve d'un aveuglement auſſi fanatique qu'ignorant. On croyoit alors que la religion veut avoir des ſoldats pour ſa défenſe; & on ne ſongeoit pas que les apôtres n'avoient pas été armés chevaliers.

Les chevaliers ſe devoient, non-ſeulement, à la défenſe de la religion; ils ſe devoient encore à celle des veuves, des orphelins & de tous

les opprimés, qui réclamoient leur protection. Aussi galans que religieux, ils se déclaroient, sur-tout, les défenseurs de la vertu & de la beauté des dames. Ils couroient souvent le monde pour redresser les torts. Ils alloient provoquer au combat un chevalier célebre, afin d'avoir la gloire de le vaincre ; & souvent ils se battoient pour soutenir que la dame à laquelle ils s'étoient voués, & que quelquefois ils n'avoient jamais vue, étoit la plus belle de toutes les femmes.

D'ordinaire ils consacroient les premieres années de leur installation à visiter les pays lointains & les cours étrangeres ; étudiant les usages, le cérémonial, la galanterie ; se donnant en spectacle dans tous les jeux, où ils pouvoient montrer leur adresse ; & saisissant sur-tout, les occasions de faire la guerre.

Ils s'engageoient souvent par serment aux entreprises qu'ils méditoient : ils s'imposoient même des peines, jusqu'à ce qu'ils les eussent exécutées ; comme de ne point coucher dans un lit, de s'abstenir de viande ou de vin certains jours de la semaine, &c. Enfin ils imaginoient les cérémonies les plus singulieres pour rendre leurs vœux plus solemnels. Tel étoit par exemple, le vœu du paon ou du faisan, ou de quelqu'autre oiseau qu'ils mettoient au rang des plus nobles. Des dames ou des demoiselles portoient dans un bassin avec grand appareil un paon, qu'elles présentoient successivement à tous les chevaliers assemblés pour s'engager solemnellement dans une expédition ; & chacun d'eux prononçoit ces paroles sur cet oiseau : *je voue à Dieu, tout pre-*

mierement, & à la très-glorieuse Vierge sa mère & après, aux dames & au paon de faire, &c.

Ce mélange de religion, de galanterie, de vertus militaires, étoit les mœurs du tems, & les chevaliers avoient été formés dans cet esprit dès leur enfance.

A l'âge de sept ans, on retiroit des mains des femmes les enfans qu'on destinoit à la chevalerie; & on les confioit à des hommes, qui les préparoient aux exercices & aux travaux de la guerre. Elevés à la cour d'un seigneur, les premieres places qu'ils obtenoient, étoient celles de *pages*, *varlets* ou *damoiseaux*. Pendant qu'ils s'acquittoient des services domestiques auprès de la personne de leur maîtresse, des dames se chargeoient de leur apprendre en même tems le catéchisme & l'art d'aimer. Toute leur éducation portoit donc sur l'amour de Dieu & des dames, autant que sur les exercices militaires. Chacun d'eux choisissoit même de bonne heure une dame, à laquelle comme à l'Etre souverain il rapportoit tous ses sentimens, toutes ses pensées & toutes ses actions.

De l'état de page, un jeune homme passoit à quatorze ans à celui d'écuyer. Alors il étoit chargé du principal service de la maison, & sur-tout, du soin des armes & de celui des chevaux. Il accompagnoit dans les voyages & à la guerre le chevalier qu'il servoit. Il conduisoit de la main droite les grands chevaux de bataille, & si son maître en venoit aux mains, il restoit derriere lui spectateur du combat; lui donnant au besoin un nouveau cheval ou de nouvelles armes, parant les coups qu'on lui portoit, &

ſe bornant ſcrupuleuſement à la défenſive. En rempliſſant bien les devoirs de ſon état, il s'élevoit enſuite par degré juſqu'au grade de gendarme, pour être admis quelques années après dans l'ordre des chevaliers.

Ces guerriers donnoient ſouvent des jeux alors auſſi célebres qu'autrefois ceux de la Grece. Les tournois, c'eſt ainſi qu'on les nommoit, étoient des combats ſimulés, où il y avoit toujours du ſang répandu, & où cependant tout reſpiroit la galanterie.

Les chevaliers, ſuperbement équipés, entroient dans la carriere, ſuivis de leurs écuyers. Quelquefois des dames & des demoiſelles les conduiſoient elles-mêmes avec des chaînes, qu'elles leur ôtoient lorſqu'ils étoient prêts de combattre. Jamais on ne terminoit un combat, ſans faire à l'honneur des dames une derniere joûte, qu'on nommoit *le coup* ou *la lance des dames*; & on leur rendoit cet hommage, en combattant à l'épée, à la hache-d'armes & à la dague. Enfin des dames ou demoiſelles apportoient le prix au chevalier vainqueur, le conduiſoient dans le palais, le déſarmoient elles-mêmes & le revêtoient d'habits magnifiques. La veille du tournoi, les écuyers avoient donné le ſpectacle d'une joûte qu'on nommoit eſcrime, & dans laquelle ils avoient combattu avec des armes plus légeres que celles des chevaliers.

Telle étoit l'ignorance des chevaliers, qu'à peine pour la plupart ſavoient-ils lire. La guerre, la galanterie & la religion étoient les ſeules choſes dont ils s'occupoient; c'étoit l'objet de tous leurs exercices & le ſujet de toutes leurs con-

verſations : mais ſur la guerre, ils n'avoient aucune idée de diſcipline ; & ſi le courage paroiſſoit leur aſſurer la victoire, l'imprudence la leur arrachoit ſouvent.

Leur galanterie dégénéroit en puérilité, en fanatiſme & en libertinage. L'eſſence & le caractere du parfait amour, les ſituations les plus déſeſpérantes ou les plus délicieuſes d'un cœur tendre, les qualités les plus aimables d'une maitreſſe ou ſes défauts les plus odieux, & mille ſuppoſitions métaphyſiques, étoient autant de matieres qu'on traitoit ſérieuſement. Les queſtions s'élevoient les unes ſur les autres, les ſubtilités ſe multiplioient : & on ne ſavoit plus ce que c'étoit que l'amour. Il y avoit cependant des cours d'amour, c'eſt-à-dire, des juriſdictions où un juge prononçoit gravement des ſentences ſur les diſputes qu'on portoit à ce tribunal ridicule. Mais dans la conduite les chevaliers étoient ſi loin de ſe borner à ces ſpéculations, qu'ils traînoient après eux des courtiſanes juſques dans les camps.

Leur religion, toute ſuperſtitieuſe, conſiſtoit dans des pratiques extérieures & journalieres, recommandées par des prêtres ignorans ; & lorſqu'ils ne s'étoient pas diſpenſés de ces obligations, ils ſe croyoient en droit de violer dans le reſte tous les préceptes du chriſtianiſme. Quelque crime qu'ils euſſent commis, ils penſoient les expier avec des dons faits aux égliſes ou aux moines, avec des pélerinages dans des lieux ſaints, ou avec un froc, dont ils s'envelopoient au moment de la mort. *Dieu, je te prie de faire aujourd'hui pour la Hire, ce que tu voudrois que*

la Hire fit pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fusses la Hire. Cette priere d'un chevalier, qui croyoit bien prier, montre quelle forme la religion avoit pris dans l'esprit des gens de guerre.

Cependant à juger de la chevalerie par les anciens écrivains, elle ne respiroit que la religion, la vertu, l'honneur & l'humanité. Les chevaliers auroient donc été des hommes d'autant plus extraordinaires, que les siecles où ils ont flori étoient des siecles de barbarie, de débauche & de brigandage. Mais il est plus naturel de penser que ces écrivains enthousiastes ne se faisoient pas eux-mêmes des idées bien exactes de ce qu'ils appelloient religion, vertu, honneur, humanité. Il seroit difficile d'imaginer des mœurs dans des hommes ignorans, superstitieux, fanatiques, & qui ne connoissant pour regles que la force & le courage, auroient été bien embarrassés à consulter la justice, avant de s'engager dans quelques entreprises.

Le peu que je viens de dire sur la chevalerie est moins propre à vous la faire connoître, qu'à vous doner la curiosité de lire les mémoires de Mr. de la Curne de Ste. Palaye [*], d'après lesquels j'ai fait ce chapitre. Vous y trouverez l'histoire de la chevalerie considérée comme un établissement politique & militaire. Vous y verrez, outre le mal que j'en dis, tout le bien qu'on en peut dire, & que je n'en dis pas. Je conviens que dans les tems où elle florissoit, elle a été utile aux gentilshommes, qui avoient

[*] Académie des inscriptions, tome 19.

des fiefs, parce qu'ils avoient besoin de soldats, & aux gentilshommes sans fiefs, parce qu'ils ne pouvoient vivre qu'en vendant leurs services. Voilà pourquoi depuis le roi jusqu'au dernier gentilhomme, tous étoient chevaliers, ou aspiroient à l'être. Dès lors cet ordre pouvoit-il n'être pas loué par la noblesse entiere, puisque cet ordre & la noblesse n'étoient qu'une même chose? Loué par tant de bouches, il étoit naturel qu'il le fût par les écrivains du tems, & il est naturel qu'on le loue encore.

CHAPITRE VI.

Quelle étoit la puissance du clergé à la fin du onzieme siecle.

L'IGNORANCE est la source des superstitions, & la superstition autorise toutes les absurdités; tout paroit alors raisonnable, parce qu'il n'y a plus de raison. C'est ce dont les peuples de l'Europe n'ont donné que trop de preuves pendant plusieurs siecles.

Ces barbares furent longtems avant de connoître la nécessité de condamner à la mort ou à quelqu'autre supplice. Leur cruauté n'épargnoit que le sang des criminels, & laissoit la liberté des forfaits à quiconque les pouvoit payer.

Dans ces siecles sans mœurs, où les crimes étoient si communs, on pensoit néanmoins que

Dieu devoit changer tout l'ordre de la nature, plutôt que de permettre la mort d'un innocent; & ce n'étoit pas exiger qu'il fit fréquemment des miracles.

Les causes criminelles sont souvent embarrassées d'une multitude de circonstances, qui se contredisent. Il n'est pas toujours aisé de s'assurer de la probité des témoins, de leur impartialité, de leurs lumieres, de leur sincérité. Il falloit cependant juger, & on imagina des moyens bien commodes pour les juges : ce fut de demander à Dieu de montrer l'innocence par des miracles; & les miracles, qu'on crut voir, furent appellés le jugement de Dieu.

Un accusé étoit lié, garroté, & jetté dans l'eau. S'il alloit au fond, il étoit innocent : s'il surnageoit, il étoit coupable.

D'autres fois il étoit obligé de prendre un anneau au fond d'une cuve d'eau bouillante. Le juge ensuite lui enfermoit le bras dans un sac qu'il scelloit, & si trois jours après il ne paroissoit aucune marque de brulure, l'innocence étoit reconnue. Outre ces épreuves à l'eau froide & à l'eau bouillante, il y en avoit encore d'autres; c'étoit de porter à la main l'espace de neuf pas & sans se brûler, une barre de fer ardente, de marcher sur des charbons allumés, &c.

Il faut remarquer qu'on bénissoit l'eau froide, l'eau bouillante, l'anneau, la barre de fer, les charbons; on exorcisoit toutes ces choses : on communioit l'accusé, & le tout étoit précédé d'une messe. On croyoit prendre par là les précautions les plus sages contre les enchantemens & les sorcelleries, qui pouvoient empêcher le

jugement de Dieu. Je remarquerai encore que l'accusé pouvoit ne pas se soumettre lui-même à ces épreuves, s'il trouvoit quelqu'un qui voulût les subir pour lui.

Les Bourguignons avoient un usage, par lequel le plus adroit ou le plus heureux étoit toujours innocent. C'étoit encore un jugement de Dieu, & on l'appeloit le duel judiciaire. Il ne pouvoit manquer d'être adopté par les François, naturellement braves & exercés au maniement des armes. Etoit-on accusé, on offroit de se justifier par le duel. Faisoit-on une demande? on proposoit d'en prouver la justice en se battant. Le juge ordonnoit le combat, fixoit le jour, & les plaideurs armés paroissoient en champ clos. Mais on n'avoit rien négligé pour découvrir si leurs armes n'étoient point enchantées; ou s'ils n'avoient pas sur eux quelques caracteres magiques: les vieillards, les femmes, les infirmes & les mineurs nommoient des champions, qui combattoient pour eux.

Ces épreuves à l'eau froide, à l'eau chaude, à la barre de fer & au combat, étoient très-fréquentes. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que souvent les historiens modernes ne savent gueres qu'en penser; & on les croiroit volontiers contemporains à ces tems barbares.

Il n'y eut plus de justice, dès que l'usage des duels judiciaires eut prévalu. Car on rendoit nulle la déposition d'un témoin, en prouvant par le combat qu'il avoit été suborné; & on appelloit d'une sentence à un champ clos, où le juge étoit obligé de se battre, pour prouver qu'il ne s'étoit pas laissé corrompre. Il étoit donc im-

possible de plaider, de témoigner & de juger, sans s'exposer au danger d'un combat singulier. Une pareille justice n'étoit certainement pas propre à rétablir l'ordre: elle n'étoit que le boulevard des criminels les plus hardis.

Les évèques possédoient des fiefs. Ils avoient donc deux jurisdictions, l'une spirituelle & l'autre temporelle. Comme évèques, ils ne pouvoient juger que des choses qui concernent la foi: mais comme seigneurs, ils jugeoient de toutes les affaires civiles, qui se portoient à leur tribunal. Peut-être qu'alors personne en France n'en savoit assez pour distinguer ces deux titres, & ils se confondirent, parce que c'étoit l'intérèt du clergé de les confondre. Un évêque, un abbé étoit devenu juge dans le civil, parce qu'il étoit devenu seigneur de fief; & il se dit & se crut juge parce qu'il étoit évêque ou abbé. Cette confusion, qui étoit plutôt l'ouvrage de l'ignorance que de l'adresse, étendit la jurisdiction du clergé aux dépens des tribunaux laïques, & chaque évêque s'attribua toutes les affaires de son diocese à l'exclusion des autres seigneurs.

Etant déja en possession d'être juge du civil dans son fief, & pensant ne l'être qu'en vertu du sacerdoce, il crut devoir l'ètre encore dans tous les fiefs dont il étoit évèque. Il n'imaginoit pas qu'on pût lui contester cette jurisdiction, lorsqu'il s'agit de sacrileges, de simonies, de sorcellerie, & d'autres crimes où la religion est directement attaquée. Personne que lui ne peut juger les clercs de son diocese, & les procès où ils sont intéressés; & sa raison est qu'ils appartiennent à son église. Il en sera de même des veuves, des

orphelins & des pélerins, parce qu'ils ſont ſous ſa protection. Le mariage eſt un ſacrement: il prendra donc connoiſſance de toutes les conteſtations qui naîtront ſur la validité du contrat, ſur la dot de la femme, ſur le douaire, ſur l'état des enfans, &c. Les différens au ſujet des teſtamens lui appartiendront encore: car les dernieres volontés d'une perſonne qui eſt morte, ou qui a dû mourir entre les bras d'un prêtre, qui a été enterré dans un lieu béni, & qui a déja ſubi le jugement de Dieu, ne peuvent être jugées ſans doute, que par l'égliſe.

C'eſt par de ſemblables raiſons, que les eccléſiaſtiques en impoſoient, & s'aveugloient eux-mêmes. Mais ils trouverent une raiſon ſupérieure à celles-là, & ils trancherent toutes les difficultés par un coup de génie. En vertu du pouvoir qu'a l'égliſe de lier & de délier, dirent-ils, elle doit prendre connoiſſance de tout ce qui eſt péché. Or, en toute conteſtation juridique, une des parties ſoutient néceſſairement une cauſe injuſte, & cette injuſtice eſt un péché. L'égliſe a donc le droit de connoître de tous les procès, de les juger; & ce droit, elle le tient de Dieu; les hommes n'y peuvent attenter ſans impiété. Elle eſt donc la ſuprême & l'unique juge. Autant l'ame, ajoutent-ils, eſt au-deſſus du corps, autant la juridiction ſpirituelle eſt au-deſſus de la temporelle; & c'eſt néanmoins la juriſdiction temporelle qu'ils vouloient.

Pendant que les eccléſiaſtiques raiſonnoient ainſi, les ſeigneurs laïques ſe battoient, & ne raiſonnoient pas. Ils ne donnoient aucune attention à leurs juſtices, & leurs tribunaux perdoient

insensiblement tous les jours, sans qu'ils s'en apperçuissent.

Bien des raisons contribuoient à étendre le ressort des tribunaux du clergé. Premierement les juges étoient moins ignorans; ils pouvoient même paroître savans, parce qu'au moins ils savoient lire. En second lieu, quoique la maniere d'y rendre la justice ne fût pas toujours raisonnable, elle n'étoit cependant pas aussi absurde: car le duel judiciaire n'y étoit pas reçu, & c'étoit un avantage. Enfin les personnes simples y accouroient de toutes parts, puisqu'elles étoient convaincues qu'elles ne pouvoient en conscience se faire juger ailleurs. Les seigneurs laïques cesserent donc bientôt d'être les juges de leurs sujets: leurs tribunaux ne leur furent plus qu'à charge; & les évèques devinrent véritablement seigneurs de toute l'étendue de leurs dioceses.

Les choses étant à ce point, les ecclésiastiques n'ont plus qu'un pas à faire pour se saisir encore des justices féodales; c'est-à-dire, pour se rendre les seuls juges des causes qui concernent les fiefs, pour soumettre les suzerains & les vassaux à leur jugement, & pour les forcer, par conséquent, d'obéir à leurs ordres, sous peine d'excommunication. Ils y seront autorisés par le grand argument que la guerre est un péché. Il est vrai que les seigneurs résisteront davantage, parce qu'ils seront attaqués dans un intérêt plus sensible, & qui les touche de plus près. Mais si le clergé réussissoit, il s'arrogeroit enfin toute la souveraineté. Nous verrons quel sera l'effet de ses entreprises.

CHAPITRE VII.

De la police de l'église dans les onze premiers siecles.

Vous pouvez remarquer, Monseigneur, que mon dessein est de vous préparer aux révolutions, afin de vous mettre en état d'en mieux juger. C'est dans cette vue que j'ai conduit l'histoire des principaux peuples jusqu'au tems de Grégoire VII, & que j'ai tâché de vous donner une idée de l'ignorance & des desordres, qui régnoient de toutes parts. Je n'ai pas encore assez fait: car vous jugeriez mal du clergé & de ses prétentions qui vont troubler l'Europe si vous ne saviez pas quelle a été la police de l'église dans différens tems & dans quelles bornes son autorité doit être renfermée. Comme j'ai déja eu occasion d'en parler, je passerai rapidement sur ce que j'en ai dit: mais c'est ici le lieu de s'en faire un tableau général.

La police civile a pour fin la sûreté des citoyens, c'est-à-dire, la conservation de leur vie & de leur fortune. Elle y parvient par une subordination, qui met chaque individu à sa place, qui lui fait connoître ses devoirs, & qui formant un corps puissant, capable de proteger chaque citoyen, punit le vice, récompense la vertu, & encourage les talens.

On dit communément que la religion chrétienne a toute une autre fin; que ce monde,

ce lieu d'exil auquel nous ne devons pas nous attacher, n'eſt pas ce qui l'occupe, & qu'elle ſe porte à un objet plus élevé, le ſalut de l'ame & la vie éternelle : mais ceux qui la bornent à ce ſeul objet parlent avec trop peu d'exactitude, & ne ſe font pas une idée complete de notre religion.

Quoi ! parce qu'elle a une fin plus grande que toutes les autres, elle ne feroit pas le bien que les autres ont fait ? Les ſuperſtitions du paganiſme auroient à cet égard de l'avantage ſur elle ! Non, ſans doute. Si elle tend à nous conduire à la vie éternelle, elle tend auſſi à nous rendre citoyen : elle n'exclut pas une de ces fins, pour obtenir l'autre : elle les veut toutes deux.

Ce n'eſt pas que ſous ce prétexte les eccléſiaſtiques puiſſent s'arroger le droit de gouverner les états : ce ſeroit une abſurdité. Que faut-il donc conclure ? C'eſt qu'ils doivent reſpecter les loix civiles : ils doivent être les premiers à donner l'exemple de l'obéiſſance : en un mot, ils doivent être citoyens, pour montrer à tous le vrai chemin du ſalut.

Ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour changer à leur gré la police civile ; ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour uſurper ſur les droits des peuples, des magiſtrats & des ſouverains ; ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour ſacrifier leurs avantages temporels, le bien public & les intérêts de la religion même ; ils ne ſont donc pas les miniſtres de la religion, pour délier les ſujets du ſerment de fidélité, pour les ſoulever contre l'autorité légitime, & pour armer les citoyens

contre les citoyens. Mais ils sont les ministres de la religion pour concourir au maintien des loix, à la tranquillité publique, & au bonheur de ce monde, de ce monde, dis-je, qu'ils méprisent, & où cependant ils n'ont voulu que trop dominer.

Les magistrats ne feroient plus rien, s'ils étoient subordonnés dans le civil aux ecclésiastiques. Si ces deux ordres étoient indépendans, il y auroit deux puissances qui se combattroient sans cesse, & les troubles naîtroient continuellement des troubles. Il faut donc que les ecclésiastiques soient subordonnés dans le civil aux magistrats. C'est alors qu'en concourant au bien de l'état, ils feront l'avantage même de la religion: car enfin si on peut être citoyen, sans être chrétien; on ne peut pas être chrétien, sans être citoyen.

Il est triste de voir les ministres d'une religion sainte abuser de l'ignorance des peuples, pour bouleverser les gouvernemens, & fouler aux pieds les droits les plus sacrés. C'est à regret que je mets sous vos yeux les usurpations des ecclésiastiques: mais ces vérités doivent être connues des princes, & ce seroit un crime à moi de vous les cacher. Je continuerai donc à vous faire connoître ce que peut l'ambition, lorsqu'elle se couvre d'un faux zele.

Pendant les trois premiers siecles, la police de l'église n'eut rien de fixe & d'uniforme, & fut au contraire, forcée à varier, suivant les lieux & les circonstances. Les apôtres songerent à toute autre chose qu'à faire des règlemens à cet égard. En effet, il falloit d'abord fonder l'église, c'est,

à-dire, un corps visible des fideles, unis par une même communion & par la profession publique de la même foi. Le premier soin des apôtres fut donc de prêcher l'évangile.

Ne pouvant pas veiller immédiatement sur toutes les églises particulieres qu'ils formoient, ils conferent aux prêtres le gouvernement de celles dont ils étoient obligés de s'éloigner; choisissant parmi les prêtres un chef, qui avoit l'inspection sur tous les autres, & qui se nomma par cette raison évêque. Ainsi la forme du gouvernement de chaque église étoit proprement aristocratique & monarchique.

Ces évêques furent les successeurs des apôtres: chacun d'eux, avec son clergé, gouvernoit séparément son église. Celui de Rome jouissoit de la primauté: mais il n'avoit point de jurisdiction sur les autres évêques, comme S. Pierre n'en avoit point eu sur les apôtres.

Les églises conservoient la communion par des lettres qu'elles s'écrivoient. Elles se consultoient: mais elles se gouvernoient les unes indépendamment des autres, & il n'y avoit point encore entr'elles cette subordination, qui constitue la police générale: seulement on voyoit dans chacune un évêque, des prêtres & des diacres.

L'évêque avoit seul le pouvoir d'ordonner les prêtres & les diacres. Quelquefois il les choisissoit lui-même: d'autres fois le peuple & le clergé concouroient à leur élection. Mais lorsqu'il s'agissoit de lui donner un successeur à lui-même, ce n'étoit qu'au peuple & au clergé qu'il appartenoit d'en faire le choix; & ils le faisoient en présence de deux ou trois autres évêques, qui

confirmoient l'élection, & qui ordonnoient le sujet élu.

J'ai déja dit que les pénitences étoient très-séveres; que les évêques jugeoient, comme arbitres, les procès; & que les richesses du clergé dépendoient uniquement de la charité des fideles. Voilà les usages qui s'observoient dans chaque église: d'ailleurs il y avoit beaucoup de variété dans la discipline.

Les persécutions ne permettoient pas d'établir une police générale, parce qu'elles mettoient trop d'obstacles aux assemblées des évêques. Il falloit des tems de calme. Il y en eut dans le troisieme siecle: aussi les conciles commencerent. Les Chrétiens professoient alors d'autant plus hardiment leur religion, qu'ils étoient en très-grand nombre. On voit même qu'avant Dioclétien ils avoient déja des temples publics.

Les progrès du Christianisme furent plus rapides en Orient qu'en Occident; il s'y tint aussi un grand nombre de conciles. C'est qu'en général les persécutions n'y étoient pas aussi grandes; les magistrats ne veilloient pas sur les provinces avec la même attention que le sénat; ennemi par principe de tout nouveau culte, il veilloit sur Rome & sur l'Italie. On professoit déja ouvertement le Christianisme dans les provinces éloignées, lorsqu'on se cachoit encore dans la capitale de l'empire & dans les provinces voisines. Cela fait voir combien il étoit alors impossible aux papes de s'attribuer quelque jurisdiction sur le reste des évêques.

Il eût été encore plus impossible de former des entreprises sur l'empire. Les évêques se

bornoient à conserver la foi, à régler la discipline, à gouverner leurs églises, à convertir les peuples. Ils laissoient aux magistrats la connoissance de tout ce qui concerne l'ordre civil; & ils ordonnoient d'obéir à des payens, à des monstres même, lorsque c'étoit des empereurs.

La conversion de Constantin est l'époque, où les églises, qui se gouvernoient jusqu'alors séparément, commencerent à se faire un plan général de police. Mais quoiqu'elles se soient conformées à quelques égards à celui que Constantin établit dans l'empire, elles ne le suivirent pas exactement. La subordination des évêques ne fut pas réglée avec le même soin que celle des magistrats; & on ne se concerta pas assez pour établir le même ordre dans tout l'empire: un évêque étendit sa jurisdiction sur une province: un autre l'étendit sur plusieurs; de sorte que rien ne fut fixé à demeure, & ce fut une source de prétentions & de changemens. Dans ce moment de triomphe pour l'église, chaque évêque, soit par ambition, soit par zele pour l'agrandissement de son siege, voulut profiter de la faveur du prince, ou des circonstances favorables où il se trouvoit. Mais aucun ne fut assez habile, pour mettre sous sa jurisdiction autant de dioceses qu'un préfet de prétoire.

Dans le gouvernement civil, chaque province avoit une métropole, d'où les ordres des premiers magistrats étoient portés dans toutes les villes, & où les affaires de toute la province ressortissoient. Les églises se gouvernerent naturellement sur ce modele. Ainsi lorsqu'il fut nécessaire d'ordonner ou de déposer un évêque, de

remédier à quelque désordre, de faire des réglemens sur la discipline, &c. l'usage s'établit peu-à-peu de s'adresser à l'évêque de la métropole, comme au chef de la province. Bientôt le métropolitain parut autorisé à prendre connoissance de ce qui se passoit dans les autres églises. Il acquit donc sur elles plus ou moins de droits, suivant qu'il sût se prévaloir de ce que l'usage lui accordoit.

C'est de la même maniere que les évêques de plusieurs provinces, dont Constantin avoit formé un diocese dans l'ordre civil, se mirent quelquefois sous la jurisdiction de celui qui résidoit dans la capitale de ce diocese. De la sorte l'évêque d'Alexandrie acquit de bonne heure une jurisdiction fort étendue : en effet, cette ville étant la seconde de l'empire, les évêques de plusieurs provinces se trouverent naturellement subordonnés à son siege. La considération d'ailleurs, dont jouissoit cette église, avoit pu encore y contribuer : car S. Marc l'évangéliste en avoit été le premier pasteur, & après lui elle avoit encore été gouvernée par de saints personnages aussi éclairés que vertueux. Le rang qu'occupa cet évêque, lui fit donner dans la suite le titre de second patriarche. Par de semblables raisons, l'évêque d'Antioche étendit sa jurisdiction sur tout le diocese d'Orient proprement dit, & il fut le troisieme patriarche. Ainsi se formerent encore les exarques d'Ephese, de Césarée en Cappadoce, &c. Mais il restoit des métropolitains, qui n'étoient subordonnés à aucun patriarche ni à aucun exarque.

Il faut encore remarquer que ces deux titres ne sont pas également anciens. Celui d'exarque est le premier, qui ait été donné aux évèques qui présidoient sur toutes les provinces d'un diocese. Dans la suite celui de patriarche, après avoir été donné à tous les exarques, ne fut plus accordé qu'à cinq; & le pape ne le prit lui-même que vers le tems de Valentinien III.

La même subordination ne s'établit pas en Italie. Deux vicaires la gouvernoient sous le préfet du prétoire. L'un faisoit sa résidence à Rome, & l'autre à Milan. Le premier avoit dans son département les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la Campanie, la Pouille, la Calabre, la Lucanie, le Brutium, le Samnium, l'Etrurie: l'Ombrie, le Picénum suburbicaire, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, la Valérie. Le reste de l'Italie, l'Istrie, les Alpes Cotiennes & la Réthie faisoient le département du second.

L'évèque de Rome qui fut regardé comme le premier patriarche, eut une jurisdiction immédiate sur toutes les églises suburbicaires; & celui de Milan en eut une pareille sur toutes les églises comprises dans le second vicariat; mais on ne voit pas qu'il ait été distingué par aucun titre. D'ailleurs dans toute l'Italie chaque métropole étoit gouvernée par un simple évèque, qui n'avoit aucune autorité sur les autres églises de la province.

Enfin tout le reste de l'Occident avoit des métropolitains & des suffragans, mais il ne s'y forma ni exarque ni patriarche: soit qu'il n'y eût pas de ville assez considérable, soit que les évèques n'aient pas su ou n'aient pas voulu pro-

fiter des avantages de leurs sieges. Si on a donné à quelques-uns le nom de patriarche, c'étoit un titre d'honneur sans jurisdiction. Les églises d'Afrique avoient un usage particulier : il n'y avoit point de métropolitain fixe, & cette dignité appartenoit au plus ancien évêque de la province. Celui de Carthage avoit cependant de grandes prérogatives, & une espece de jurisdiction sur toute l'Afrique.

Cet ordre, par la maniere dont il s'étoit établi, devenoit susceptible de bien des variations. Une nouvelle division des provinces civiles faisoit un changement dans les provinces ecclésiastiques ; & lorsqu'une ville devenoit métropole, son évêque aussi-tôt vouloit être métropolitain. Quelquefois l'empereur pour favoriser un simple évêque, ou pour humilier un métropolitain, divisoit une province en deux ; & n'en laissant qu'une partie à l'ancien métropolitain, donnoit l'autre à l'évêque, dont il érigoit la ville en métropole. Nous avons vu que celui de Jérusalem & celui de Constantinople furent faits patriarches, & que celui-ci ayant obtenu le second rang, étendit continuellement sa jurisdiction.

Cette police avoit à-peu-près les mêmes inconvéniens que le gouvernement féodal ; & les évêques devoient être continuellement occupés à étendre ou défendre leurs droits & leurs limites. On travailla souvent dans les conciles à fixer ces choses : mais comme le plan, qui se trouvoit établi, péchoit par les fondemens, il n'étoit plus possible de le corriger. Pouvoit-on étouffer l'ambition qu'il nourrissoit ? Il continua donc d'y avoir des prétentions & des troubles. L'événe-

ment a prouvé, que Conſtantin changeant tout, brouilla tout, & a fait beaucoup de mal à l'égliſe, comme à l'empire.

Telle étoit la ſubordination entre les différens ſieges juſqu'au tems de Valentinien III. Il nous reſte à examiner quelles étoient, dans cet intervalle, les matieres dont le jugement étoit réſervé aux évêques.

Il eſt certain qu'il n'apoartenoit, & ne pouvoit appartenir qu'à l'égliſe de juger tout ce qui concerne la foi.

Conſtantin lui-même le reconnoiſſoit : & lorſque par une conduite contradictoire à cet aveu, il entreprit ſur les droits du ſacerdoce, on réclama, & on ne ſe ſoumit pas. Il n'en fut pas de même de la police eccléſiaſtique : car il fit des loix pour la régler, excluant même de la cléricature ceux qu'il ne jugeoit pas devoir y être admis. Ce fut lui qui ordonna de célébrer le dimanche. C'eſt lui ſeul qui convoquoit les conciles généraux; & c'eſt ſous ſa protection que les conciles provinciaux s'aſſembloient, quoique convoqués par les métropolitains ou par les exarques. Dans toutes ces choſes on ne lui reprocha point de paſſer ſes pouvoirs, & les évêques s'adreſſerent à lui comme au ſeul législateur, bien loin d'imaginer que le droit d'en décider n'appartint qu'à eux. C'étoit avec raiſon: car dans tout bon gouvernement la police de chaque corps doit être ſoumiſe à l'inſpection des magiſtrats & du ſouverain. Un corps ſeroit bientôt indépendant, s'il pouvoit ſe donner des loix de ſa propre autorité : l'harmonie ſeroit détruite,

& il n'y auroit plus que des désordres. L'histoire n'en donne que trop de preuves.

Les successeurs de Constantin, dans l'un & l'autre empire, jouirent des mêmes droits, & veillerent également sur la police de l'église. L'Italie ne contesta pas même ces droits aux rois goths, tous ariens qu'ils étoient; & cependant ils en userent, toutes les fois qu'ils le jugerent convenable. Ils furent obligés de prendre connoissance des élections, pour empêcher les troubles qu'elles occasionnoient. Non-seulement, ils prirent sur eux d'assembler des conciles, pour terminer les dissentions qui s'élevoient, mais encore ils firent eux-mêmes des loix contre les brigues, contre la simonie, & sur la maniere dont on devoit procéder aux élections. D'ailleurs, sans rien changer aux anciens usages, ils les laisserent au clergé & au peuple, comme ils laisserent les ordinations aux évêques, à qui elles appartenoient.

Telle fut la conduite de Théodoric le Grand, qui ne cherchant qu'à maintenir la paix, protégea également les catholiques & les ariens & prévint les désordres que pouvoit occasionner la différence des communions dans des églises, où souvent il y avoit à la fois deux évêques l'un arien & l'autre catholique. Ce fut à lui que le clergé de Rome eut recours, lorsqu'à la fin du cinquieme siecle, Laurent & Symmaque furent tout à la fois élevés sur le saint siege. Il jugea en faveur de Symmaque, & on ne l'accusa pas d'avoir usurpé sur les droits du sacerdoce. Les partisans mêmes de Laurent le reconnurent pour juge: mais voulant le faire changer de senti-

ment, ils ſuppoſerent pluſieurs crimes à Symmaque, & prierent le roi de nommer des commiſſaires, qui jugeaſſent de leurs accuſations. Théodoric fit aſſembler un concile, qui confirma le jugement qu'il avoit porté.

Atalaric, ſon ſucceſſeur, voulant prévenir ces ſortes de ſchiſmes, fit, à l'exemple des empereurs d'Orient, un édit pour régler l'élection des papes & des autres évêques d'Italie : il l'adreſſa à Jean II, qui le reçut avec reſpect, & qui n'imagina pas de conteſter à ſon ſouverain la juriſdiction qu'il s'attribuoit.

Si les empereurs & les rois avoient ce droit ſur la police eccléſiaſtique, à plus forte raiſon pouvoient-ils ſeuls décider de tout ce qui concerne plus particulierement la police civile. C'étoit à eux ſeuls, par exemple, qu'il appartenoit de régler les conditions néceſſaires pour la validité des mariages ; & de marquer les degrés de parenté, où ils ſeroient défendus. Eux ſeuls pouvoient donner des diſpenſes ; & il n'y avoit que le magiſtrat qui dût prendre connoiſſance de cauſes matrimoniales. Tout cela étoit fondé en raiſon : car ſi le mariage eſt un ſacrement, il eſt auſſi un acte civil ; & de ce que les prêtres conferent l'un, ce n'eſt pas une conſéquence qu'ils ſoient juges de l'autre. Mais comme ils ont cru diſpoſer des couronnes, parce qu'ils ſacrent les rois ; ils ſe ſont imaginés être les juges de la validité du mariage, parce qu'ils en conferent le ſacrement. Cependant la bénédiction nuptiale ſuppoſe le contrat civil & les loix qui le rendent légitime : par conſéquent, ſi les papes ſe ſont arrogés à eux ſeuls de prohiber les mariages dans certains

degrés de parenté, & de dispenser des loix arbitraires qu'ils faisoient à cet égard, & qu'ils ne faisoient souvent que dans la vue d'en pouvoir vendre les dispenses; c'est un abus dont les souverains, ignorans de leurs droits, ont été cause, & qu'ils ne doivent plus souffrir, s'ils sont plus éclairés.

De tous les empereurs & de tous les rois goths, Justinien est celui qui donna le plus d'attention à la police de l'église, & qui usa dans cette partie de ses pouvoirs avec le plus d'étendue. L'élection des évêques, leur ordination, l'âge & les qualités qu'ils devoient avoir furent l'objet de ses réglemens, ainsi que les conciles, & ce qui concerne les prêtres, les diacres, & les différens ordres du clergé. Il n'oublia pas même les moines; & il fit encore des loix contre l'abus, que les évêques pouvoient faire des excommunications. Il n'éprouva cependant aucune contradiction de la part du clergé.

Jusqu'ici la distinction des deux puissances est marquée très-clairement; & si l'on dit aujourd'hui qu'il est difficile d'en fixer les limites, c'est qu'on voit les choses dans l'état de confusion où elles sont, & qu'on ne se rappelle pas l'état où elles ont été pendant six siecles.

Depuis l'an 570, que les Lombards s'établirent en Italie, jusqu'à Léon l'Isaurien, il paroît que les évêques se sont contenus dans les bornes que Justinien leur avoit prescrites; & que se soumettant à la police que les souverains leur ont donnée, ils n'entreprirent point sur les droits des magistrats: mais il y eut d'ailleurs bien des changemens.

Les rois lombards conſerverent les privileges, dont les rois goths avoient joui ; ils ne perſécuterent pas les catholiques, quoiqu'ils fuſſent pour la plupart ariens, & ils ne troublerent l'Italie que par les guerres qu'ils entreprirent contre les Grecs, ou qu'ils ſe firent à eux-mêmes. Mais le peuple commençoit à ne ſavoir plus uſer de la liberté d'élire ſes paſteurs ; & la néceſſité de prévenir des troubles donna lieu à des nouveautés.

D'un côté, lorſque dans les égliſes ſuburbicaires pluſieurs factions ne pouvoient pas s'accorder, l'uſage s'introduiſit de nommer deux ou trois commiſſaires, qui repréſentant le peuple & le clergé, alloient à Rome, & faiſoient l'élection avec le pape. De l'autre, les rois lombards agirent avec plus d'autorité dans les égliſes de leur domination : ou ils obligeoient le peuple à choiſir ceux qu'ils déſignoient, ou ils nommoient eux-mêmes aux ſieges vacans. Ce ſont les grandes richeſſes des égliſes, qui occaſionnoient les factions ; parce qu'alors ce n'étoit pas toujours par zele, qu'on ambitionnoit de les gouverner. Ainſi ce n'étoit plus le tems de laiſſer entierement les élections au peuple & au clergé.

En Orient, les empereurs porterent leurs entrepriſes plus loin, étendant ou rétreciſſant les juriſdictions des évêques, faiſant de nouveaux métropolitains, & changeant continuellement l'ordre des ſieges. Ils abuſoient d'autant plus de leur pouvoir, que d'ordinaire ils n'innovoient que par faveur. Les patriarches de Conſtantinople, qui en ſurent profiter, s'éleverent de plus en plus ; de ſorte que vers la fin du ſixieme

fiecle, ne trouvant point de titre trop faſtueux pour eux, ils prirent celui de patriarches œcuméniques. Dans le cours du ſeptieme, ils s'éleverent encore par l'abaiſſement où tomberent les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem.

Lorſque les Sarraſins ſe furent répandus dans ces provinces, le pape ne faiſoit pas de moindres progrès. Il eſt vrai que ce ne fut point d'abord par ambition. S. Grégoire étoit monté ſur le ſaint ſiege en 590, & ce ſont ſes vertus & ſes lumieres, qui lui attirant la conſidération de tout l'Occident, inviterent toutes les égliſes à le conſulter. Mais il étoit à craindre, que parce qu'il avoit donné des conſeils, ſes ſucceſſeurs ne s'accoutumaſſent inſenſiblement à donner des ordres. C'eſt lui qui prit le premier titre de *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*, par oppoſition au titre d'œcuménique. Il étoit ſi éloigné d'entreprendre ſur l'empire, que lorſque l'empereur Maurice défendit de recevoir les ſoldats dans aucun monaſtere, il ſe contenta de faire des plaintes ſur cette loi; & il ne conteſta pas au légiſlateur le droit de la faire.

Ce pape s'occupa avec zele & avec ſuccès de la diſcipline de l'égliſe & de la converſion des peuples; il acquit au ſaint ſiege la juriſdiction ſur l'Angleterre, par les miſſionnaires qu'il envoya dans cette isle. Ses ſucceſſeurs étendirent cette juriſdiction ſur d'autres barbares, parce qu'ils furent attentifs à envoyer de bonne heure des évêques chez ceux qui ſe convertiſſoient; ou parce qu'étant conſultés par les évêques qui travailloient à ces converſions, ils leur répon-

dirent comme s'ils avoient ſeuls le droit de les établir miſſionnaires, & de les autoriſer à fonder de nouvelles égliſes. Ce langage accoutumoit inſenſiblement tout l'Occident à reconnoître le pape pour ſon patriarche.

Quoique les papes acquiſſent tous les jours de l'autorité, l'empereur, qui étoit alors maître de Rome, les tenoit encore dans la dépendance, & avoit la plus grande part à leur élection. Il eſt vrai qu'il paroiſſoit la laiſſer au clergé & au peuple ; mais il faiſoit élire celui qu'il vouloit ; & l'ordination ne pouvoit être canonique, qu'autant que celui qui avoit été élu, avoit l'agrément de la cour de Conſtantinople.

Le regne de Léon l'Iſaurien eſt la principale époque de la grandeur des papes, parce qu'alors ils ſe mirent ſous la protection des rois de France, pour ſe ſouſtraire aux perſécutions des empereurs. Les Pepins ayant beſoin de la cour de Rome pour s'aſſurer ſur le trône, l'enhardirent à former des prétentions : enrichie par leurs bienfaits, elle fut plus en état de ſoutenir ſes entrepriſes ; & la foibleſſe des ſucceſſeurs de Charlemagne ne lui en fournit que trop d'occaſions.

Sous la premiere race, les égliſes de France s'étoient gouvernées elles-mêmes : elles ne connoiſſoient d'autres loix que les canons des conciles de la nation. Sous la ſeconde, elles devinrent ſujettes au tribunal des papes, auquel les princes mêmes ne ſurent pas ſe ſouſtraire. Mais cette révolution ſe fit par degrés.

Dans le huitieme ſiecle, il n'y avoit preſque plus en Occident ni connoiſſances, ni mœurs, ni diſcipline. La ſimonie, la brigue, les violen-

ces élevoient aux dignités de l'église. Les ecclésiastiques n'étoient occupés que de leur temporel, & on employoit pour le défendre les excommunications, qui ne sont destinées qu'à la défense de la foi. Les désordres n'étoient gueres moindres en Orient, & il étoit nécessaire de travailler de toutes parts à une réforme générale.

C'est ce dont les souverains & la partie la plus saine du clergé firent leur objet : mais dans la confusion où étoient les choses, il étoit difficile, que les deux puissances se continssent dans leurs limites; on ne les connoissoit plus. Le zele même devoit donc contribuer à confondre encore l'ordre civil & l'ordre ecclésiastique, & autoriser de part & d'autre de nouvelles usurpations.

Les empereurs grecs se saisirent du sacerdoce, décidant du dogme, jugeant de toutes les contestations de l'église, présidant aux conciles, disposant arbitrairement de toutes les dignités, & changeant tout au gré de leurs caprices. N'étant pas, comme les souverains d'Occident, dans la nécessité de ménager le clergé, ils pouvoient entreprendre davantage, & ils trouvoient peu d'opposition. Si quelquefois les évèques les désaprouvoient, ils n'auroient osé employer les censures, parce qu'enfin ils n'étoient que sujets. Dans cette position, ils aimoient mieux abandonner une partie de leurs droits, & s'assurer en échange de la faveur du prince. Aussi c'est sous la protection des empereurs, que les patriarches de Constantinople ont obtenu le second rang. C'est sous leur protection qu'ils ont enlevé aux papes les églises suburbicaires, qui étoient encore de l'empire d'Orient. Pour y trouver plus

de

de facilité, ils donnerent le titre & les privileges de métropolitains aux principaux évèques de ces églises; & par-là ils mirent dans leurs intérêts des prélats, qui trouvoient d'ailleurs de l'avantage à être sous la jurisdiction d'un patriarche plus éloigné d'eux.

En Occident les souverains userent de leur autorité avec plus de retenue. Si Charles-Martel ne voulut regner que par la force; s'il ne fit que soulever la noblesse & le clergé l'un contre l'autre, en ravissant les biens de l'église pour enrichir ses soldats; enfin si jaloux de son autorité, il mit sa volonté à la place des loix; il n'imagina pas de se donner pour juge de la discipline & de la doctrine. Pepin & Charlemagne, plus modérés, n'y penserent pas davantage. Les princes d'Occident, qui n'avoient jamais été pontifes, n'avoient pas eu occasion de s'arroger une pareille autorité. Charlemagne, sur-tout, n'avoit garde de vouloir gouverner l'église à sa volonté, lui qui vouloit que le peuple se fît lui-même ses loix. Il voulut donc que le clergé comme le reste de la nation, se réformât lui-même. Ce fut dans le champ de mai qu'on y travailla: car c'étoit là tout à la fois une assemblée des états, & un concile national; parce que les évèques & les abbés s'y trouvoient ainsi que les grands & les représentans du peuple.

Il est vrai que ces assemblées avoient un inconvénient: car les fonctions des laïques & celles des ecclésiastiques n'y pouvoient pas être assez distinguées; tous concourant aux loix qui se faisoient pour l'état comme pour l'église. Mais comme l'abus, qui donnoit aux empereurs d'Orient

trop d'autorité en matiere de doctrine, étoit aussi ancien que la religion chrétienne, celui qui en France donnoit aux clercs trop de part au gouvernement civil, étoit aussi ancien que la monarchie; & Charlemagne n'entreprit pas de le déraciner, parce qu'il eût été impossible d'y réussir. Tout sous son regne tendoit encore à confondre les deux puissances. Cette confusion augmenta même par les ménagemens qu'il fut contraint d'avoir pour les ecclésiastiques : car ce n'est qu'en leur donnant une nouvelle autorité, qu'il put les dédommager des pertes qu'ils avoient faites, & les porter à concourir au bien de l'état.

Si les successeurs de ce prince avoient eu autant de génie que lui, ils auroient pu apporter peu-à-peu des remedes aux maux, qu'il n'avoit fait que pallier. Mais les désordres ne firent qu'augmenter. Les évêques, les abbés & les prieurs devinrent ducs, comtes ou seigneurs de grandes terres. Ces abus, qui avoient commencé dans le neuvieme siecle, se multiplierent dans le dixieme, & furent communs en France, en Italie & en Allemagne.

Charlemagne avoit soustrait les ecclésiastiques aux magistrats civils, & ne les avoit soumis qu'au tribunal des évêques. Cette loi distinguoit au moins deux classes de citoyens, qui avoient chacune leur jurisdiction séparée; mais cette distinction ne subsista pas : car les ecclésiastiques ayant confondu la puissance spirituelle avec la puissance seigneuriale, envahirent enfin la jurisdiction de tous les tribunaux. Nous avons vu comment cet abus s'introduisit en France.

Depuis Constantin, l'église étoit dans l'usage

de faire sur la police eclésiastique ou même civile, des canons conformes aux loix des empereurs, ordonnant & défendant les mêmes choses sous des peines spirituelles. Elle ordonna, par exemple, de célébrer le dimanche, & elle défendit les mariages dans les degrés de parenté où la loi ne les permettoit pas. Cela étoit très-sage : car il importoit que les deux puissances concourussent au maintien de l'ordre.

Mais lorsque les évêques ne faisoient que répéter les loix des empereurs, ils ne prétendoient pas avoir par eux-mêmes la puissance législative, ils vouloient seulement porter à l'obéissance par un motif de plus. Quand le besoin l'exigeoit, ils demandoient des loix à Constantin, ils y conformoient ensuite leurs canons : on ne voit pas qu'ils aient jamais pris sur eux de le prévenir, & tout étoit dans l'ordre.

Dans les siecles d'ignorance, on oublia que les loix des empereurs avoient précédé les canons, où elles étoient répetées. On vit que les conciles avoient également réglé la foi & la police. On ne remarqua pas que, s'ils avoient seuls le droit de décider sur le dogme, ils ne pouvoient rien ordonner sur la police que de l'aveu du souverain. On s'imagina, au contraire, qu'ils l'avoient également seuls dans l'un & l'autre cas.

Cette erreur fit faire aux papes de nouvelles usurpations ; ils prétendirent avoir seuls le droit de régler la police, & ils persuaderent : s'ils faisoient les loix, ils crurent pouvoir en dispenser, & ils vendirent les dispenses. Alors pour augmenter les revenus du saint siege, on défendit les mariages, jusqu'au septieme degré de parenté ;

& on regarda comme un empêchement l'alliance ſpirituelle, que contractent deux perſonnes qui portent un enfant ſur les fonds. Au dixieme ſiecle cet abus fut porté à ſon comble. Les papes qui déshonoroient alors la chaire de S. Pierre, diſpenſoient même des canons de l'égliſe, jugeant qu'ils pouvoient ce qu'ils vouloient. On obtenoit tout d'eux pour de l'argent; & ce fut une opinion générale, que tout eſt licite quand on a la diſpenſe de Rome.

La puiſſance du pape augmenta beaucoup dans ce ſiecle & dans le onzieme. Il devint véritablement le patriarche de tout l'Occident, créant à ſon gré des évêques & des métropolitains, évoquant à lui les affaires, citant les évêques à ſon tribunal, envoyant des légats dans les différens royaumes pour juger en ſon nom, caſſant les décrêts des conciles nationaux, s'arrogeant, en un mot, une juriſdiction abſolue ſur toutes les égliſes. Cette puiſſance, que Grégoire VII agrandit par de nouvelles prétentions, a été l'effet des entrepriſes continuelles des papes, de la foibleſſe des ſouverains, de l'ignorance générale où étoit le clergé, & de la ſtupide ſuperſtition des peuples.

Cependant, juſques vers le milieu du onzieme ſiecle, les empereurs allemands furent en poſſeſſion, non-ſeulement, de confirmer l'élection des papes, mais encore de les choiſir eux-mêmes, ou de les faire élire dans des conciles tenus en Allemagne. Ce n'étoit pas une uſurpation de leur part; premierement parce que les papes avoient reconnu la juſtice de leurs prétentions à cet égard; & en ſecond lieu, parce que les déſor-

dres qui arrivoient à chaque vacance du ſaint ſiege, ne permettoient plus de laiſſer au peuple & au clergé le droit d'élire, & que dès lors ce droit ne pouvoit appartenir qu'au ſouverain. (*)

C'eſt par de ſemblables raiſons que tous les princes de l'Europe, étoient alors dans l'uſage de nommer eux-mêmes aux évêchés, ou de ne pas ſouffrir au moins qu'aucun ſiege de leurs égliſes fut rempli ſans leur agrément. Ils étoient d'autant plus fondés, que les évêques étoient leurs vaſſaux : car comme ſuzerains, ils pouvoient ſeuls donner les fiefs. Et à qui le droit de les conférer devoit-il appartenir, ſi ce n'étoit aux princes qui en avoient enrichi les égliſes?

Comme les princes donnoient un fief à un laïque, en préſentant un ſceptre & une épée, ils conféroient le temporel ou le domaine d'un évêché, en donnant une croſſe & un anneau. C'eſt ce qu'on appelloit donner l'inveſtiture d'un fief ou d'un évêché; & juſqu'à ce que cette cérémonie eût été faite, le ſeigneur ſuzerain jouiſſoit des terres vacantes par la mort du dernier feudataire. La croſſe repréſentoit la houlette du paſteur & l'anneau ſon mariage avec l'égliſe. Cette pure cérémonie n'uſurpoit certainement pas ſur le ſacerdoce, dont les droits conſiſtent unique-

[*] Les empereurs d'Allemagne étoient alors ſouverains de Rome & du pape. Ils l'étoient de fait, puiſque les Romains, ſoumis à Henri III, ne lui ont rien conteſté. Ils l'étoient de droit, puiſqu'on penſoit que les titres de patrice & d'empereur donnoient la ſouveraineté ſur Rome. Les premieres démarches de Grégoire VII en feront la preuve : car lorſqu'il fut élu pape, il reconnut avoir beſoin de l'agrément de Henri IV.

ment dans la consécration par l'imposition des mains : cependant ce sera là un grand sujet de contestation.

Il est vrai que les souverains abuserent aussi du droit qu'ils avoient de nommer aux bénéfices ecclésiastiques. Il semble que le malheur des tems ne permettoit pas de remédier à aucun abus. En vain fit-on des loix pour rétablir la discipline ; elles ne réformerent rien, & elles sont aujourd'hui un monument de la corruption où étoient les mœurs.

Cependant les désordres des ecclésiastiques ne refroidissoient point la piété libérale des fideles. Les richesses des églises augmentoient toujours ; parce que le clergé donnoit d'autant plus de soins à s'enrichir, qu'il en donnoit moins à la discipline. De nouveaux saints, de nouvelles reliques, de nouveaux miracles attiroient continuellement de nouvelles offrandes : & les crimes, dont on se rachetoit par des fondations, étoient une source intarissable, qui entraînoit l'or, l'argent & les terres dans les églises. Les excommunications, qui étoient alors le grand & le seul épouvantail des peuples, sembloient assurer les ecclésiastiques dans leurs possessions. Leurs biens étoient les seuls qu'on respectoit, dans ces siecles où tout étoit aux plus hardis ravisseurs ; & ce fut pour eux une nouvelle occasion d'acquérir ; car les citoyens trop foibles pour se défendre dans leurs possessions, imaginerent de les donner à un évêque ou à un abbé ; & de les recevoir ensuite de lui comme des fiefs, pour lesquels il payoient une certaine redevance. Ces

fiefs restoient à l'église, lorsque la famille des feudataires s'éteignoit.

Les ordres monastiques, si saints dans leur origine, contribuerent beaucoup à tous ces abus par le relâchement où ils tomberent. Dans les commencemens s'étant dérobés aux dissipations mondaines, qui ne sont que trop souvent l'écueil de la piété, les moines édifierent si fort par la sainteté de leur vie, qu'on crut devoir les arracher à leur solitude, pour les élever aux ordres, ou pour leur confier le gouvernement des principales églises. De laïques ils devinrent prêtres, évêques; ils se mêlerent insensiblement avec le clergé; ils firent partie de la hiérarchie ecclésiastique; ils occuperent les principaux sieges; & ils firent mouvoir le clergé à leur volonté. Il fut un tems, où on ne pouvoit parvenir au sacerdoce, qu'en passant par l'ordre monastique.

Mais les moines ne furent pas long-tems à s'écarter de l'esprit de leur institution. Dès le quatrieme siecle, on les voit se répandre dans les villes, se mêler dans toutes les affaires, intriguer dans les places, troubler les tribunaux, & causer des tumultes. Au cinquieme, ils s'étoient déja fort multipliés dans toutes les provinces de l'Orient, lorsqu'ils commencerent à passer en Occident. Leurs premiers établissemens furent dans les provinces méridionales de l'Italie, où l'ordre, que S. Basile avoit fondé en Cappadoce, fit des progrès rapides. Mais le monastere du Mont-Cassin, dont S. Benoît fut le fondateur au commencement du sixieme siecle, est le plus célebre de tous. Dans l'espace d'en-

viron quinze ans que ce saint gouverna cet ordre, il le vit se multiplier, se répandre; & bientôt après il s'étendit dans toute l'Europe. Depuis, quantité d'autres s'éleverent sur ce modele, & s'enrichirent de meme. L'esprit des peuples se trouvoit tous les jours plus favorable à ces sortes d'établissemens; les princes & les riches ne se lassant pas de faire des fondations, avec lesquelles ils croyoient assurer le salut de leur ame.

Jusqu'au huitieme siecle, presque tous les monasteres avoient été sous la jurisdiction des évèques du diocese où ils étoient établis: mais le pape Zacharie ne croyant pas qu'un monastere aussi célebre que celui du Mont-Cassin dût être sous l'inspection d'un simple évèque, le mit sous l'obéissance immédiate du saint siege, ainsi que toutes les maisons qui en dépendoient: & il enleva à tous les évèques particuliers la jurisdiction qu'ils avoient sur cet ordre. Dans la suite, les autres monasteres demanderent la même exemption, parce qu'ils trouvoient un avantage à ne pas dépendre des évèques, qui pouvoient veiller de près sur eux; & les papes la leur accorderent volontiers, parce que dans le plan qu'ils avoient d'abaisser les évèques, il leur importoit d'élever les moines. Par-là ils eurent dans toute l'Europe des hommes qui leur étoient dévoués & qui les servirent avec zele.

Il est évident que les papes & les moines ne consulterent que leurs intérets réciproques, auxquels ils sacrifierent ceux de l'église. Si les évèques avoient été plus éclairés, ils n'auroient pas souffert cette usurpation. De quel droit le saint siege pouvoit-il leur enlever une jurisdiction, dont ils avoient toujours joui? Cette entreprise

fut, par ses suites, funeste à toutes les églises & même aux souverains : comme les moines avoient une grande autorité sur le peuple, qui avoit pour eux une foi aveugle; ils ne manquerent pas de faire valoir la puissance des papes, & de faire redouter jusqu'aux excommunications les plus injustes. Aussi les verrons-nous, au milieu des troubles, soulever les citoyens, & les armer les uns contre les autres.

Telle étoit la puissance des moines au onzieme siecle & long-tems auparavant : ils avoient des richesses immenses, ils possédoient des fiefs, ils avoient tout pouvoir sur le peuple. Cependant lorsqu'on joignoit les lumieres à la piété, on ne pouvoit pas se dissimuler les désordres qui régnoient parmi eux. Que fera-t-on pour y remédier ? On fondera de nouveaux ordres monastiques, avec une regle plus austere. Ces nouveaux moines méneront une vie édifiante, tant que la ferveur de leur établissement se soutiendra. Mais enfin ils s'enrichiront encore, & ils se corrompront. On fera de la sorte continuellement réformes sur réformes, & on verra continuellement renaître les mêmes abus. On aura donc multiplié les monasteres, pour enrichir de nouveaux ordres, qui se corrompront comme les autres.

Alors voulant garantir les moines de la contagion des richesses, on en créera qui feront vœu de pauvreté. Ils seront obligés de mendier, ils ne subsisteront que par la charité des fideles, ils vivront du travail des autres. Mais leur désintéressement redoublera le zele du peuple : on voudra leur donner d'autant plus qu'ils paroîtront desirer moins : ils ne résisteront pas à la

tentation: ils deviendront riches, & ils trouveront le moyen de concilier les richesses avec le vœu de pauvreté.

Enfin il y aura des moines qui, s'assujettissant à une regle plus austere que celle des mendians, feront, non-seulement, vœu de pauvreté, mais qui s'obligeront encore à ne pas même demander l'aumône. Comptant sur la providence, qui nourrit tant d'animaux sans aucun travail de leur part, ils attendront que le pain tombe du ciel dans leur réfectoire. Il y tombera. On leur apportera de l'argent, on leur donnera des terres. Il faudra bien recevoir ce que la providence envoie. Ils s'enrichiront donc encore, malgré le vœu de pauvreté.

Vous voyez comment les deux puissances, confondues par une suite d'usurpations réciproques, ont ruiné entiérement la police civile & ecclésiastique; & vous n'aurez plus de peine à comprendre les événemens que je vais faire passer rapidement sous vos yeux.



LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Grégoire VII, pape.

TOUTE l'Europe étoit livrée à l'anarchie féodale : par-tout, le clergé avoit les mêmes prétentions, & à-peu-près la même puiſſance. Les abus vont donc continuer & ils ſe multiplieront, juſqu'à ce que l'ordre naiſſe de l'anarchie, qui ſe détruira par elle-même. Je me propoſe de vous montrer, par quelle ſuite de développemens, les ſociétés civiles prendront une forme plus réguliere : je négligerai les détails que vous pourrez lire dans l'hiſtoire de chaque nation, & je ne m'arrèterai que ſur les choſes qui me conduiront à mon objet.

Henri IV, mal affermi ſur le trône d'Allemagne, luttoit contre des ligues puiſſantes ; Guillaume le conquérant, étoit preſque obligé d'avoir continuellement les armes à la main, ſoit pour conſerver ſes poſſeſſions dans le continent : Philippe I, roi de France, incapable d'application, pouvoit tomber ſi ſes grands vaſſaux ſe ſoulevoient contre lui : l'Italie étoit partagée entre

quantité de petits princes ennemis : en Espagne, les Maures & les Chrétiens, toujours en guerre, ne paroissoient prendre aucune part à ce qui se passoit dans le reste de l'Europe. Les royaumes du Nord, nouvellement convertis, n'étoient pas moins troublés, & d'ailleurs ils croyoient à la monarchie du pape comme à l'évangile, parce qu'on leur prêchoit l'un & l'autre en même-tems. En un mot, comme il n'y avoit proprement ni souverains, ni magistrats, ni sujets : on ne voyoit que des princes foibles, des tyrans & des peuples opprimés.

Tout étoit donc divisé, & dans un mouvement continuel, où rien ne se pouvoit conserver dans le même état. Il y avoit seulement une faction, qui se répandant de toutes parts agissoit toujours, & par-tout, avec les mêmes vues. Semblable en quelque sorte à cette ame universelle, qui, selon les anciens philosophes, remuoit le chaos ; mais avec cette différence, qu'elle le remuoit seulement pour le conserver, & pour empêcher la lumiere de naître. Il semble que cette faction devoit enfin tout subjuguer. Or, elle étoit elle-même soumise aux papes : je veux parler du clergé.

Si dans de pareilles circonstances la cour de Rome se fût conduite avec circonspection & sans rien précipiter, le pape seroit devenu le seigneur suzerain de toute l'Europe, & son empire auroit duré, tant qu'il n'auroit point abusé de son autorité, ou qu'il auroit maintenu l'ignorance. Il falloit que parlant & agissant seulement comme le premier pasteur des fideles, il n'usât de sa puissance que pour ramener l'ordre ; qu'il se donnât

pour arbitre entre les ſouverains, ſans paroître vouloir être leur juge ; qu'enfin il ne s'élevât que contre les plus crians & dont tout le monde avoit à ſe plaindre. Les peuples accablés depuis ſi long-tems ſous le poids de l'anarchie, étoient préparés à ſe ſoumettre à un législateur, qui ſeroit devenu leur pere : les cenſures, qu'on redoutoit, auroient hâté l'ouvrage, ſi on les eût employées avec ſageſſe ; & cet empire eût été beau, parce qu'il eût été juſte.

Mais au contraire, les papes ont cru augmenter leur autorité, en augmentant les déſordres. Leur maxime a été de diviſer pour commander ; maxime triviale de ces petits politiques, qui réuſſiſſent quelquefois par des moyens injuſtes, & qui ſont tôt ou tard la victime de leur ambition. Une puiſſance qui ſe forme dans le déſordre ne peut être que paſſagere, parce qu'elle eſt détruite par les mêmes cauſes qui l'ont produite. Parcourez l'hiſtoire, & vous verrez que les ſouverains les plus juſtes ont toujours été les plus puiſſans & le plus ſolidement établis. Auguſte en étoit bien perſuadé, puiſqu'après s'être élevé par des attentats, il ſe crut forcé à devenir juſte pour ne pas tomber.

Dans les ſiecles d'ignorance ; on n'en ſavoit pas aſſez pour combattre toutes les prétentions des papes : on céda, tant qu'en cédant on conſervoit encore quelque choſe ; quand ils voulurent tout uſurper, l'intérêt fit enfin naître des doutes. On raiſonna d'abord aſſez mal : mais c'étoit déja beaucoup que d'oſer raiſonner.

C'eſt Grégoire VII qui a l'avantage d'avoir ouvert les yeux à toute la Chrétienté : il a pré-

paré la décadence d'une puiſſance qu'il a voulu trop étendre. Voyons quelle a été ſa conduite.

Godefroi, archevèque de Milan, avoit été excomunié pour être parvenu à l'épiſcopat par ſimonie; & comme bien loin de ſe ſoumettre, il avoit entraîné dans ſon parti tous les évèques de Lombardie, le premier ſoin de Grégoire fut de faire exécuter l'excommunication qui avoit été portée; & ce fut l'origine des démêlés qu'il eut avec Henri, parce que cet empereur protégeoit l'archevèque de Milan, & les évèques de Lombardie.

Henri, alors occupé de la guerre de Saxe, n'oſoit réſiſter ouvertement au pape; & cependant il ne vouloit pas abandonner les évèques, qui s'étoient mis ſous ſa protection. Il invita le pape à joindre ſon autorité à la ſienne pour remédier aux abus; avouant les fautes qu'il avoit faites juſques alors, & montrant beaucoup de ſoumiſſion au ſaint ſiege. Grégoire, content des diſpoſitions où étoit l'empereur, tint à Rome un concile contre les prêtres ſimoniaques, concubinaires ou mariés, & il envoya des légats en Allemagne, pour y tenir un nouveau concile, pour y faire recevoir les décrets de celui de Rome, & pour obliger Henri d'abandonner les évèques de Lombardie.

Les évèques d'Allemagne, ſimoniaques pour la plupart, s'oppoſoient à la tenue d'un concile, dans lequel ils prévoyoient qu'ils ſeroient condamnés; & Henri ſe refuſa à la demande des légats, ſous prétexte que les archevèques de Breme & de Mayence, établis vicaires du ſaint ſiege par les prédéceſſeurs de Grégoire, pou-

voient ſeuls convoquer un concile. Cette raiſon n'étoit pas bonne ; car on ne pouvoit pas conteſter au pape le privilege de pouvoir changer ſes vicaires. Si Henri & les évèques, qui le conſeilloient, euſſent été mieux inſtruits de l'hiſtoire des premiers ſiecles de l'égliſe, on ne ſe fût pas borné à ne pas reconnoître les pouvoirs des légats; on eût encore nié ceux des archevèques de Breme & de Mayence, ceux de Grégoire même, & l'empereur eût répondu que dans ſes états aucune puiſſance n'avoit droit d'aſſembler un concile ſans ſon agrément.

Henri reçut d'ailleurs parfaitement bien les légats : il écrivit au pape, pour l'inviter à chercher quelques moyens de conciliation, il ſe ſoumit encore au ſaint ſiege ; mais il s'y ſoumit trop ; car il ne peſa pas les expreſſions dont il ſe ſervoit, & cependant il donnoit des droits ſur lui.

Le décret contre les prètres ſimoniaques, ou concubinaires, ſouleva tout le clergé, non-ſeulement, en Allemagne, mais encore en France & en Italie. Pluſieurs déclaroient qu'ils aimoient mieux quitter le ſacerdoce que le mariage, & qu'alors le pape verroit où il pourroit trouver des anges, pour gouverner les égliſes à la place des hommes qu'il dédaignoit. Telle étoit alors la corruption.

Cette réſiſtance ne fit qu'allumer le zele de Grégoire ; & il écrivit aux princes d'employer la force même, pour contraindre le clergé à ſe ſoumettre aux décrets du concile de Rome. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ſa lettre, dit l'abbé Fleuri, c'eſt que le pape reconnoit la nouveauté

de ce moyen, de faire observer les canons par la force du bras séculier.

Gregoire tint un second concile à Rome, renouvella les décrets du premier, déposa des évêques ou les suspendit, & excommunia plusieurs personnes de la cour de l'empereur. Comme la guerre avec les Saxons n'étoit pas encore terminée, Henri dissimuloit par la crainte qu'il avoit de se jetter dans de nouveaux embarras : il promettoit donc de satisfaire le pape : & cependant il n'exécutoit aucune de ses promesses. Gregoire démêla les vues de l'empereur ; & voulant saisir un moment aussi favorable, il lui envoya des légats, pour lui ordonner de venir à Rome, se défendre des accusations intentées contre lui, & pour lui déclarer qu'il seroit excommunié, s'il refusoit de s'y rendre : mais les circonstances avoient changé ; car Henri venoit de terminer glorieusement la guerre lorsque les légats lui apporterent les ordres du pape. Croyant donc n'avoir plus rien à ménager avec un sujet qui osoit se porter pour juge de son souverain [*], il convoqua un concile qui se tint à Worms, & dans lequel Gregoire fut déposé.

Le pape à qui cette sentence des évêques d'Allemagne fut signifiée, assembla lui-même un concile à Rome, & prononça contre l'empereur une excommunication en ces termes :

„ S. Pierre

[*] Le pape avoit été sujet de Henri III. Il l'étoit donc de Henri IV, qui avoit succédé à tous les droits de son pere. Grégoire VII l'avoit reconnu lui-même pour son souverain : car ayant été élu, ne s'avouoit-il pas sujet, lorsqu'il demandoit que son élection fût confirmée par Henri IV ?

„ S. Pierre, prince des apôtres, écoutez votre „ serviteur, que vous avez nourri dès l'enfance „ & délivré jusqu'à ce jour de la main des méchans qui me haïssent, parce que je vous suis „ fidele. Vous m'êtes témoin, vous & la sainte „ mere de Dieu, S. Paul votre frere, & tous „ les saints, que l'église romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner, & que j'eusse mieux „ aimé finir ma vie en exil que d'usurper votre „ place par des moyens humains; mais m'y trouvant par votre grace & sans l'avoir mérité, „ je crois que votre intention est que le peuple „ chrétien m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu „ m'a donné à votre place de lier & de délier au „ ciel & sur la terre. C'est en cette confiance „ que pour l'honneur & la défense de l'église, „ de la part de Dieu tout puissant, Pere, Fils, „ & S. Esprit, & par votre autorité, je défends „ à Henri, fils de l'empereur Henri, qui par „ un orgueil inoui s'est élevé contre votre église, „ de gouverner le royaume Teutonique & l'Italie; j'absous tous les Chrétiens du serment „ qu'ils lui ont fait ou feront, & je défends à „ personne de le servir comme roi; car, celui „ qui veut donner atteinte à l'autorité de votre „ église, mérite de perdre la dignité dont il est „ revêtu, & parce qu'il a refusé d'obéir comme „ chrétien, & n'est point revenu au Seigneur, „ qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui avois „ donnés pour son salut, vous le savez, & se „ séparant de votre église qu'il a voulu diviser; „ je le charge d'anathêmes en votre nom, afin „ que les peuples sachent même par expérience

„ que vous êtes Pierre, que sur cette pierre le „ fils du Dieu vivant a édifié son église, & que „ les portes de l'enfer ne prévaudront point con-„ tre elle."

Cette sentence, qui étoit sans exemple, fut publiée; Gregoire écrivit encore en Allemagne pour achever de soulever le peuple, & pour faire élire un autre souverain, si Henri ne se convertissoit pas; exigeant d'ailleurs que la nouvelle élection s'y fît du consentement & de l'autorité du saint siege. Les moines, qui furent des premiers à se joindre à lui, ne cesserent dans leurs écrits & dans leurs sermons de traiter Henri de schismatique & d'hérétique; & les ennemis de ce prince, voyant les esprits ébranlés, songerent à profiter de cette disposition pour l'accabler. Ainsi l'ignorance, le fanatisme & l'ambition; tout armoit les peuples contre leur souverain.

Il semble que les évêques, qui avoient déposé Gregoire, auroient dû faire peu de cas d'une excommunication portée par un homme qu'ils ne reconnoissoient plus pour pape. Cependant soit foiblesse, soit tout autre motif, le plus grand nombre abandonna l'empereur, il arriva même que ceux qui lui resterent attachés le défendirent mal: car ils ne doutoient pas que l'excommunication ne dépouillât un souverain de tous ses droits, & ils soutenoient seulement qu'un roi ne peut pas être excommunié.

Henri trop foible pour agir d'autorité, temporisoit, lorsqu'il se tint une assemblée à Tibur, dans laquelle les légats du pape, après l'avoir chargé de bien des crimes, conclurent à mettre

la couronne sur la tête d'un autre prince : cependant, après plusieurs débats, on convint de tenir une autre assemblée à Augsbourg, où le pape se trouveroit, & où après avoir écouté les raisons des deux parties, il condamneroit l'empereur, ou le renverroit absous ; & on déclara à ce prince que si dans un an il n'étoit pas relevé de son excommunication, il seroit privé du trône sans espérance d'y remonter.

Henri se hâta de passer en Italie, appréhendant les suites d'une assemblée, où ses ennemis seroient en plus grand nombre, & se flattant d'appaiser le pape par sa soumission. Il croyoit d'ailleurs pouvoir compter sur l'impératrice Agnès sa mere, sur la duchesse Béatrix sa tante, & sur la comtesse Mathilde sa cousine germaine. Ces princesses très-puissantes en Italie, avoient en effet beaucoup de crédit auprès de Gregoire ; mais elles lui étoient aussi tout-à-fait dévouées ; & bien loin d'être disposées à prendre la défense de l'empereur, elles ne songeoient qu'à le poursuivre. Mathilde, souveraine de Mantoue, de Reggio, de Parme, de Lucques & d'une partie de la Toscane, venoit de remettre au pape toutes ses troupes & toutes ses places.

A l'arrivée de Henri, le bruit se répandit qu'il étoit venu pour déposer le pape : déja les Lombards lui offroient à l'envi leurs services ; & Gregoire, qui étoit en chemin pour se rendre en Allemagne, alarmé lui-même, s'étoit retiré dans le château de Canosse, près de Reggio. Cependant Henri persistant dans son premier dessein, ne songea qu'à négocier pour obtenir son absolution. Qu'il vienne, dit le pape, &

qu'il répare par sa soumission l'injure faite au saint siege.

La forteresse de Canosse avoit trois enceintes. Henri, introduit dans la seconde sans aucune marque de sa dignité, nus pieds, vêtu de laine sur la chair, passa le premier jour sans manger jusqu'au soir. Pendant deux autres, il attendit de la même maniere les ordres du pape. Enfin le quatrieme, Gregoire lui donna audience & convint de l'absoudre à condition qu'il se rendroit à la diete générale des seigneurs allemands, au jour & au lieu qui lui seroient indiqués; qu'il répondroit aux accusations intentées contre lui, & dont le pape seroit juge; que suivant qu'il seroit jugé innocent ou coupable, il garderoit la couronne, ou y renonceroit; que jusqu'au jugement, il ne porteroit aucune marque de sa dignité, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état, que si après s'être justifié, il étoit maintenu sur le trône, il seroit toujours soumis & obéissant au saint siege; enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, il seroit tenu pour convaincu, & que les Allemands auroient la liberté d'élire un autre souverain.

Henri se rendit méprisable par cette humiliation; il aliéna les Lombards, qui furent d'autant plus indignés de sa démarche, qu'ils rejetterent eux-mêmes avec mépris l'absolution que Grégoire leur fit offrir. Ils parloient déja de donner la couronne au fils de ce prince, & d'élire un autre pape; lorsque Henri rompit le traité qu'il venoit de faire, & dont il s'excusa en alléguant le bien de la paix. Il ramena par ce moyen

une partie des Lombards, & il se vit à la tête d'une armée.

Cependant les Allemands, assemblés à Forcheim, venoient d'élever sur le trône Rodolphe, duc de Suabe, & le pape n'avoit pu se rendre en Allemagne, ni retourner à Rome. Henri armé l'embarassoit. Il n'osoit plus se déclarer contre lui, parce qu'il commençoit à le craindre; & il ne pouvoit refuser d'approuver l'élection du nouveau souverain; puisqu'il l'avoit sollicitée. Honteux de reculer, il n'avoit pas le courage d'avancer dans la route où il s'étoit engagé. Il envoyoit des légats à Henri comme à Rodolphe; il paroissoit reconnoître deux rois à la fois; ainsi après avoir divisé l'Allemagne par un faux zele, il augmentoit la division par une timidité, qui ne permettoit plus de savoir auquel souverain on devoit obéir, & cependant il armoit tous les citoyens les uns contre les autres. Les Allemands lui représentoient les désordres qu'il faisoit naître, en montrant de la réserve pour les deux partis. Nous croyons, lui disoient-ils, que vos intentions sont pures, mais vous agissez par des vues trop fines pour nous, & nous sommes trop grossiers pour les pénétrer. Grégoire répondoit mal, parce qu'il ne vouloit pas avouer son imprudence, & qu'il n'osoit pas la soutenir.

Il eut la liberté de se déclarer ouvertement, lorsque Henri, forcé de marcher contre Rodolphe, prit enfin le parti de quitter l'Italie; & il tint deux conciles dans la même année: mais comme il avoit balancé jusqu'alors, il suspendit encore son jugement: il arrêta seulement qu'il enverroit des légats en Allemagne, pour juger

entre Rodolphe & Henri, excommuniant d'ailleurs tous ceux qui s'oppoſeroient à la commiſſion des légats. Dans ces conciles, il ſuſpendit, dépoſa & excommunia pluſieurs évêques, & défendit, ſous peine d'excommunication, à tout laïque, quel qu'il fût, de donner l'inveſtiture des bénéfices.

Juſqu'à Grégoire VII, on n'avoit point conteſté aux ſouverains le droit de donner aux évêques & aux abbés l'inveſtiture par la croſſe & par l'anneau; & ce droit étoit fondé en raiſon, ſurtout par rapport aux fiefs, qui faiſoient la plus grande partie des richeſſes de l'égliſe. Car dans le gouvernement féodal, tout fief vacant retournoit au ſuzerain; il le pouvoit garder ou donner à ſa volonté; & s'il étoit dans l'uſage de le conférer à l'évêque élu, ce n'eſt que parce qu'il approuvoit le choix qui avoit été fait. L'élection, la conſécration même ne donnoit aucun droit à ces ſortes de domaines: on n'en pouvoit prendre poſſeſſion qu'en vertu de l'inveſtiture. Vous voyez par-là que les princes laïques avoient la plus grande part dans les élections; car on ne pouvoit manquer d'élire, & de conſacrer ceux qu'ils vouloient inveſtir, parce qu'autrement les égliſes auroient été dépouillées de la plus grande partie de leurs biens.

Voilà les inveſtitures que Grégoire VII condamna dans pluſieurs conciles. Elles arrachoient les eccléſiaſtiques à leurs maîtres légitimes: c'en étoit aſſez pour être déſaprouvées par un pontife, qui auroit voulu que le clergé de toute la chretienté n'eût dépendu que du ſaint ſiege.

Il eût été à ſouhaiter que dans la ſolemnité des

investitures, les princes eussent pris la précaution de distinguer les fiefs de l'épiscopat. Ils y pensèrent d'autant moins, que les évêques aimoient eux-mêmes à confondre en leur personne les droits du sacerdoce avec ceux de la souveraineté. C'est pourquoi, par la formule des investitures, les suzerains laïques paroissoient donner l'épiscopat même.

Cependant, comme il étoit généralement reconnu que la consécration seule fait l'évêque, il est certain que cette confusion ne pouvoit jetter dans aucune erreur. Mais Grégoire VII feignit d'y tomber. Quoique les princes laïques n'eussent pas la prétention de donner l'épiscopat, il leur soutint qu'ils l'avoient. Parce que dans la solemnité des investitures, ils donnoient la crosse & l'anneau, il les accusa de s'arroger le droit de donner la puissance spirituelle, dont la crosse & l'anneau sont les symboles : il nomma les investitures le don de l'épiscopat, & cette dénomination suffisoit pour soulever contre cet usage ceux qui se laissent tromper par un mot, c'est-à-dire, le plus grand nombre.

Tous les évêques n'approuverent pas néanmoins cette entreprise de Grégoire. Plusieurs reconnurent avec raison que les suzerains laïques ont le droit de donner l'investiture des biens de l'église, & qu'il importe peu qu'ils se servent à cet effet de l'anneau, de la crosse, ou de toute autre chose. Malgré Grégoire & ses conciles, l'empereur conserva ses droits à cet égard : il en fut de même du roi de France, & de celui d'Angleterre.

Pendant qu'on disputoit sur les investitures, la guerre continuoit en Allemagne. Rodolphe

avoit eu même quelques avantages. Ils n'étoient pas même décisifs, mais Grégoire mal instruit, crut n'avoir plus de ménagemens à garder : il adressa donc encore la parole à S. Pierre & à S. Paul, & leur rendant compte de ce qui s'étoit passé, il renouvella l'excommunication contre Henri, le liant par l'autorité apostolique, non-seulement, quant à l'esprit, mais quant au corps; & lui ôtant toute prospérité, en sorte qu'il n'eût plus aucune force dans les combats, & qu'il ne gagnât de sa vie aucune victoire. Ce pape prétendoit donc règler le sort des armes en vertu du pouvoir de lier & de délier. Cette prétention étoit un peu trop hasardée : mais si l'événement eût répondu à ses vues, sans doute que dès ce jour-là les papes auroient été en possession de donner la victoire. Grégoire n'en doutoit pas lui-même, car il menaça des plus grands malheurs, en cette vie & en l'autre, ceux qui resteroient attachés au parti de Henri; & il promit à ceux qui seroient fideles au saint siege, les plus grandes prospérités dans ce monde, en attendant la vie éternelle; afin même d'assurer la couronne à Rodolphe, il lui en envoya une, autour de laquelle étoit un mauvais vers latin.

L'empereur ayant assemblé un concile, où Hildebrand fut déposé pour la seconde fois, & où Guibert archevêque de Ravenne fut choisi pour occuper le saint siege, marcha contre Rodolphe, qui fut défait & perdit la vie.

Grégoire avoit eu la prudence de s'assurer un secours, en se réconciliant avec Robert Guiscard, qu'il avoit d'abord excommunié. Mais ce prince venoit de s'engager dans une guerre, lorf-

que Henri passoit les Alpes, pour contraindre le pape à changer de conduite. Il avoit armé en apparence pour l'empereur Michel Ducas, dont le fils avoit épousé sa fille Hélene, & qui avoit été détrôné, & enfermé par Nicéphore Botoniates. Afin même d'attirer les Grecs dans son parti, il menoit avec lui un imposteur qui se disoit l'empereur Michel, échappé des fers; & quoique par une nouvelle révolution, Alexis Comnene eût chassé du trône Nicéphore, & rendu la liberté à la princesse Hélene, il ne changea rien à son premier dessein, parce que, dans le vrai, il ne cherchoit qu'un prétexte à de nouvelles conquêtes. Il s'étoit rendu maître de Corfou, & il avoit remporté de grands avantages en Bulgarie, lorsque cédant aux pressantes lettres de Grégoire, il laissa le commandement de l'armée à Bohémond son fils aîné, & revint en Italie.

Pendant cette guerre d'Orient, quoique les Allemands eussent donné Herman, comte de Luxembourg, pour successeur à Rodolphe, Henri après avoir surmonté les difficultés qu'il rencontroit en Italie, assiegea Rome, força cette ville, fit intrôniser Guibert sous le nom de Clément III, reçut la couronne impériale des mains de cet antipape, & forma le siege du château S. Ange, où Grégoire s'étoit renfermé; mais il fut contraint de se retirer à l'approche de Robert, parce qu'il n'avoit pas assez de forces pour lui résister.

Grégoire, qui, ambitionnant l'empire de la chretienté, n'avoit pas seulement su ménager les Romains, se crut trop heureux d'avoir été délivré. Il se retira à Salerne, où il vécut comme en exil, ne se croyant pas en sûreté à Rome. Il

confirma à son libérateur l'investiture des duchés de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile: mais il eut assez de fermeté pour refuser d'y comprendre la principauté de Salerne, le duché d'Amalfi & une partie de la Marche de Fermo, pays qu'il prétendoit devoir appartenir au saint siege. Il mourut l'année suivante.

S. Grégoire se révolta contre son souverain, il ne respecta pas davantage les autres princes de l'Europe. Il traita Philippe de tyran, d'homme chargé de crimes, menaça de le déposer, & écrivit quantité de lettres aux évêques & aux seigneurs, pour soulever toute la France: mais les affaires d'Allemagne ne lui permirent pas de soutenir ces premieres démarches.

Il menaça aussi de sa disgrace le roi d'Angleterre: cependant il se conduisit avec plus de retenue, parce que Guillaume n'étoit pas homme à se laisser facilement intimider.

Il menaça Orsoque, souverain de Sardaigne, de le dépouiller de cette isle, s'il ne se reconnoissoit pas pour vassal du saint siege. Il excommunia Nicéphore, empereur de Constantinople, & il écrivit aux rois chrétiens d'Espagne : *Je crois que vous n'ignorez pas que depuis plusieurs siecles, S. Pierre est le proprietaire du royaume d'Espagne ; que quoique ce pays ait été envahi par les infidéles depuis long-tems, on ne peut lui en disputer la propriété avec justice, & qu'il appartient au saint siege apostolique.* Sur ce droit imaginaire, il ne leur permettoit de faire des conquêtes sur les Sarrasins, qu'à condition qu'ils lui rendroient hommage & lui payeroient un tribut; ajoutant

que s'ils en usoient autrement, il agiroit contr'eux par les censures & par l'interdit.

En un mot, il s'établit le juge de tous les souverains. Toujours prêt à lancer des excommunications sur ceux qui ne voudroient pas se soumettre, il donnoit à tous tantôt des conseils, tantôt des ordres; envoyant dans chaque royaume des légats pour observer ce qui s'y passoit & pour porter ses décrets. Il croyoit sur-tout avoir des droits incontestables sur les peuples nouvellement convertis; enfin sa vigilance se portoit sur toutes les nations chrétiennes, depuis l'Afrique jusqu'en Norwege & en Russie.

Le clergé principalement acheva d'être subjugué. Les droits des métropolitains disparurent sous un pontife qui s'arrogeoit à lui-même le gouvernement immédiat de l'église. L'ancienne police fut abolie. Il ne pouvoit rester aucune trace de la hiérarchie ecclésiastique, dès que le pape se fut réservé à lui seul la connoissance des affaires, le pouvoir d'assembler des conciles, la puissance législative, & le droit de juger souverainement de tout. Cependant cet abus devenoit la source de plusieurs autres, car il falloit que les affaires fussent jugées sur les lieux. Dans le premier cas, les évêques étoient dans la nécessité d'abandonner leurs églises. Les désordres devoient donc se multiplier de plus en plus, & il n'en résultoit aucun avantage; parce que cette marque de soumission au saint siege assuroit d'ordinaire aux accusés un jugement favorable, quelle qu'eût d'ailleurs été leur conduite. Dans le second cas, les affaires étoient jugées par des évêques que le pape avoit choisis dans chaque royaume pour le

repréſenter, & plus ſouvent par des légats qu'il envoyoit de Rome, & pour leſquels il avoit plus de confiance. Ces prélats défrayés par-tout où ils paſſoient, marchoient avec un faſte à charge à toutes les égliſes : ils exerçoient leur deſpotiſme ſans égard pour les uſages, dont ils ne daignoient pas s'inſtruire : encore arrivoit-il que les jugemens qu'ils portoient à la tète du concile, n'étoient pas définitifs. Les parties qui ſe croyoient léſées, pouvoient en appeller au pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour juger par lui-même ; il falloit donc encore faire le voyage de Rome. Ainſi l'égliſe devenoit une eſpèce de monarchie, dans laquelle les évèques n'étoient que les ſujets du pape, des courtiſans intéreſſés à ſoutenir ſes démarches, ou des miniſtres aveugles de ſes volontés. Les égliſes particulieres étoient ruinées par les dépenſes auxquelles on les forçoit : les affaires étoient jugées par des commiſſaires, & l'intérèt du ſouverain pontife étoit la premiere loi : celui qui refuſoit de reconnoître ce nouveau tribunal, étoit toujours condamné ; & le coupable, qui devenoit innocent par ſa ſoumiſſion ſeule, s'aſſuroit l'impunité à l'abri du ſaint ſiege. Ce n'eſt là qu'une legere idée des abus qui régnoient. Il faut lire ſur ce ſujet le quatrieme diſcours de l'abbé Fleuri.

C'eſt vers le tems de Grégoire VII, que les cardinaux, qui n'étoient d'abord que des prètres, des diacres ou ſeulement des ſous-diacres, commencerent à s'élever au-deſſus des évèques, & à avoir la plus grande part à l'élection des papes. Ce nom qu'on leur donnoit, ne marquoit dans l'origine que l'union que des eccléſiaſti-

ques étrangers contractoient avec une église à laquelle ils s'attachoient [*] & il y avoit des cardinaux dans bien des églises : mais comme les cardinaux romains étoient souvent les légats du saint siege, ils en exercerent toute l'autorité dans les lieux où ils étoient envoyés. C'est pourquoi les évèques se firent une habitude de leur obéir, s'accoutumant insensiblement à les regarder comme leurs supérieurs. Ce premier avantage leur en procura un autre ; car dès qu'ils occuperent le premier rang, ils ne purent manquer d'avoir plus d'influence dans les affaires, & par conséquent, dans l'élection des papes. Ils s'éleveront même encore parce qu'il sera de l'intérèt du saint siege, d'augmenter la considération de ses ministres ; & nous les verrons se prétendre égaux aux rois & supérieurs aux autres souverains.

Les écrivains ont jugé différemment de Grégoire. Je ne fouillerai pas dans son ame, mais il me paroit difficile de concilier avec un zele sincere sa conduite & ses raisonnemens. Il falloit qu'il comptât beaucoup sur l'ignorance des peuples, ou qu'il fut bien ignorant lui-même. On le met cependant au nombre des grands hommes, parce qu'on juge d'ordinaire ainsi, lorsqu'on entrevoit quelque chose de grand. Or, Grégoire en effet à causé de grands désordres. Il a vu que

[*] C'est l'explication que Giannone en donne, & elle peut être conforme aux usages des églises d'Italie. Cependant il y avoit dès le second siecle des prêtres, qu'on nommoit cardinaux ; parce qu'ils desservoient les principales églises ; & qu'ils étoient alors ce que sont aujourd'hui nos curés.

ses prédécesseurs s'étoient fait des droits en formant des prétentions, & il a formé des prétentions. Les Allemands se soulevoient contre leur souverain, & il les a armés : en un mot, il a trouvé de la confusion par-tout, & il l'a augmentée. Quel bien a-t-il fait ?

Il ne faut pas se faire illusion. Si les papes ont réussi, c'est moins par leurs talens que par la foiblesse des rois, l'ignorance des évêques & l'imbécillité des peuples. Ils n'ont même jamais fait de plan d'usurpation : mais ils ont pris ce qu'on leur a laissé prendre, parce qu'on ne savoit rien contester. Ils ont fait ce que faisoient alors tous les seigneurs, lorsqu'ils étoient les plus forts : ces seigneurs cependant n'étoient pas tous de grands hommes : les papes avoient seulement l'avantage d'être sur un plus grand théatre, & c'est ce qui nous en impose.

Cela en imposoit à plus forte raison dans les siecles grossiers, où ils s'agrandissoient. On crut voir la politique la plus profonde dans leur conduite ; & leur reputation ayant été faite à cet égard, on a continué de voir de la même maniere, quoiqu'on eût pu remarquer que leur grandeur diminuoit à mesure que les lumieres croissoient. Nous disons même encore par habitude, que Rome est le centre de la politique ; mais j'ai bien peur qu'elle ne soit aujourd'hui que le centre de quelques petites intrigues, propres tout au plus, à couvrir d'une calotte rouge la tête d'un prélat ou d'un moine.



CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV empereur.

L'EMPEREUR, ayant levé le siege du château S. Ange, quitta l'Italie, & il se tint des conciles, qui n'étoient pas pour l'Allemagne un moindre fléau, que les armées qui la ravageoient. Cependant, Herman, forcé de céder, se retira en Saxe où il mourut; & Ecbert, marquis de Misnie, qui lui succèda, fut défait & perdit la vie. Les rebelles furent alors sans chefs, mais la guerre pouvoit toujours renaitre; parce que si Henri savoit vaincre, il ne savoit pas gagner ses ennemis.

Victor III, monté sur le saint siege en 1086, l'occupa pendant quelques mois, & eut pour successeur Urbain II. L'un & l'autre renouvellerent les excommunications contre Henri, & contre les laïques qui donnoient l'investiture des bénéfices. En vain les esprits sages continuoient de distinguer entre l'episcopat & les biens des églises, ces deux papes, ne voulant point d'une distinction qui les eût desarmés, s'obstinoient à tout confondre. Ils eurent des troupes. L'antipape Clément III en eut également; & les deux partis s'enleverent tour-à-tour l'église de S. Pierre. Mais la puissance de Henri en Italie s'étant fort affoiblie par son absence, il y revint; & les avantages qu'il remporta, ouvrirent Rome à Clément III.

Cependant Conrad fils ainé de Henri, corrompit les troupes avec l'argent qu'il reçut de sa comtesse Mathilde. Il arma contre son pere, se fit proclamer roi de Lombardie, & s'appuya des Normands, en épousant la fille de Roger, fils de Robert Guiscard. Urbain lui-même reçut ce fils dénaturé pour fils de l'église, & promit de l'aider de ses conseils & de ses secours pour l'élever à l'empire: il exigea seulement de lui qu'il renonçât aux investitures.

Dans le même tems, la peste, la famine, & des orages, furent une occasion d'abuser de la crédulité des peuples. On leur persuada que le ciel se déclaroit contr'eux, parce qu'ils obéissoient à un prince excommunié. Les chaires des prédicateurs retentirent du cri de la révolte, & les sujets coururent aux pieds des prêtres, pour obtenir l'absolution du crime d'avoir obéi à leur légitime souverain. La révolution fut si subite & si générale, que Henri n'étoit plus en sûreté, ni en Allemagne, ni en Italie. Son unique ressource fut de se retirer dans une forteresse près des Alpes. Urbain cependant prêchoit une autre guerre, qui devoit armer l'Europe contre l'Orient.

La Palestine ou la terre sainte étoit sous la domination des Khalifes Fatimites, qui toleroient l'exercice de la religion chrétienne dans leurs états, & qui moyennant une certaine rétribution souffroient les pelerinages, que les Chrétiens d'Occident faisoient au saint sépulcre: il y avoit même encore un patriarche à Jérusalem. Les Chrétiens cependant exposés aux insultes d'un peuple, qui croyoit les devoir haïr par principe

cipe de religion, gemissoient sous le joug des Musulmans, & demandoient depuis long-tems des secours aux princes de l'Europe. Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, devenu pelerin, après avoir été ecclésiastique, soldat, marié, & prêtre, entreprit de faire le voyage de la terre sainte, à pieds nus & couvert de haillons, pour aller pleurer ses péchés sur le saint sépulchre. A son retour il fit une peinture si vive de l'état malheureux des Chrétiens en Judée, qu'Urbain forma le projet de les délivrer. Ainsi pendant que Pierre alloit de cour en cour, prêchant aux princes de prendre les armes contre les infideles, Urbain prêchoit la même chose dans des conciles : ils persuaderent.

C'est dans le concile de Clermont en Auvergne, que ce pape, après avoir prononcé contre Philippe une excommunication capable de causer une guerre civile en France, excita par un long discours les peuples à marcher contre les Musulmans de la Palestine. Tous ceux qui s'enrôlerent, mirent sur leurs épaules une petite croix de drap rouge : ce qui les fit nommer croisés. Il fut arrêté qu'en considération des fatigues & des périls, auxquels ils alloient s'exposer, ils seroient absous de leurs péchés, & dispensés de toute œuvre pénale ; mais qu'ils seroient excommuniés, s'ils ne remplissoient pas l'engagement qu'ils avoient contracté. Il ne fut donc plus possible de reculer. On ne mit pas en question, si la guerre étoit juste, on n'y songea seulement pas ; & cela n'étoit plus nécessaire, puis qu'on se trouvoit entre l'excommunication & l'absolution. Il auroit au moins

fallu songer aux moyens de la faire avec succès, en choisissant des chefs, & en établissant quelque discipline. Mais Urbain, dont la guerre n'étoit pas le métier, crut qu'il suffisoit d'armer les peuples, & de les envoyer en Asie. Il n'avoit pas tenu à Grégoire d'être encore plus imprudent; car il avoit déja conçu le projet d'une croisade, il s'étoit assuré de cinquante mille hommes, & il les eût commandé lui-même, si les affaires d'Allemagne lui avoient permis de penser à des conquêtes en Asie.

L'absolution des péchés & l'exemption des œuvres pénales, qui servit de solde aux croisés, fut ce qu'on nomma indulgence pleniere, chose jusques alors sans exemple. « De tous tems, dit » l'abbé Fleuri, l'église avoit laissé à la discretion » des évêques de remettre quelque partie de la » pénitence canonique, suivant la ferveur des » pénitens & les autres circonstances: mais on » n'avoit point encore vu, qu'en faveur d'une » seule œuvre, le pécheur fût déchargé de tou- » tes les peines temporelles, dont il pouvoit être » redevable à la justice de Dieu. Depuis plus de » deux siecles les évêques avoient beaucoup de » peine à soumettre les pécheurs aux pénitences » canoniques: on les avoit même rendues inpra- » ticables, en les multipliant selon le nombre » des péchés, d'où étoit venue l'invention de les » commuer pour en racheter des années entie- » res en peu de jours. Or entre les Commuta- » tions de pénitence, on employoit depuis long- » tems les pélerinages de Rome, de Conpostelle » ou de Jérusalem, & la croisade ajoutoit les » périls de la guerre. »

„ Les nobles qui se sentoient pour la plupart
„ chargés de crimes, s'estimerent heureux d'a-
„ voir pour toute pénitence leur exercice ordi-
„ naire, qui étoit de faire la guerre, avec espé-
„ rance s'ils étoient tués, de la gloire du martyre.
„ Auparavant une partie de la pénitence étoit de
„ ne point porter les armes & de ne point mon-
„ ter à cheval; ici, l'un & l'autre étoit, non-
„ seulement permis, mais commandé; ensorte
„ que les croisés changeoient seulement d'objets,
„ sans rien changer en leur maniere de vie. La
„ noblesse entraînoit le petit peuple, dont la plu-
„ part étoit des serfs attachés aux terres, & en-
„ tiérement dépendans de leur seigneur; & plu-
„ sieurs sans doute, aimoient mieux les suivre
„ dans ce voyage, que de demeurer chez eux
„ occupés à l'agriculture & aux métiers. „

Ces réflexions de l'abbé Fleuri vous préparent à comprendre comment vont se former des armées innombrables. On croira qu'il suffit de marcher à la terre sainte, pour assurer son salut. Non-seulement, les laïques se croiseront; mais encore des moines, des prêtres, des évêques, des femmes, & même des religieuses. Nous verrons par quelles œuvres ces hordes de Chrétiens gagneront l'indulgence pléniere.

Depuis plusieurs siecles on croyoit de bonne foi, qu'on peut & qu'on doit même répandre la religion par les armes. Il ne faut donc pas s'étonner, si une guerre, entreprise pour recouvrer les saints lieux a paru juste, pieuse & méritoire. L'usage, qui paroit autoriser les abus jusques dans les siecles éclairés, doit nous rendre indulgens pour nos peres, qui vivoient dans des

tems de ténebres. S'ils ont eu des préjugés, n'en avons-nous pas? Et n'avons nous pas besoin de l'indulgence de la postérité? Y a-t-il si long-tems que nous avons nous-mêmes ouvert les yeux sur l'abus des croisades? Et n'a-t-on pas cru jusqu'à nos jours, que la religion est intérressée à défendre ces sortes de guerres? Tel est le sort des préjugés: ils s'établissent dans des tems d'ignorance, ils durent encore, lorsque la lumiere a dissipé les ténebres; & il faut des siecles pour les détruire.

La guerre commença par les brigandages, que commirent en Hongrie & en Bulgarie, quatre-vingt mille hommes qui marchoient sous les ordres de Pierre l'Hermite & de Gautier *Sans avoir*: mais ils furent presque tous exterminés par les Chrétiens, sur qui ils avoient voulu faire l'essai de leurs armes; & les deux chefs n'en sauverent qu'un petit nombre, avec lequel ils vinrent camper aux environs de Constantinople. Les Hongrois voyant ensuite arriver un autre multitude de pélerins, qui portoient des croix rouges, les prirent à ces signes pour des brigands; & sans autre examen ils les massacrerent. Cette troupe étoit conduite par un prédicateur allemand. Deux-cent mille hommes sans chef marcherent sur les traces de ces premiers. Ils égorgerent les Juifs qu'ils trouverent à Mayence, à Cologne, à Worms, &c. & gagnerent les indulgences en Hongrie, où ils périrent comme ceux qui les avoient précédés. Voilà les expéditions de la premiere année.

L'Asie mineure fut le tombeau des croisés, qui étoient arrivés jusqu'à Constantinople. Un nom-

mé Rainaud, qui étoit à la tète d'une troupe d'avanturiers allemands & lombards, en fit bientôt des esclaves, & renonçant lui-même aux indulgences, il embrassa le Mahométisme pour conserver ses jours. Gautier *Sans-avoir* ayant perdu la vie dans un combat, les Turcs passerent au fil de l'épée tous ceux qui l'avoient suivi, réservant seulement pour leurs sérails, les enfans, les jeunes filles, & les religieuses. Enfin Pierre avec le secours des généraux de l'empereur grec, reconduisit à Constantinople les débris de sa horde, c'est-à-dire, trois mille hommes.

Cependant plus de quatre-cent mille hommes étoient arrivés à Constantinople. A en juger par les noms, ce ne sont pas des aventuriers qui les commandent. Ils ont pour chefs Godefroi de Bouillon duc de Lorraine, Raimond duc de Toulouse, Robert comte de Flandre, Robert duc de Normandie, Etienne comte de Chartres & de Blois, Hugues frere de Philippe, Boémond fils de Robert Guiscard, Adhémard évêque du Puy, que le concile de Clermont avoit nommé chef de cette entreprise, une multitude d'autres seigneurs.

Pour fournir aux fraix de ce pélerinage, Robert duc de Normandie, & fils ainé de Guillaume le Conquérant, engagea son duché à son frere Guillaume II, qui lui avoit déja enlevé l'Angleterre. Les autres pour la plupart, avoient aussi engagé leurs domaines, & plusieurs même les avoient vendus; abandonnant les états qu'ils avoient en Europe, pour en aller fonder d'autres en Asie. On eut dit que ces héros, comme Alexandre, ne se réservoient que l'espérance : ils ne lui res-

ſembloient qu'en cela. C'étoit ordinairement le clergé qui achetoit les terres, qu'on vendoit pour entreprendre cette guerre de religion.

Quelques uns de ces ſeigneurs n'ayant rien, profitoient du délire général, pour réaliſer leurs eſpérances. Tel étoit Boémond à qui les états de Robert Guiſcard auroient dû appartenir : mais Roger ſon frere s'en étoit rendu maître.

Alexis Comnene, attaqué tout à la fois en Aſie par les Muſulmans, & en Europe par les Tartares, avoit demandé du ſecours au pape: & ſes ambaſſadeurs s'étant trouvés à Plaiſance, quand on s'occupoit d'une croiſade, il paroiſſoit avoir trouvé en Occident les diſpoſitions qu'il ſouhaitoit. Mais il fut alarmé, lorſqu'il vit ſes états inondés d'une ſi grande multitude ſans diſcipline. Il craignoit que Boémond, qui lui avoit déja fait la guerre, ne portât ſes vues ſur le trône de Conſtantinople : il connoiſſoit d'ailleurs l'ambition des papes, leur jalouſie contre le patriarche grec, & les droits qu'ils s'arrogeoient ſur les royaumes ſchiſmatiques. En effet les croiſés ſe conduiſirent comme en pays ennemi ; ils commirent toutes ſortes de déſordres. L'évêque du Puy vouloit même que l'on commençât par le ſiege de Conſtantinople, & Boémond appuya cet avis : mais Alexis fut aſſez habile pour détourner l'orage dont il étoit menacé. Il engagea même les croiſés à lui prêter hommage pour toutes les terres qu'ils conquerroient; & il ſe hâta de leur fournir les moyens de paſſer en Aſie. L'armée étoit alors de cent mille hommes de cheval & de ſix cent mille hommes de pied, en comptant les femmes pour des hommes. C'étoit beau-

coup plus qu'il ne falloit, pour conquérir l'Asie mineure, la Syrie & l'Egypte, si dans cette multitude il y eût eu de la discipline, des soldats & des généraux.

On commença la guerre par le siege de Nicée. Cette place fit une si grande résistance, que les assiégeans rebutés, parloient de se retirer. Cependant on fit de nouveaux efforts : la brèche fut ouverte; & on alloit donner l'assaut, lorsqu'un officier d'Alexis, ayant persuadé aux habitans de se rendre à son maître, enleva cette conquête aux croisés.

Kilidge Arslan, regnoit alors dans l'Asie mineure. Il avoit perdu une bataille pendant le siege. Il en perdit encore une, & considérant alors que ces Européens n'avoient pas dessein de s'établir dans ses états, il prit le parti de ne plus s'opposer à leur passage.

On s'apperçut bientôt que les croisés se divisoient par des vues particulieres, & que chacun d'eux songeant à former quelque part de nouveaux établissemens, la terre sainte n'étoit plus que le prétexte de la guerre. Ils s'engagerent imprudemment dans des chemins, où la disette d'eau & de vivres en fit périr un si grand nombre, que lorsqu'ils arriverent prés d'Antioche, l'armée étoit réduite à moins de la moitié.

Il y avoit neuf mois qu'on assiegeoit cette place, lorsqu'on pouvoit s'en rendre maître par les intelligences que Boémond s'étoit ménagées : mais il vouloit auparavant qu'on promit de la lui céder, & le comte de Toulouse, qui la vouloit pour lui-même, s'y opposoit. Cependant l'armée diminuoit tous les jours, par les mala-

dies qu'occasionnoient les pluies, la chaleur & la famine. Un grand nombre de croisés, las de souffrir, s'étoit déja même retiré, & un des généraux du sultan de Perse amenoit deux-cent mille hommes au secours d'Antioche. Il fallut donc accorder à Boémond tout ce qu'il vouloit, malgré les oppositions du comte de Toulouse, & la ville fut prise : mais il restoit à forcer la citadelle, & à se défendre contre les Perses.

Les croisés, tout à la fois assiegeans & assiegés, se trouverent dans la plus cruelle situation : ils manquoient de tout. Des chefs même abandonnerent l'entreprise, & Pierre l'Hermite fut des premiers à prendre la fuite.

Alors un prêtre, nommé Pierre Barthelemi, publia que Jesus-Christ lui avoit révélé que, si les Chrétiens passoient trois jours dans le jeûne & dans la priere, ils trouveroient le fer de la lance qui lui avoit percé le côté, que par ce fer ils seroient vainqueurs des ennemis. Les croisés qui manquoient de vivres, n'eurent pas de peine à jeûner, & Barthelemi n'en eut pas davantage à leur faire trouver un fer. Cependant les chefs profiterent de la confiance que cette fraude pieuse rendit aux soldats, & les Perses furent vaincus.

Cette conquête ouvrit la Syrie aux croisés, qui après s'être assurés de plusieurs villes, vinrent mettre le siege devant Jérusalem. Ils forcerent cette place le quarantieme jour, égorgerent les Musulmans sans distinction d'âge ni de sexe, chercherent jusques dans les souterrains ceux qui se déroboient à la mort, & se rendirent à pieds nus au saint sépulcre.

Godefroi de Bouillon fut élu roi de Jérusalem, mais le légat d'Aimbert, choisi pour patriarche, voulant cette ville pour lui, prétendit qu'elle devoit être donnée à Dieu; & en effet il fallut la donner à d'Aimbert. Il ne resta presque à Godefroi qu'un titre, pour lequel encore il voulut recevoir l'investiture des mains du patriarche. Il est à remarquer que les croisés n'eurent point d'égard aux droits des évêques, qu'ils trouverent dans les villes conquises, & qu'ils ne se souvinrent pas non plus des engagemens qu'ils avoient contractés avec Alexis.

Les seigneurs qui n'eurent point de principauté en Asie, repasserent en Europe; & Godefroi resta avec trois cent chevaux; & deux mille hommes d'infanterie. C'étoit bien peu pour se soutenir; mais la Syrie étoit divisée entre plusieurs souverains musulmans, qui n'étoient pas moins ennemis les uns des autres, qu'ils l'étoient des Chrétiens. Cette division avoit facilité les succès des croisés; & ces succès avoient répandu une consternation, qui les faisoit paroître redoutables malgré leur foiblesse.

Urbain mourut, avant d'avoir su la prise de Jérusalem, & après avoir vu Henri se relever. Ce prince avoit des ressources dans l'adversité, & sans son humiliation à Canosse, on auroit pu dire qu'il ne s'est jamais abattu. Une partie des peules avoit ouvert les yeux, & plusieurs vassaux étoient revenus à lui : mais le clergé s'opiniâtroit dans la révolte. Henri néanmoins sut si bien manier les esprits dans une diete qui se tint à Mayence, que l'archevêque de cette ville fut déposé, parce qu'il osoit encore

foutenir le parti des rebelles. Dans une autre diete, tenue à Aix-la-Chapelle, Conrad fut déclaré inhabile à fuccéder à l'empire; & Henri, fecond fils de l'empereur, fut élu roi des Romains. Il jura de ne jamais prendre les armes contre fon pere : précaution bien étonnante & qui devint inutile.

L'empereur parcourut enfuite l'Allemagne, vifitant les places, rendant la juftice, établiffant des tribunaux, & faifant des loix pour rétablir l'ordre, autant que les circonftances pouvoient le permettre.

Une fource de défordres étoit l'abus que le clergé faifoit de fon autorité. Comme il s'étoit attribué à lui feul le droit de juger les clercs, il les laiffoit jouir de l'impunité, ou il ne les condamnoit qu'à des peines legeres pour les plus grands crimes; & les laïques étoient expofés aux excès de ces hommes, qui pouvoient tout & ne redoutoient rien. Henri fit un réglement, qui comprenoit trois articles; le premier, que les eccléfiaftiques accufés d'un crime capital, feroient jugés par un tribunal compofé d'évêques & de feigneurs de la province; le fecond, que les affaires eccléfiaftiques, qui intéreffoient tout le peuple, feroient immédiatement portées à ce tribunal; le troifieme, que fans le confentement des états de la province, perfonne ne pourroit appeller à la cour de Rome, quand même il y feroit cité par le pape. Une loi auffi jufte & auffi fage fouleva les évêques & les abbés, qui s'adrefferent à Pafcal II, fucceffeur d'Urbain, & l'exhorterent à la caffer.

Clément III étoit mort en 1100, après avoir

été chassé par les armes de Pascal; & trois autres antipapes s'étoient succédés, & n'avoient fait que paroître. Le schisme étoit donc fini, & Pascal, maître du saint siege, songeoit à marcher sur les traces de Grégoire & d'Urbain. Il perdit un appui en 1101 par la mort de Conrad: mais comme il en trouvoit un puissant dans les dispositions du clergé d'Allemagne, il renouvella toutes les excommunications portées contre l'empereur.

Cet anathême fit alors peu d'impression sur les seigneurs allemands: mais Henri qui connoissoit le pouvoir de ces censures sur des esprits portés à la rébellion & au fanatisme, entreprit d'en détourner les effets, en publiant qu'il vouloit céder l'empire à son fils, & marcher lui-même au secours des Chrétiens de la Palestine. Ce dessein lui gagnoit déja l'affection des peuples, & même encore d'une partie du clergé, & tout étoit tranquille, lorsque le roi Henri se hâta de prendre les armes à la sollicitation de Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'église, c'est-à-dire, à se révolter contre son pere. Ce prince, soutenu par plusieurs seigneurs, se fit reconnoître dans la Saxe; & déclara dans un concile qu'il se soumettoit au saint siege, & qu'il étoit prêt de quitter les armes, si son pere vouloit s'y soumettre.

L'empereur, ne voulant pas attendre que la révolte prit de nouvelles forces, convoqua une diete à Mayence, pour juger entre son fils & lui; le roi des Romains para ce coup. Comme il craignoit que cette assemblée ne lui fut pas favorable, il feignit de rentrer dans le devoir,

allant à son pere avec confiance, & le priant, les larmes aux yeux, d'oublier le passé. L'empereur trompé se livra à son fils, qui l'ayant enfermé dans le château de Bingenhein, le fit déposer à Mayence. Ce malheureux prince échappé de sa prison, trouva des sujets fideles à Cologne & à Liege, même parmi le clergé, qui combattit les prétentions de Rome. Il avoit une armée; plusieurs seigneurs de l'empire étoient indignés de la conduite de son fils, & il pouvoit s'attendre à une révolution favorable, lorsqu'il mourut à Liege dans la cinquante-sixieme année de son âge, & dans la cinquante-deuxieme année de son regne.



CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la seconde Croisade.

GUILLAUME II qui avoit tous les vices de son pere, sans en avoir les vertus, étant mort en 1100, Henri I, troisieme fils de Guillaume le Conquérant, profita de l'absence de Robert, son frere aîné, pour monter sur le trône d'Angleterre. Robert à son retour ayant fait de vains efforts, pour recouvrer cette couronne, n'y songeoit déja plus, lorsque Henri lui déclara la guerre, lui enleva la Normandie, le fit prison-

nier, & l'enferma dans un château pour le reste de ses jours.

Les investitures troublerent aussi l'Angleterre. Anselme, archevêque de Cantorberi, qui soutenoit hautement les prétentions de l'église, défendit de recevoir du roi les investitures ; & Henri, qui fit saisir les revenus de cet archevêque, fut sur le point d'être excommunié par le pape Pascal : mais après une contestation d'environ trois ans, Anselme consentit que les prélats fissent hommage au roi, & ce prince se désista du droit de les investir.

Louis le Gros, roi de France, qui voyoit avec inquiétude la puissance du roi d'Angleterre, donna l'investiture de la Normandie à Guillaume Cliton, fils de Robert, à qui au moins ce duché appartenoit. Ce fut le sujet d'une guerre, dont les succès furent variés. Elle fut suspendue, elle recommença à plusieurs reprises, jusqu'à la mort de Cliton ; & elle continua encore, quoique plus foiblement, jusqu'à celle de Henri arrivée en 1135. Deux ans après le roi de France mourut, lorsque Louis son fils épousoit Eléonore, qui lui apportoit en dot le duché de Guienne, un des plus grands domaines de la France.

Il y avoit plusieurs années, que Henri avoit fait prêter serment à Mathilde, sa fille unique, à qui il fit ensuite épouser Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Ce prince étoit fils de Foulques, qui avoit abandonné ses états, pour aller prendre possession de la couronne de Jérusalem.

Cependant les Normands & les Anglois mirent sur le trône Etienne comte de Boulogne, petit-fils par sa mere de Guillaume le conquérant. Ils

oublierent leur ferment, parce qu'ils préférerent un souverain auquel ils pouvoient faire la loi. En effet, Etienne assura par une charte les privileges de la nation, & les immunités du clergé : privileges & immunités qui seront la cause de bien des troubles ; car le peuple voudra les conserver, les rois tenteront de les abolir, & les esprits seront toujours dans une méfiance réciproque.

Etienne ne tarda pas à l'éprouver. Les seigneurs se plaignirent qu'il ne remplissoit pas ses engagemens ; ils prirent les armes ; & le roi d'Ecosse fit une irruption dans le Nord, pour soutenir les droits de Mathilde : c'étoit au moins son prétexte.

Le roi d'Angleterre, actif & courageux, fit face à tous ses ennemis : il vainquit, & ses succès paroissoient lui promettre quelque repos, lorsque considérant les richesses, les troupes & les châteaux fortifiés des ecclésiastiques, il entreprit d'abaisser le clergé, pour n'avoir pas à le craindre : mais il fut cité dans un synode par un de ses sujets, l'évêque de Winchester, légat du pape, & sur le refus qu'il fit de comparoître, la révolte devint si générale, qu'il fut déposé & mis aux fers.

Mathilde, qui sut profiter de cette conjoncture, monta sur le trône, fit bientôt des mécontens, & eut sur-tout, l'imprudence de ne pas ménager l'évêque de Winchester. Ce prélat changea donc tout-à-coup : avec quelques excommunications prononcées contre les partisans de cette princesse, il rétablit Etienne, & Mathilde repassa la mer.

Pendant ces troubles de l'Angleterre, la France avoit été assez tranquille sous Louis VII : il n'y

avoit eu qu'une petite guerre, dans laquelle les troupes du roi ayant brûlé une église, ce prince crut ne pouvoir expier le péché de ses soldats, qu'en faisant vœu d'aller brûler quelques mosquées en Palestine : il se préparoit donc à cette sainte expédition.

Cependant l'Allemagne & l'Italie offroient toujours les mêmes scenes. Henri V, assuré sur le trône, se hâta de promettre une obéissance filiale au pape. Ce n'étoit pas promettre beaucoup de sa part : aussi ne songea-t-il qu'à faire valoir ses droits. Lorsqu'il apprit que Pascal renouvelloit dans des conciles la défense aux laïques de donner les investitures, il arma & passa les Alpes. Le pape mit dans ses intérêts Richard II, prince de Capoue, & Roger II, duc de la Pouille & de la Calabre.

Il paroît qu'en 1095 Philippe I, roi de France, abandonna la solemnité de la crosse & de l'anneau, afin de se soustraire aux anathêmes qu'Urbain II renouvella contre les investitures dans le concile de Clermont en Auvergne : mais en renonçant à cette cérémonie, les rois de France ne perdirent rien de leurs droits ; car on ne pouvoit prendre possession d'un bénéfice, qu'en vertu d'un brevet qui tenoit lieu d'investiture. Les évêques qui avoient des fiefs, continuoient de rendre hommage ; & ceux qui n'en avoient pas, prêtoient serment de fidélité : Urbain même parut s'être prêté à cet accommodement. Pascal II se montroit plus difficile ; confondant l'église avec les biens temporels dont elle jouit ; il trouvoit que les investitures rendoient la mort de Jesus-Christ tout-à-fait inutile. Car, disoit-il,

il est mort pour racheter son église, pour lui rendre la liberté : or, elle est dans la servitude, si un évêque ne peut pas être élu sans le consentement de l'empereur, & s'il doit être investi par la crosse & par l'anneau. C'est-à-dire, selon ce pontife, que l'église ne peut être libre qu'autant que les évêques cesseront d'être sujets, & que parce qu'ils sont indépendans du souverain dans le spirituel, ils doivent l'être dans tout le reste.

Pascal prétendoit plus encore : il soutenoit que les évêques dérogeoient à leur caractere, lorsqu'ils prêtoient serment de fidélité à leur souverain légitime : parce que leurs mains, consacrées au corps de Jesus-Christ, se souilloient entre les mains ensanglantées des princes laïques. Il se prêta néanmoins à un accommodement bien étrange ; car Henri V ayant renoncé au droit d'investir les évêques & les abbés, il renonça pour le clergé d'Allemagne aux régales. On comprenoit alors sous ce nom tous les domaines qui doivent hommage, & tous les privileges des feudataires. En conséquence, il ordonna aux évêques & aux abbés de rendre à l'empereur les duchés, les comtés, les marquisats ; les châteaux, les monnoies, les justices, &c. C'étoit les ruiner : mais Pascal n'étoit pas fâché de les sacrifier à ses prétentions. Il me paroît qu'il s'aveugloit sur ses vrais intérêts : car la ruine du clergé d'Allemagne n'étoit certainement pas une chose avantageuse au saint siege.

Après ces préliminaires, Henri vint à Rome ; jugeant qu'il gagnoit assez, si le traité avoit lieu, & qu'il rentreroit dans ses droits, s'il n'étoit pas

pas exécuté. La cérémonie du couronnement étoit le moment critique où l'on devoit s'expliquer, & le traité alloit être bientôt conclu ou rompu.

Les évèques d'Allemagne s'opposerent à un traité, où l'on disposoit de leurs biens : ils conseillerent à l'empereur de faire arrèter le pape, qui ne le vouloit plus couronner; & Pascal fut saisi avec ses cardinaux, & emmené hors de Rome.

Il fallut se rendre aux menaces d'un prince, dont on connoissoit le caractere violent. Le pape rendit donc les investitures à l'empereur, jura de ne jamais l'inquiéter à ce sujet, de ne prononcer jamais anathème contre lui, de l'aider de bonne foi à conserver sa couronne, & il donna une bulle pour servir de titre à la concession qu'il lui faisoit. Henri rendit la liberté à ses prisonniers, & retourna en Allemagne.

Aussitôt un concile tenu à Rome, annulle la bulle, comme extorquée. Le mème jugement est ensuite confirmé dans d'autres, qui s'assemblent à Latran. On déclare que c'est une hérésie de croire aux investitures, données par les laïques; & on agite mème, comme une question, si le pape qui les a accordées n'est pas hérétique. Pascal aprouva tout, excepté cette derniere question. D'ailleurs, fidele à ses sermens, il ne permit pas à ses conciles de prononcer anathème contre l'empereur; mais il approuva que d'autres où il n'étoit pas, l'eussent excommunié. C'est ainsi qu'il l'aidoit de bonne foi à conserver sa couronne.

Ces excommunications produisirent leur effet,

c'eſt-à-dire, des révoltes; & elles mirent Henri dans la néceſſité de terminer cette longue querelle. C'eſt à quoi il réuſſit ſous le pontificat de Calixte II, qui avoit ſuccédé à Gélaſe II, ſucceſſeur de Paſcal. Je paſſe ſur bien des circonſtances; mais la concluſion va vous faire connoître ce que c'étoit que la politique tant vantée des Romains.

Pour peu que les diſputes durent, ou même ſouvent ſans qu'elles durent, on fait de mauvais raiſonnemens, & perdant de vue l'état de la queſtion, on oublie le principal, pour s'arrêter ſur des acceſſoires.

Il y avoit deux choſes à conſidérer; l'une, l'inveſtiture en elle-même, que Grégoire, Victor & Urbain avoient abſolument condamnée; l'autre, la cérémonie avec laquelle elle ſe faiſoit, & qui conſiſtoit à donner la croſſe & l'anneau comme ſymbole de la dignité. Or, Paſcal conſidérant cette cérémonie, crut avoir trouvé un argument ſans replique : car, diſoit-il, celui qui donne le ſymbole d'une puiſſance eccléſiaſtique, donne la puiſſance eccléſiaſtique même; il paroit au moins y prétendre. L'empereur uſurperoit donc ſur le ſacerdoce, s'il donnoit l'inveſtiture d'un bénéfice; & peut-on penſer ſans être hérétique, qu'un laïque puiſſe jouir d'un pareil droit?

Ce mauvais raiſonnement, qu'on ne ceſſa de répéter comme victorieux, trompa Calixte II, qui ne vit plus dans les inveſtitures, que la cérémonie de la croſſe & de l'anneau. Cette erreur fut heureuſe : car l'empereur voyant qu'on s'arrêtoit à la croſſe & à l'anneau, fit offrir au pape de renoncer à cette cérémonie, & de ne donner

déformais les inveftitures qu'avec le fceptre. Calixte crut avoir tout gagné : il félicita Henri de fon obéiffance à l'églife, fes légats le reçurent à la communion : on donna l'abfolution à tous ceux qui avoient eu part au fchifme ; & le traité qu'on fit, fut confirmé dans le concile général de Latran, tenu l'année fuivante.

Cependant par ce traité, on reconnoiffoit que les abbés & les évêques feroient élus en la préfence de l'empereur ; qu'ils feroient inveftis par le fceptre ; & qu'ils feroient tenus à remplir tous les fervices des fiefs. Henri confervoit donc les principaux droits, qu'on lui avoit auparavant conteftés ; & il fembloit qu'on n'eût difputé jufqu'alors que fur les mots de croffe & d'anneau. Il eft affez fingulier de voir fe terminer de la forte, un démêlé qui duroit depuis plus de cinquante ans, & qui avoit caufé tant de défordres dans l'églife & dans l'empire.

Quoiqu'il fût tems de mettre fin à cette malheureufe difpute, on reproche à Henri V d'avoir fait un traité honteux. Je ne vois pas pourquoi : à la vérité, il confentit à laiffer aux chapitres l'élection libre des évêques & des abbés ; mais auparavant il ne nommoit proprement ni aux évêchés, ni aux abbayes. Il n'en difpofoit que parce qu'étant préfent aux élections par lui-même ou par fes envoyés, il déterminoit les fuffrages. Or, elles fe feront encore en fa préfence, les élus tiendront encore de lui les fiefs, ils feront tenus à l'hommage, à tous les fervices des feudataires, fous peine de perdre leurs fiefs : avec de l'adreffe, il pourra donc difpofer des bénéfices, comme auparavant. Cependant Calixte II a abandonné

les prétentions de Grégoire VII, de Victor III, d'Urbain II & de Pascal II. Car enfin il n'est pas douteux que, sous prétexte de la vaine cérémonie de la crosse & de l'anneau, tous ces papes avoient voulu enlever aux empereurs le droit d'investir les ecclésiastiques; & c'étoit pour se mettre à l'abri de leurs censures, que Philippe I avoit eu la sagesse de renoncer à cette cérémonie. Heureusement Calixte II n'eut pas la même politique qu'eux. Jaloux de terminer cette vieille querelle, il prit la question dans son véritable sens, & il a montré plus de bonne foi que ses prédécesseurs.

Henri étant mort deux ans après, les Allemands, qui ne vouloient pas que l'empire devînt héréditaire, refuserent leurs suffrages à ses neveux, Fréderic & Conrad, & donnerent la couronne à Lothaire II, comte de Supplembourg. Les deux princes exclus eurent néanmoins assez de partisans, pour exciter une guerre civile: heureusement elle ne fut pas longue, & ils se désisterent. L'Italie n'étoit pas sans troubles.

Calixte eut tout à la fois deux successeurs, Célestin II, qui fut bientôt abandonné, Honorius II, qui resta maître du saint siege.

De toute la race de Tancrede de Hauteville, il ne restoit plus en Italie que Roger II, comte de Sicile, qui en 1112 avoit joint à ses états la principauté de Capoue, & le duché de la Pouille, & qui quelques années après se fit couronner roi.

Vers le même tems Boémond étoit mort prince d'Antioche, laissant un fils du même nom, qui succéda à sa principauté, & une fille qu'il recom-

manda à Tancrede son neveu, un des héros de la Terre Sainte.

Roger n'ayant pas demandé l'investiture, Honorius l'excommunia jusqu'à trois fois : mais il semble que les excommunications étoient moins redoutables, quand on les voyoit de près, car le pape fut obligé de faire marcher une armée contre ce prince. Roger se tint sur la défensive, sachant que les armées du saint siege se dissipoient aussi facilement qu'elles s'assembloient : en effet, les mauvais tems refroidirent le zele des soldats, & le pape se trouva sans troupes, quoiqu'il eût promis la rémission de tous les péchés à ceux qui mouroient dans cette expédition, & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mouroient pas : on se contenta de cette moitié.

Voilà la premiere croisade contre un prince chrétien. Lorsque les princes de l'Europe se croisoient peu auparavant contre les infideles, ils ne prévoyoient pas qu'on se croiseroit si-tôt contre eux. Mais les papes jaloux des intérêts du saint siege, savent profiter de tous les moyens qui se présentent. Ce nouvel abus des indulgences causera de grands désordres.

Après la mort d'Honorius, il y eut encore deux papes ; Anaclet II, qui resta maître du saint siege, parce qu'il eut pour lui le peuple ; & Innocent II, qui se retira en France, où S. Bernard le fit reconnoître dans un concile. Ce saint lui ménagea même la protection de Lothaire ; & ce prince deux ans après, vint à Rome, mit Innocent sur la chaire apostolique, reçut de lui la couronne impériale, & repassa les Alpes.

Cependant Anaclet étoit reconnu & soutenu

par le roi de Sicile, qui avoit reçu de lui une investiture plus étendue qu'aucun autre pape; car elle comprenoit même le duché de Naples, qui appartenoit encore aux empereurs d'Orient. Innocent fut donc forcé de céder une seconde fois, & Lothaire revint en Italie pour le rétablir, & pour enlever la Pouille & la Calabre au roi de Sicile. Des succès rapides avoient soumis plusieurs provinces à l'empereur, lorsque la prise de Salerne fut le sujet d'une contestation entre lui & le pape, qui prétendoit que cette ville appartenoit au saint siege. Lothaire, moins vif pour les intérêts d'Innocent, songea à retourner en Allemagne, & confia le soin de ses conquêtes au duc Rainolfe: il mourut en chemin.

Tout changea: Roger reparut avec la victoire; il reprit toutes les provinces qui lui avoient été enlevées: Naples même se soumit; & le pape qui avoit osé se mettre à la tête d'une armée, fut fait prisonnier. Touché de la maniere dont il fut traité par son vainqueur, il lui donna l'absolution, & l'investit du royaume de Sicile. Le schisme même finit: car Victor IV, qui avoit succédé à Anaclet, se désista volontairement.

Conrad III, duc de Franconie & neveu de Henri V, ayant succédé à Lothaire, se plaignit du traité que le roi de Sicile venoit de faire avec le pape, parce qu'il pensoit que les états de ce prince devoient relever de l'empire. Innocent & Roger craignirent qu'il ne portât ses armes en Italie; pour l'en détourner, ils susciterent une guerre civile en Allemagne, & donnerent des secours à Welf, ou Guelphe, qui avoit des droits sur la Baviere & sur la Saxe: mais après plu-

ſieurs combats, le duc Guelphe, retiré dans un château, fut contraint de ſe rendre à diſcrétion. La ducheſſe, qui craignit les effets du courroux de l'empereur, fit demander un ſauf-conduit pour elle & pour toutes les femmes, avec permiſſion d'emporter ce qu'elles jugeroient à propos; & la choſe étant accordée, elles ſortirent chargées de leurs maris, comptant les ſouſtraire par cette ruſe à la colere de Conrad. Une action ſi généreuſe n'empêcha pas les généraux de conſeiller de punir les rebelles : mais Conrad pardonna; faiſant une paix ſincere avec les maris, & comblant les femmes d'éloges.

Innocent, mort en 1143, eut pour ſucceſſeur Céleſtin II, qui mourut cinq mois après avoir été élu, & Luce II qui ne ſurvécut pas une année entiere à ſon élection. Sous ce dernier pontificat, les Romains entreprirent de rétablir la république; ſignifiant au pape qu'un prêtre ne devoit pas s'ingérer dans le gouvernement de l'état; & on prétend que Luce fut tué d'un coup de pierre, lorſqu'il commandoit lui-même ſes troupes contre les ſénateurs. Eugene III, qui lui ſuccéda, ſoumit le peuple avec des ſoldats & des excommunications. Toute l'Italie fut alors tranquille : l'Allemagne l'étoit encore, & le pape profita de ce temps de calme, pour faire prêcher une nouvelle croiſade.



CHAPITRE IV.

Seconde Croisade.

Dès l'année 1100, les succès exagérés de la premiere croisade armerent plus de deux cent mille hommes, Italiens, Allemands, & François qui périrent dans l'Asie mineure, au milieu des montagnes, des déserts & des ennemis. Le peu qui échappa, revint à Constantinople, & Hugues, frere de Philippe I, qui avoit encore voulu être de cette expédition, mourut à Tarse.

Le Sultan Arslan avoit à peine exterminé cette multitude, qu'il en parut une nouvelle beaucoup moins considérable, qu'il extermina de la même maniere. Elle étoit de quinze mille hommes, sans compter les femmes. Le comte de Nevers qui la commandoit, se sauva seul à Antioche. Huit jours après, cent soixante mille eurent le même sort; & le comte de Poitou alla joindre le comte de Nevers avec un seul écuyer. Il ne pouvoit gueres arriver dans la Terre Sainte que de petites troupes, qui marchoient plutôt en pelerins qu'en soldats. C'est avec ces secours que les Chrétiens s'y soutenoient: cependant ils en reçurent par mer un plus considérable en 1124: car les Vénitiens vinrent former avec eux le siege de Tyr; mais il fallut leur faire part de cette conquête.

Les Chrétiens auroient été chassés de la Pa-

lestine, si les Musulmans avoient pu oublier leurs querelles, pour se réunir contre l'ennemi commun. Cependant ils s'affoiblissoient, & faisoient tous les jours de nouvelles pertes : c'est ce qui excita le zele d'Eugene.

S. Bernard, que les puissances consultoient, qui menaçoit les rois [*], qui donnoit même des leçons aux papes, qui remuoit l'Europe par la force de son imagination : & qui gémissant sous le poids des affaires, se reprochoit d'avoir quitté la vie d'un moine, sans en quitter l'habit, se chargea de prêcher la croisade.

Louis VII, saisissant l'occasion d'accomplir un vœu qu'il avoit déja fait, convoqua les seigneurs & les évêques à Vezelai en Bourgogne. Au milieu d'une plaine, remplie d'une multitude immense, Bernard élevé sur un échafaud harangue au nom de Dieu, dont il se croyoit l'organe & l'interprète, & promit les plus grands succès. Louis donna l'exemple, les seigneurs le suivirent, & tout le peuple n'eût qu'un cri *la croix*, *la croix*. Quoiqu'on en eût préparé une grande quantité, il n'y en eut pas assez, & Bernard, dit-on, mit son habit en morceaux pour y suppléer.

Dans une autre assemblée, où l'on traita des moyens de faire réussir cette entreprise, un des plus applaudis fut de prendre Bernard pour généralissime des armées. Il eut la sagesse de s'y refuser, & se contentant d'augmenter le nombre

[*] Il menaça Louis le Gros d'écrire au Pape contre lui, & il écrivit en effet.

des généraux & des soldats, il alla prêcher en Allemagne ; & donner la croix à l'empereur.

Suger, abbé de S. Denis & ministre de Louis, fut chargé de la régence du royaume & la France fut heureuse, que ce moine restât lorsque le roi s'éloignoit. C'étoit un homme éclairé. Il fit tout ce qu'il put pour détourner son maitre de cette entreprise : mais les prophéties de S. Bernard eurent plus de puissance, que les conseils du sage ministre. On comptoit si fort sur les croisades, & on les croyoit un moyen si propre à répandre la religion, que vers le même tems, Eugene III fit prendre les armes dans le Nord contre les nations idolâtres, comme s'il falloit détruire les peuples, pour les faire chrétiens : cette mission n'eut pas de grands succès.

Les croisés prirent leur route par Constantinople, chemin tracé par tant de cadavres. Contre l'avis de ceux qui réflechissoient sur la premiere croisade, le parti le moins prudent fut préféré. Les armées paroissoient si belles, qu'on croyoit déja les prophéties accomplies. Il y avoit dans chacune soixante-dix mille gendarmes, une cavalerie legere encore plus nombreuse : on ne compta pas les fantassins.

Conrad, arrivé le premier à Constantinople, passa le Bosphore. Ensuite il s'embarrassa parmi les rochers, où il laissa les neuf dixiemes de ses troupes. Le roi de France, qui le suivit, prit une route semblable, fut battu comme lui, & ils arriverent tous deux à Antioche avec les débris de leurs armées. On a dit que Manuel Comnere, empereur grec, les avoit trahis : cela peut être : les croisés sur-tout, aimoient mieux le

croire, que d'avoir à se reprocher leur imprudence. Mais si l'empereur grec vouloit leur perte, il n'avoit qu'à l'attendre ; il n'étoit pas nécessaire qu'il y contribuât. Ce qu'il y a de vrai, c'est que dans le camp des François on proposa, comme dans la premiere croisade, de commencer la guerre contre les Musulmans par la prise de Constantinople, la seconde ville de la chrétienté, & ce fut encore un évêque qui ouvrit cet avis. Le pere Daniel trouve même que la proposition étoit fort prudente & fort juste.

Baudouin III, roi de Jérusalem, Conrad & Louis, mirent le siege devant Damas, & le leverent bientôt, ayant été trahis par les Chrétiens de la Palestine. Les croisés les trouverent divisés, & vécurent avec eux dans une grande méfiance ; ce fut tout le succès de cette entreprise.

Conrad revint le premier. Louis le suivit après avoir passé les fêtes de pâques à Jérusalem. Tous deux s'embarquerent avec leur monde ; & n'eurent pas besoin de beaucoup de vaisseaux. Il n'y eut encore qu'un cri, mais ce fut contre S. Bernard, qui fit son apologie, en rejetant les mauvais succès sur les crimes des croisés. Il auroit bien pu prévoir ces crimes sans être prophête.

Quoi qu'aient dit les croisés, de Manuel Comnene, il étoit digne du trône à bien des égards ; il remporta de grands avantages sur les Dalmates & les Hongrois, qu'il força de recourir à sa clémence. Il humilia le sultan d'Iconium. Il se rendit redoutable à Noradin, sultan d'Alep, alors le plus puissant des princes musulmans : il l'obligea de rendre la liberté à six mille croisés ;

tant François qu'Allemands, & il reconquit plusieurs provinces en Asie. Il semble que les princes d'Occident auroient pu subjuguer les Mahométans; si au lieu d'abandonner leurs états, ils eussent seulement envoyé des soldats à Manuel. Ils en étoient bien éloignés. Ceux même qui étoient établis en Orient, & qui auroient dû par les traités lui rendre hommage, commirent au contraire des hostilités contre l'empire. Tel fut Renaud de Chatillon, prince d'Antioche: aussi fut-il obligé de se rendre au camp de l'empereur, la tête découverte, les bras & les pieds nus, la corde au cou, & de se prosterner devant son vainqueur, qui voulut bien lui donner la paix. La guerre que fit Manuel par ses généraux contre le roi de Sicile, fut variée de succès & de revers. Ses dernieres expéditions contre le sultan d'Iconium furent moins heureuses. Il fit une grande faute en abolissant la marine, parce qu'elle coutoit trop à entretenir. Il mourut en 1180, dans la trente-huitieme année de son regne.



CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie, jusqu'à la troisieme Croisade.

SUGER avoit gouverné la France avec autant de prudence que de fermeté, & tout avoit été tranquille : il mourut, & Louis se hâta d'accomplir un dessein, dont ce sage ministre l'avoit détourné. Sous prétexte qu'Eléonore, qui lui avoit donné des sujets de mécontentement, étoit sa parente, il fit casser son mariage dans un concile : divorce qui enleva la Guienne à la couronne. Quelques semaines après, Henri Plantagenet épousa cette princesse. Devenu dès-lors un vassal redoutable à la France, il entrepit encore de faire valoir les droits que Mathilde, sa mere, lui donnoit au royaume d'Angleterre. Tout lui réussit : Etienne, forcé par la noblesse & le clergé, le reconnut pour son successeur, à l'exclusion de son propre fils.

Etienne mourut l'année suivante. Henri II assura sa puissance en Angleterre ; vint en France rendre hommage, pour la Normandie, la Guienne, le Poitou, l'Anjou, la Touraine & le Maine ; acquit le comté de Nantes par la mort de son frere Geoffroi ; entreprit de faire valoir ses droits sur le comté de Toulouse ; & eut toujours quelques démêlés avec Louis, jusqu'en 1163. La paix se fit alors entre les deux couronnes. Mais

Henri se fit un ennemi, en nommant Thomas Becket, son chancelier, à l'archevêché de Cantorberi.

A peine Becket fut archevêque, qu'il renvoya les sceaux, embrassa une vie austere, se déclara le défenseur des privileges que le clergé s'attribuoit, & prétendit, en conséquence, que les clercs ne pouvoient être jugés par les tribunaux laïques. C'étoit en quelque sorte leur donner le privilege de l'impunité, car il y avoit alors en Angleterre à-peu-près les mêmes abus, que nous avons remarqué en Allemagne.

Henri convoqua une assemblée, où il proposa que personne ne pourroit porter des appels à Rome, sans le consentement du souverain; qu'aucun évêque n'y pourroit aller, quand même il seroit cité par le pape, s'il n'en avoit obtenu la permission du roi; que sans le consentement du prince, aucun vassal, ni aucun officier de la couronne ne pourroit être excommunié; que tous les ecclésiastiques, accusés d'un crime capital, seroient jugés par les cours royales; & que les affaires ecclésiastiques, qui pouvoient intéresser la nation, seroient immédiatement portées aux cours laïques. Ces réglemens furent approuvés dans cette assemblée, & confirmés dans une seconde. Les barons ne firent aucune difficulté; mais les évêques ne se rendirent qu'aux instances les plus vives. Cependant le pape Alexandre III ayant condamné ces articles comme contraires aux immunités de l'église, Becket se repentit de les avoir signées, & en fit pénitence.

Se voyant soutenu par Alexandre, il résista vivement au roi & à la nation. Abandonné néan-

moins du plus grand nombre des évêques, il fut pourſuivi avec la même chaleur : on l'accuſa de péculat, de rebellion : ſes biens furent ſaiſis, & les pairs le condamnerent à la priſon. Becket, qui avoit refuſé de comparoître devant ſes juges, parce qu'il prétendoit n'en pouvoir avoir d'autres que le pape, ſortit du royaume & ſe retira en Flandre, d'où il paſſa en France. Louis l'acceuillit, charmé d'entretenir des troubles en Angleterre, & ne conſidérant pas qu'en autoriſant les prétentions de l'archevêque de Cantorberi, il en autoriſoit de ſemblables dans ſon clergé.

Becket, fait légat du ſaint ſiege en Angleterre, employa les cenſures, fulmina des excommunications, des interdits, & menaça même le roi. Henri de ſon côté, ordonna d'empriſonner les parens de ceux qui avoient ſuivi Becket ; de ſaiſir les biens des eccléſiaſtiques, qui étoient dans les intérêts de cet archevêque : de punir ſévérement ceux qu'on trouveroit munis d'excommunications contre quelque particulier, & il fit ſupprimer le denier de S. Pierre. Les troubles duroient & croiſſoient depuis neuf ans, & des légats, envoyés par le pape, n'avoient rien terminé : lorſqu'une maladie donna des ſcrupules au roi, qui n'avoit pas aſſez de lumieres pour démêler la juſtice dans une affaire de cette nature. On ſe réconcilia donc. L'archevêque revint en Angleterre : Il fut rétabli dans le même état où il étoit avant cette conteſtation : & tous ſes partiſans rentrerent dans leurs biens. Mais comme il refuſa de lever les excommunications qu'il avoit prononcées contre quelques prélats, ils s'en plai-

gnirent au roi & ce prince impatient de trouver tant de résistance, eut l'imprudence de s'écrier: personne ne me délivrera-t-il d'un sujet qui me donne plus de peine que tout le royaume ensemble? Becket fut assassiné dans l'église de Cantorberi.

Le roi, pénétré de douleur, se reprocha vivement une parole échappée par imprudence. Il envoya des ambassadeurs au pape pour se justifier, & il offrit de se soumettre au jugement que les légats du saint siege prononceroient contre lui. On lui donna donc pour pénitence, d'entretenir deux cent soldats pour servir pendant une année dans la Terre Sainte; d'y aller lui-même, si le pape le lui ordonnoit; d'abolir les coutumes qu'il avoit voulu introduire, au préjudice de l'église; de réformer, suivant les conseils du pape, celles qu'il avoit trouvé établies; de restituer les biens aux églises; enfin d'aller nus pieds au tombeau de Becket, & d'y recevoir la discipline des mains des moines: il obéit.

Presqu'aussitôt après il eut d'autres chagrins par la révolte de ses fils, Henri, Richard & Geoffroi, à qui Louis donna des secours. Mais ayant forcé le roi de France à la paix, les princes rebelles furent contraints de se soumettre, & d'avoir recours à la clémence de leur pere. Cependant ils songeoient encore à reprendre les armes, lorsque leurs mesures furent rompues par la mort de Henri le jeune.

Louis VII, étoit mort deux ans auparavant, & Philippe II, son fils, qui étoit monté sur le trône, ne cherchoit que l'occasion d'enlever au roi d'Angleterre les provinces qu'il avoit en Fran-

ce.

ce. Après des hostilités sans succès, il réussit à soulever Richard; & Henri mourut de chagrin, soit de la révolte de son fils, soit d'un traité désavantageux, auquel il fut forcé. Richard lui succéda.

Il y avoit déja quelques années qu'Héraclius, patriarche de Jerusalem, étoit venu en Europe prêcher une croisade, & que Richard & Philippe s'étoient engagés à marcher au secours des Chrétiens de la Palestine. Impatiens d'accomplir leur vœu, ces deux rois firent la paix, & marcherent ensemble contre les infideles. Afin même de fournir aux frais de cette entreprise, Richard aliéna tous les domaines de sa couronne, & vendit plusieurs places au roi d'Ecosse.

L'empereur Conrad III étoit mort en 1152, & son neveu Fréderic I, surnommé Barberousse lui avoit été donné pour successeur. Alors de nouveaux désordres naissoient des désordres précédens. Plusieurs villes de Lombardie, secouant le joug de l'empire, s'érigeoient en républiques. On ne savoit point encore à Rome à qui appartenoit la souveraineté, & c'étoit un sujet de discorde entre le pape, qui vouloit dominer, & le peuple qui vouloit être libre. Enfin en Allemagne, où les droits n'étoient pas mieux réglés, les prétentions armoient continuellement les vassaux les uns contre les autres. Ce regne sera donc fort agité : mais il mettra dans un plus grand jour l'activité, le courage & la sagesse de Frederic.

Après avoir tenu une diete, & retabli la tranquillité en Allemagne, Frederic passa les Alpes, soumit rapidement les principales villes de Lom-

bardie, & accorda son secours au pape Adrien IV, que le peuple avoit contraint de sortir de Rome.

Cependant il ne pouvoit pas y avoir une confiance entiere entre un empereur d'Allemagne & un pape : ils se craignoient lors même que l'intérêt commun les forçoit à se réunir. Ainsi leur entrevue fut précédée d'une négociation, où le pape promit de couronner Frederic, & où Frederic jura de conserver au pape la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. C'étoit en pareil cas la formule des sermens. Il est bien étrange de se croire obligé d'exiger de pareils sermens de ceux à qui on demande des secours; & cela seul suffiroit pour faire connoître les mœurs de ce siecle.

Adrien ayant été conduit à la tente de l'empereur, se trouva fort embarrassé; il ne savoit comment descendre de cheval, parce que Frederic refusa de tenir l'étrier. Il descendit pourtant : mais il refusa le baiser de paix à ce prince, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu les honneurs dus au successeur du chef des apôtres. Frederic, après s'être informé des usages, consentit à servir le lendemain d'écuyer au pape : il s'y prit fort mal-adroitement, s'excusant sur ce que cet emploi étoit nouveau pour lui.

Le peuple romain avoit aussi ses prétentions. Il croyoit être encore ce qu'il avoit été autrefois, quoiqu'il fût à peine ce qu'il avoit été. Le sénat fit donc offrir à Frederic par ses ambassadeurs sa bienveillance, les honneurs du triomphe, & la couronne impériale, lui prescrivant d'ailleurs

les largeſſes qu'il devoit faire, & les loix auxquelles il devoit s'aſſujettir.

Il y avoit bien long-temps que ce langage n'étoit point d'uſage, & Frederic, interrompant une harangue dont l'orgueil l'offenſoit : Rome, dit-il, n'eſt plus ce qu'elle a été, Charlemagne & Othon l'ont conquiſe, je ſuis votre maître : je vous dois la juſtice & la protection : je fais mes libéralités comme il me plaît : mes ſujets ne me donneront pas la loi. Il fut enſuite couronné, & il conduiſit le pape à Rome : il y eut cependant des ſoulevemens & du ſang répandu.

Par la cérémonie du couronnement, Frederic étoit reconnu ſouverain de Rome : ainſi le pape, pour ſoumettre le peuple, devenoit lui-même ſujet de l'empereur : mais c'étoit beaucoup que d'avoir ſubjugué les Romains, d'autant plus qu'en interprétant la cérémonie du couronnement, Adrien pouvoit prétendre avoir donné l'empire ; auſſi écrivit-il à tous ceux à qui il fit part de ce couronnement, qu'il avoit conféré à Frederic le bénéfice de l'empire romain ; & ce mot de *bénéfice* faiſoit entendre qu'il l'avoit donné comme fief du ſaint ſiege. On ſe faiſoit des idées ſi exactes, que le pape paroiſſoit tout à la fois & le ſujet & le ſeigneur ſuzerain de l'empereur.

Cependant de nouveaux troubles avoient rappellé Frederic en Allemagne. Il tint une diete, où les princes qui avoient pris les armes furent cités & condamnés, comme perturbateurs du repos public, aux peines portées par la loi ; c'eſt-à-dire, les comtes à porter ſur le dos un chien d'un comté à l'autre, les gentilshommes une eſcabelle, & les autres la roue d'une charrue.

L'empereur ayant ensuite appris les lettres que ce pape avoit écrites, s'en plaignit hautement, reçut fort mal les légats du saint siege: résolut même de faire un second voyage en Italie; & il se fit précéder par des commissaires, qui devoient tout observer, & faire reconnoître partout son autorité. Le pape effrayé renvoya des légats; qui saluerent Frederic comme empereur & souverain de Rome: & qui lui remirent des lettres de sa sainteté. Adrien l'assuroit qu'en se servant du mot bénéfice, il ne prétendoit pas lui avoir conféré un fief, mais seulement que c'étoit un bienfait, une chose bien faite de lui avoir mis la couronne sur la tête. Quelque forcée que fût cette interprétation; elle étoit un aveu des droits de l'empire & Frederic s'en contenta: cependant il n'abandonna pas le projet de passer en Italie.

Il y revint en effet, aussitôt qu'il crut avoir assuré la tranquillité en Allemagne, & il fit des recherches, pour assurer les droits de l'empire sur les villes de la Lombardie. Il étoit occupé à soumettre les plus rebelles, lorsque le pape désapprouva l'hommage qu'il exigeoit des évêques; demanda la restitution de plusieurs fiefs, entr'autres de ceux de Mathilde, comme ayant été donnés au saint siege par cette princesse; & prétendit que les régales & les magistratures de Rome ne pouvoient appartenir qu'à S. Pierre. C'étoit s'arroger la souveraineté dans cette ville: cette contestation n'eut pas de suite, parce que Adrien mourut.

A peine Alexandre III eut été élu, que trois cardinaux élurent Victor IV. L'empereur qui

avoit des raiſons pour exclure le premier, fit tenir un concile à Pavie, où le ſecond fut reconnu. Alexandre prononça anathème contre Victor & contre Frederic, & déclara les ſujets de l'empire abſous du ſerment de fidélité. La France & l'Angleterre ſe déclarerent en ſa faveur, & Louis VII lui ayant donné un aſyle dans ſes états, il y prononça de nouveaux anathêmes.

Cependant comme les Milanois étoient les plus puiſſans des peuples, qui portoient impatiemment le joug de l'empire, Frederic réſolut d'en faire un exemple. La ville, forcée après un long ſiege, fut démolie entiérement à l'exception des égliſes: on y paſſa la charrue, & on ſema du ſel ſur ſes débris. Mais les troubles, qui recommençoient en Allemagne, demandoient encore la préſence de l'empereur : il alla les appaiſer & revint.

Pendant ſon abſence, pluſieurs peuples s'étoient ſoulevés à la ſollicitation d'Alexandre, qui avoit cru la circonſtance favorable pour s'établir à Rome. Fréderic ſoumit les peuples, chaſſa le pape, & mit Paſcal III, ſucceſſeur de Victor, en poſſeſſion du ſaint ſiege. Mais une maladie contagieuſe, qui ſe mit dans ſes troupes, ne lui permettant pas de ſoutenir ſes avantages, il repaſſa les Alpes. Alors preſque toute l'Italie ſecoua le joug. Les Milanois rebâtirent leur ville, & Alexandre affermit ſa puiſſance de plus en plus. Cependant des affaires retenoient l'empereur en Allemagne.

Quoique dans ſon dernier voyage en Italie, il eut des ſuccès ; des revers encore plus grands, & des révoltes, dont il étoit ménacé en Alle-

magne, le forcerent d'entrer en négociation avec le pape. Cependant ne voulant pas recevoir la loi, il fit un dernier effort; & ayant vaincu, il envoya des ambaſſadeurs pour traiter de la paix. Elle fut ratifiée à Veniſe, où il eut une entrevue avec Alexandre qu'il reconnut pour pape, & qui lui donna l'abſolution. Il accorda une amniſtie génerale aux villes d'Italie, il leur rendit leurs privileges, & elles lui prèterent ſerment comme à leur ſouverain. L'antipape ſe ſoumit auſſi.

Le concile général de Latran, qui ſe tint à Rome deux ans après, arrêta que lorſque les cardinaux ne s'accorderoient pas tous à nommer la même perſonne au ſouverain pontificat, on ne pourroit reconnoître pour légitimement élu, que celui qui auroit eu les deux tiers des ſuffrages. Ce reglement, fait pour prévenir des ſchiſmes qu'il ne prévint pas, montre que les cardinaux commencoient à jouir ſeuls du droit d'élire le pape; & que les droits du peuple & de l'empereur ne paroiſſoient plus que des prétentions ſurannées. Auſſi la paix d'Alexandre avec Fréderic eſt l'époque, où la puiſſance des papes commence à s'affermir dans Rome; & ils trouveront déſormais moins d'obſtacles à ſe ſaiſir de la ſouveraineté. Mais il faut convenir que cette petite principauté aura coûté plus de ſang, que la fondation des plus grands empires; & ſi on réfléchit bien ſur la conduite des papes, on ne jugera pas de leur politique par leur ſuccès. Ils ſeroient devenus ſouverains beaucoup plutôt; s'ils n'avoient eux-mêmes retardé le moment, en bruſquant toujours les circonſtances. Etoit-il ſage d'appeller continuellement en Italie des étrangers

plus puiſſans qu'eux? Ils avoient tant de moyens pour réuſſir auprès du peuple dans des tems d'ignorance & de ſuperſtition. Déja reſpectables par leur caractere, il ne leur reſtoit qu'à ſe faire aimer. Cependant parce que les hommes ne changent pas facilement d'allure, & qu'ils paroiſſent condamnés à ſe copier, lorſqu'ils ſe ſuivent; les papes continueront à faire les mêmes fautes; trouveront encore des obſtacles. Ils donneront, par exemple, le royaume de Naples à pluſieurs princes croyant toujours en trouver un qui leur ſera ſoumis, & ils ne le trouveront pas. Ils ne deviendront réellement ſouverains de Rome, que lorſque forcés à être plus tranquilles ſur le ſaint ſiege, il ne ſera pas en leur pouvoir d'appeller l'étranger. C'eſt ce qui arriva, lorſque Laurent de Médicis gouverna Florence, & donna la paix à l'Italie.

Vers le commencement du regne de Fréderic le royaume de Sicile fut déchiré par une longue guerre civile, où le pape Adrien IV, ayant mêlé ſes armes temporelles à ſes armes ſpirituelles, fut aſſiégé dans Bénevent. Trop heureux d'obtenir la paix, il accorda plus que ſes prédéceſſeurs n'avoient fait; car il inveſtit le roi Guillaume I de toutes les provinces, que le ſaint ſiege avoit conteſtées juſqu'alors. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'Adrien & Guillaume partagerent entr'eux la juriſdiction eccléſiaſtique, qui originairement appartenoit toute entiere au ſouverain pontife. Le pape ſe la réſerva ſur la Calabre, la Pouille & les lieux adjacens; mais il céda preſque toute celle qu'il avoit ſur l'isle de Sicile, renonçant aux appellations & au droit

d'y envoyer des légats. Ainsi ce roi, seul roi feudataire du saint siege, en dépendit cependant moins que tous les autres. Ce vassal étoit de tous les princes celui qui redoutoit le moins les foudres du Vatican, parce qu'il les voyoit de plus près, & que les papes avoient besoin de le ménager.

Guillaume II, fils de celui qui avoit fait ce traité avantageux avec Adrien, envoya une flotte au secours des Chrétiens de la Palestine, & fit la guerre à l'empereur de Constantinople. Enfin en 1186 n'ayant point d'enfant, il maria Constance, fille du roi Roger & seule héritiere du royaume de Sicile, à Henri, fils de Fréderic Barberousse; ce sera l'origine de bien des troubles.

Fréderic ayant joui d'un regne assez tranquille depuis la paix faite avec Alexandre, arma pour aller au secours des Chrétiens de la Terre Sainte, & partit en 1189.



CHAPITRE VI.

Troisieme Croisade.

C'ÉTOIT en 1173, que Guillaume II, roi de Sicile, envoya des secours dans la Terre Sainte. En 1177 Philippe, comte de Flandre, y vint avec de nouvelles forces: & en 1179 le comte de Champagne, Pierre de Courtenai, frere de Louis VII, y conduisit encore une armée de croisés. Cependant en 1188, les Chrétiens avoient perdu

Jérusalem, & ne conservoient plus qu'Antioche, Tyr, & Tripoli.

Ils s'étoient détruits par leurs propres divisions. Les chefs, ayant abandonné les marquisats, les comtés & les seigneuries qu'ils avoient en Europe, voulurent avoir de semblables principautés en Syrie. Ils y établirent donc le gouvernement féodal avec tous ses vices; il y eut des princes d'Antioche, des princes de Sidon, des marquis de Tyr, des comtes de Joppé, des comtes d'Edesse, &c. Tous ces tyrans se firent la guerre, lorsqu'ils ne la faisoient pas aux infidelles; & souvent quelques-uns s'allierent avec les Mahométans contre les Chrétiens.

Les papes y regnoient par la puissance du clergé, & cette puissance s'y exerçoit avec les mêmes excès, ou même avec de plus grands qu'en Europe. Les évêques, qui prétendoient être seigneurs dans leurs diocefes, avoient des serfs, des vassaux, & des armées. Presque toujours désunis, ils étoient peu soumis au roi de Jérusalem; & d'un autre côté; ils n'avoient aucune autorité sur les moines, qui se maintenoient dans l'indépendance, parce qu'ils avoient aussi des seigneuries, ou parce que les peuples, dont ils nourrissoient la superstition, se déclaroient pour eux. Ainsi les seigneurs laïques, les évêques, les prêtres & les moines, tous se faisoient la guerre.

Les religieux les plus puissans étoient les Hospitaliers & les Templiers, qui avoient été fondés, les uns pour soigner les malades, & les autres pour veiller à la sûreté des chemins. Ils firent vœu de se battre, & ils se battirent en effet,

contre les infideles & contre les Chrétiens. Devenus puissans de bonne heure, ils eurent des provinces entieres, & ils se rendirent redoutables au reste du clergé, comme aux seigneurs laïques.

Ce qui habitoit la Syrie, étoit alors un mélange de Juifs, d'Arabes, de Turcs, de Grecs schismatiques, d'Arméniens, de Jacobites, de Maronites, de Nestoriens, d'hérétiques de toute espece, d'Allemands, d'Italiens, d'Anglois, de François. Ces nations se communiquerent leurs vices sans se communiquer leurs vertus, & on lit avec horreur les crimes dont elles souilloient la Terre Sainte. Cependant ces hommes, qui avoient si peu de religion dans le cœur, en avoient toujours le nom dans la bouche. C'étoit pour la religion que les Hospitaliers & les Templiers s'égorgeoient entr'eux, que les religieux se battoient dans les processions publiques, qu'ils usurpoient les décimes, & les droits des évêques. C'étoit pour la religion, que le clergé devenoit parjure, en déliant les princes des sermens faits aux Mahométans, & les sujets, des sermens faits aux princes chrétiens: enfin c'étoit pour la religion, qu'on violoit toutes les loix, qu'on méprisoit la foi des traités, & qu'on exerçoit sur les Musulmans les cruautés les plus contraires à l'esprit de l'évangile. Tel étoit jusqu'alors l'effet des croisades, & c'est-là ce qu'on appelloit rétablir la religion chrétienne en Asie; & c'est aussi ce qu'on avoit dû attendre des hordes féroces & superstitieuses qui s'y étoient répandues.

Pendant que les Chrétiens, toujours divisés, cruels & parjures, préparoient leur ruine, ré-

gnoit en Egypte Selaheddin ou Saladin, prince humain, généreux, fidele à ſes engagemens, & grand capitaine. Il fut d'abord lieutenant de Nourraddin ou Noradin ſultan d'Alep. Fait enſuite grand viſir du Khalife Fatimite, il eut toute l'autorité ſous ce pontife. Lorſque le Khalife fut mort, il ne permit pas qu'on lui donnât un ſucceſſeur. Il fit reconnoître en Egypte le Khalife de Bagdad, & il mit fin au grand ſchiſme qui diviſoit depuis deux cent ſoixante & quelques années les ſectateurs de Mahomet, & qui armant les deux partis l'un contre l'autre, avoit fait répandre des flots de ſang pour des opinions dans le fond peu importantes.

Après la mort de Noradin, qui mérita l'eſtime des Muſulmans, & même des Chrétiens, Saladin étendit ſa puiſſance, autant par ſa politique que par ſes armes. Le Sultan d'Alep avoit perſécuté les Chrétiens par principe de religion; celui d'Egypte tint une conduite toute différente. Il abolit les loix qui avoient été portées contr'eux; il leur accorda les droits de citoyen, appella même les plus habiles auprès de ſa perſonne, & leur donna de l'emploi.

Si les Chrétiens avoient ſu profiter des diſpoſitions où ce prince étoit à leur égard, & s'ils s'étoient fait une loi d'entretenir la paix avec lui, ils ſe ſeroient inſenſiblement affermis; les ſecours qu'ils recevoient de tems en tems de l'Europe, les auroient mis en état de faire des conquêtes ſur d'autres Muſulmans; enfin après la mort de Saladin, ils auroient pu profiter de la diviſion, qui devoit ſe faire de ſon empire entre un grand nombre d'enfans, & donner la loi à des princes

qui devoient s'affoiblir mutuellement par des guerres civiles : mais toujours infideles, ils ne firent des traités que pour les violer ; & ils forcerent le Sultan d'Egypte à travailler à leur destruction.

C'est le souverain de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie, de la Mésopotamie & de la Perse, qui arme pour conquérir le royaume de Jérusalem ; & déja des Hospitaliers, des Templiers, & des Chrétiens de toute condition passent dans les états de ce prince, jugeant que la Palestine va tomber sous sa puissance.

Cependant Gui de Lusignan, mal affermi sur un trône d'où une faction menace de le faire descendre, rassemble tous les Chrétiens, qui lui sont fideles, ou que le péril commun réunit. Il fait prendre les armes à tous ceux qui sont capables de les porter, il dégarnit toutes les places, il marche contre Saladin à la tête de cinquante mille hommes.

Cette armée, conduite à travers des déserts arides, où elle manquoit de tout, fut vaincue sans résistance. Presque tous furent tués ou faits prisonniers. Et du nombre de ceux-ci, furent Gui de Lusignan, Geofroi son frere, Rainaud de Chatillon, les deux grands maîtres, plusieurs autres seigneurs & plusieurs évêques. Saladin fit tomber d'un coup de sabre la tête de Rainaud de Chatillon après lui avoir reproché ses infractions aux traités & ses cruautés contre les Musulmans. D'ailleurs il ne se montra au roi & aux autres prisonniers, qu'humain & généreux.

Les villes ouvrirent les portes aux vainqueurs, ou résisterent foiblement : & Jérusalem, qui soutint un siege, fut forcée de se rendre à discretion.

Le Sultan mit la rançon des hommes à dix pesans d'or, celle des femmes à cinq, celle des enfans à deux, & déclara esclaves tous ceux qui ne pourroient pas payer ces sommes. Cependant il en délivra mille à la priére de son freré, mille autres à la solicitation d'un Chrétien; enfin il permit à tous les pauvres de se retirer. Alors les femmes en pleurs vinrent lui demander leurs maris, leurs fils ou leurs peres, qui gémissoient dans les fers; il les leur accorda, & il fit même encore des présens à chacune.

Une partie de ces infortunés se retira sur les terres de Bohémond, comte de Tripoli: mais les Chrétiens refuserent de leur ouvrir les portes, & leur enleverent le peu qu'ils avoient emporté avec eux. Une autre partie prit la route d'Alexandrie, & les Musulmans leur fournirent des tentes & des vivres. Des Génois, des Pisans & des Vénitiens réfuserent de recevoir dans leurs vaisseaux les Chrétiens, qui n'étoient pas en état de payer: l'Emir qui commandoit dans Alexandrie paya pour ces misérables.

Antioche, Tripoli & Tyr étoient les seules places, qui n'avoient pas succombé sous les armes de Saladin, lorsque toute l'Europe s'ébranla, pour aller encore au secours de la Palestine. Anglois, François, Italiens, Allemands, Danois, tous les peuples fournirent des armées de croisés. Le Khalife de Bagdad promit une félicité éternelle aux Musulmans, qui mourroient en combattant contre les Chrétiens; & Saladin réunit sous ses drapeaux tous les princes mahométans, qui étoient à portée de lui donner des secours. Il avoit d'ailleurs fait alliance avec le Sultan d'Ico-

nium, & avec Isaac l'Ange, empereur de Constantinople.

Cependant des troupes de croisés étoient arrivées par mer, & Lusignan, qui avoit retrouvé sa liberté, en jurant sur l'évangile de ne jamais prendre les armes contre Saladin, avoit recommencé la guerre, & se voyoit à la tête de quatre-vingt mille hommes. Les évêques avoient délié ce roi de ses sermens, & il se crut bien délié.

Le Sultan, par plusieurs victoires, avoit déja bien diminué cette multitude de croisés; lorsqu'il craignoit encore Fréderic, qui après avoir forcé Isaac l'Ange à lui livrer les passages, battu deux fois les armées de Kilidge Arslan II, & pris Iconium d'assaut, étoit mort pour s'être baigné dans le fleuve Salif, qu'on croit être le Cidnus d'Alexandre. De cent cinquante mille hommes, le duc de Suabe, frere de Fréderic, n'en put sauver que sept à huit mille, qu'il conduisit au roi de Jérusalem. Peu de tems après, il perdit la vie auprès de Ptolémaïs, que les Chrétiens assiégeoient.

Le siege de cette place n'avançoit point, quoiqu'on eût reçu de nouveaux secours par mer. Le comte de Champagne étoit arrivé avec un grand nombre d'Anglois, de François & d'Italiens; cependant l'armée dépérissoit, parce qu'elle souffroit tout-à-la fois de la disette & d'une maladie contagieuse. Heureusement pour les croisés, Saladin étoit malade, & la contagion régnoit aussi parmi ses troupes. On n'imagineroit pas que dans cette situation Conrad, marquis de Tyr, & Lusignan étoient sur le point d'en venir aux mains, pour savoir qui des deux devoit être roi de Jérusalem, de ce royaume dont le Sultan étoit alors

ſeul roi lui-même. On ſuſpendit leurs hoſtilités, en les engageant à s'en remettre à la déciſion de Philippe & de Richard.

Ces deux rois débarquerent & la conteſtation en devint plus vive, parce que Philippe ſe déclara pour Conrad, & que Richard prit le parti de Luſignan. D'autres tracaſſeries diviſoient encore Philippe & Richard, naturellement jaloux l'un de l'autre, retardoient les opérations d'une armée, qui, dit-on, étoit compoſée de trois cent mille combattans. Sur ces entrefaites, ils tomberent malades l'un & l'autre; & parce que Saladin eut la généroſité de leur envoyer tout ce qui pouvoit être utile à leur guériſon, on publia dans l'armée qu'ils trahiſſoient la cauſe commune, & qu'ils étoient d'intelligence avec le Sultan.

Enfin Ptolémaïs capitula, & ſe rendit après s'être défendue près de trois ans. Philippe Auguſte jaloux de la ſupériorité que Richard acquéroit, ſe rembarqua pour revenir en France, ayant laiſſé en Paleſtine cinq cent gendarmes & mille fantaſſins.

Par le traité de capitulation, Saladin devoit donner en trois payemens une ſomme convenue pour la liberté des habitans de Ptolémaïs. Lorſque le terme du premier fut arrivé, il demanda qu'en le délivrant, on lui garantit par des ôtages la ſûreté des priſonniers, ou qu'on les lui remit, offrant lui-même des ôtages pour ce qu'il devoit encore. Les Chrétiens avoient bien mérité qu'on prît ces précautions avec eux: mais Richard que cette méfiance offenſoit, fit égorger aux portes de la ville cinq mille priſonniers; & Saladin uſa de repréſailles ſur quelques Chrétiens,

maudiſſant des barbares qui le forçoient à cette cruauté.

Cependant la diviſion étoit parmi les Chrétiens : pluſieurs chefs formoient des prétentions ſur Ptolémaïs : & il naiſſoit continuellement de nouveaux ſujets de diſcordes. Conrad, ayant fait alliance avec le Sultan, ſe diſpoſoit à faire la guerre aux Chrétiens, lorſqu'il fut aſſaſſiné ; & ſi Richard étoit redoutable aux Mahométans, il étoit odieux aux croiſés. Impatient de revenir dans ſes états, où ſa préſence étoit néceſſaire, il conclut une treve de trois ans : & quoiqu'il eût remporté une victoire, il fut contraint de ſigner les articles que Saladin lui preſcrivit. Le ſuccès de cette croiſade ſe borna à la priſe de Ptolémaïs & de quelques autres places ruinées, c'eſt-à-dire, que les Chrétiens conſerverent Tyr avec ſes dépendances ; & toute la côte depuis Joppé juſqu'à Ptolémaïs.



LIVRE

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à Rodolphe de Habsbourg empereur, & jusqu'à Charles d'Anjou roi de Sicile.

HENRI VI, qui avoit été couronné du vivant de son pere, fut reconnu empereur, aussitôt qu'on eut appris la mort de Fréderic. Guillaume II, roi de Sicile, venoit aussi de mourir; & ce royaume étoit divisé entre plusieurs concurrens, qui prétendoient à la couronne. Tancrede, du sang des princes normands, parce qu'il étoit fils naturel de Roger, l'emporta d'abord sur les prétendans qui s'étoient élevés en Sicile : mais il lui restoit à se défendre contre l'empereur, qui se préparoit à faire valoir les droits de Constance sa femme. Henri ayant échoué dans une premiere tentative, revint avec de plus grandes forces, & conquit ce royaume sur Guillaume III, fils de Tancrede. Ce prince mourut peu d'années après : s'il eut quelques bonnes qualités, il fut cruel & perfide: sa conduite avec Richard suffiroit pour ternir la mémoire d'un plus grand homme.

Le roi d'Angleterre ayant été jetté par la tempête sur la côte de Venise, entreprit d'achever son voyage par terre, & eut l'imprudence de passer par les états du duc d'Autriche, qu'il avoit offensé en Palestine. Il fut arrêté & livré à l'empereur, qui eut la lâcheté de le tenir dans les fers, & de lui vendre cher la liberté.

Fréderic, fils de Henri, avoit été élu roi des Romains; & comme il étoit encore dans l'enfance, les Allemands confierent le gouvernement de l'empire à Philippe de Suabe, duc d'Alsace, frere du dernier empereur. D'un autre côté, Constance conserva la Sicile à son fils, y maintint la tranquilité pendant un an qu'elle la gouverna, & laissa en mourant Fréderic & le royaume, sous la tutele du pape Innocent III.

Mais en Sicile & en Allemagne, les grands ne songeoient qu'à profiter de la jeunesse du prince; & Innocent méditoit la ruine de la maison de Suabe, dont la puissance l'enveloppoit de toutes parts, & qu'il regardoit comme l'ennemie du saint siege.

Plusieurs factions déchiroient la Sicile. Les ministres & les généraux désunis prenoient les armes sous divers prétextes. Gautier, comte de Brienne, qui avoit épousé une fille de Tancrede, entreprit de soutenir ses prétentions à la tête d'une armée: le pape, qui protégeoit celui-ci, prononçoit des excommunications contre ceux qui refusoient de reconnoitre sa tutele; & pendant qu'il entretenoit ces troubles, il en produisoit encore de plus grands en Allemagne.

Son dessein étant de faire passer l'empire dans une autre maison, il excita les peuples à la ré-

volte, il les délia du serment fait au prince Frédéric, & il réussit à former un parti, qui élut Othon, duc de Saxe: toute l'Allemagne fut en armes pendant plusieurs années.

Philippe, excommunié, eut d'abord des revers; & il fut réduit à la derniere extrémité: mais il se releva, & eut de si grands succès, qu'Othon fut contraint de cèder & de s'enfuir en Angleterre.

Ce vainqueur, pour s'assurer l'empire, recompensa ceux qui lui avoient été attachés, gagna par des faveurs les partisans de son ennemi, mit le pape dans ses intérêts, en cédant au saint siege le duché de Spolete & la Marche d'Ancone, & se reconcilia avec Othon à qui il donna sa fille Béatrix, & qu'il reconnut pour son successeur à l'empire. Il fut assassiné l'année suivante.

Le pape avoit profité de ces guerres civiles, pour établir sa souveraineté dans plusieurs villes d'Italie; il voulut encore profiter des commencemens du regne d'Othon pour s'assurer de nouveaux droits; comptant sur la reconnoissance de ce prince, & sur l'intérêt qu'il avoit alors de ménager le saint siege. Dans cette vue, il projetta de le lier par des sermens; & comme la cérémonie du couronnement en fournissoit l'occasion, il offrit de le couronner, s'il vouloit passer en Italie.

Othon fut donc couronné; & sans trop considérer les conséquences, il prononça un serment tel que le pape le desiroit. Dans l'article qui concernoit le patrimoine de S. Pierre, & par lequel il promettoit de conserver à l'église de Rome tous les domaines qu'elle possédoit, on

avoit compris les terres de la comtesse Mathilde, & plusieurs autres qui appartenoient à l'empire. Ce fut aussi une des premieres choses dont l'empereur se repentit; & il ne songea plus qu'à saisir un prétexte, pour rompre avec le pape. Il se présenta bientôt à l'occasion d'une dispute, survenue entre les Romains & les soldats allemands: car il exigea des satisfactions; & mécontent de celles qu'on lui fit, il entreprit de recouvrer par les armes tout ce qu'il avoit cédé; disant que ses premiers sermens étoient de conserver les droits de l'empire. Alors le pape, qui pendant dix ans avoit employé des excommunications pour l'élever sur le trône, employa de pareilles excommunications pour l'en faire descendre; & l'archevèque de Mayence, qui les publia par son ordre, indiqua une diete, où Fréderic roi de Sicile fut élu empereur.

Othon se hâta de retourner en Allemagne où s'étant trouvé assez puissant pour reduire & punir les rebelles, il arma contre Philippe Auguste pour le roi d'Angleterre son oncle. On dit que son armée étoit de deux cent mille hommes. Cependant Fréderic arriva; & il se faisoit reconnoître, lorsque Othon se faisoit battre à Bovines. Cette défaite assura l'empire au roi de Sicile, & mit son ennemi hors d'état de faire de nouveaux efforts pour le recouvrer. Othon mourut peu d'années après.

Fréderic fut couronné à Aix-la-Chapelle en 1215, & en même tems, il fit vœu d'aller à la Terre Sainte, comme pour rendre cette cérémonie plus solemnelle, & se reconcilier plus surement la cour de Rome. Le fanatisme étoit tel alors,

qu'un prince qui auroit montré de l'éloignement pour se croiser, auroit à peine paru catholique. Un empereur eût été plus suspect qu'un autre: comme son absence pouvoit être favorable aux prétentions des papes, ils desiroient de le voir partir pour la Terre Sainte, parce qu'ils desiroient de l'éloigner. Fréderic sentoit combien cela étoit vrai surtout pour lui. Son pere & sa mere lui avoient laissé de grands états: à la mort de Philippe, son oncle, il avoit hérité du duché de Suabe, de celui de Rotenbourg, & de plusieurs autres domaines: en un mot, il étoit le plus puissant monarque de l'Europe. Les papes devoient donc appréhender qu'il n'eût que trop de moyens pour faire valoir les droits de l'empire sur l'Italie. Il lui importoit donc de paroître ne songer d'abord qu'à la Terre-Sainte.

Il y avoit longtems que les querelles du sacerdoce & de l'empire avoient formé en Allemagne les factions Guelfes & Gibelines: la premiere s'étoit déclarée pour le saint siege, & la seconde étoit toujours attachée au parti des empereurs. Ces deux noms de factions passerent en Italie, & les deux partis, qui la divisoient déja, n'en furent que plus animés :car en pareil cas, les noms font toujours quelque chose.

Toutes les villes d'ailleurs étoient divisées. Les unes vouloient être indépendantes: d'autres restoient encore sous la domination de l'empereur; & plusieurs formoient des ligues sous la protection des papes, qu'elles craignoient moins que Fréderic, & qui avoient avec elles les mêmes intérêts. Mais aucune ne jouissoit d'un état assuré; parce que les factions Guelfes & Gibelines pré-

valoient tour-à-tour dans chacune, & causoient des révolutions continuelles. Ainsi dans tous les coins de l'Italie, on étoit en armes, ou au moment d'y être. Le désordre n'étoit pas moins grand en Allemagne où l'on voyoit de toutes parts des tyrans toujours en guerre, se faire un droit du brigandage.

Fréderic, après avoir réglé les affaires d'Allemagne, passa les Alpes, reçut la couronne des mains d'Honorius III, successeur d'Innocent, & fit des promesses au saint siege comme ses prédécesseurs. Cependant le pape entretenoit la division, pour avoir moins à redouter un prince si puissant; & les ordres de l'empereur étoient mal exécutés dans les villes où le parti des Guelfes prévaloit. Fréderic dissimula d'abord, parce que les désordres du royaume de Sicile lui donnoient assez d'occupation.

Deux freres du feu pape Innocent avoient excité un soulevement dans ce royaume. L'empereur les chassa avec quelques évêques, qui avoient eu part à la sédition, & il nomma aux sieges vacans. Honorius, qui accueillit les rebelles, exigea qu'ils fussent rétablis; reprochant à Fréderic d'avoir osé porter la main sur le sanctuaire, & prétendant que c'étoit au saint siege seul à prendre connoissance des injures dont il pouvoit se plaindre. S'il fut facile à l'empereur de prouver qu'il usoit de ses droits, il étoit aussi facile au pape d'abuser des siens; mais l'espérance de voir bientôt partir Fréderic pour la Terre sainte, suspendit les excommunications.

Sur ces entrefaites, on proposa à Fréderic,

alors veuf, d'épouser Yolande, fille unique de Jean de Brienne, & de feue Marie reine de Jérusalem. Il se laissa persuader, regardant comme une dot solide, des droits sur un royaume qu'il falloit conquérir. Le pape ne manqua pas d'applaudir à un mariage, qui concouroit si bien avec ses vues.

C'est une chose bien étonnante, que dans un tems où il étoit si difficile d'être véritablement souverain quelque part, on eût l'ambition de l'être dans des royaumes aussi séparés. Il est vrai que Fréderic par sa conduite sage & active, pouvoit être à la fois en Palestine, en Sicile & en Allemagne: il fit plus sans combattre, que toute l'Europe armée.

Cependant il ne se hâtoit pas de partir, qu'il n'eût assuré la tranquillité de la Sicile. Honorius, qui ne cessoit de le presser, eut le tems de mourir. Grégoire IX monta sur le saint siege, & le pressa encore. Il s'embarqua, mais l'état de sa santé ne lui ayant pas permis de supporter la mer, il fut obligé de revenir à Brindes, après trois jours de navigation. Le pape l'excommunia, comme ayant pris un faux prétexte pour ne pas accomplir son vœu. Fréderic se rembarqua l'année suivante, & acheva son voyage. Grégoire l'excommunia encore, parce que ce prince, disoit-il, étoit parti avant d'obtenir l'absolution des premieres censures. Il écrivit même au patriarche de Jérusalem, pour défendre de communiquer avec Fréderic. Combien de croisés ont échoué avec des indulgences? Et cet excommunié va réussir.

Saladin étoit mort en 1193, & son empire

que ſon frere, ſes fils & pluſieurs gouverneurs de provinces ſe partagerent, fut troublé par des guerres civiles, dont les Chrétiens, toujours de plus en plus diviſés, ne profiterent pas.

En 1195 à la ſollicitation de Céleſtin III, qui faiſoit prêcher une quatrieme croiſade, l'empereur VI avoit pris la croix, avec beaucoup de ſeigneurs & d'évêques allemands. L'armée fut très-nombreuſe, mais ce prince en employa une partie contre les Normands du royaume de Sicile, & il envoya le reſte en Paleſtine ſans y aller lui-même. Ces Allemands n'eurent pas de grands ſuccès. Ils repartirent auſſitôt qu'ils eurent apris la mort de Henri VI, & ils laiſſerent la Paleſtine dans l'état où ils l'avoient trouvée: ils ne revinrent pas eux-mêmes dans celui où ils étoient partis.

La retraite des Allemands excita le zele d'Innocent III, qui venoit de monter ſur la chaire de S. Pierre. On prêcha une cinquieme croiſade; parmi les prédicateurs, Foulques, curé de Neuilly, eut des ſuccès dignes d'un S. Bernard. Les Vénitiens équiperent des vaiſſeaux pour le tranſport de tous les croiſés. Pluſieurs chefs néanmoins s'embarquerent à Marſeille avec leurs troupes; impatiens d'arriver en Paleſtine, où ils périrent par la peſte & par les armes des Mahométans.

Ceux qui ſe rendirent à Veniſe, ne pouvant pas payer aux Vénitiens la ſomme dont on étoit convenu, paroiſſoient déterminés à s'en retourner; lorſque le doge Dandolo eut l'adreſſe d'en employer la plus grande partie contre les Chrétiens de Zara, qui s'étoient ſouſtraits à ſa ré-

publique. Il leur promit qu'après cette guerre, il leur fourniroit des vaisseaux pour les indulgences de la Palestine : & cette guerre ayant engagé dans une autre, on ne songea plus aux indulgences.

Le regne d'Isaac l'Ange, dont j'ai eu occasion de parler, n'avoit été qu'une suite de révoltes, occasionnées par la foiblesse & la timidité de ce prince; & Alexis l'Ange, son frere, lui avoit enlevé la couronne en 1195. Mais comme il n'étoit pas moins lâche, il défendit mal l'empire contre les Bulgares. Il se rendit tributaire de Henri VI, pour éviter la guerre, & devint si méprisable, que le jeune Alexis, fils d'Isaac, put se flatter de rétablir son pere sur le trône. Il s'adressa aux croisés, qui le proclamerent lui-même empereur à Durazzo, le conduisirent à Constantinople, chasserent l'usurpateur, & le peuple, ayant tiré Isaac de la prison, lui rendit l'empire.

L'empereur rétabli fut fort étonné d'apprendre que son fils avoit promis aux croisés de leur fournir des vivres pendant un an, de leur donner deux cent mille marcs d'argent, d'entretenir pendant un an la flotte des Vénitiens, d'accompagner les croisés avec autant de troupes qu'il pourroit, de rendre au pape l'obéissance que les empereurs catholiques lui avoient rendue, d'employer tout son pouvoir pour réunir les églises d'Orient & d'Occident, enfin d'entretenir pendant sa vie dans la Terre Sainte cinq cent chevaliers. Il ratifia le traité, en déclarant qu'il ne paroissoit pas possible de remplir toutes ces conditions.

Le jeune Alexis, dans la nécessité de gagner au

moins du tems, proposa aux croisés de rester un an sur les terres de l'empire, promettant de fournir à leur entretien. Ils accepterent cette proposition, & lui donnerent même encore des secours contre son oncle, qui s'étoit fortifié dans Andrinople.

Cependant quelques croisés, ayant par leurs brigandages soulevé le peuple contr'eux, arment & mettent le feu à la ville. L'incendie dura huit jours. Au milieu de ces désordres, Alexis, à qui on reprochoit d'avoir attiré ces étrangers, est assassiné, & un nommé Muttzulphe prend la pourpre.

Le légat & les évêques, qui jusqu'alors avoient desapprouvé ce qui avoit été fait, parce qu'on avoit agi sans attendre le consentement du pape, déclarerent qu'il falloit poursuivre l'usurpateur, & promirent aux croisés qu'ils trouveroient dans l'empire les mêmes indulgences, que dans la Terre Sainte, s'ils pouvoient se soumettre au saint siege.

Constantinople fut prise, pillée, saccagée, consumée en partie : les églises même ne furent pas respectées.

Les croisés partagerent entr'eux un butin immense, & procéderent à l'élection d'un empereur. Le choix tomba sur Baudouin, comte de Flandre, qui investit Boniface, marquis de Montferrat, du royaume de Thessalonique, & qui vendit l'isle de Candie aux Vénitiens. Mais il fut arrêté que Baudouin n'auroit que la quatrieme partie de Constantinople & de l'empire, & que les trois autres quarts seroient également partagés entre les Vénitiens & les François. On ne

vit plus que des troubles. Il s'éleva des souverains de toutes parts. Baudouin, pris par le roi des Bulgares, que les Grecs avoient appellés, perdit la vie, & Henri son frere lui fut donné pour successeur. Cependant il y avoit encore un empereur à Trébisonde, un autre à Nicée, un autre en Paphlagonie : mais il suffit de montrer les commencemens de ces troubles. Revenons aux croisades, puisque l'histoire de Fréderic II le demande.

Une multitude d'enfans allemands & françois prit la croix, persuadés que Dieu les destinoit à délivrer la Terre Sainte. Une partie périt en chemin, & les autres furent vendus en Egypte par les marchands, qui s'étoient chargés de les passer en Palestine. Voilà le premier effet des prédications que fit faire Innocent III, dans le tems que Fréderic recouvroit l'empire d'Allemagne.

Cependant cette nouvelle croisade entraîna une multitude étonnante de personnes de toutes nations. Les armées qui ne cessoient de se succéder, arriverent toujours à propos l'une après l'autre, pour reparer les pertes qu'on venoit de faire ; & les croisés se soutinrent jusqu'à l'arrivée de la derniere armée, qui ne pouvoit pas être reparée. Les plus grands efforts tomberent sur l'Egypte. On prit Damiette après dix-huit mois de siege. On ne peut pas dire ce que cette conquête coûta : mais il fallut bientôt l'abandonner pour sauver le peu qui restoit de tant de croisés. Un moine espagnol, cardinal & légat, avoit voulu commander, fondé sur ce que cette guerre étoit entreprise par les ordres du pape. Le saint

fiege approuva ces prétentions ridicules. Les troupes marcherent fous le moine général, & ce fut la principale caufe des malheureux fuccès de cette expédition. Tel étoit l'état des chofes, lorfqu'en 1222 Jean de Brienne vint en Europe pour obtenir de nouveaux fecours, & donna fa fille à Fréderic. Ce roi étoit un cadet de Champagne, que Philippe Augufte avoit envoyé en Judée, pour époufer l'héritiere du royaume de Jérufalem.

Fréderic ne conduifit en Paleftine que très-peu de monde, & cependant il n'y trouva que dix mille hommes, les Hofpitaliers, les Templiers, & les chevaliers teutoniques. Ce dernier ordre avoit été créé en faveur des Allemands, peu de tems après la troifieme croifade: il deviendra très-puiffant.

Le patriarche & le clergé refuferent de communiquer avec l'empereur: les Templiers & les Hofpitaliers déclarerent qu'ils ne pouvoient pas obéir à un prince excommunié; & les chevaliers teutoniques parurent feuls lui être foumis. Pour réunir tous ces efprits divifés, il imagina de donner fes ordres au nom de Dieu & de la chretienté, fans fe nommer lui-même; & ce tempérammment lui réuffit.

Il vouloit moins faire la guerre que négocier; & il paroît qu'il avoit déja pris fecrétement fes mefures d'avance. Cependant il n'étoit pas facile de réuffir, parce que le fultan d'Egypte vouloit profiter de la fituation, où il le voyoit embarraffé: mais le fultan lui-même n'étoit pas fans embarras.

Les divifions des princes mufulmans, qui ne ceffoient de fe faire la guerre, favoriferent les

projets de Fréderic : il en sut si bien tirer avantage, qu'il conclut une treve de dix ans, & qu'on lui céda Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Thoron, Sidon, & les villages par où ces lieux communiquoient les uns aux autres : on lui permit même de fortifier ces places ; de son côté, il consentit que les Mahométans conservassent le temple de Jérusalem, pour y faire les exercices de leur religion.

Par ce traité, il recouvroit les saints lieux, sans avoir répandu une goutte de sang. Le patriarche néanmoins y refusa son consentement, & jetta un interdit sur toutes les églises de Jérusalem. L'empereur fit cependant son entrée dans cette ville ; & comme aucun prêtre ne se présenta pour faire la cérémonie du couronnement, il entra dans la principale église, & se couronna lui-même en présence des Allemands qui l'accompagnoient.

Il se hâta de revenir en Italie, où sa présence étoit nécessaire. Grégoire IX avoit porté la guerre dans la Pouille ; il avoit levé une armée, qu'il nommoit la milice de Jesus-Christ ; il avoit excité à la revolte tous les peuples de Lombardie ; il avoit sollicité tous les souverains à prendre les armes contre l'empereur ; & Jean de Brienne avoit pris le commandement des troupes du pape contre son propre gendre, portant son ambition jusqu'à vouloir enlever l'empire à Fréderic.

Les princes de l'Europe ne se prêterent point aux sollicitations de Grégoire. Mais toute l'Italie fut en combustion. Ce fut alors qu'éclaterent plus que jamais les factions des Guelfes & des Gibelins : on se battoit en même tems par-tout. Le

fanatisme, que les excommunications précédoient, traînoit après lui la perfidie, la cruauté, & des horreurs de toute espece. Le pape, qui causoit tous ces désordres en Italie, prétendit cependant que le traité, fait par l'empereur en Palestine, étoit préjudiciable aux Chrétiens. Il excommunia de nouveau ce prince; il délia tous ses sujets du serment de fidélité; son légat convoqua une diete en Allemagne; il y parla contre Fréderic, sans aucune retenue; en un mot, Grégoire ne négligea rien pour faire élire un autre empereur.

Les grands hommes subjuguent jusqu'aux préjugés de leur siecle. Si nous avons vu des princes plier sous des excommunications injustes, ce n'étoit pas seulement parce que les peuples étoient superstitieux: c'étoit, sur-tout, parce que les princes eux-mêmes étoient ignorans ou foibles: Fréderic n'étoit ni l'un ni l'autre. Il savoit choisir ses ministres, il savoit leur communiquer ses lumieres: il faisoit penser l'Europe. Le légat, avec toutes ses intrigues, ne souleva les Allemands que contre le pape: le clergé même resta fidele.

Ces mauvais succès déterminerent Grégoire à la paix: il en fit même les premieres avances. Il voyoit que ses intrigues tournoient contre lui-même. On se soulevoit à Rome, il n'y étoit plus en sureté, & il fut même bientôt obligé d'en sortir. Tel étoit le sort des papes: ils prétendoient disposer des royaumes; & ils troubloient l'Europe, sans pouvoir s'assurer à eux-mêmes un seul village.

Jean de Brienne, général de Grégoire, étoit plus heureux: car par une suite de revolutions

qu'on ne voit que dans des tems de troubles, il venoit d'être élu empereur de Constantinople. Il est vrai que cet empire se bornoit presque à cette seule capitale; & que trois autres souverains se disoient encore empereurs, l'un à Nicée, l'autre à Trébisonde, & un autre à Thessalonique.

La paix ayant été faite, Fréderic ne s'occupa que des moyens de rétablir la tranquillité. Il y réussissoit, lorsque son fils Henri, qu'il avoit eu de son premier mariage, & qu'il avoit fait couronner roi des Romains, se souleva, & entraîna dans sa révolte plusieurs seigneurs allemands & plusieurs villes de Lombardie: mais tout se soumit à l'approche de Fréderic: il déposa son fils dans une diete tenue à Mayence, & il le condamna à une prison perpétuelle.

Les Lombards cependant formoient une ligue puissante. En vain l'empereur tenta de les réduire par la voie des négociations: il fallut enfin prendre les armes. La victoire célébre de Cortenuova, qu'il remporta sur les Milanois, jetta la terreur, & toutes les villes se soumirent, à la réserve de Milan, de Bologne, de Plaisance & de Faenza.

Comme la treve, qu'il avoit fait avec le soudan d'Egypte, alloit expirer, le pape se proposa de prêcher une nouvelle croisade, & de donner sur-tout, la croix à Fréderic; moins sans doute pour secourir la Terre Sainte, que pour occuper par-tout ailleurs qu'en Lombardie le courage de l'empereur. Il ne vouloit que l'éloigner: mais une nouvelle treve de dix ans, que ce prince fit avec le soudan, para ce coup.

Un autre sujet de querelle s'éleve entre le pape & l'empereur, Grégoire prétendant que la Sar-

daigne étoit un fief du saint siege, & Fréderic soutenant que cette isle devoit relever de l'empire. On arme. L'empereur, excommunié, entre sur les terres du saint siege. Le pape publie une croisade contre ce prince: car enfin il falloit bien qu'on se croisât pour la défense du patrimoine de S. Pierre, comme pour la conquete de la Palestine. Mais les croisés si souvent malheureux contre les infideles mêmes, ne sont pas plus heureux contre un prince chrétien tel que Fréderic; & Grégoire en conçoit un chagrin dont il meurt.

Celestin IV, qui lui succèda, ne fit que passer. Le saint siege fut ensuite vacant pendant vingt mois. Enfin on élut Innocent IV, qui avoit toujours paru dans les intérets de Fréderic. On s'attendoit donc à voir la concorde renaître entre l'église & l'empire. On en faisoit déja compliment à ce prince: il prévit qu'il perdoit un ami.

En effet, Innocent marcha sur les traces de Grégoire. Contraint de quitter l'Italie, il se refugia à Lyon, & il y tint un concile, dans lequel il cita Fréderic, l'excommunia & le déposa: il sollicita les Allemands à nommer un autre empereur; & quelques évèques élurent un landgrave de Thuringe, qu'on appella le roi des prêtres. Cette plaisanterie, qui faisoit voir que les yeux commençoient à s'ouvrir, étoit d'un mauvais augure pour les papes. Cependant la guerre, qui s'alluma plus que jamais, continua jusqu'à la mort de Fréderic arrivée en 1250. Il eut sur la fin de sa vie quelques revers. Malgré les troubles dont son regne fut agité, il embellit les villes de son royaume de Sicile, il en bâtit, il fonda des universités, & il fit fleurir les lettres.

Depuis

Depuis la mort de ce prince jusqu'en 1273, que Rodolphe de Habsbourg fut élevé à l'empire, l'Allemagne, sans chef, ou sous des princes sans autorité, fut livrée à tous les désordres de l'anarchie. Ce fut alors que plusieurs villes formerent des associations pour se défendre contre les tyrans, dont elles étoient environnées. Déja quelques-unes, profitant des guerres civiles, étoient devenues des republiques presque indépendantes. Elles avoient secoué le joug des seigneurs particuliers, en se mettant sous la protection des empereurs, & l'on voit que Henri IV & ses successeurs leur ont accordé de grands privileges, pour s'assurer les secours qu'ils en retiroient.

Dans l'intervalle, depuis 1250 jusqu'en 1273, l'empire fut trop foible pour faire valoir des droits sur l'Italie. Ces circonstances étoient favorables à la liberté: il se forma donc plusieurs republiques; mais les guerres qui s'élevoient au dedans & au dehors, ne leur permettoient pas de s'établir solidement: il en coûtoit bien du sang pour être libre, & on ne l'étoit pas.

La Sicile ne fut pas moins agitée. Les papes y porterent la guerre, persuadés que le royaume d'un prince déposé dans un concile ne pouvoit appartenir qu'au saint siege. Ils excommunierent Mainfroi, fils naturel de Fréderic II: ils armerent contre lui des croisés: enfin ne pouvant conquérir ce royaume pour eux, ils l'offrirent à des princes étrangers; d'abord au frere de Henri III, roi d'Angleterre, & ensuite à Charles d'Anjou, frere de Louis IX, roi de France.

Charles accepta, & conquit ce royaume en

1266 sur Mainfroi, qui perdit la bataille & la vie. Deux ans après ayant fait prisonnier Conradin, petit-fils de Fréderic; il lui fit trancher la tête. Charles étoit pourtant l'usurpateur. La maison de Suabe s'éteignit avec Conradin : c'est ainsi que le frere du plus saint des rois fut l'instrument de l'injuste ambition des papes.

CHAPITRE II.

De la France & de l'Angleterre pendant le regne de Philippe Auguste.

PENDANT l'absence de Richard, il s'éleva des troubles en Angleterre, & Jean son frere, surnommé *Sans-terre*, profitant de ces circonstances, se mêla peu-à-peu de l'administration, & tenta de se frayer une route au trône. Son parti cependant étoit encore trop foible, lorsque Richard, qui arriva après une absence de quatre ans, fut reçu avec les acclamations dont le peuple n'est jamais avare envers un prince courageux. Ce roi intéressoit par ses malheurs: son imprudence ne paroissoit que le défaut d'une ame généreuse, & on ne pensoit à sa prison que pour détester Henri VI. Ayant trouvé les esprits ainsi disposés, il soumit bientôt tous ceux qui lui avoient été contraires. Il cita Jean qui s'étoit retiré en France; & il le fit déclarer déchu du droit de succéder à la couronne.

Richard se hâta de faire la guerre à Philippe Auguste, qui s'étoit opposé à sa délivrance, & qui avoit favorisé les projets de Jean. Les succès furent variés, & les hostilités, quelquefois suspendues, durerent jusqu'en 1199, que Richard mourut. Ce prince laissa par testament ses états à Jean son frere, avec qui il s'étoit reconcilié.

Ce testament étoit pour Jean un titre bien foible. Un autre prince paroissoit en avoir un plus fort; c'étoit Arthur, duc de Bretagne; car il étoit fils de Geoffroi, frere aîné de Jean. Mais on doutoit si, en pareil cas, le fils pouvoit représenter son pere; il n'y avoit point de loi précise, & l'on pouvoit apporter des exemples pour & contre. Ces questions, qu'il appartiendroit aux peuples de décider, sont toujours un sujet de guerre. Quoiqu'il en soit, Jean fut reconnu en Angleterre & en Normandie: mais le Poitou, la Touraine, le Maine & l'Anjou se déclarerent en faveur d'Arthur; & Philippe Auguste prit les armes pour ce prince, ou plutôt pour saisir l'occasion d'enlever quelques provinces au roi Jean.

Philippe avoit repudié Ingelburge, princesse de Danemarck, sous prétexte de parenté; & il avoit épousé Marie, ou Agnès, fille du duc de Méranie. Le roi de Danemarck porte ses plaintes au pape; & bientôt des légats viennent en France, prennent connoissance de ce divorce, tiennent des conciles, & jettent des interdits sur le royaume: mais Philippe sut toujours faire respecter son autorité. Enfin en 1200, lors de la guerre avec l'Angleterre, voulant mettre fin à tous ces troubles, il consentit à reprendre Ingelburge: il se prêta même à la paix, à laquelle le

légat le sollicitoit, de sorte qu'Arthur fut abandonné, & Jean prit possession des provinces, qui s'étoient données au duc de Bretagne. Innocent III, qui troubloit alors l'Allemagne & l'Italie, avoit jugé cette paix nécessaire pour favoriser la croisade qu'il faisoit prêcher.

La paix ne dura pas. Quelques factieux ayant excité un soulevement en Normandie, Jean les cita à son tribunal. Ils refuserent de comparoître, prétendant n'avoir d'autre juge que le roi de France : Philippe les prit sous sa protection & arma. Alors Arthur, jugeant cette conjoncture favorable à ses prétentions, se mit à la tête des Poitevins qui venoient de se soulever ; mais battu & fait prisonnier, il perdit bientôt la vie, par les ordres, ou selon quelques-uns, par la main même de son oncle.

Constance, mere d'Arthur, demanda justice à Philippe, qui cita Jean comme son vassal, pour répondre sur le crime dont il étoit accusé. Le roi d'Angleterre n'ayant pas comparu, la cour des pairs le condamna, comme convaincu de parricide, & déclara tous les fiefs qu'il possédoit en France, confisqués à la couronne.

Cet arrêt eût été ridicule, s'il n'eût pas été soutenu par les armes : mais Philippe n'eut que des succès. Il conquit rapidement la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Il y avoit alors deux cent quatre vingt-douze ans, que la Normandie avoit été cédée à Raoul.

Cet événement, qui est l'époque de la ruine de l'anarchie féodale, exige que nous fassions quelques réflexions sur les causes, qui l'ont pré-

paré. D'ailleurs après tant de troubles, de désordres & de guerres, il est tems de nous délasser : nous n'aurons que trop occasion de nous fatiguer encore.

Dans les principes du gouvernement féodal, on ne pouvoit être jugé que par ses pairs. Le parlement, c'est ainsi qu'on nomma dans le treizieme siecle la cour des assises du roi, devoit donc n'être composé que des vassaux, qui relevoient immédiatement de la couronne. Il falloit en exclure les barons du duc de France, ceux du comte de Paris & ceux du comte d'Orléans : car ne pouvant juger leurs supérieurs, ils ne devoient être admis que dans les assises des seigneuries dont ils relevoient. En un mot, les rois de France auroient dû avoir autant de cours féodales, qu'ils avoient de seigneuries différentes.

Mais les Capétiens, négligeant les titres de duc & de comte, ne prirent que celui de roi ; de sorte que la royauté enveloppa toutes les autres dignités, & on s'accoutuma peu-à-peu à ne voir plus qu'elle dans la personne des Capétiens. Or, dès qu'on eut confondu le comte de Paris avec le roi de France, on confondit bientôt les vassaux du comte avec ceux du roi ; & le parlement, parce qu'on le nommoit la cour du roi, parut être la cour des pairs, quels que fussent les seigneurs qui le composoient. Les grands vassaux, qui avoient toujours reconnu la cour du roi comme leur tribunal, continuerent donc de la regarder comme telle ; & ne remarquant pas que ce n'étoit plus la cour des pairs, ils reconnurent leurs inférieurs pour juges. L'abus

d'une expreſſion occaſionna leur mépriſe. Je vous ai fait voir l'influence du langage ſur les opinions ; je pourrois tout auſſi facilement vous faire voir ſon influence ſur les révolutions des peuples : les ſiecles que nous venons de parcourir en fourniroient plus d'un exemple. Heureuſement l'abus des mots va dans cette occaſion produire un bien ; mais c'eſt peu pour tout le mal qu'il a cauſé dans d'autres, & qu'il cauſera encore.

Dans l'origine, la cour du roi veilloit aux intérêts des grands vaſſaux, puiſqu'eux ſeuls y avoient entrée. Ce ne fut plus la même choſe, quand elle ſe trouva compoſée de ſeigneurs de tout ordre. Alors les membres de ce tribunal furent pour la plupart dévoués au roi ; & jaloux des vaſſaux immédiats, juſqu'auxquels ils ne pouvoient s'élever, ils ne travaillerent qu'à les faire deſcendre.

Le parlement qui s'étoit compoſé peu-à-peu de vaſſaux de tout ordre, ayant profité de la mépriſe où l'on étoit tombé, & ayant pris la place de la cour des pairs, ſe trouva autoriſé par l'uſage, avant qu'on eût ouvert les yeux. Alors il n'étoit plus tems de ſe ſouſtraire à ce tribunal. Il eût fallu au moins que les grands vaſſaux réunis euſſent agi de concert pour corriger un abus, qui leur étoit ſi contraire : c'eſt ce dont ils n'étoient pas capables. Les plus puiſſans croyant n'avoir rien à craindre, ne prirent aucune précaution, & dédaignerent de venir dans une cour où ils ſe ſeroient confondus avec leurs inférieurs. Le parlement profita de leur abſence pour étendre ſon autorité ; & en ſoumettant les

vassaux foibles qu'on lui abandonnoit, il acquit des droits sur les plus puissans.

Les seigneurs françois n'avoient pas assez de prudence, pour prévoir la révolution dont ils étoient menacés: tout sembloit les en distraire, & porter ailleurs leur attention. Toujours occupés ou de guerres particulieres, ou d'entreprises sur leurs vassaux, ou de croisades, ils ne voyoient pas que le parlement, sans être la cour des pairs, en usurpoit insensiblement toute l'autorité; & ils sembloient n'aller en Palestine que pour laisser un champ plus libre à cette cour de justice. A leur retour, ils trouvoient leurs états si ruinés, que quand ils auroient connu tous leurs privileges, ils se seroient sentis trop foibles pour les revendiquer.

Pendant que les seigneurs étoient si peu attentifs à leurs vrais intérêts, le roi faisoit prendre à son parlement la forme qu'il jugeoit à propos; il y convoquoit les seigneurs dont il étoit le plus sûr; il y faisoit entrer son chancelier, son chambellan, son bouteillier & son connétable.

Ainsi les officiers même du roi devinrent les juges des grands vassaux. Cependant cette innovation se faisoit sans qu'on s'apperçut d'aucun changement, & le parlement ne paroissoit être que ce qu'il avoit toujours été. L'autorité de cette cour étoit si grande sous Philippe Auguste, qu'on y appelloit des justices féodales des seigneurs immédiats, & qu'ils y étoient cités eux-mêmes par leurs feudataires. Ils ne conservoient donc plus qu'une apparence de jurisdiction. Voilà le parlement qui jugea le roi d'Angleterre; & son

arrêt, exécuté sur le plus grand vassal, constata ses droits sur tous les autres.

Cependant ce jugement étoit injuste. Si Jean Sans-terre eût été coupable envers le roi, la confiscation de ses domaines auroit été légitime: mais il ne l'étoit qu'envers son vassal, & en pareil cas, les coutumes féodales ne le pouvoient condamner qu'à perdre la suzeraineté sur la Bretagne, qui étoit un fief du duché de Normandie.

On s'aveugla. Les grands vassaux ne virent ni l'injustice de ce jugement, ni les conséquences dont il étoit pour eux; & l'ignorance contribua moins à cet aveuglement, que le mépris & la haine qu'on avoit conçu pour le roi d'Angleterre.

Toute la France vit avec plaisir l'humiliation d'un prince sans vertus & sans talens: les grands vassaux se livrerent avec passion aux vues de Philippe: ils lui donnerent des secours: ou du moins ils ne s'opposerent pas à ses desseins. Ainsi fut exécuté un arrêt, qui n'eût été qu'une fausse démarche, si les vassaux de la couronne avoient su réfléchir sur leurs intérets communs. Cet événement vous fait voir dans Philippe ce que peut un prince qui se fait estimer, & dans Jean, ce que devient un prince qui se rend méprisable.

Si Richard eût été à la place de Jean Sans-terre, Philippe auroit échoué, ou plutôt il eût été assez sage pour ne pas compromettre son parlement. En effet, Richard jouissoit d'une grande considération: il étoit généralement aimé; & d'ailleurs il avoit assez de lumieres pour dessiller les yeux à tous les vassaux, & pour les entraîner dans son parti.

Si les meilleurs gouvernemens ne peuvent pas toujours subsister, celui des fiefs devoit à plus forte raison se détruire. Il se ruinoit par ses vices. Déja fort affoibli avant Philippe Auguste, il s'affoiblit encore davantage sous son regne; recherchons en toutes les causes.

Les seigneurs appauvris par la guerre, ou par le défaut d'économie, se virent enfin sans ressource, quand ils eurent achevé la ruine de leurs sujets. Alors ils se firent une espece de droit de la piraterie, les uns par esprit de brigandage, les autres par représailles. On mettoit même les voyageurs à contribution, ou pour parler plus exactement, on les voloit : enfin il n'y avoit de sureté nulle part, & le désordre étoit général; lorsque des seigneurs céderent ou vendirent à des villes de leurs domaines qu'ils ne pouvoient défendre, le droit de se défendre elles-mêmes. L'empereur Henri IV en donna le premier exemple en Allemagne, vers la fin du onzieme siecle; & Louis le Gros, qui suivit cet exemple au commencement du douzieme, le donna aux seigneurs de son royaume.

Plusieurs villes devinrent des especes de républiques gouvernées par des magistrats, qui prirent le nom de consuls, de maires, d'échevins, &c. Toutes n'obtinrent pas les mêmes privileges, mais elles en acquirent plus ou moins, suivant les traités qu'elles firent avec leurs seigneurs; & ceux dont elles jouirent sont ce qu'on nomme droits de communes ou de communauté. C'est ainsi que le gouvernement municipal nâquit des excès de l'anarchie.

„ Les bourgeois se partagerent en compagnies

„ de milice, formerent des corps réguliers, ſe „ diſciplinerent ſous des chefs qu'ils avoient choiſis, furent les maîtres des fortifications de „ leur ville, & ſe garderent eux-mêmes. Les „ communes, en un mot, acquirent le droit de „ guerre, non pas ſimplement parce qu'elles „ étoient armées, & que le droit naturel autoriſe „ à repouſſer la violence par la force; mais parce que les ſeigneurs leur céderent à cet égard „ leur propre autorité, & leur permirent expreſſément de demander, par la voie des armes, „ la réparation des injures ou des torts qu'on „ leur feroit. [*]

Les villes commencerent donc à ſortir d'eſclavage, & les ſeigneurs devinrent plus puiſſans par la ceſſion même qu'ils firent d'une partie de leur autorité: car ils trouverent dans les communes des ſecours plus prompts & plus ſurs que dans leurs vaſſaux. Des bourgeois occupés de leurs familles & de leurs métiers, n'ont pas de plus grand intérêt que de ménager un protecteur qui ne les vexe point; & pour les rendre infideles à leurs engagemens, il faudroit être injuſte à leur égard. Auſſi remarque-t-on que l'établiſſement des communes rendit les empereurs d'Allemagne & les rois de France moins dépendans de leurs vaſſaux. Il produiſit encore un autre avantage, c'eſt qu'il mit un frein à la piraterie des petits ſeigneurs; car il falloit être puiſſant pour piller impunément ſur le territoire de ces villes: enfin il rendit les guerres moins fréquentes, parce qu'il les rendit plus difficiles,

[*] Obſervations ſur l'hiſtoire de France.

précisément dans un tems où les seigneurs devenoient plus foibles. Il y en avoit peu qui eussent assez de troupes, ou qui pussent les conserver assez long-tems sous leurs ordres, pour faire le siege d'une ville défendue par des fortifications & par des citoyens. Les troupes des communes ne pouvoient même manquer de devenir les meilleures : car des hommes qui défendent leur liberté, ont tout un autre courage que des brigands.

Les premieres communes répandirent un nouvel esprit ; le peuple sentit qu'il pouvoit sortir de l'oppression, & il osa penser à devenir libre, ou du moins à diminuer le joug de la tyrannie. On vit alors plusieurs villes se former encore en communes. Les unes traiterent de leur liberté, d'autres profitant de la foiblesse de leurs seigneurs, se dirent libres, se fortifierent, élurent des magistrats, & recouvrerent des droits que la violence seule avoit usurpés, & que la nature revendique toujours. Quand le seigneur entreprit d'attaquer les privileges qu'elles s'arrogeoient, elles lui demanderent ses titres, fermerent leurs portes, & armerent. Le gouvernement municipal paroissoit s'établir par-tout sur les ruines de l'anarchie féodale.

Si les seigneurs avoient été plus éclairés, ils auroient respecté la liberté de ces nouveaux citoyens ; & ils s'en feroient faits des sujets fideles, prêts à les secourir de leurs richesses & de leurs forces. Mais ils voulurent être encore tyrans, & ils acheverent de détruire leur puissance.

La plupart de ceux qui traiterent avec leurs villes, ne céderent que par un vil intérêt. Ils

avoient vendu des droits; ils voulurent les reprendre, pour les vendre encore. De-là naquit la défiance entre les seigneurs. Les villes ne voulurent plus traiter que sous la garantie d'un protecteur puissant, & elles s'accoutumerent peu-à-peu à regarder ce protecteur comme leur maître, & à ne voir que des ennemis dans leurs seigneurs.

Cette révolution, qui n'avoit fait que des progrès lents avant le regne de Philippe Auguste, éclata lorsque ce prince eut dépouillé Jean Sans-terre. C'est alors que les communes rechercherent à l'envi la protection d'un roi, qui étoit assez puissant pour les défendre, & qui avoit le même intérêt qu'elles à l'abaissement des seigneurs.

Philippe devint donc le garant des traités qu'elles firent avec leurs seigneurs, & il en retira plusieurs avantages. Premierement ce fut un titre pour lui de prendre connoissance de ce qui se passoit dans les terres de ses vassaux; & de se mêler du gouvernement de leurs communes. En second lieu, il trouva ces républiques toujours disposées en sa faveur, & prêtes à s'armer pour lui contre des seigneurs, dont elles connoissoient trop la tyrannie pour ne les pas redouter. Enfin il en reçut des secours en argent, parce qu'elles consentirent à lui payer un tribut pour s'assurer sa protection. Alors il eut des troupes à sa solde. Il ne fut donc plus, comme ses prédecesseurs & comme ses vassaux, dans le cas de se voir sans armée d'un moment à l'autre.

Les grands vassaux commencerent à ménager

un souverain, plus puissant qu'aucun d'eux en particulier. Cependant s'ils s'étoient réunis, ils auroient pu détruire une autorité encore mal affermie : ils auroient pu du moins en suspendre les progrès. Philippe, qui le sentit, eut l'adresse de ne pas abuser de sa puissance, sachant que les hommes se révoltent moins contre l'autorité que contre l'abus qu'on en fait. Les seigneurs ne songerent donc pas à se concerter entre eux pour se précautionner contre l'avenir, parce que s'ils commençoient à être sous le joug, ils n'en sentoient pas encore le poids.

Telle étoit la puissance de Philippe Auguste, lorsqu'Innocent III paroissoit vouloir exterminer tous les Chrétiens. Ils alloient par troupes se faire égorger dans la Palestine ; ils achevoient dans la Thrace la ruine de l'empire d'Orient : toute l'Italie & toute l'Allemagne étoient en armes : dans le Nord on continuoit de prêcher les idolâtres avec des soldats pour missionnaires. Ce n'étoit pas assez : ce pape vouloit encore faire couler des flots de sang en France & en Angleterre ; & pour cela, il publia deux croisades avec force indulgences, l'une contre Jean, & l'autre contre les Albigeois. Sans doute, que si l'Espagne eût été tranquille, il n'eût pas manqué d'y susciter des guerres.

Le pape avoit été pris pour juge entre quelques évêques d'Angleterre & les moines de saint Augustin, qui se disputoient le droit d'élire l'archevêque de Cantorberi. Il jugea en faveur des moines : cependant il cassa deux élections qui avoient été faites ; & il nomma de son autorité le cardinal Langron. Le roi refusa d'agréer ce

prélat, se plaignant d'une entreprise qui attaquoit les droits de sa couronne. Innocent répondit que ce n'étoit pas à lui de nommer aux grands bénéfices; qu'il devoit recevoir ceux que l'église avoit choisis, & que s'il n'obéissoit pas, il mettroit son royaume en interdit, l'excommunieroit, & délieroit ses sujets du serment de fidélité. Des menaces il passa aux effets; il publia une croisade; & il envoya un légat à Philippe Auguste, pour l'inviter à se saisir de la couronne d'Angleterre.

Pendant que le roi de France armoit, le légat se rendit à Douvres, où il trouva Jean Sans-terre. Ce prince lâche se soumit à tout ce qu'on exigea de lui, jusqu'à faire hommage au saint siege. En présence des seigneurs & du peuple, il mit sa couronne aux pieds du légat, qui ne la lui rendit qu'après l'avoir gardée cinq jours.

Le légat de retour en France, déclara à Philippe qu'il ne devoit plus songer à l'Angleterre, parce que ce royaume étoit un fief de l'église de Rome. Philippe, surpris d'un tel discours, employa ses forces contre le comte de Flandre allié de Jean; & il se rendit maître de plusieurs places, pendant que Louis son fils, défendoit l'Anjou contre le roi d'Angleterre, qui avoit débarqué à la Rochelle.

Ce fut alors qu'Othon vint au secours de Jean, son oncle. Quoique Philippe n'eût que cinquante mille hommes, &, que par conséquent il fût bien inférieur à ses ennemis, il ne craignit point de présenter la bataille. L'action fut vive. Il se vit enveloppé d'un gros d'ennemis, exposé à

mille traits, renversé de son cheval: mais il remporta une victoire complete.

Les mauvais succès de Jean enhardirent les barons d'Angleterre à se soulever. Ce roi bientôt abandonné, fut réduit à recevoir la loi de ses sujets; & il signa deux chartes contraires aux prérogatives de sa couronne. Dans cette extrémité, il eut recours au pape son seigneur, le priant de déclarer nul un engagement contracté sans son aveu.

Le pape, qui n'ignoroit pas la protection qu'on doit à ses vassaux, annulla ces chartes, & menaça les barons des censures de l'église, s'ils continuoient d'en exiger l'exécution. Bien loin d'obéir, ils offrirent la couronne à Louis, & ce prince partit.

Philippe, qui craignoit de se brouiller avec la cour de Rome, avoit feint de s'opposer au départ de son fils: mais Innocent qui ne s'y méprit pas, excommunia & Louis & Philippe.

Louis étoit maître des principales villes, & il avoit été proclamé à Londres, lorsque Jean mourut. La haine des Anglois ne passa pas sur Henri son fils, âgé de huit à dix ans: ils s'intéresserent au contraire pour ce jeune prince. Tout changea, & Louis fut contraint de repasser la mer. Venons à la croisade contre les Albigeois.

Les Albigeois étoient, dit-on, des especes de Manichéens, & on leur reprochoit bien des sortes d'erreurs. Ils s'étoient répandus en grand nombre dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné & l'Arragon. Il falloit sans doute, travailler à les convertir: mais ce n'étoit pas avec

des croiſades. Dans le quatrieme ſiecle, les Ithaciens furent ſéparés de l'égliſe, pour avoir condamné à mort les Priſcillianiſtes. Alors bien loin d'employer de pareils moyens, on ne ſe hâtoit pas même de donner le baptême à ceux qui le demandoient; mais lorſque l'ignorance eut imaginé les croiſades, on ne prit plus tant de précautions: on prépara les converſions par les armes; & c'eſt après une bataille qu'on baptiſoit les idolâtres, qui ſe convertiſſoient par la ſeule crainte d'être encore battus.

Raimond, comte de Toulouſe; dont un des ayeux s'étoit croiſé pour la Terre Sainte, défendoit les Albigeois ſes ſujets; de ſorte que la croiſade eut autant pour objet de le dépouiller de ſes états, que d'extirper l'héréſie & les hérétiques. Il ſentit le coup qui le menaçoit; & pour le parer, il ſe ſoumit en apparence à tout ce qu'on exigea de lui; c'eſt-à-dire, qu'il promit d'exterminer tous les Albigeois.

Il étoit difficile qu'un ſouverain remplit un pareil engagement. On ſe méfia de lui: il ne put plus diſſimuler, il prit les armes, il appella à ſon ſecours le roi d'Arragon, & ce prince ayant perdu la bataille & la vie, les croiſés firent de nouveaux progrès; ils étendirent même leurs conquêtes juſques ſur des ſeigneurs, qui n'avoient rien à démêler avec les Albigeois. Alors des conciles dépoſerent Raimond: ils donnerent ſes états à Simon de Montfort, chef des croiſés; & ils en conſerverent ſeulement une partie pour le jeune Raimond, fils du comte de Toulouſe. Philippe Auguſte envoya des troupes contre les Albigeois; Louis ſon fils, marcha lui-même: mais

mais il me suffit de remarquer ici que cette guerre dura depuis 1209 jusqu'en 1228.

Philippe Auguste mourut en 1223 dans la cinquante-huitieme année de son âge & dans la quarante-troisieme de son regne. Ce prince a jetté les fondemens de la grandeur des Capétiens, qui jusqu'à lui avoient toujours été foibles, parce qu'ils n'avoient pas ses talens. Il réunit à la couronne, non-seulement, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, mais encore l'Auvergne, l'Artois, la Picardie, & plusieurs autres domaines. Si Richard eut plus de brillant à la guerre, ou peut-être plus de bonheur, Philippe joignoit au courage & à la gloire des armes une conduite sage & soutenue. Il fut s'agrandir sans donner d'ombrage, & il fit respecter sa puissance encore mal affermie. Je ne lui reproche pas la guerre qu'il fit aux Albigeois: ce reproche tomberoit plus sur son siecle que sur lui.



CHAPITRE III.

De la France sous Louis VIII & sous St. Louis, & de l'Angleterre sous Henri III.

LOUIS VIII fut sacré & couronné quelques jours après la mort de son pere. Je le remarque pour vous faire observer que le regne de Philippe Auguste est l'époque, où il n'étoit plus nécessaire qu'un roi de France prît la précaution de faire couronner son fils de son vivant.

Henri III ayant demandé la restitution des provinces enlevées à Jean Sans-terre, Louis déclara qu'elles avoient été légitimement confisquées, & cherchant à faire des reproches au roi d'Angleterre, il se plaignit de ce qu'il n'avoit pas assisté à son sacre, auquel il auroit dû se trouver, comme duc de Guienne. Mais il ne s'appercevoit pas qu'il tomboit dans une contradiction, dont les Anglois auroient pu tirer avantage. En effet, puisque l'arrêt du parlement avoit confisqué la Guienne, comme les autres provinces; reconnoître que Henri en étoit encore le duc, c'étoit ne pas lui en contester la possession légitime, & par conséquent, avouer ses droits sur les provinces mêmes qui lui avoient été enlevées. Quoi qu'il en soit, la guerre commença; & après quelques succès alternatifs, elle fut terminée par une treve. Alors le roi de France marcha contre les Albigeois, prit Avignon, & soumit tout le Languedoc; Amauri de Montfort, fils de Simon, lui ayant cédé ses droits sur le comté de Toulouse. Louis mourut en Auvergne, lorsqu'il revenoit à Paris. Quoique le peu qu'il a regné ne permette pas de le juger, on a lieu de croire que l'autorité ne se seroit pas dégradée entre ses mains. J'en juge, sur-tout, par la tranquilité dont la France jouit pendant son regne: car on ne s'apperçut pas qu'elle changeoit de maître. Cependant si Louis eût été seulement soupçonné de foiblesse, les seigneurs n'auroient pas manqué d'exciter des troubles.

Au contraire, c'est sous lui que l'usage d'appeller à la cour féodale du roi, acheva de s'établir, & devint une loi que les grands vassaux

même commençoient à reconnoître, quoiqu'elle dégradât leurs justices.

Le parlement conserva la forme qu'il avoit prise sous Philippe Auguste, malgré les vassaux de la couronne, qui voulurent en exclure le chancelier, le bouteillier, le connétable, & le chambellan du roi.

Il s'introduisit encore pendant ce regne un autre usage, qui n'étoit pas moins favorable à l'autorité royale. Lorsqu'un seigneur se croyoit menacé d'une guerre, qu'il ne se sentoit pas capable de soutenir, ce qui devoit arriver souvent, il s'adressoit à son suzerain, & citant à sa justice celui qui lui donnoit des sujets de crainte, il en exigeoit un *assurement*, c'est-à-dire, assurance qu'il ne lui seroit fait aucun tort. Si dans la suite quelque différent survenoit entr'eux, ils s'en remettoient l'un & l'autre à la justice du seigneur qui avoit garanti l'acte d'*assurement*. On voit que par là le roi devenoit insensiblement le protecteur des seigneurs foibles, comme il l'étoit déja des communes; & qu'en même tems il se rendoit juge des prétentions des seigneurs les plus puissans.

Ce n'étoit pas l'amour de l'ordre, qui produisoit des changemens aussi avantageux au bien public qu'à l'agrandissement des rois : c'étoit plutôt la foiblesse de la plupart des seigneurs. De pareils usages ne pouvoient donc pas être encore bien reconnus : il falloit du tems pour les accréditer, & sur-tout, de la circonspection & de la fermeté dans les souverains. Trop de foiblesse de leur part, ou des entreprises trop précipitées

auroient enhardi ou soulevé les esprits, & le désordre auroit recommencé.

Heureusement la France eut un roi doué de toutes les qualités nécessaires dans des circonstances aussi délicates, & qui joignant au talent de régner une vertu éminente, fit respecter sa puissance par la vénération qu'il inspira pour lui-même. Tel fut St. Louis, fils aîné de Louis VIII. Après les tems malheureux que nous avons parcourus, Monseigneur, ne sentez-vous pas dans votre ame le desir d'étudier ce beau regne? Je ne vous en donnerai cependant qu'une esquisse, & je vous laisserai beaucoup à desirer. Vous regretterez que Louis n'ait pas régné dans de meilleurs tems: car s'il étoit grand lui-même, son siecle, encore barbare, a répandu des taches sur son regne.

Louis avoit à peine douze ans, lorsqu'il monta sur le trône. Blanche, sa mere, fille d'Alphonse IX roi de Castille, prit les rênes du gouvernement. Le dernier roi l'avoit nommée régente, & avoit fait un bon choix.

Les seigneurs jugerent l'autorité affoiblie dès qu'ils la virent entre les mains d'une femme étrangere & d'un enfant: ils se tromperent. La régente, avertie de leurs complots, ne leur laissa pas le tems de réunir leurs forces. Elle se hâta d'armer, & marcha avec son fils contre Thibault, comte de Champagne, qui dans sa surprise n'eut de ressource qu'en la clémence du roi. C'étoit un des chefs de la ligue: il en restoit encore deux, Pierre de Dreux comte de Bretagne, surnommé Mauclerc, & Hugues de Lusignan comte de la Marche. L'armée passa la Loire; ils

furent cités & ils se soumirent. C'est ainsi que la régente, par sa promptitude, déconcerta leurs projets. Le frere du roi d'Angleterre, Richard, qui étoit à Bordeaux, tenta vainement de soulever d'autres seigneurs, il fut contraint lui-même de demander une treve. La reine s'attacha les principaux vassaux; elle renouvella un traité d'alliance, que le dernier roi avoit fait avec Fréderic II; & elle fit échouer une ligue, dont le projet étoit de faire passer la régence au comte de Boulogne, oncle du roi.

La reine, sollicitée par le pape, reprit ensuite la guerre contre les Albigeois, dont la ruine avoit été suspendue par la mort de Louis VIII. Le jeune Raimond, qui avoit succédé à son pere & qui avoit mis Amauri de Montfort dans la nécessité de céder au roi toutes ses prétentions, succomba sous les armes de la France, & subit la loi. Blanche & Grégoire IX se partagerent ses dépouilles: Louis prit possession d'une partie de ses domaines: le comtat Venaissin fut destiné pour augmenter le patrimoine de St. Pierre: on n'accorda même à Raimond que l'usufruit de ce qu'on voulut lui laisser, & il fut réglé qu'après lui le comté de Toulouse passeroit dans la maison de France. Ce prince promit d'exterminer les hérétiques, d'aller à la Terre Sainte, & de donner à plusieurs églises des sommes considérables. Enfin il fit amende honorable, pieds nus, en chemise, & reçut l'absolution.

Cependant on continua la guerre contre les Albigeois, mais d'une maniere plus sourde. Elle se faisoit par un tribunal chargé de rechercher & de poursuivre les hérétiques: cette croisade

toujours subsistante est ce qu'on nomme l'inquisition. Elle passa dans la suite en Italie & en Espagne, où elle est encore ; mais elle a été bannie de France, & les Allemands n'en ont jamais voulu.

Malgré l'activité & la prudence de la reine, on s'imaginoit toujours que son gouvernement devoit être foible, & la France n'étoit plus tranquille. Ou les seigneurs se faisoient la guerre, ou ils formoient des ligues contre le roi ; & l'anarchie sembloit se reproduire.

Les factieux, après avoir engagé le comte de Boulogne dans leur parti, entrerent sur les terres du comte de Champagne, sous différens prétextes, mais dans le vrai, pour se venger d'avoir été abandonnés, ou pour le forcer à revenir à eux. Louis marcha, car la reine, moins jalouse de gouverner que de former un roi, montroit par tout son fils, & le faisoit toujours agir. L'armée des rebelles fut dissipée par la fermeté du jeune prince.

Cependant la régente, qui négocioit au milieu des troubles, profita des divisions pour faire reconnoître son fils duc de Guienne, par une partie des seigneurs d'au-de-là Loire. Mais le comte de Bretagne ne se soumettoit pas : enhardi par les secours qu'il pouvoit tirer d'Angleterre, il faisoit souvent renaître les troubles.

Henri III, avare, dissipateur, sans talens & sans vertus, s'abandonnoit à des ministres qui se culbutoient tour-à-tour, & qui abusant de l'autorité, rendoient leur maître tout-à-la-fois odieux & méprisable. Il avoit irrité les barons, en leur enlevant plusieurs places, & en révoquant les

deux chartes du roi Jean, qu'il avoit juré d'observer; & après avoir offensé ses vassaux, qu'il auroit dû ménager, il entreprit cependant de recouvrer les provinces que Philippe avoient enlevées à son pere. C'est ainsi que ce prince foible, cédant aux conseils différens de ses favoris, concertoit ses démarches, & formoit des entreprises qu'il se mettoit hors d'état de soutenir.

Il débarque à S. Malo: le comte de Bretagne lui livre ses principales places: des seigneurs normands, déclarés pour lui, l'invitent à se transporter en Normandie: l'Anjou, dégarni de troupes, lui offre une conquête facile. Mais on n'imagineroit pas qu'il est venu pour faire la guerre. Pendant qu'il donne des fêtes à Nantes, Louis est à la tête de ses troupes, fait des sieges, prend des places & vient insulter le roi d'Angleterre, que rien n'arrache à ses plaisirs.

Cette inaction de Henri contint les plus rebelles, qui n'attendoient que le moment où ils pourroient se déclarer. La régente, qui en sut profiter, ramena les uns par la crainte, les autres par des graces; & elle négocia si heureusement, que leur faisant oublier jusqu'à leurs querelles particulieres, elle les réconcilia entr'eux, & les réunit tous pour la défense du roi. Quant à Henri, il fit un voyage en Gascogne: il y reçut les hommages de ses sujets; & après avoir contribué à rétablir la paix en France, il repassa la mer, comme pour exciter des troubles en Angleterre.

Les évêques de France s'arrogeoient alors la même autorité dans leurs diocèses, que les papes usurpoient sur toute la chrétienté; si on atta-

quoit leurs prétentions les moins fondées, ils jettoient des interdits, des excommunications; & toujours armés de leurs censures, ils crioient contre l'irréligion des officiers du roi, qui s'opposoient à leurs entreprises. Ces moyens leur avoient souvent réussi. St. Louis, car ce roi mérita ce nom de bonne heure, St. Louis, dis-je, sut distinguer dans les ministres de l'autel le caractère, qu'il devoit respecter, & les passions qu'il devoit réprimer. Bien loin donc de tolérer l'abus des censures, il punit, par la saisie du temporel, les évêques qui les employoient pour conserver ce temporel même: de sorte que devenues dès lors contraires à leurs vues intéressées, elles devinrent aussi plus rares.

La treve, qui avoit terminé la derniere guerre étoit sur le point de finir, & le comte de Bretagne avoit recommencé les hostilités, comptant toujours sur Henri. Mais la conduite de ce roi ne se démentoit point: s'il ne renonçoit pas à ses premiers desseins sur la France, il ne cessoit pas non plus d'aliéner les barons anglois, qui faisoient toute sa force. Dans la vue d'abattre leur puissance, il attira les Poitevins, auxquels il donna les gouvernemens & les principales places. Les barons révoltés, refuserent de venir à un parlement qu'il convoqua, & même ils le menacerent de lui ôter la couronne, s'il ne renvoyoit pas les étrangers. Heureusement pour Henri, ils ne surent pas s'accorder, & leurs dissentions leur devinrent funestes. Pendant ces troubles, il ne fut pas possible de porter la guerre en France; & le comte de Bretagne, qui ne fut pas soutenu, fut contraint de faire la paix.

Il méritoit de perdre ses états & la vie même pour s'être révolté contre son seigneur : il osa néanmoins compter sur la clémence du roi. En effet, Louis touché de le voir à ses pieds, la corde au cou, lui rendit ses domaines ; il consentit même à les laisser passer au fils, qui n'étoit pas coupable des crimes du pere : mais ce ne fut qu'à condition qu'après la mort de cet héritier, la Bretagne seroit réunie à la couronne. C'est ainsi que le roi, mêlant par un sage tempéramment la clémence & la sévérité, s'attachoit ceux-mêmes qu'il punissoit, & contenoit les seigneurs, que trop d'indulgence auroit enhardis à lui manquer.

Toujours compatissant, mais sans foiblesse, autant il aimoit à se relâcher de ses droits, quand il le pouvoit sans inconvénient, autant il les soutenoit avec fermeté quand on vouloit abuser de sa clémence. Les vassaux, qui avoient eu occasion de traiter avec le roi, ne pouvoient pas s'allier avec les étrangers, sans avoir obtenu son agrément : car c'est une clause que Louis, ainsi que Philippe Auguste, n'avoit jamais oubliée. Cependant Simon, comte de Ponthieu, arrêta le mariage de sa fille son héritiere, avec le roi d'Angleterre. Henri l'avoit déja épousée par procureur, & le pape lui-même s'étoit mêlé de cette alliance. Il n'eût pas été prudent de permettre qu'un ennemi de la France pût encore acquérir des droits sur de nouvelles provinces ; c'étoit donc le cas de forcer le comte à se souvenir des engagemens qu'il avoit contractés avec son seigneur ; c'est ce que fit Louis, en se préparant à confisquer toutes les terres de ce vassal. Le mariage fut rompu.

Louis ayant vingt-un ans accomplis, & se trouvant majeur, la reine se démit de la régence : cependant elle n'eut pas moins de part dans le gouvernement, parce que le roi ne cessa pas de prendre les conseils d'une mere, qui lui avoit donné des leçons.

Il y avoit deux ans que Thibault, comte de Champagne, avoit hérité du royaume de Navarre. Ce prince naturellement inquiet prenoit & quittoit les armes avec beaucoup de légereté: une couronne de plus ne fit qu'augmenter son inquiétude. Il redemanda les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & d'autres fiefs qu'il avoit vendus au roi, & qu'il prétendoit n'avoir qu'engagés. Il entreprit même de soutenir ses prétentions avec une armée, se croyant assez puissant pour n'avoir besoin que d'un prétexte : il fut bientôt obligé de se soumettre à Louis. Thibault est fort connu par ses chansons : en effet, il étoit bon poëte pour son tems & pour un prince. Il aimoit sur-tout, à chanter la régente, son héroïne ; & il fit pour elle des vers galans, lors même qu'il venoit de conclure un traité, par lequel il avoit été forcé d'abandonner plusieurs places, & condamné à s'absenter de France pour sept ans. Il alla dans la Terre Sainte chercher de l'exercice à son inquiétude : il n'y trouva que cela. Son absence & celle de plusieurs autres seigneurs, qui le suivirent, assura la tranquilité en France, sans porter le trouble parmi les Musulmans : ils ne firent rien de mémorable.

Louis par sa sagesse & par sa fermeté avoit fait rentrer tous les vassaux dans le devoir, & fai-

ſoit regner la paix ; lorſque les démêlés de Grégoire IX & de Frederic II troubloient l'Italie & l'Allemagne. Il ne tint pas au pape que la France n'armât pour lui ; il le ſouhaitoit ; & il y auroit réuſſi, ſi le roi eût été moins juſte ou moins éclairé. Nous avons dépoſé Fréderic, écrivit-il à Louis, & nous avons donné l'empire à Robert comte d'Artois, votre frere.

Le roi fit en ſon nom, & au nom des ſeigneurs qu'il avoit conſultés, une réponſe dont la ſubſtance étoit ; „ Nous ſommes ſurpris que le pape ait eu la témérité de dépoſer l'empereur. Quand ce prince auroit mérité d'être dépoſé, il ne pouvoit l'être que par un concile général. Nous n'ignorons pas que le pape eſt ſon plus grand ennemi, & nous ſommes bien éloignés de voir en lui le même zele pour la religion : car pendant que Fréderic s'expoſoit au péril de la mer & de la guerre pour le ſervice de Jeſus-Chriſt, le pape profitoit de ſon abſence pour le dépouiller de ſes états. Il lui importe peu de faire couler le ſang, pourvu qu'il ſatisfaſſe ſa vangeance. Il ne veut ſoumettre l'empereur, que pour ſubjuguer enſuite tous les princes ; & ſes offres ſont moins l'effet de ſon affection pour nous que de ſa haine contre Fréderic. Nous nous informerons cependant des ſentimens de l'empereur ſur la foi ; s'il eſt orthodoxe, pourquoi lui ferions-nous la guerre ? mais s'il ne l'eſt pas, nous la lui ferons à outrance, comme nous la ferions au pape même „.

Vous voyez qu'on regardoit alors comme des vérités conſtantes, qu'on doit employer les armes contre les hérétiques ; & qu'un concile gé-

néral peut déposer les souverains. Il falloit que ces préjugés fussent bien enracinés pour entraîner St. Louis même.

Le roi cependant ne négligeoit rien pour reconcilier l'empereur & le pape : mais tous ses efforts furent inutiles. Une ligue qui se forma sur ces entrefaites, fournit à son activité & à son courage des succès plus heureux & plus assurés.

Cette ligue étoit l'ouvrage d'Isabeau reine d'Angleterre, qui depuis la mort du roi Jean son mari, avoit épousé le comte de la Marche. Souffrant avec peine l'hommage que son nouveau mari rendoit au comte de Poitiers, frere du roi de France, cette princesse lui persuada de se révolter. Henri III, toujours inconsidéré, entra dans les vues de sa mere, & se flatta de faire des conquètes en France, quoiqu'il ménageât trop peu les Anglois, pour en tirer assez de secours. Enfin les comtes de Toulouse & de Provence armerent encore sous différens prétextes, & se préparerent à réunir leurs forces à celles du roi d'Angleterre & du comte de la Marche : mais cette guerre finit par deux victoires que Louis remporta ; je dis qu'il remporta lui-même, l'une au point de Taillebourg & l'autre sous les murs de Saintes. Henri repassa en Angleterre & les rebelles se soumirent aux conditions que le roi leur imposa.

Louis fut alors plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avoit été, & il le montra en abolissant un usage, qui pouvoit souvent être la source des troubles. Plusieurs seigneurs avoient tout à la fois des fiefs en France & en Angle-

terre, & lorſque la guerre s'élevoit entre ces deux royaumes, la coutume étoit de ſe déclarer pour celui où l'on avoit des domaines plus conſidérables. C'étoit déja là un ſujet à conteſtation, & quelquefois, par conſéquent, un prétexte pour ſe révolter, ſans pouvoir être accuſé de télonie. Il eſt vrai cependant qu'on remettoit au prince dont on abandonnoit le parti tous les fiefs qui en relevoient; & il les gardoit tout le tems de la guerre; mais c'étoient des places, dont il n'étoit jamais bien ſur, & qui occupoient des troupes qu'on auroit pu employer ailleurs. Un autre inconvénient encore plus grand, c'eſt que de pareils vaſſaux avoient ſouvent d'autres intérêts que ceux du roi, entretenoient des intelligences avec ſon ennemi, & en pouvoient favoriſer les entrepriſes; le roi les aſſembla donc & leur ordonnant de renoncer aux fiefs qu'ils avoient en France, ou à ceux qu'ils avoient en Angleterre, il leur déclara qu'il ne vouloit pas que ſes vaſſaux euſſent d'autres ſeigneurs que lui: tous ſe ſoumirent à cette loi.

C'étoit alors qu'Innocent IV tentoit de dépouiller Fréderic par des excommunications, & que contraint lui-même de s'enfuir, il avoit bien de la peine à trouver un aſyle quelque part. Les papes étoient des hôtes incommodes, & ils commençoient même à être à charge au clergé de toute la chétienté; parce que s'étant peu-à-peu accoutumés à regarder comme un tribut les ſecours qu'ils en avoient retirés; ils chargeoient à toute occaſion les bénéfices d'impoſitions arbitraires. Les droits qu'ils s'arrogeoient ſur les biens de toutes les égliſes, ne pouvoient manquer de

produire tôt ou tard une révolution. D'un côté, il étoit naturel qu'ils abusassent de plus en plus de la facilité qu'ils avoient à se faire tous les jours de plus grands revenus; & de l'autre, il étoit naturel encore que l'avarice éclairât sur l'injustice de leurs prétentions & sur la témérité de leurs entreprises. On commençoit même à parler des excommunications avec un ton moins sérieux. „ Vous savez, mes freres, dit un curé de Paris en publiant celle qui avoit été prononcée contre Fréderic, vous savez que j'ai reçu ordre de publier l'excommunication fulminée par le pape contre Fréderic empereur, & de le faire au son des cloches & tous les cierges de mon église étant allumés : j'en ignore la cause, & je sais seulement qu'il y a entre ces deux puissances de grands différens & une haine irréconciliable. Je sais aussi qu'un des deux a tort, mais je ne sais qui l'a des deux. C'est pourquoi de toute ma puissance, j'excommunie & je déclare excommunié celui qui fait injure à l'autre, & j'absous celui qui souffre l'injustice, d'où naissent tant de maux dans la chrétienté. „ L'empereur fit des présens à ce curé & le pape le mit en pénitence. Je conjecture que la fermeté avec laquelle Louis s'opposoit à l'abus des censures, avoit préparé les esprits à voir, sans scandaliser, le peu de respect du curé pour les ordres d'Innocent IV.

Le chapitre général de l'ordre de Citeaux devoit se tenir au mois de septembre, & le roi qui considéroit beaucoup ces religieux, avoit promis de s'y trouver. Le pape, qui en fut averti, écrivit aux abbés une lettre étudiée, dans laquelle il les prioit instamment de conjurer le roi à

genoux & à mains jointes, d'accorder sa protection au pape contre Fréderic, qu'il nommoit fils de Satan. Faites, disoit-il, que le roi me reçoive dans son royaume, comme Alexandre III fut reçu contre la persécution de Fréderic I, & St. Thomas de Cantorberi contre celle de Henri II, roi d'Angleterre.

Le roi vint en effet à Citeaux, entra dans le chapitre, s'assit, & aussitôt cinq cent moines tomberent à ses pieds, gémissant avec larmes, pendant que l'abbé portoit la parole. Louis les voyant à genoux, se mit aussi à genoux lui-même, & leur dit qu'il défendroit l'église de Rome, autant que son honneur le permettoit, & qu'il recevroit volontiers le pape pendant son exil, si les barons le lui conseilloient: ajoutant qu'un roi de France ne pouvoit se dispenser de suivre leurs avis. L'avis des barons fut de ne le pas recevoir.

Le pape ayant essuyé un pareil refus du roi d'Arragon, imagina de se faire presser par Henri, d'honorer l'Angleterre de sa présence. Pour cet effet, quelques cardinaux écrivirent à ce prince comme de leur propre mouvement: „ Nous vous donnons, en amis, un conseil utile & honorable. C'est d'envoyer au pape une ambassade, pour le prier de vouloir bien honorer de sa présence le royaume d'Angleterre, auquel il a un droit particulier; & nous ferons notre possible pour le faire condescendre à votre priere. Ce vous feroit une gloire immortelle que le souverain pontife vint en personne en Angleterre, ce qui n'est jamais arrivé que nous sachions; & nous nous souvenons avec plaisir de lui avoir

oui dire qu'il seroit empressé de voir les délices de Westminster, & les richesses de Londres „. Le roi d'Angleterre reçut agréablement cette proposition, & auroit facilement donné dans le piege, si des personnes sages ne l'en avoient détourné, en disant : „ C'est déja trop que nous soyons infectés des usures & des simonies des Romains, sans que le pape vienne ici lui-même piller les biens de l'église & du royaume „.

Je rapporte ces circonstances d'après l'abbé Fleuri. Elles font voir dans les esprits une disposition qui préparoit la décadence d'une autorité portée au de-là de ses bornes légitimes. En effet, plus les papes n'avoient, pour toute politique, qu'une ambition sans regle, plus les peuples devoient faire d'efforts pour secouer un joug, qui devenoit tous les jours plus pesant ; & les armes spirituelles, si mal-à-propos employées, devoient insensiblement s'émousser.

On prétend que le pape, apprenant le refus que lui fit le roi de France, dit dans sa colere : il faut venir à bout de l'empereur, ou nous accommoder avec lui ; & quand nous aurons écrasé ou adouci ce dragon, nous foulerons aux pieds sans crainte tous ces petits serpens.

Innocent, refusé de toutes parts, choisit Lyon pour sa résidence. Cette ville n'appartenoit alors ni au roi ni à l'empereur. Elle avoit été un fief de l'empire ; mais les archevèques pendant les guerres, s'en étoient approprié la souveraineté.

Cependant le roi fut attaqué d'une maladie, qui fit craindre pour ses jours. L'alarme fut générale, & faisoit voir combien il étoit aimé ; lorsqu'il sortit enfin d'une léthargie profonde, & demanda

manda la croix à l'évêque de Paris. La reine mere, effrayée du vœu qu'il formoit, fit tout ce qu'elle put alors & dans la suite pour le détourner de ce dessein : mais Louis crut avoir contracté un engagement, dont rien ne le pouvoit dispenser.

La piété de St. Louis ne consistoit pas dans des pratiques, qu'on suit par routine & par désœuvrement : souvent après s'être fait une habitude d'aller tous les jours à certaines heures aux pieds des autels, les princes ne continuent d'y aller, que parce que ces heures deviendroient des momens vuides, pendant lesquels ils ne sauroient plus à quoi s'occuper; & les exercices de religion semblent n'être pour eux qu'une suite de cette étiquette, qui les importune, & qui leur est cependant nécessaire.

La vie de St. Louis étoit une occupation & une priere continuelle, parce qu'il connoissoit ses devoirs, qu'il y sacrifioit tous ses momens, & qu'il les savoit remplir. Il prioit, lorsque s'humiliant souvent devant le roi des rois, il demandoit au ciel les talens & les vertus dont il ignoroit seul que le ciel l'avoit déja comblé : mais il prioit encore, lorsqu'à la tête d'une armée, il donnoit à ses soldats l'exemple du courage; lorsqu'assis au pied d'un arbre, dans le bois de Vincennes, il rendoit la justice à ses sujets; lorsque dans son conseil, occupé des affaires qui s'y traitoient, il ouvroit les avis les plus sages; lorsqu'en respectant le caractere des ecclésiastiques, il mettoit de justes bornes à leur puissance; lorsqu'après s'être exercé dans les plus grandes austérités, il paroissoit au milieu de sa cour avec cette gaieté,

qui eſt le caractere d'une belle ame : en un mot, toujours roi, toujours chrétien, toujours ſaint, il étoit le modele de cette piété, dont la lecture du pere Maſſillon vous donne des leçons tous les carêmes.

Il n'y avoit par-tout que des abus, lorſqu'il monta ſur le trône. Il en détruiſit un grand nombre : il en corrigea même, ſur leſquels il ſemble qu'un prince pieux devoit naturellement s'aveugler. Ce fut un grand malheur pour la France, qu'étant auſſi ſupérieur à ſon ſiecle par ſes lumieres & par ſes vertus, il ne réflechit pas ſur les inconvéniens & ſur l'injuſtice des croiſades.

Pendant qu'il s'occupoit du voyage de la Terre ſainte, Innocent dépoſoit Fréderic dans le concile de Lyon, & allumoit de nouveau la guerre en Europe. En vain ce prince offroit par ſes ambaſſadeurs, de reſtituer tout ce qu'il avoit enlevé au ſaint ſiege, de réparer tous les dommages qu'il avoit cauſés, de faire tous ſes efforts pour réunir l'égliſe grecque à l'égliſe romaine, & de marcher contre les infideles pour rétablir le royaume de Jéruſalem. Le pape répondit qu'il ne comptoit point ſur ſes promeſſes ; & comme on lui offroit pour garans le roi de France & le roi d'Angleterre, il les refuſa de peur que l'égliſe n'eût trois ennemis au lieu d'un. C'eſt ainſi que tout à la fois, juge & partie, il rejettoit tout moyen de conciliation. Louis qui tenta ſans ſuccès de ramener ce pontife à des ſentimens plus apoſtoliques, eût la ſageſſe de ne ſe mêler de ce grand différent que comme médiateur. Si vous voulez connoître plus à fond

tout ce qui concerne cette guerre entre le sacerdoce & l'empire, l'excellent & judicieux abbé Fleuri ne vous laissera rien à desirer.

Le roi ayant assuré la tranquilité dans son royaume, & confié la régence à la reine sa mere, partit pour la Terre sainte avec Marguerite sa femme, ses freres Robert, Alphonse, Charles, & quantité de seigneurs. Pour fournir aux frais de cette guerre, on taxa le clergé à payer le dixieme de son revenu. Cet impôt, qui déplut beaucoup aux ecclésiastiques, ne diminua pas peu le zele qu'ils avoient montré jusqu'alors pour les croisades, & qui s'étoit sur-tout entretenu, parce qu'elles leur procuroient souvent l'occasion d'acheter des terres à bon marché. Il faut donc espérer qu'ils cesseront de prêcher une guerre, dont ils commencent à faire les fraix sans en tirer aucun avantage; & que l'avarice fera ce que la raison ne pouvoit faire. Le pape qui faisoit lever cet impôt, voulut par la même occasion en faire lever un autre pour lui-même. Le roi ne le souffrit pas. Mais voyons quel étoit alors l'état de la Palestine.

Il y avoit eu de grandes révolutions en Asie. Au nord-est de la Perse est le Korassan, qui en est séparé par un vaste désert. Ce pays avoit passé successivement sous la domination des rois de Perse, des Arabes & des Turcs Seljoucides: lorsqu'à la fin du onzieme siecle, un esclave turc, nommé Cothbeddin Mohammed, y fonda la dynastie des Karismiens que nous nommons Carismins. Dans le cours du douzieme; ses descendans conquirent tout le pays des Turcs Seljoucides, c'est-à-dire, des sultans de Perse, du Ker-

man, d'Iconium, ou de l'Asie mineure, d'Alep, & de Damas; ils porterent leurs armes bien avant dans la Tartarie, & ils paroissoient devoir soumettre jusqu'aux contrées orientales les plus éloignées, lorsqu'Alaedin Mohammed, sixieme sultan de Carisme, succomba sous un nouveau conquérant, & laissa un fils dont la mort mit fin quelque tems après en 1231, à la dynastie des Carismins.

Ces vastes pays, d'où sont sortis les Huns & les Turcs, reproduisent sans cesse des générations d'hommes robustes, qui comme des torrens, se répandent par intervalles sur le reste de la terre. Endurcis à la fatigue, accoutumés aux nourritures les plus grossieres, les déserts, qui les séparent des nations policées, ne sont pas des digues capables de les arrêter; ce sont seulement des barrieres que les arts ne sauroient franchir. Cette source ne tarit point : si elle s'affoiblit par ses irruptions, elle se renouvelle tôt ou tard, pour se précipiter encore avec violence. C'est alors qu'une horde grossie de plusieurs autres, fond tout-à-coup sur les terres cultivées, & dévaste tout les pays qu'elle inonde.

Sur la fin du douzieme siecle & au commencement du treizieme, Temougin, chef d'une de ces hordes, qu'on nomme Moguls ou Mogols, vainquit les hordes qui erroient autour de lui, & les ayant rassemblées, prit le titre de Ganghizkan, que nous prononçons Gengiscan. Il soumit la Tartarie, une partie de la Chine, pénétra dans l'Inde, dans la Perse, & poussa ses conquêtes jusques sur l'Euphrate. Maître de ce vaste empire, tous ses succès se bornoient à se rendre

redoutable au nord de ces montagnes & de ces déserts, qui partagent l'Asie du couchant au levant, & à regner au midi sur des nations qu'il avoit ruinées.

Il mourut en 1226, laissant quatre fils qui avoient eu part à ses conquêtes, & qui les partagerent. Un de ses petits-fils, nommé Batoucan, porta ses armes jusques dans la Hongrie. Un autre, nommé Houlagou, passa l'Euphrate, soumit une partie de la Natolie, autrement l'Asie mineure, & détruisit l'empire des khalifes, & celui des Ismaéliens ou assassins, établis en Perse & en Syrie. Ceux-ci avoient un chef, connu sous le nom du *Vieux de la montagne*. Leur religion, fondée en même tems que leur empire, & depuis près d'un siecle, leur inspiroit une obéissance si aveugle pour leur souverain, qu'ils se donnoient la mort au moindre signe qu'ils en recevoient; & comme ils ne craignoient point de perdre la vie, ils alloient au milieu d'une cour étrangere assassiner un roi, dont leur maître étoit mécontent. Houlagou extermina les assassins de Perse peu après la croisade de St. Louis, & ceux de Syrie acheverent d'être détruits en 1272 par le sultan d'Egypte.

Les Carismins vaincus, fuyant devant les Mogols, se répandirent dans la Syrie, & dans la Palestine vers l'an 1244. Ils égorgerent indistinctement tout ce qu'ils trouverent dans Jérusalem, Turcs, Chrétiens, Juifs, femmes, enfans. Les Chrétiens ayant réuni leurs forces à celles du sultan de Damas, furent entiérement défaits. Il ne leur resta plus qu'Antioche, Tyr, Tripoli, Sidon, Ptolémaïs; & ils s'affoiblissoient

encore par leurs divisions. C'étoit donc proprement les Carismins qui regnoient en Palestine, lorsque St. Louis crut devoir faire de nouveaux efforts pour recouvrer Jérusalem.

Cependant les croisés convinrent de porter la guerre en Egypte. Ils arriverent à la vue de Damiette : la côte étoit défendue par une flotte & par une armée de terre : mais tout céde au courage de Louis, qui s'élance dans la mer : l'épouvante se répand jusques dans la ville : les habitans l'abandonnent : le roi en est maitre.

Je voudrois pouvoir m'arrêter là ; car si le héros qui conduisoit cette entreprise intéresse à toutes les circonstances, il est triste de nous trouver déja à la fin des succès. Passons rapidement sur les désastres. Louis vit son armée de soixante mille hommes diminuer par les combats & se détruire par les maladies. Il vit l'un de ses freres, Robert comte d'Artois, tomber sous les coups de l'ennemi : enfin il se vit lui-même prisonnier avec ses deux autres freres. Mais ces malheurs bien loin de l'abattre, firent éclater davantage son courage & sa piété ; grand dans sa captivité, il se fit admirer des Chrétiens & respecter des Musulmans.

Damiette fut le prix de la rançon du roi. On donna huit-cent mille pesans d'or pour les autres prisonniers : il fut pourvu à la sûreté des malades & des effets, que les Chrétiens avoient en Egypte ; en un mot, après avoir fait un traité aussi avantageux, que les circonstances le permettoient, Louis conduisit les débris de son armée à Ptolémaïs. Il donna tous ses soins à mettre en état de défense les places que les Chrétiens conservoient

encore en Palestine ; il s'y arrêta près de quatre ans, & ne revint en France qu'en 1254, un peu plus d'un an après la mort de la reine Blanche, arrivée en 1252.

La puissance de St. Louis étoit si bien affermie, que pendant seize ans qu'il regna encore, elle fut toujours respectée, non-seulement par ses vassaux, mais encore par les nations étrangeres : puissance d'autant plus glorieuse, qu'elle étoit l'ouvrage de ses vertus : elle devoit donc s'accroître encore ; & elle s'accrut, mais pour le bonheur de la France. Il est curieux de voir ce prince s'agrandir tous les jours en alliant la politique & la justice, autant du moins que ces deux choses peuvent s'allier. Ce phénomène, peut-être unique dans l'histoire, mérite bien d'être observé.

Les barons avoient augmenté leurs prérogatives, par les mêmes moyens que Philippe Auguste & Louis VIII ; c'est-à-dire, en établissant dans leurs terres la jurisprudence des appels & des assuremens. Ayant ruiné par-là les justices de leurs vassaux, ils devinrent les seuls juges ; & mettant leur volonté à la place des loix, ils s'arrogerent les droits les plus étendus. Un nouvel usage concourut encore à l'accroissement de leur puissance.

Une baronie passoit toute entiere au fils aîné, tandis que les terres, qui en relevoient, se partageoient pour faire des appanages à tous les enfans. Le baron conservoit donc toujours toutes ses forces, & au contraire ses vassaux devenoient foibles en se multipliant. Cependant lorsque les freres restoient unis, les cadets ne refusoient pas de rendre hommage à leur aîné, pour les dó-

membremens qu'ils possédoient : la seigneurie continuoit en quelque sorte d'être encore une, & s'affoiblissoit peu par les partages : c'est l'usage qui s'observoit originairement. Mais la jalousie ayant divisé les freres, les cadets ne voulurent pas relever de leur aîné, & préférerent de dépendre immédiatement du suzerain, qui ne manqua pas de leur être favorable. Cette coutume devint contagieuse, & bientôt établie par-tout, quoiqu'avec quelque variété, elle diminua insensiblement la puissance des vassaux, & augmenta, par conséquent, celle des barons.

Il vint donc un tems où un baron put tout ce qu'il vouloit. Sous le regne de St. Louis, il se saisissoit du château de son vassal, en supposant qu'il en avoit besoin pour la guerre, ou pour la défense du pays. Il se faisoit céder un domaine, qui étoit à sa bienséance, pour un autre qu'il donnoit en échange. Il ne permettoit point d'aliéner un fief en tout ou en partie, ou plutôt il en faisoit payer la permission; imaginant de nouveaux droits, qu'on nomma droits *de rachat de lods & ventes*. S'il armoit son fils chevalier, s'il marioit sa fille, s'il bâtissoit un château, il mettoit une imposition sur les habitans des fiefs qui relevoient de lui. Sous prétexte d'accorder sa protection aux mineurs, il s'approprioit la jouissance de leurs terres.

Mais ces usurpations hâtoient une révolution avantageuse au gouvernement : car c'étoit un titre pour contraindre les barons à reconnoître dans le roi la même autorité, qu'ils s'arrogeoient sur leurs vassaux. Ils ne pouvoient pas réclamer contre les entreprises de leur suzerain, puisqu'el-

les étoient conformes aux usages reçus, qu'ils avoient eux-mêmes accrédités. Ce titre étoit surtout bien fort entre les mains de St. Louis; parce qu'il ne s'en servoit pas comme eux, pour établir la tyrannie, mais seulement pour détruire les abus. En effet, il en usa avec tant de modération & tant de sagesse, qu'on ne songea pas à le lui contester.

Tout tendoit donc à l'accroissement des prérogatives royales, lorsque quelques baronies commencerent à se partager entre plusieurs freres, comme les fiefs d'un ordre inférieur. St. Louis, qui savoit profiter de tout ce qui lui étoit avantageux, quand il le pouvoit avec justice, autorisa cette nouveauté; il l'encouragea même, en déclarant que les portions détachées d'une baronie par des partages de famille, seroient elles-mêmes autant de baronies. Alors un pere eut la petite vanité de laisser après lui autant de barons qu'il laissoit de fils; peu-à-peu la puissance des barons s'affoiblit de la même maniere qu'ils avoient eux-mêmes affoibli celle de leurs vassaux.

Cependant les barons, quoique moins puissans, continuoient d'exercer la même tyrannie; pendant que le roi, dont l'autorité croissoit: continuoit toujours d'être juste. On devoit donc naturellement chercher les moyens de se soustraire aux barons, pour se mettre sous la protection de St. Louis; & ce monarque pouvoit, sans être accusé d'usurpation, accorder sa protection aux foibles: il étoit même de son équité d'empêcher, de tout son pouvoir, les injustices & les violences. Les opprimés furent donc défendus par des *lettres de sauve-garde*, qui les

autorisoient à ne plus reconnoître la jurisdiction de leur seigneur, & l'usage de ces lettres donna tous les jours de nouveaux sujets au roi dans les terres de ses barons. Il arriva bientôt que ceux qui vouloient décliner la justice de leurs seigneurs, se déclaroient être sous la sauve-garde du roi; & dès-lors, leurs juges naturels étoient obligés de suspendre la procédure, jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé la fausseté de cette allégation. C'étoit un abus; mais il ne retomboit que sur les seigneurs, & par conséquent, il tendoit à détruire l'anarchie féodale.

Rien n'étoit plus absurde que des duels judiciaires, c'est-à-dire, l'usage où l'on étoit de prouver son droit en combattant contre sa partie; & ce qui mettoit le comble à l'absurdité, c'est qu'on appelloit au combat son juge même, lorsqu'on ne vouloit pas se soumettre à son jugement. Deux préjugés avoient introduit cet usage : l'un est l'opinion où étoit la noblesse, qu'un gentilhomme fait pour se battre, doit regarder au-dessous de lui de soutenir, comme un bourgeois, ses droits par des chartes, des témoins ou d'autres titres; l'autre est une ignorance superstitieuse, qui faisoit penser que la providence ne pouvoit manquer de se déclarer pour la cause juste & de faire un miracle en faveur d'un gentilhomme qui avoit raison.

Pour attaquer de pareils préjugés, il falloit un prince dont la piété fut reconnue. Tout autre que St. Louis eût été un objet de scandale pour son siecle; puisqu'il eût paru se méfier de la providence. On peut même conjecturer que ce saint roi sentit la difficulté de les détruire; puis-

que ce n'eſt qu'après avoir déja regné trente-quatre ans, qu'il entreprit de les combattre. C'eſt en 1260 qu'il abolit par un édit les jugemens qui ſe donnoient ſur la preuve du duel. Cette abolition ne regarda même que les terres de ſon domaine; parce que dans une choſe de cette eſpece, il n'eût pas été prudent de ſe donner pour législateur dans les terres des autres. Cependant la ſageſſe de Louis éclaira les eſprits moins prévenus; & bientôt pluſieurs ſeigneurs abolirent à ſon exemple les duels judiciaires. D'autres loix, qu'il fit pour détruire d'autres abus, furent auſſi imitées; & cela produiſit des effets qui hâterent l'agrandiſſement de l'autorité royale.

Vous concevez que la juſtice du roi étoit celle où il y avoit le moins d'abus : car lors même que les ſeigneurs vouloient introduire les mêmes réglemens dans les leurs, ils n'étoient pas toujours aſſez puiſſans pour faire comme St. Louis, reſpecter leurs ordres. Les foibles qui, dans des tems de vexation, ſont les premiers à ſentir le beſoin de la juſtice, étoient donc intéreſſés à porter leurs cauſes devant les tribunaux du roi. Ils devoient par conſéquent, accréditer de plus en plus les appels, déja introduits ſous les deux regnes précédens; & il falloit que St. Louis, en acquérant le droit de réformer les jugemens des juſtices des ſeigneurs, acquit encore celui de leur preſcrire la maniere dont elles devoient juger : il falloit, en un mot, qu'il devint le ſeul législateur.

Quoiqu'on ne remarque pas que les ſeigneurs aient été en général aſſez éclairés pour voir ces conſéquences, il y en avoit cependant qui

s'oppoſoient quelquefois à cet uſage. Or, Louis fit un réglement, par lequel il condamnoit à une amende envers le premier juge, les parties qui feroient déboutées de leur apel. Dès lors les ſeigneurs ſe déſiſterent de leurs oppoſitions ; parce que ſe flattant que les appellans ſeroient déboutés, ils compterent ſur les amendes. Ils furent ainſi les dupes de leur avarice. Sur quoi je vous prie d'obſerver comment Louis, en faiſant une loi très-équitable, paroit tendre un piege aux ſeigneurs, ou même leur en tend un, dans lequel ils donnent ; & comment il aſſure tous les jours mieux ſes droits.

Louis VIII avoit donné des réglemens, mais c'étoient proprement des conventions qu'il avoit faites dans ſes aſſiſes, conjointement avec ſes prélats, ſes comtes & ſes barons ; & par conſéquent, ces réglemens n'avoient force de loi, que dans ſes terres, & dans celles des ſeigneurs qui les avoient faits avec lui. St. Louis ſuivit cet exemple dans les premieres années de ſon regne : mais comme ces ordonnances corrigeoient des abus crians, dont tout le monde avoit à ſe plaindre, elles furent peu-à-peu adoptées par les ſeigneurs mêmes, qui n'y avoient point eu de part. Le roi parut alors donner des loix à tout le royaume. On ſe fit inſenſiblement une habitude de penſer qu'il en pouvoit propoſer, qu'il pouvoit conſeiller d'y obéir ; & ſi on ne reconnut pas qu'il eût de droit une puiſſance légiſlative auſſi étendue, on ne lui en conteſta pas l'exercice, & il l'eut au moins de fait. De-là à être légiſlateur, il n'y a pas loin. Il uſa plus librement de ce pouvoir, à meſure qu'il lui fut

moins contesté, & il trouva tous les jours moins d'opposition, parce que sa vertu qui se montroit tous les jours davantage, étoit un garant de la justice de ses démarches.

Ce n'est pas assez qu'il y ait des loix; il faut encore une autorité qui les défende, & qui les fasse respecter. Or, cette autorité se trouvoit entre les mains de St. Louis: nul autre prince n'étoit aussi puissant. On s'accoutuma donc à le regarder comme le vrai protecteur des coutumes dans toute l'étendue du royaume. On dit en conséquence qu'il avoit droit de punir les seigneurs, qui les laissoient violer dans leurs terres. On ajouta qu'il pouvoit les reformer au besoin, & on conclut qu'il étoit *souverain par dessus tous.*

Voilà la politique avec laquelle ce prince, sachant saisir les circonstances, s'est élevé à un degré de puissance, où il ne seroit point parvenu, s'il eût eu moins de vertus, ou moins de lumieres. On n'étoit point en garde contre une politique aussi nouvelle: elle soumit tout. Les barons cèderent les premiers: bientôt les grands vassaux de la couronne cèderent encore. Leurs propres barons chercherent contre leur tyrannie un protecteur dans un roi dont la justice étoit connue. On leur enleva d'abord les droits dont ils étoient moins jaloux. On les attaqua ensuite sur d'autres, & il leur échappoit tous les jours quelque partie de leur souveraineté. Quelquefois même St. Louis ne se fit pas un scrupule de les forcer à l'obéissance; & c'étoit avec raison, puisque toutes ses entreprises n'avoient pour objet que de mettre par-tout la justice à la place des abus.

Les guerres que les plus petits ſeigneurs ſe faiſoient pour les moindres ſujets, étoient un fléau qui déſoloit continuellement les provinces. Pluſieurs conciles avoient eſſayé d'en arrêter du moins en partie les effets, en ordonnant des ſuſpenſions d'armes pour un certain nombre de jours, aux principales fêtes de l'année. La crainte des excommunications faiſoit donc quelquefois ſuſpendre les hoſtilités : mais on ſe préparoit pour les recommencer bientôt avec une nouvelle fureur. St. Louis les reprima avec plus de ſuccès.

Il ordonna que quand il s'éleveroit une guerre entre deux ſeigneurs, les parens qui craindroient d'y être enveloppés, auroient quarante jours pour ſe procurer des *aſſuremens*, une treve, ou une paix ; & que ceux qui les attaqueroient dans cet intervalle ſeroient condamnés comme traîtres. Il donna même à ceux qui poſſédoient des terres en baronie, le droit d'obliger les parties belligerantes à une treve ou à un aſſurement. Cette ordonnance, qui commençoit à mettre un frein à ces déſordres, ayant été reçue avec applaudiſſement, le roi en donna l'année ſuivante une autre, par laquelle il défendit abſolument toutes les guerres particulieres. C'eſt ainſi que ne hâtant rien, & ſondant les eſprits, il parvenoit enfin à porter les derniers coups aux abus qu'il vouloit détruire. Il fut obéi par le plus grand nombre des ſeigneurs : on peut même conjecturer que les grands vaſſaux reſpecterent ſes ordres, parce qu'ils reſpectoient le roi qui les donnoit. Mais ce reſpect ſuſpendoit les hoſtilités, ſans en détruire la cauſe, & nous les verrons recommencer après le regne de St. Louis.

Il sembleroit d'abord qu'il étoit plus difficile d'empêcher ces guerres que d'abolir les duels judiciaires : mais on se tromperoit, si l'on en jugeoit ainsi : car le préjugé avoit en quelque sorte intéressé la providence à la défense de ces duels. Aussi voyons-nous que l'édit, qui les défend est postérieur aux deux ordonnances dont je viens de parler. St. Louis se conduisant toujours avec la même précaution, ne faisoit une démarche, que lorsqu'il s'étoit frayé le chemin par une démarche antérieure.

Ce prince, qui ne s'occupoit pas moins des moyens d'entretenir la paix avec ses voisins, que de rétablir la tranquillité dans ses états, fit deux traités, l'un en 1258 avec le roi d'Arragon & l'autre en 1259 avec le roi d'Angleterre.

Par le premier, Louis cede à Jaques I, roi d'Arragon, les droits qu'il avoit sur Barcelone, sur le Roussillon & sur d'autres domaines éloignés ; & Jacques lui cede les prétentions qu'il pouvoit avoir par mariage, ou par d'autres titres, sur les comtés de Languedoc & de Provence, arriere-fiefs de la couronne. Ce traité étoit avantageux aux deux rois ; parce qu'en s'abandonnant mutuellement des droits, qu'il leur étoit difficile de faire valoir, ils prévenoient bien des guerres.

Plusieurs causes produisoient alors des troubles en Angleterre, 1°. les subsides que Henri III demandoit continuellement au parlement & les prodigalités qu'il en faisoit, au lieu de les employer à leur destination : 2°. plusieurs moyens dont il se servoit pour forcer les peuples à lui donner de l'argent : 3°. les nouvelles imposi-

tions que le pape mettoit ſur le clergé, & que le roi autoriſoit : 4°. enfin la faveur dont les Poitevins continuoient de jouir. Les choſes vinrent au point que les barons conçurent le projet de reformer le gouvernement, & en 1258, le parlement d'Oxford en regla la forme. Après avoir nommé vingt-quatre commiſſaires, on arrêta que le roi confirmeroit la grande charte, qu'il avoit tant de fois jurée ſans aucun effet; qu'on donneroit la charge de grand juſticier à un homme capable & integre, qui adminiſtreroit la juſtice aux pauvres comme aux riches, ſans aucune diſtinction; que le grand chancelier, le grand tréſorier, les juges & autres officiers ou miniſtres publics ſeroient choiſis tous les ans par les vingt-quatre commiſſaires; que la garde des châteaux & de toutes les places fortes ſeroit remiſe à leur diſcrétion, & qu'ils en chargeroient des perſonnes de confiance & affectionnées à l'état; que ce ſeroit un crime capital, pour quelque perſonne que ce fût, de quelque rang qu'elle pût être, de s'oppoſer directement à ce qui ſeroit ordonné par les vingt-quatre, & que le parlement s'aſſembleroit trois fois l'année, afin de faire les ſtatuts qui ſeroient néceſſaires pour le bien du royaume. Le roi fut contraint d'approuver ces règlemens, qui le dépouilloient de toute ſon autorité.

Comme les droits de Henri ſur pluſieurs provinces de France étoient des ſujets de guerre, & par conſéquent, des prétextes pour exiger des ſubſides; les barons ſongerent enſuite eux-mêmes à négocier avec St. Louis, pour aſſurer la paix entre les deux couronnes. Le roi de France reſtitua

tua le Limoufin, le Querci, le Périgord, & l'Agenois à condition que le roi d'Angleterre en feroit hommage, & prendroit féance parmi les pairs, comme duc de Guienne; & Henri renonça pour lui & pour fes fucceffeurs à tous fes droits fur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Ce traité fut figné par Henri, par les barons d'Angleterre, & par tous ceux dont la garantie fut jugée néceffaire.

Cependant la divifion fe mit parmi les barons d'Angleterre. Les vingt-quatre commiffaires perdirent leur autorité; & le roi, ayant recouvré la fienne, fe fit relever par le pape du ferment qu'il avoit fait de ne rien entreprendre contre les ftatuts d'Oxford. Le calme parut règner quelque tems: mais bientôt les barons fe revolterent, & le roi, trop foible pour les foumettre, fut contraint de leur faire des propofitions.

Voici un beau moment pour St. Louis. Les barons, Monfeigneur, le prirent pour juge entre Henri & eux. Il jugea: mais quoique capables de rendre juftice à la vertu de ce faint roi, ils chercherent bientôt les moyens d'éluder un jugement, qui ne leur étoit pas favorable. Ils reprirent donc les armes & fe rendirent encore maîtres du gouvernement. Alors ils fongerent à s'appuyer des peuples, afin de mieux affermir leur puiffance. Dans cette vue ils forcerent le roi d'établir dans chaque province, des magiftrats qu'on nomma confervateurs, parce qu'ils étoient deftinés à conferver les privileges du peuple; & on l'obligea encore d'enjoindre aux confervateurs de nommer quatre chevaliers de chaque province, pour repréfenter les provinces dans le par-

lement, qui ſe tint peu de tems après. Voilà l'époque où les communes eurent entrée dans le parlement d'Angleterre : juſqu'alors il n'avoit été compoſé que des barons & des prélats.

Cependant Henri étoit priſonnier, & les chefs de la révolte entretenoient encore des troubles par leur diviſion, lorſque Edouard, fils de Henri, ayant ſoumis les rebelles, rendit la liberté & le trône à ſon pere.

Quand on conſidere les troubles de l'Angleterre, on a lieu de croire que St. Louis auroit pu enlever tout ce que Henri poſſédoit en France : on le lui conſeilloit, *& cet avis étoit le meilleur*, dit le pere Daniel, *ſelon les loix de la bonne politique.* C'étoit le plus mauvais, ſi l'objet de la bonne politique eſt de s'aſſurer ce qu'on a acquis, & de maintenir la tranquilité publique, en n'entreprenant rien que de juſte. Si ce n'étoit pas là l'idée que cet écrivain ſe faiſoit de la politique, ce fut celle que s'en fit St. Louis. Il étoit trop équitable pour penſer que la force doit être la regle des ſouverains ; & il étoit trop prudent pour ne pas voir, qu'en prenant tout ce qu'il pouvoit prendre, il ne s'aſſuroit rien, puiſqu'il pouvoit dans d'autres tems ſe trouver le plus foible. Il ne s'agiſſoit donc pas d'envahir toutes les provinces, que Henri ne pouvoit pas défendre : mais il étoit plus ſage, comme plus juſte, de s'aſſurer celles que ce roi conſentoit à céder. Or St. Louis compta avec raiſon pour quelque choſe la renonciation de Henri & la garantie des barons d'Angleterre ; puiſque dès-lors ſes droits ſur la Normandie, le Maine, &c. ceſſoient d'être équivoques. Il tariſſoit d'ailleurs la ſource d'une

guerre qui, après avoir fait le malheur des deux peuples, pouvoit être funeste à ses successeurs, comme à ceux de Henri; enfin il en retiroit encore un grand avantage, car le roi d'Angleterre reconnut les appels. Or, dès qu'un vassal aussi puissant soumettoit ses justices à celles du roi de France, les autres, entraînés par cet exemple, ne pouvoient manquer de renoncer enfin à l'indépendance de leurs tribunaux. St. Louis gagna donc beaucoup, en ne s'écartant point de la justice. Voilà les traités les plus glorieux, Monseigneur; & il seroit bien à souhaiter que les rois fussent toujours assez sages pour n'en faire jamais que de semblables.

Pour achever de développer tout ce qui a contribué à l'accroissement de la puissance royale, il faut examiner les changemens que S. Louis a faits dans l'administration de la justice.

Les Capétiens avoient établi dans les différentes parties de leurs domaines des prévôts, qui percevoient leurs revenus, commandoient la milice, & rendoient la justice en leur nom. Philippe Auguste créa des baillis, pour avoir inspection sur eux; & comme des prévôts on appelloit aux baillis, on appelloit aussi des baillis au roi: mais la jurisdiction de ces magistrats étoit renfermée dans les domaines de la couronne.

St. Louis ayant soumis aux appels toutes les justices des seigneurs, étendit la jurisdiction de ses baillis sur toutes les provinces du royaume; & ce fut à leur tribunal qu'on appella des jugemens rendus dans les justices seigneuriales. Ces magistrats, devenus par-là plus puissans, s'appliquerent à se faire tous les jours de nouveaux

droits, en empiétant peu-à-peu ſur les privileges & ſur les prétentions des vaſſaux. Ils faiſoient à l'envi des tentatives à cet effet, & ſi un d'eux réuſſiſſoit, ſon exemple devenoit un titre pour les autres. Ils imaginerent même des cas royaux, c'eſt-à-dire, des cas privilégiés, dont les juſtices royales pouvoient ſeules prendre connoiſſance. Mais comme ils ſe gardoient bien de les déterminer, c'étoit un prétexte pour attirer inſenſiblement toutes les affaires à leurs tribunaux: le nombre des cas royaux augmentoit tous les jours.

Les ſeigneurs, dont les juſtices ſe dégradoient, ſe plaignirent des entrepriſes des baillis. Leurs plaintes redoublerent, ſur-tout, ſous les regnes ſuivans. Sans doute que St. Louis y eût égard, quand elles furent fondées: mais ſouvent ils ne ſe plaignoient, que parce qu'on réprimoit des abus qui leur étoient chers.

Le clergé ſe plaignit auſſi. Il engagea même le pape dans ſes intérêts; car on a des lettres que Clément IV écrivit en 1265 & dans leſquelles après avoir beaucoup loué le zele & la piété du roi, il ſe plaint que les baillis n'ont pas aſſez d'égard pour les privileges des eccléſiaſtiques. Je ne ſais pas ce que le roi répondit: mais il eſt certain, que lorſqu'il s'agiſſoit de corriger des abus, aucune conſidération ne le pouvoit faire changer. Or, le clergé donnoit ſouvent à ces abus le nom de privilege.

Nous voyons un grand exemple de la fermeté de ce prince, dans un article d'une ordonnance qu'il donna en 1268, & qui porte le nom de Pragmatique Sanction. Le voici: *Défendons ex-*

pressément de lever & recueillir les exactions, charges & impositions considérables d'argent, mises par la cour de Rome sur l'église de notre royaume, par lesquelles notre dit royaume a été malheureusement ruiné; si ce n'est pour des causes justes & raisonnables, & dans le cas d'une nécessité urgente & inévitable, & de notre exprès consentement, & de celui de l'église de notre royaume. Une pareille ordonnance eût attiré les censures de Rome sur tout autre prince: mais c'eût été les décréditer que d'en faire usage contre un roi aussi vertueux & aussi saint. Quelques-uns, sur des raisons peu solides, ont regardé cette pragmatique comme une piece supposée. C'est qu'ils voient avec peine que St. Louis a été contraire à des prétentions, qu'ils voudroient encore défendre.

On ne peut pas réfléchir sur le bien que le roi faisoit dans ses états, qu'on ne regrette le tems où il en avoit été absent, Cependant il prit encore la croix: il y eût un homme assez sage pour dire, qu'on n'avoit pu lui inspirer ce dessein, sans pécher mortellement. C'est Joinville, qui nous a laissé une vie de St. Louis. Vous voyez que l'on commençoit à blâmer ces guerres pieuses. Cette derniere croisade laissa la France dans un grand épuisement.

Ce fut en 1270 que St. Louis partit pour accomplir son vœu. Mais au-lieu d'aller en Egypte ou en Palestine, il fit voile vers Tunis, se flattant, dit-on, de convertir le roi qui règnoit dans cette partie de l'Afrique. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Charles d'Anjou, roi de Sicile, avoit des raisons d'intérêts pour porter la guerre de ce côté.

La maladie se mit dans le camp. St. Louis en fut attaqué lui-même, & mourut auprès des ruines de Carthage en héros & en saint. Il étoit âgé de cinquante-cinq ans & quatre mois, & en avoit régné quarante-trois, neuf mois & dix-huit jours. Je ne m'arrête pas à faire son éloge: ses actions le louent mieux que tous les panégyriques qu'on a fait de lui; & cependant on en a fait beaucoup. Je remarquerai seulement que ce prince si éclairé, si courageux, si ferme, lorsqu'il s'agissoit du bien public, étoit sur toute autre chose d'une simplicité à faire croire que tout le monde étoit fait pour le conduire. Henri III mourut deux ans après.

Cette croisade a été la derniere. La plupart des seigneurs étoient ruinés: le clergé se dégoûtoit d'une guerre dont il partageoit les fraix, & il n'y avoit plus que les papes qui s'y intéressoient encore, parce que c'étoit une occasion de mettre des impositions sur les ecclésiastiques. Mais ils tenterent en vain de réveiller un zele aveugle qui avoit duré trop long-tems.



CHAPITRE IV.

Considérations sur l'état de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie vers la fin du treizieme siecle.

APRÈS avoir vu les désordres se répandre dans toute l'Europe, & se porter à leur comble, nous sommes enfin arrivés à des tems, où les peuples semblent faire des efforts, pour établir une meilleure forme de gouvernement. Arrêtons-nous pour considérer comment les mêmes causes produisent des effets différens suivant la variété des circonstances.

Les barbares crurent que les royaumes se gouvernoient comme des hordes errantes. Ils avoient été dans l'usage de s'assembler pour partager le butin, ou pour convenir de quel côté ils porteroient les armes; parce que chacun d'eux avoit droit de dire son avis, & qu'aucun chef n'avoit assez d'autorité pour commander en maître. Quand ils se furent fixés dans leurs conquêtes, ils continuerent de s'assembler; mais sans discerner la nouveauté des circonstances où ils se trouvoient, & sans se douter des mesures qu'il convenoit de prendre. Cependant de nouveaux intérêts divisoient les esprits, & apportoient de nouveaux désordres dans les assemblées. Il ne faut donc pas s'étonner, si de pareils peuples se conduisent au hasard; si sans loix, sans idée mè-

me de justice, ils ne connoissent que des coutumes, auxquelles ils s'attachent par préjugé, ou dont ils changent souvent à leur insu, si, en un mot, ils se précipitent continuellement d'un abus dans un autre.

Charlemagne donna le premier une forme sage & réguliere aux assemblées, & jetta les fondemens d'un empire puissant: mais son génie avoit fait une forte de violence aux mœurs de tant de peuples barbares. Ils revinrent à leur caractere, dès qu'il ne fut plus; & de nouveaux désordres náquirent des changemens mêmes, que ce grand homme avoit faits dans le gouvernement.

Nous trouvons les causes de ces désordres dans la grande puissance à laquelle il éleva le clergé, & dans les bénéfices, qui furent l'origine du gouvernement féodal. J'ai tâché de vous faire suivre les progrès de tant d'abus. Vous avez vu les entreprises des ecclésiastiques sous Louis le Débonnaire. N'osant le déposer, ils le condamnerent à la pénitence publique; & c'étoit, dans les préjugés du neuvieme siecle, le déposer indirectement. Voilà leur premier attentat sur celui qu'ils avoient déclaré l'oint du Seigneur. Encore quelques-uns de cette espece, & on ne contestera plus aux conciles le droit de déposer les rois. Le pape même, comme chef de l'église, s'arrogera la plénitude de cette puissance.

La foiblesse des successeurs de Charlemagne enhardit les seigneurs laïques, comme elle avoit enhardi le clergé. Les provinces devinrent la proie d'une multitude de petits tyrans, & l'anarchie produisit peu-à-peu le gouvernement monstrueux des fiefs; lorsque les assemblées, qui au-

roient pu être une barriere aux désordres ; eurent tout-à-fait cessé.

Tant que les rois se crûrent assez puissans pour se faire obéir, ils voulurent jouir de l'autorité sans partage, & ils convoquerent plus rarement la nation. Alors il n'y eut plus le même lien entre les parties ; l'intérêt particulier prit la place de l'intérêt général ; & les seigneurs ne songerent qu'à se rendre chacun indépendans. Lorsque dans la suite le souverain fut réduit à leur demander des secours, ils dédaignerent de venir à des assemblées, où on avoit besoin d'eux ; & où ils ne sentoient pas le besoin de se trouver. C'est ainsi que l'usage d'assembler les grands s'abolit en France, sous la fin de la race carlovingienne : cet usage, au contraire, subsistoit encore en Angleterre, en Allemagne & en Espagne, parce que les souverains n'y avoient jamais été assez puissans, pour croire se passer des secours de la noblesse. Si dans ces contrées la nation ne s'assembloit pas toujours, pour élire les souverains ; il falloit au moins qu'ils prissent la précaution de se faire reconnoître par les grands de l'état : & cette précaution tenoit les rois dans une sorte de dépendance, & maintenoit quelque ordre parmi les grands. En un mot, la nation continuoit de faire un corps, plus ou moins régulier, tant que le monarque avoit besoin de réunir en sa faveur le plus grand nombre des suffrages.

Vous avez vu le gouvernement féodal commencer en France ; j'ajoute qu'il ne pouvoit pas commencer ailleurs. Il falloit pour le produire une anarchie, telle que celle où la France tomba sous les descendans de Charlemagne : il falloit que

les grands du royaume, cessant de s'assembler, cherchassent séparément à se rendre indépendans du souverain, & que s'élevant à l'envi, ils entreprissent continuellement les uns sur les autres. C'est de ces combats, que devoient naître enfin des devoirs respectifs entre les suzerains & les vassaux; devoirs dont les bénéfices avoient déja donné quelque idée, & qui constituent proprement le gouvernement féodal.

Pendant que cette anarchie règnoit dans l'empire françois, les royaumes d'Espagne & d'Angleterre étoient exposés à des troubles continuels; mais quels que fussent ces désordres, les grands continuoient dans les uns & les autres de faire un corps, que le monarque étoit forcé de ménager. Dans les tems même de dissentions ou de guerres civiles, il y avoit encore un intérêt commun, qui entraînoit les différens partis, & qui ne permettoit pas aux seigneurs de s'isoler, & de se faire chacun séparément des souverainetés particulieres, en se rendant indépendant, & en acquérant des droits plus ou moins étendus. En un mot, le gouvernement féodal ne pouvoit naître que d'une dissolution générale de toutes les parties de la monarchie. Or, cette dissolution ne se trouve qu'en France sous les derniers Carlovingiens.

Quelques-uns rapportent aux Lombards l'institution des fiefs. C'est une méprise où ils sont tombés, parce que voyant d'un côté que les Lombards avoient établi des ducs en Italie, & trouvant de l'autre des ducs dans le gouvernement féodal, ils ont cru voir le gouvernement partout où ils ont vu des ducs.

Ceux qui croient reconnoître les fiefs dans les bénéfices que les Romains donnoient à leurs soldats, ou dans les terres qu'ils cédoient à de nouvelles nations, confondent des choses encore plus différentes. Il ne faudroit pas non plus chercher les fiefs dans les usages que les barbares suivoient, avant d'avoir conquis l'empire d'Occident. Si c'en étoit là l'origine, on en trouveroit par-tout où les barbares se sont établis, & dès les premiers tems de leur établissement. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que les usages qu'ils ont apportés, & ceux qu'ils ont trouvés dans l'empire, ont contribué à former le gouvernement féodal, lorsque l'anarchie a fait naitre les circonstances, qui seules pouvoient le produire.

Ce gouvernement ne pouvoit manquer de passer de France, où il s'étoit formé, en Angleterre & en Espagne, où les désordres préparoient à le recevoir. Les François l'y établirent, comme ils l'ont établi depuis dans la Palestine & dans l'empire d'Orient. Guillaume le conquérant changea tout en Angleterre : il abolit les loix du pays, il y introduisit celles de Normandie, & il dépouilla les vaincus pour donner des fiefs aux Normands; persuadé qu'il assuroit sa conquête, lorsqu'il la partageoit avec des vassaux, qui avoient eu part à sa victoire & qui avoient les mêmes intérêts que lui. Au commencement du douzieme siecle, le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne, & descendant de Hugues Capet, étoit maître d'une partie du Portugal; & Raimond Bérenger, comte de Barcelone, souverain de la Catalogne, de Montpellier, du comté de Provence, gouvernoit encore l'Arragon. Il n'est

donc pas difficile de comprendre comment le gouvernement féodal s'eſt établi en Eſpagne. Au reſte, il ne faudroit pas ſuppoſer que ce gouvernement ait abſolument été le même par-tout où il s'eſt répandu : car il étoit de ſa nature ſujet à bien des variétés. L'uniformité ne peut pas ſe trouver avec les déſordres de l'anarchie. C'eſt cette confuſion qui eſt cauſe qu'on a tant de peine à fixer l'époque du gouvernement féodal, & qu'on croit le voir dans les pays où il n'étoit pas encore établi. Auſſi ne ſerois-je pas étonné qu'on l'imaginât plus ancien en Angleterre & en Eſpagne que nous ne le ſuppoſons. Mais au reſte, il importe bien moins d'en marquer l'époque, que d'en connoître les vices.

Ce gouvernement étoit moins vicieux en Allemagne qu'en Angleterre, & moins en Angleterre qu'en France ; il eſt facile d'en appercevoir la raiſon.

L'Allemagne avoit toujours été mieux gouvernée que la France. Louis le Germanique, par exemple, faiſoit reſpecter ſon autorité, pendant que Charles le Chauve ſe rendoit tous les jours plus mépriſable. Auſſi quoique les déſordres aient été grands en Allemagne, ils ne ſont jamais parvenus au point de diſſoudre entiérement toutes les parties du corps politique. La révolution qui rendit l'empire électif prévint cette anarchie ; parce que les aſſemblées, devenues plus néceſſaires que jamais, entretinrent toujours quelque union, & accoutumerent à conſulter l'intérêt commun. C'eſt dans les dietes qu'on jugeoit les différens, qui s'élevoient dans l'empire. Elles ſe tenoient avec plus ou moins d'ordre, ſuivant

les circonſtances; mais elles tendoient toujours à repréſenter la nation.

Ainſi le corps germanique ſubſiſtoit, malgré les violentes ſecouſſes qui l'ébranloient quelquefois. Les empereurs, trop foibles pour en abolir les privileges, pouvoient au moins les protéger, & leur intérêt même leur en faiſoit une loi. Si renonçant à l'Italie, & à tous les titres des Céſars, ils s'étoient renfermés dans l'Allemagne, ils auroient pu mettre leur politique, à diviſer pour commander; & peut-être qu'une monarchie héréditaire ſe ſeroit élevée ſur les ruines d'une multitude de princes qui tendoient à ſe détruire mutuellement. Mais ils aſpiroient toujours au titre d'empereur: ils vouloient ou conſerver l'Italie, ou la conquérir de nouveau. Voilà la ſource des guerres qui ont été funeſtes à tant de peuples & que l'ambition des papes rendit plus funeſtes encore.

Cependant ces guerres ont été favorables aux princes d'Allemagne. Comme l'empereur ne pouvoit ſans leur ſecours être puiſſant en Italie, il n'eût pas été prudent à lui d'entretenir ou de ſemer la diviſion parmi eux. Il falloit au contraire qu'il s'occupât continuellement des moyens de les réunir, & de faire prendre au corps politique une forme tous les jours plus réguliere. C'eſt à quoi travaillerent avec ſuccès les princes de la maiſon de Saxe, & c'eſt ce qui eſt cauſe que le gouvernement féodal n'a pas eu en Allemagne les mêmes vices qu'en France.

Il a été plus vicieux en Angleterre qu'en Allemagne, & il devoit l'être. La Normandie & d'autres provinces de France étoient pour les

rois d'Angleterre ce qu'étoit l'Italie pour les empereurs. Il semble donc au premier coup d'œil, que les souverains devoient de part & d'autre tenir naturellement la même conduite. Puisque le roi d'Angleterre, pour porter la guerre en France, étoit dans la nécessité de convoquer son parlement, & d'en obtenir des subsides, il auroit dû ménager le corps des barons, respecter leurs privileges, & se contenter de ceux qu'on ne lui contestoit pas. Avec de la prudence, il se seroit assuré leurs secours, auroit conservé ses provinces, & acquis tous les jours plus d'autorité en Angleterre. Cela n'arriva pas, parce que les princes qui ont gouverné ce royaume, n'ont pas été en général aussi habiles que les empereurs; & encore parce que les circonstances ne leur ont pas toujours permis de suivre une politique aussi sage.

En Allemagne les droits à l'empire n'étoient pas équivoques, puisque l'élection seule faisoit l'empereur. Il n'en étoit pas de même en Angleterre, où la couronne qui paroissoit tout à la fois héréditaire & élective, multiplioit les prétendans, & par conséquent les troubles. Après la mort de Guillaume le conquérant, Guillaume II monte sur le trône au préjudice de Robert son aîné, & a pour successeur Henri son cadet. Henri meurt. Etienne usurpe la couronne sur Mathilde, mais ne pouvant la conserver dans sa famille, il la laisse à Henri, fils de cette princesse. Enfin si Richard I, fils de ce dernier a des talens qui le font respecter, le trône est ensuite occupé pendant plus de soixante-dix ans par deux

rois méprisables à tous égards, Jean Sans-terre & Henri III.

D'un côté les barons, en donnant la couronne à des princes à qui elle n'apartenoit pas, saisissoient l'occasion de faire confirmer leurs privileges, ou d'en acquérir de nouveaux; & de l'autre, les usurpateurs accordoient tout dans des conjonctures où ils ne pouvoient encore rien refuser, mais ils ne se pressoient pas d'exécuter leurs promesses. Jaloux d'une puissance qui leur donnoit des entraves, ils ne songeoient qu'à l'abattre; & à peine se croyoient-ils assurés sur le trône, qu'ils attaquoient les privileges mêmes qu'ils avoient accordés.

Dès-lors les chartes ne peuvent être qu'un sujet de dissention entre les barons & le souverain; les droits ne sauroient se fixer : on entreprend de part & d'autre au-delà de ce qu'on doit; & les troubles qui renaissent à chaque instant, ne permettent pas de donner au gouvernement une forme assurée. Il y avoit donc un vice en Angleterre, qui n'étoit pas en Allemagne, & ce vice provenoit de ce qu'au-lieu de régler la succession au trône, on donnoit la couronne à celui dont on pouvoit obtenir des conditions plus avantageuses. Voilà la cause de la foiblesse des rois d'Angleterre : aussi peu maîtres chez eux, devoient-ils être redoutables au dehors? Vous prévoyez que les prétentions & les troubles continueront dans ce royaume, jusqu'à ce que le souverain ait subjugué la nation, ou que la nation ait mis le souverain dans l'impuissance d'attaquer les privileges qu'elle aura obtenus.

En France les grands avoient cessé de faire un corps, depuis qu'ils ne s'assembloient plus. Les désordres y étoient plus grands qu'en Allemagne & qu'en Angleterre ; puisque l'anarchie avoit effacé toute idée de bien commun, & produit des tyrans de toutes parts. Mais ces désordres mêmes devinrent favorables à l'accroissement de la puissance royale.

La situation des Capétiens étoit toute différente de celle des empereurs & de celle des rois d'Angleterre. Comme ils n'avoient conservé de prétention sur aucunes provinces étrangeres, ils n'avoient pas besoin de chercher des forces dans la réunion de leurs vassaux. Plus, au contraire, ils les voyoient divisés, plus ils pouvoient se flatter de les soumettre les uns par les autres, & leur autorité devoit croître au milieu des abus qui se multiplioient.

Long-tems foibles, ils fûrent long-tems sans rien entreprendre, ils ne parûrent que vouloir se maintenir, & ils ne donnerent de l'ombrage, ni par leur ambition ni par leurs talens. Les seigneurs s'accoutumerent donc à ne les plus craindre. Occupés de leurs guerres particulieres, ils regarderent moins la royauté comme une puissance, que comme un vain titre. Ils ne prévirent rien, & ne prirent aucune précaution.

Cependant un prince assez habile pour saisir les circonstances, devoit accroître son autorité, parce qu'il n'y avoit pas en France, comme en Allemagne & en Angleterre, un corps qui pût s'opposer à ses entreprises ; & parce que d'ailleurs

leurs l'anarchie faisoit desirer une puissance capable de protéger ceux qui gémissoient sous l'oppression. C'est ainsi qu'en France, où les discordes étoient plus grandes, l'ordre devoit par cette raison se rétablir plutôt qu'en Angleterre & qu'en Allemagne. Philippe Auguste commença cet ouvrage, Louis VIII sut au moins le soutenir; & St. Louis qui l'avança considérablement, laissa à ses successeurs le pouvoir de l'achever.

L'état de l'Italie étoit encore pire que celui de la France; parce qu'il ne pouvoit pas s'y former une puissance capable de réprimer l'anarchie: l'ambition des papes s'y opposoit. Dans l'impuissance de la soumettre eux-mêmes, ils l'ont livrée aux tyrans qu'elle a produits, ou aux étrangers qu'ils y ont appellés; & ils l'ont réduite à un état de foiblesse, d'où elle ne s'est pas relevée.

La tyrannie se détruit par elle-même. Tous les souverains, qui ne connoissent aucune regle, ne travaillent qu'à leur ruine. Il faut qu'ils deviennent enfin aussi méprisables qu'ils étoient odieux, & que le peuple ose songer aux moyens de sortir de l'oppression. C'est une révolution, qui est arrivée par-tout, presque en même tems; mais avec des différences, parce que les circonstances n'étoient pas les mêmes partout. En Allemagne & en France les communes contribuent à l'accroissement de la puissance du souverain, qui les prend sous sa protection. En Angleterre c'est tout le contraire, parce que les barons leur donnent entrée au parlement, afin de trouver en elles un appui contre les rois. Enfin en Italie où il n'y a ni corps ni souverains, qui les puis-

ſent protéger, elles commencent à former des républiques indépendantes.

Tel étoit à la fin du treizieme ſiecle l'état des choſes dans les principales parties de l'Europe. C'eſt l'époque où le chaos produit & entretenu par tant de troubles, tend à ſe débrouiller. Le gouvernement féodal ſe détruit, ou prend une meilleure forme : le clergé, ſouvent contenu, du moins en France, perd une partie de ſon autorité : & le peuple, qui commence à ſortir de ſon abrutiſſement, ſe fait compter pour quelque choſe.

Conſtantinople étoit dans une ſituation tous les jours plus déplorable. Les Grecs l'avoient repriſe ſur les Latins en 1261, & Michel Paléologue, qui en avoit fait la conquête, laiſſa cet empire en 1282 à ſon fils Andronic Paléologue. Celui-ci, comptant que le ciel ne pouvoit manquer de prendre ſous ſa protection un prince auſſi pieux que lui, & le défendre d'une maniere toute particuliere, ruina la marine comme une choſe inutile, & qui ne cauſoit que de la dépenſe : mais le ciel permit que les pirates vinſſent impunément juſqu'aux portes de Conſtantinople.

Ces ſuperſtitions groſſieres étoient alors en général le partage des Grecs. Pour terminer un ſchiſme, qui duroit depuis quelque tems, les deux partis convinrent d'écrire de part & d'autre leurs raiſons, & de jetter enſuite les deux écrits au feu, perſuadés que Dieu déclareroit la vérité, en garantiſſant l'un ou l'autre des flammes. Les deux écrits furent brûlés, & le ſchiſme continua.

On trouva par haſard dans l'égliſe de Ste.

Sophie un écrit, qui causa les plus grandes inquiétudes, & sur lequel on délibéra comme sur l'affaire la plus importante. Cet écrit n'étoit cependant qu'une excommunication, qu'un patriarche déposé avoit prononcée secrétement contre l'empereur, & contre ceux dont il croyoit avoir à se plaindre. Ces traits suffisent pour faire voir que l'ignorance étoit aussi grande en Orient qu'en Occident, & je ne crois pas devoir entrer dans de plus grands détails.

Les François qui régnerent à Constantinople depuis 1204, jusqu'en 1261, sont Baudouin comte de Flandre, Henri son frere, Pierre de Courtenai comte d'Auxerre, petit-fils de Louis VI, dit le Gros; Robert de Courtenai fils de Pierre, Jean de Brienne, & Baudouin frere de Robert de Courtenai. Pendant cinquante-sept ans que ces princes régnerent dans ce foible empire, Constantinople perdit le commerce, qui l'avoit soutenue auparavant. Elle acheva de se ruiner, & les Grecs conçurent une si grande haine pour les Latins, qu'ils devinrent tout-à-fait irréconciliables. Andronic Paléologue gagna l'affection du peuple, en renonçant aux démarches que son pere avoit faites pour la réunion des deux églises.

En effet, Michel, qui n'étoit pas sans mérite, s'étoit rendu odieux par ce projet de réunion. On le regardoit comme un excommunié, comme un infidele. Les moines crioient par-tout qu'il ne méritoit pas la sépulture; & Andronic, n'osant le faire enterrer avec cérémonie, se contenta de le faire couvrir d'un peu de terre pendant la nuit.

Fin du Huitieme Tome.

368 A

Fredegonde & Brunehaut

fanaticisme 83

90 Bibliotheque d'alexandrie

91 feu gregeois

100 race de Clovis eteinte

175 Hugues

198 Persecution des Juifs

203 Hongrois

208 Theodora en Rome

231 Gregoire VII

238 Nicolas 1.er

355 fin des Investitures

362 Suger ressa au lieu de L.s VII en france

185 Denier de S.t P.

369 Conrad III eut pour succ.r Fed.c dit Barberousse

373 demolition de Milan

396 Chevalier Teutonique

Albigeois

421 Inquisition

456 mort de S.t Louis


B.23.1.216
BNC-FIRENZE